

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE Mouloud MAMMARI DE TIZI-OUZOU

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION**

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

Thèse de doctorat de troisième cycle

Filière : Sciences de gestion

Spécialité : Management et Marketing des Entreprises

Thème

**La protection de l'environnement dans la démarche
de développement durable dans les entreprises :
Cas de l'ENIEM Tizi-Ouzou, d'Électro-Industries
Azazga et de NCA Rouïba.**

Présenté par :

BECHEKER Kahina

Sous la direction du :

Pr. BEKOUR Farida épouse AMOKRANE

Devant le jury composé de :

Président : HAMMOUTENE Ali, Professeur, EHEC Kolea

Rapporteur : BEKOUR Farida épouse AMOKRANE, Professeure, UMMTO

Examineurs : AZOUANI Nacer, Professeur, ESC Kolea

ARAB Abdellah, MCA, UMMTO

MOUSSAOUI Abdelhakim, MCA, UMMTO

MOULAI Kamel, MCA, UMMTO

Sommaire

Introduction Générale	1
Premier chapitre : Cadre théorique du développement durable	6
1 L'évolution historique du Développement Durable	9
2 Les principes, les indicateurs et les normes de Développement Durable	23
3. Les enjeux et les objectifs du Développement Durable.....	35
Deuxième chapitre : La protection de l'environnement et le système de management environnemental	44
1 La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable	47
2 Le Système de Management Environnemental dans les entreprises (SME)	66
3 L'analyse environnementale.....	83
Troisième chapitre : La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes	91
1 Le développement du concept de Développement Durable dans le contexte algérien	94
2 L'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes	119
Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes	141
1 Présentation de la démarche de recherche empirique.....	146
2. Etat des lieux de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises étudiées	170
Cinquième chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées	178
1. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale.....	180
2. La gestion environnementale au sein des trois entreprises.....	206
3. L'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable sur les trois entreprises étudiées	214
4. Les motivations et les obstacles à l'intégration environnementale des entreprises	227
Conclusion Générale	233
Bibliographie :	239
Annexes	244
Table des matières	276

Dédicace

Je dédie ce travail

A la lumière de ma vie qui ont tout fait pour me mettre sur le chemin de la réussite
Mes chers parents

A mon mari, à mes enfants : Ilyas et Ilina

A mes chers frères et sœur : Tarik, Anis, Karim, Mourad et Liza

A mes cousines : Thinhinane et Amel

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce travail.

Remerciements

Je tiens avant tout à remercier Dieu, le tout puissant, de m'avoir donné courage, patience et volonté pour accomplir ce travail.

Je remercie, tout particulièrement, **Madame Amokrane Farida**, directrice de thèse, pour m'avoir aidé et dirigé tout au long de ce travail.

J'adresse à cet effet, mes vifs remerciements à toute l'équipe de la formation doctorale en **Management et Marketing des Entreprises (MME)** de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou tout particulièrement le **Professeur AMOKRANE Abdellaziz**, le Directeur d'Habilitation, qui a veillé au bon déroulement de cette formation et a consenti beaucoup d'efforts pour nous accompagner dans cette formation.

Je remercie aussi les **membres de jury** pour avoir accepté d'évaluer ce travail de thèse de doctorat.

Mes remerciements vont également à :

- **Monsieur BELAID**, Responsable du système de management intégré de l'entreprise Electro-Industries d'Azazga ;
- **Monsieur BOUMRAH**, Responsable de l'environnement de l'entreprise ENIEM de Tizi-Ouzou ;
- **Monsieur BOUFALA**, Responsable de l'environnement de l'entreprise NCA Rouïba.

Tout comme je remercie tous les enseignants de la spécialité de Master en Marketing du département des Sciences Commerciales de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou pour nous avoir accompagné et encadré durant le cycle de Master.

Je souhaite, également, exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce présent travail.

Liste des abréviations :

ADE	Algérienne Des Eaux
AFNOR	Agence/Association Française de Normalisation
AND	Agence Nationale des Déchets
ANCC	Agence Nationale de Changements Climatiques.
ANDIL	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes.
CCE	Commission des Communautés Européennes
CDRB	Centre de Développement des Ressources et de la Biodiversité
CNADT	Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire
CNFE	Conservatoire National des Formations à l'Environnement
CNER	Centre National des Energies Renouvelables.
CNTPP	Centre National des Technologies de Production plus Propres
DD	Développement Durable
EE	Empreinte Ecologique
EI	Electro-Industries
ENIEM	Entreprise Nationale des Industries Electroménagers
FEDEP	Fonds National de l'Environnement et de Dépollution.
FSDRS	Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud.
GRI	Global Reporting Initiative
IBE	Indice de Bien- Etre Economique
IHFR	Institut Hydrotechnique de Formation et de Recherche
IPE	Indice de Performance Environnementale
MATE	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
MEM	MEM Ministère de l'Energie et des Mines.
MRE	MRE Ministère des Ressources en Eau
NCA	Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba.
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONA	Office Nationale de l'Assainissement.
PNACC	Plan National sur l'Adaptation aux Changements Climatiques.
PNAE	Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable

OPEP	Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole
PDEREE	Le Programme de Développement des Energies Renouvelables et l'efficacité énergétique
PNEUD	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises

Table des illustrations :

<u>Liste des figures :</u>		Pages
Figure n°1	Les phases d'intégration de l'environnement dans la politique de l'entreprise.	015
Figure n°2	Le triangle du Développement Durable	019
Figure n°3	Les différentes normes liées au Développement Durable	031
Figure n°4	Le macro-environnement de l'entreprise selon le modèle PESTEL	049
Figure n°5	Les quatre niveaux de l'évaluation AFAQ26000	063
Figure n°6	Processus d'amélioration continue	077
Figure n°7	La collecte de l'information environnementale	082
Figure n°8	Les deux principales interprétations des aspects environnementaux	085
Figure n°9	Le processus d'intégration environnementale par l'entreprise algérienne	137
Figure n°10	Les stratégies des entreprises	138
Figure n°11	l'organigramme de l'ENIEM	150
Figure n°12	L'organigramme de l'entreprise Electro-Industries	157
Figure n°13	Les différents produits de NCA Rouïba	165
Figure n°14	Organigramme de l'entreprise NCA Rouïba	166
Figure n°15	Document de la certification ISO22000 :2005	170
Figure n°16	Les différents déchets de l'entreprise	187
Figure n°17	Le tri sélectif des déchets	204
<u>Liste des graphes :</u>		
Grappe n°1	Evolution de l'effectif de l'ENIEM de 2010 à 2018.	151
Grappe n°2	L'évolution du CA de l'ENIEM (en MDA).	152
Grappe n°3	L'évolution de l'effectif de l'EI d'Azazga	158
Grappe n°4	Evolution du CA de l'EI d'Azazga (en MDA) de 2015 à 2018.	158
Grappe n°5	Les parts de marché d'EI entre 2015 et 2018.	160
Grappe n°6	L'évolution de l'effectif de la NCA Rouïba.	165
Grappe n°7	Evolution du CA de NCA Rouïba en MDA de 2011 à 2018.	167
Grappe n°8	Evolution du Ratio m3/t	181
Grappe n°9	Evolution de la consommation de l'électricité (en kwh)	182

Graphe n°10	Evolution de la consommation de gaz en (thermies).	183
Graphe n°11	Evolution des quantités de CO2 émis en thermie et la production de 2012 à 2018.	184
Graphe n°12	Evolution du nombre d'agents formés et sensibilisés à la protection de l'environnement.	186
Graphe n°13	Evolution du nombre de plainte de 2006 à 2018.	187
Graphe n°14	Quantités et types de déchets générés (en tonnes).	188
Graphe n°15	Evolution du Ratio D/P(t) en %.	189
Graphe n°16	Evolution des consommations énergétiques.	192
Graphe n°17	Evolution de l'effectif d'EI de 2015 à 2018.	193
Graphe n°18	Evolution des parts de marché de l'entreprise	193
Graphe n°19	La part de marché d'Électro-Industries et de ses concurrents.	194
Graphe n°20	Evolution de la consommation d'eau (en m³).	195
Graphe n°21	Evolution du ratio Electricité / production.	198
Graphe n°22	Evolution du Ratio Gaz (Thermie) / la production (Tonne).	199
Graphe n°23	Evolution du Ratio Eau/ production de 2014 à 2018.	200
Graphe n°24	Evolution du nombre d'agents formés de 2014 à 2018.	202
Graphe n°25	Evolution du budget environnemental.	203
Graphe n°26	Pourcentage des déchets recyclés.	207
Graphe n°27	Evolution des coûts de traitement des trois entreprises de 2015 à 2019.	210
Graphe n°28	Evolution des investissements environnementaux de 2013 à 2018.	218
Graphe n°29	Evolution de la performance environnementale de l'ENIEM entre 2013 et 2018.	222
Graphe n°30	Evolution de la performance environnementale de NCA Rouïba.	223

Liste des tableaux :

Tableau n°1	Identification des objectifs et détermination des politiques.	73
Tableau n°2	le cadre juridique de la protection de l'environnement	111
Tableau n°3	Les décrets exécutifs sur la protection de l'environnement	115
Tableau n°4	La restructuration des entreprises à partir de 1962.	121

Tableau n°5	Les entreprises privées algériennes	127
Tableau n°6	La compétitivité des économies mondiales en 2007	128
Tableau n°7	Les engagements des entreprises et du MATE	133
Tableau n°8	Le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 en Algérie	134
Tableau n°9	L'évolution de l'effectif de l'ENIEM	151
Tableau n°10	l'évolution du chiffre d'affaires de l'ENIEM	152
Tableau n°11	Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'ENIEM	153
Tableau n°12	La capacité de production d'EI	156
Tableau n°13	L'évolution de l'effectif d'Electro-Industries	157
Tableau n°14	L'évolution du chiffre d'affaires d'EI	158
Tableau n°15	Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'entreprise EI	159
Tableau n°16	Evolution des parts de marché d'Electro-Industries de 2015 à 2018	160
Tableau n°17	L'évolution de l'effectif de l'entreprise	165
Tableau n°18	Evolution du CA de NCA Rouïba.	166
Tableau n°19	Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de NCA Rouïba	168
Tableau n°20	Evolution de l'indicateur de consommation d'eau	181
Tableau n°21	Evolution de la consommation d'électricité	182
Tableau n°22	Evolution de la consommation de Gaz	183
Tableau n°23	Evolution des quantités de co2 émises et de la production (en Tonnes)	184
Tableau n°24	Le nombre d'agents formés et sensibilisés à la Protection de l'environnement	185
Tableau n°25	Quantités et types des déchets générés (en tonnes)	188
Tableau n°26	Evolution du Ratio déchets/ Production de 2005 à 2015 en %	189
Tableau n°27	Evolution de la quantité des déchets par catégorie entre 2006 et 2015 en %	190
Tableau n°28	Evolution de la consommation énergétique de l'entreprise	192
Tableau n°29	Evolution de l'effectif de l'entreprise.	193
Tableau n°30	L'avantage concurrentiel des principaux concurrents de l'entreprise.	194

Tableau n°31	Evolution de la consommation d'eau (en m³)	195
Tableau n°32	Le coût de déstockage des déchets (en DA).	196
Tableau n°33	Evolution du Ratio Electricité (kWh)/ Production (T)	197
Tableau n°34	Evolution du Ratio Gaz (thermie)/ production (tonne) de 2014 à 2018	198
Tableau n°35	Evolution du ratio Eau (m³)/ la production (en tonne)	199
Tableau n°36	Le nombre d'agents formés de 2014 à 2018.	202
Tableau n°37	Evolution du budget consacré à la formation environnementale.	202
Tableau n°38	Le pourcentage des déchets recyclés	205
Tableau n°39	Les coûts (en DA) de traitement des pollutions de 2015 à 2019.	208
Tableau n°40	Evolution des investissements de l'ENIEM pour la protection de l'environnement de 2010 à 2015	217
Tableau n°41	les investissements de NCA Rouïba dans la protection de l'environnement de 2013 à 2018.	218
Tableau n°42	Le retour sur investissements dans le cas des deux entreprises ENIEM et NCA Rouïba.	219
Tableau n°43	Le nombre d'objectifs environnementaux atteint par l'ENIEM de 2013 à 2018 par rapport au nombre d'objectifs fixés.	221
Tableau n°44	Evolution de la réalisation des objectifs environnementaux de NCA Rouïba de 2013 à 2018.	222
Tableau n°45	Les chiffres clés et les gains environnementaux de NCA Rouïba en 2015	225

Introduction Générale

Les entreprises se trouvent dans un environnement global complexe, concurrentiel et exigeant. De ce fait, chaque entreprise essaye de son mieux d'utiliser tous les moyens de gestion et les modes d'organisation lui permettant de faire face à cet environnement.

Il est aussi constaté que consommer ne constitue plus la seule priorité des consommateurs. En effet, ces derniers sont devenus, de plus en plus, exigeants quant à leur santé ou à la protection de leur environnement naturel. De nos jours, les consommateurs sont plus nombreux à intégrer dans leurs comportements les notions de développement durable.

Ainsi, le mode de production des entreprises doit s'adapter et prendre en considération les nouvelles exigences des consommateurs et par conséquent, la transformation de la société. Les entreprises sont alors tenues d'intégrer de façon volontaire ou réglementaire les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités. Cette intégration s'inscrit dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

La **Responsabilité Sociétale** est la déclinaison des principes du **Développement Durable (DD)** à l'échelle de l'entreprise. C'est une approche globale, constituée de différents axes d'actions, qui permet à une entreprise de se positionner en termes économique, social et environnemental afin de favoriser son développement et sa croissance. Adopter une démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale permet de valoriser la performance globale de l'entreprise.

Ce concept de **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)** est indissociable du concept de développement durable (*J. Bouglet, 2010*). Ces derniers ont une seule et même finalité qui consiste en la mutation des pratiques sociales et environnementales pour un **Développement Durable**. Ceci inscrit l'entreprise dans une **logique de sécurité** et de continuité, en d'autres termes de durabilité qui signifie selon *J. Bouglet, 2010* « répondre aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

A ce titre, les entreprises qui s'inscrivent dans cette démarche de responsabilité sociétale doivent avoir la capacité à manager entre les trois piliers sur lesquels reposent le développement durable à savoir, l'économie, l'environnement et la société.

S'intéressant à l'aspect environnement, les entreprises l'ont longtemps considéré comme étant une source génératrice de coûts, ce qui a un impact négatif sur l'activité économique de l'entreprise alors que celui-ci constitue un élément fondamental dans la

RSE. Cette dernière a pour mission d'étudier l'impact de l'entreprise et de ses produits sur l'environnement en termes de production de déchets et des émissions polluantes.

Dans ce cas, les entreprises sont tenues de trouver un certain équilibre entre leur activité et la protection de l'environnement et de la biodiversité, ce qui constitue un défi pour les managers.

I. Problématique de recherche :

Le respect de l'environnement est devenu un véritable défi pour les entreprises dans la mesure où la production sans précautions particulières peut entraîner des catastrophes écologiques majeures. Dans ce sens, l'évaluation environnementale d'une entreprise industrielle certifiée à la norme environnementale **ISO14001** permet de mettre en exergue les conditions de l'intégration de la protection environnementale dans la stratégie globale de l'entreprise.

Aujourd'hui, bien que le développement durable soit reconnu comme nécessaire au développement économique des sociétés, il n'en demeure pas moins que le conflit d'intérêts entre les différentes parties prenantes de l'entreprise rend difficile son intégration dans les pratiques de gestion des entreprises ; ceci a donné lieu à un dilemme entre la protection de l'environnement et le développement de l'entreprise du fait que certaines parties pensent que l'un se fait au détriment de l'autre.

C'est dans ce cadre d'idée que s'inscrit notre problématique de recherche que nous résumons par la question principale de recherche suivante :

Quel est l'impact de l'intégration de la protection environnementale dans la démarche de développement durable sur l'entreprise ?

Notre objectif par cette recherche est :

- **D'abord**, d'expliquer que la protection de l'environnement est une composante essentielle du Développement Durable ;
- **Ensuite**, de présenter les modes d'intégration de la protection de l'environnement dans les pratiques de gestion des entreprises algériennes ;
- **Enfin**, de vérifier si l'on peut parler de performance économique en intégrant la dimension environnementale dans la démarche de Développement Durable dans les pratiques de gestion des entreprises.

II. Questions et hypothèses de travail :

De la question principale découle d'autres sous-questions qui nous permettent ainsi de répondre à notre problématique de recherche. Ces sous-questions sont énumérées comme suit :

1. Quels sont les enjeux du développement durable pour l'entreprise ?
2. La protection de l'environnement est-elle un défi pour les managers d'entreprises ?
3. L'entreprise algérienne peut-elle assurer un équilibre entre sa performance économique et la protection de l'environnement ?
4. Quel est l'apport de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable pour l'entreprise ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons formulé trois (03) principales hypothèses qui nous serviront de guide dans ce travail de recherche, à savoir :

Première hypothèse : L'engagement de l'entreprise algérienne dans la démarche de protection de l'environnement peut se révéler comme une démarche efficace pour pouvoir préserver les ressources naturelles et contourner ainsi, le phénomène de l'épuisement des ressources et la dégradation de l'écosystème ;

Deuxième hypothèse : La protection de l'environnement peut être une source de création de valeur à long terme pour une entreprise ;

Troisième hypothèse : L'intégration du développement durable en matière de protection de l'environnement dans la stratégie globale de l'entreprise engendre d'importants coûts pour l'entreprise, ce qui ne lui permet pas réellement d'assurer un équilibre entre l'environnement et sa croissance autrement dit, de protéger l'environnement et d'assurer sa performance économique.

III. Méthodologie de recherche :

Pour répondre à toutes ses questions et vérifier nos hypothèses de travail, nous avons suivi une méthodologie de recherche académique basée sur :

- **D'une part, une recherche et une étude documentaire** ce qui nous a permis de collecter des informations de type quantitatif et qualitatif qui sont en relation avec la problématique du développement durable, plus particulièrement, de la protection de l'environnement dans les entreprises ;

- **D'autre part, une étude de cas** basée sur la réalisation d'une enquête par questionnaire adressé aux responsables des entreprises **objet** de notre recherche.

Nous avons complété cette étude par des entretiens individuels avec les responsables d'entreprises. Cette **étude de cas** d'entreprises algériennes nous a permis de mieux cerner notre problématique de recherche et d'apporter la réalité de l'intégration des pratiques environnementales dans le cas des entreprises étudiées.

IV. Structure du travail de recherche :

Dans ce travail de thèse, nous allons restituer les résultats de notre recherche suivant le plan structuré de la manière suivante :

- **Un premier chapitre** consacré au cadre théorique du développement durable
- **Un deuxième chapitre** portant sur la protection de l'environnement et le système de management environnemental ;
- **Un troisième chapitre** présentant la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes ;
- **Un quatrième chapitre** consacré à la présentation de l'état des lieux de l'intégration des pratiques environnementales dans les entreprises étudiées
- **Un cinquième chapitre** consacré à une étude qualitative exploratoire de trois (03) entreprises algériennes et à la présentation des résultats de l'étude concernant l'impact de ces pratiques sur ces entreprises. L'objectif est de vérifier les hypothèses de notre travail de recherche.

Ainsi, après avoir présenté dans les trois premiers chapitres les éléments théoriques liés aux concepts de développement durable et de protection de l'environnement, nous abordons dans le quatrième chapitre l'intégration des pratiques de protection de l'environnement et son impact sur l'entreprise algérienne. Enfin, nous allons terminer notre travail de recherche par une conclusion générale. Cette dernière porte d'une part, des éléments de réponse à la problématique de recherche posée et d'autre part, des perspectives de recherche pour des éventuels travaux de recherche.

Premier chapitre :

**Cadre théorique du développement
durable**

C'est au sommet de la terre, à Rio au Brésil en 1992, que les représentants de 172 Etats reconnaissent leurs responsabilités vis-à-vis des générations futures et décident d'assurer le développement durable de la planète. Cette rencontre définit un développement économique de l'humanité toute entière dans le respect de l'environnement, des droits de l'homme et l'instauration de vraies règles sociales. Par ailleurs, l'humanité doit affronter des problèmes environnementaux à l'échelle de la planète.

La terre est en effet victime de la perturbation de ses grands équilibres, principalement avec la destruction de la couche d'ozone, le réchauffement climatique, la pollution de l'air, la perte de la biodiversité, etc. Dans chacun des cas, la responsabilité est humaine, l'homme est donc tenu d'intervenir pour y remédier.

Devant cet état de fait, des conventions internationales, des protocoles de mise en œuvre et des programmes d'actions sont réalisés afin d'assurer la protection de l'environnement. Ainsi, tous les Etats reconnaissent la nécessité de coopérer afin de faire aboutir les programmes de protection de l'environnement pour un développement économique et sociale durable.

Les organismes nationaux et internationaux qui défendent les droits de l'homme et luttent contre la dégradation de l'environnement enregistrent des taux de pauvreté très importants et des chiffres inquiétants.

Cependant, l'une des conditions principales du Développement Durable est l'élimination de la pauvreté mais aussi la protection de l'environnement. Cette dernière permet la protection et la satisfaction des générations futures. La protection de l'environnement doit être le souci majeur de l'entreprise étant donné que cette dernière est en relation directe avec son environnement et que les effets de son activité industrielle sont subits par l'environnement qui est en dégradation continue.

Pour cela, toute entreprise exerçant une activité industrielle est dans l'obligation de s'inscrire dans une démarche de Développement Durable afin de pouvoir assurer sa performance économique, sociale et notamment sa performance environnementale.

Pour cela, tous les pays conçoivent et élaborent de nouvelles règles politiques, économiques et sociales permettant d'améliorer les modes de production de biens et services, les habitudes de consommation ainsi que les méthodes de gouvernance.

Le Développement Durable est l'une des questions d'actualité, mais c'est une notion qui est apparue depuis de longues années.

C'est à ce titre que nous avons consacré ce premier chapitre à la présentation de l'évolution historique du DD. Ainsi, ce chapitre est organisé en trois principaux points suivants :

- L'évolution historique du Développement Durable ;
- Les principes, les indicateurs et les normes du Développement Durable ;
- Les enjeux et les objectifs du Développement Durable.

1 L'évolution historique du Développement Durable

L'environnement de l'entreprise est en perpétuel évolution. Ceci fait que la compétitivité de l'entreprise n'est plus basée sur le seul rapport Qualité/ Prix, vu que de nouveaux concepts tels que la Responsabilité Sociale de l'Entreprise et le Développement Durable ont marqué l'environnement des entreprises ces dernières années. Ces deux concepts contraignent les entreprises à revoir leurs modes de fonctionnement et d'organisation.

De ce fait, la connaissance de ces concepts n'est pas seulement indispensable mais il est aussi nécessaire de distinguer entre ces deux concepts. Pour cela, nous allons aborder dans ce premier point relatif à l'évolution historique du Développement Durable les éléments cités suivants :

- La genèse du Développement Durable ;
- Les événements historiques de l'évolution du Développement Durable ;
- Les différentes définitions attribuées au DD ;
- Les différentes dimensions du DD.

1.1 La Genèse du Développement Durable :

Selon les scientifiques et les chercheurs, le développement durable est réellement réapparu sur la scène internationale à partir des années 1990. Il ne constitue pas par conséquent, une idée neuve mais il est construit et formulé à partir des années 60. Ceci est dû à différentes raisons comme les chocs pétroliers et la guerre froide.

Selon le PNUE¹, le concept du Développement Durable est le résultat de l'observation des sociétés traditionnelles qui préconisent la prise de conscience de l'homme face à la nature. Pour mieux retracer la genèse de ce concept, nous présentons succinctement les éléments suivants :

- **Le Développement Durable et les sociétés traditionnelles ;**
- **Le Développement Durable et l'économie.**

1.1.1 Le Développement Durable et les sociétés traditionnelles

Selon *C. Bonnet (2006)*, les sociétés traditionnelles partagent cette vision globale du monde c'est-à-dire une responsabilité envers la planète. L'auteur cite à cet effet, certaines sociétés traditionnelles comme² :

¹Programme des Nations Unies pour l'Environnement, créé en 1972, la plus grande autorité environnementale au sein de l'ONU in www.pnue.org

² Bonnet C., « Marché et développement durable, un modèle gagnant », Ed Alpha, Paris 2006, p.22.

- **Les sociétés Amérindiennes**, selon lesquelles leur existence sur terre signifie en prendre soin. Ceci s'explique non seulement par la façon dont ces sociétés interagissent avec la terre, leurs comportements vis-à-vis de la terre, la manière avec laquelle ils utilisent les plantes, les animaux et les minéraux mais aussi leur prise en considération des besoins des générations futures ;
- **La société japonaise** : pour laquelle le respect de la nature est considéré comme un principe fondamental. Pour les japonais, le mot nature reflète l'environnement auquel ils font partie ;
- **La société bouddhiste** : celle-ci accorde une importance pour l'environnement au point où elle lie directement l'homme à la nature. Ces derniers sont interdépendants mais l'homme ne représente qu'une partie mineure de la nature et de l'univers. Tous ses actes responsables ou irresponsables ont directement un effet sur lui.

Pour *C. Bonnet (2006)*, le comportement des sociétés traditionnelles avec l'univers véhicule l'idée de développement durable. Ceci indique l'ancrage du DD dans l'évolution historique de la société.

Par ailleurs, la période de l'après-guerre, dite des « **trente glorieuses** », était un champ de développement du concept de Développement Durable. Ce développement est marqué par la forte croissance qu'a connue le monde grâce à la révolution industrielle qui a débuté en Angleterre au 19^{ème} siècle, puis elle s'est propagée dans le reste du monde. Cette croissance est marquée par des innovations dans plusieurs domaines notamment celui de l'énergie.

Dès les années 1960, certains spécialistes, notamment (*Dennis Meadows et Donnela Meadows*) cité par *L. Abdlmalki, (2010)* dans leur rapport Meadows intitulé « **halte à la croissance** »¹, se penchèrent sur la question de cette perpétuelle croissance et de ses limites et particulièrement sur l'impact de ce développement continu sur l'environnement.

Selon ce même rapport, les premières limites de cette croissance apparurent brusquement suite au choc pétrolier survenu en 1973, choc marquant la fin des Trente Glorieuses, qui sera suivi d'un nouveau choc pétrolier en 1979. Le concept de développement durable devient alors l'objet de la plupart des discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement.

¹Abdlmalki L., « Economie de l'environnement et du Développement Durable », Ed. Boeck, Bruxelles 2010, p.27.

1.1.2 Le Développement Durable et l'économie

Les théoriciens et les économistes présentent différentes visions du concept de Développement Durable. On distingue à cet effet¹ :

- Une vision du Développement Durable qui consiste à ne pas mettre en danger les systèmes naturels ;
- Une vision du Développement Durable selon une approche large qui favorise un état d'harmonie entre l'homme et la nature. On trouve dans ce cas :
 - **Les physiocrates** : ce courant de pensée prend en considération la nature dans leurs actes. Pour eux, une meilleure gestion de la nature est recommandée pour pouvoir faire face aux changements de l'environnement. Il s'agit d'être actif et réactif dans un environnement instable ;
 - **Les néoclassiques** : ces derniers ne prennent pas en considération la nature et l'environnement dans leurs calculs économiques. Ils supposent que l'environnement est stable.

De ce fait, de nos jours, la connaissance du concept de Développement Durable progresse de manière rapide sans même qu'il n'y est de définition unique, ni de compréhension globale du sujet. Selon *J. Pontarper (2003)*, l'absence de définitions sur le concept de développement durable entraîne une incompréhension du sujet.

Dans ce contexte l'étude faite en France en 2003, cité par *C. Bonnet (2006)*, sur les questions de Développement Durable fait ressortir une méconnaissance des enjeux de Développement et que le DD constitue une préoccupation secondaire. Cette étude a aussi révélé que le DD est désigné soit sous l'aspect environnemental ou soit sous l'aspect de sensibilité sociale, alors que ce dernier désigne à la fois le respect de l'environnement, le développement économique et le bien-être social.

Ainsi, la complexité du sujet réside dans sa riche dimension historique. Pour cela, nous pouvons dire que le Développement Durable est l'apport de l'interaction entre les différentes parties concernées par cette problématique telle que :

- Les scientifiques qui ont une contribution importante ;
- Les nations unies à travers les différents plans pour le développement ;
- Les entreprises qui jouent un rôle important dans cette chaîne.

¹Bonnet C., Op. Cit., p. 32.

1.2 Les événements historiques de l'évolution du Développement Durable

L'histoire du Développement Durable résulte de la convergence des préoccupations anciennes. Ainsi, le développement du concept de DD est lié à certains événements historiques marqués par les premières conférences internationales sur les effets de l'activité humaine sur l'environnement. Ces conférences mettent l'accent sur la protection de certains aspects environnementaux. On trouve¹ :

- La création de l'OPEP² en 1962. L'objectif de cette organisation est de permettre une meilleure gestion des ressources disponibles tout en préservant les besoins futurs ;
- Un colloque organisé à Founex (Suisse) en 1971 qui élabore pour la première fois une théorie sur le respect de la nature et la production de richesses et de biens ;
- La conférence dite de Stockholm en 1972 qui vient rompre avec l'approche du développement axée exclusivement sur la modernisation qui est fondée sur le progrès et la maîtrise technologique. C'est dans cette conférence que s'est posée la question du lien entre l'environnement et le développement humain ;
- Le choc pétrolier et la crise énergétique en 1973. Celle-ci a été à l'origine de la révision des politiques d'investissements par les investisseurs. En cette même année, il y a eu la convention de Washington sur le commerce des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- La conférence à Cocoyoc (Mexique) en 1974 où s'est posée la question de la limitation des ressources ;
- Les Chartes mondiales de la nature en 1982 ;
- L'apparition en 1985 du principe de précaution à Vienne à propos des risques liés à l'amincissement de la couche d'ozone ;
- La commission « Gro Harlem Brundtland » de 1987 qui présente une nouvelle vision du développement durable. Il est produit à cette effet, l'ouvrage « Our common future » ;
- Le Protocole de Madrid sur l'antarctique en 1991 ;
- La conférence de Rio de 1992 au « sommet de la terre » intitulée « développement et environnement ». C'est dans cette conférence qu'il y a eu l'adoption de la définition générale du rapport Brundtland sur le DD.

¹Loïc C., « Le développement durable, produire pour tous, protéger la planète », Ed. Larousse, Paris 2009, pp.14-17.

²OPEP : Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole.

Cette conférence constitue l'une des premières tentatives de coordination des politiques menées sur les plans environnementaux, économiques et sociaux par les institutions internationales. Lors de cette conférence, il y a eu la signature de la Convention sur la diversité biologique, la déclaration sur l'environnement et le développement et la création de l'Agenda 21 ;

- La convention de Paris en 1994 sur la désertification ;
- L'adoption en 1995 du protocole de la Carthagène sur les préventions des risques bio technologiques. Durant l'année 1995, il y a eu aussi la déclaration de Copenhague sur le développement social ;
- La déclaration en 1996 sur le logement à Istanbul ;
- Le protocole de Kyoto en 1997 sur le changement climatique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre ;
- La déclaration de l'année 2000 sur les objectifs pour le développement ;
- La conférence de Johannesburg de 2002 qui représente le sommet du développement durable.

De ce bref historique de l'évolution du concept de Développement Durable, nous pouvons en déduire les termes qui permettent de définir le DD. A ce titre, plusieurs définitions sont alors données à ce concept mais toutes ces définitions se ressemblent et ont le même objectif.

La question de Développement Durable et celle de la protection de l'environnement ont été traitées par les économistes et les entreprises d'une part, et par les scientifiques et les nations unies, d'autre part. Dans ces définitions, la démarche adoptée est différente mais l'objectif reste le même à savoir, la satisfaction et la préservation des besoins des générations futures.

1.3 Les différentes définitions attribuées au Développement Durable

Plusieurs acteurs ont contribué à la définition du concept de développement durable. On trouve celle donnée par :

- Les acteurs du DD ;
- Les économistes.

1.3.1 Les définitions des acteurs du Développement Durable

Par acteurs du DD, nous mettons l'accent sur toutes les parties physique ou morale ayant un impact direct ou indirect sur l'instauration de la démarche de Développement Durable.

Nous nous référons aux définitions des Nations Unies, des Scientifiques et à celle donnée par les entreprises. On trouve alors :

- La définition des nations unies ;
- La définition des scientifiques ;
- La définition des entreprises.

1.3.1.1 La définition des Nations Unies

Les Nations Unies définissent le DD comme « *un processus consensuel de prise de décision. Au sein des Etats, des institutions et des sociétés, dans lequel l'impact des activités économiques sur l'environnement ou l'écosystème et le bien être des sociétés sont intégrés et optimisés, sans compromettre aux besoins des générations futures* »¹.

Le PNUD, depuis sa création a joué un rôle majeur dans la popularisation des principes du développement durable. Autrement dit, dans la sphère économique, la mise en place des principes du Développement Durable se fait de manière automatique, c'est-à-dire les variables environnementales et sociales sont prises en considération dans les décisions économiques.

1.3.1.2 La définition des scientifiques

Les scientifiques ont contribué à la familiarisation du concept de Développement Durable grâce aux nombreuses recherches réalisées dans le domaine environnemental économique et social notamment celle de *R. Kates et D.Meadows (1972)*.

Par ailleurs, il est important de noter que selon *C. Bonnet (2006)*, les scientifiques accordent une importance à la protection de l'environnement car ils sont convaincus de la relation entre la fin du monde et la crise de l'environnement². *Meadows et kates*, dans leur contributions, accordent une importance à la crise écologique qui menace le monde et se focalise sur la mise en place en urgence des objectifs du développement durable³.

¹ Brunel S., « Le développement durable Que Sais- je », Ed Puf, Paris 2004, pp.3-7.

² Bonnet C., Op.cit., p. 22.

³ Rapport de Meadows sur le développement durable « il est trop tard pour le développement durable », 2012 in <https://www.institutmomentum.org/breves/dennis-meadows-au-smithsonian-institute/#:~:text=Le%201er%20mars.pr%C3%A9paration%20%C3%A0%20l'E2%80%99effondrement.%C2%A0> consulté le 04.06. 2021.

Dans son travail intitulé « *l'atténuation des risques naturelles* », Kates, aborde la question des risques naturels et sa relation avec le phénomène de l'épuisement des ressources naturelles.

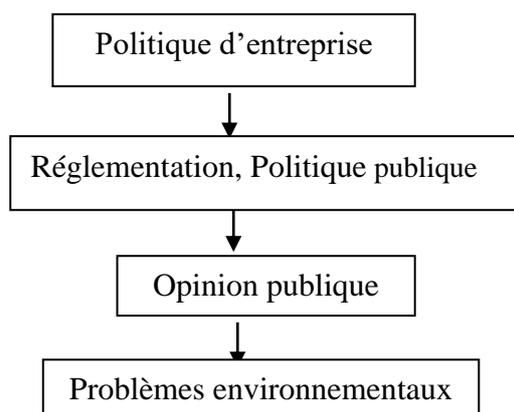
Sa démarche consiste en effet, dans la mise en place des expériences permettant ainsi, de comprendre les phénomènes naturels en essayant de répondre à la question « *comment devrait être la terre* »¹.

1.3.1.3 La définition des entreprises

Les entreprises jouent un rôle majeur dans le développement économique et constituent le maillon fort du Développement Durable. Ceci est dû à la place qu'elles occupent dans l'économie et la société. En effet, les entreprises, considérées comme des acteurs du Développement Durable, ont une capacité d'innovation et constituent ainsi un poids financier qui assure le bon fonctionnement de l'économie.

L'inscription des entreprises dans le cadre du Développement Durable se fait à travers les différentes actions responsables menées dans le cadre de l'économie, de la société et de l'environnement. Les entreprises font face à de nombreuses contraintes qui leur imposent d'intégrer de ce fait dans leurs innovations et dans leurs stratégies l'aspect environnemental (figure n°1). Cette intégration constitue un élément important qui permet l'amélioration de la performance de l'entreprise.

Figure n°1 : Les phases d'intégration de l'environnement dans la politique de l'entreprise.



Source : C. Bonnet, « Marché et développement durable, un modèle gagnant », Ed. Alpha Paris, 2006, p. 25.

¹Article de Kates R., « L'atténuation des risques naturels », 2006, in https://gaz.wiki/wiki/fr/Robert_Kates#:~:text=Les%20recherches%20de,et%20al.%2C%202006

Comme nous le constatons, la figure n°1 montre les relations existantes entre la politique de l'entreprise, la réglementation, l'opinion publique et l'environnement.

Cependant, la politique de l'entreprise ne peut être définie sans la prise en considération des autres éléments. L'entreprise est par conséquent, tenue d'inscrire l'aspect environnemental dans sa démarche afin de pouvoir faire aboutir sa politique au même titre que la réglementation et l'opinion publique car ces derniers affectent l'image de l'entreprise.

1.3.2 Les définitions des économistes

Nous présentons, ci-après, quelques définitions données par les économistes lors des grands événements sur la question du Développement Durable. Nous avons recensé à cet effet, celles qui se complètent et qui mettent en évidence tous les aspects du DD, nous citons celle de :

- L'agenda 21 ;
- La Commission des Communautés Européenne (CCE) ;
- L'Organisation de Coopération et Développement Economique (OCDE) ;
- Le rapport Brundtland.

1.3.2.1 L'Agenda 21

L'Agenda 21¹ avance la définition du Développement Durable comme suit « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au Développement Durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature pour parvenir à un Développement Durable. La protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément* »².

Suivant cette définition, on ne peut pas parler de politique de protection de l'environnement sans assurer le bien-être social et le développement économique. C'est un processus pris dans son ensemble, reliant les trois dimensions de développement afin de pouvoir réellement parler de développement durable.

¹Document élaboré lors du sommet de la terre en 1992. Il contient les objectifs du développement durable.

²Rapport des Nations Unies sur le développement Durable « Projets territoriaux de Développement Durable et Agenda 21 », le 11 août 2005, consulté le 14/10/2016 in www.agenda21-cluses.fr/index.php?id=164.

1.3.2.2 La Commission des Communautés Européennes (CCE)

«*Le Développement Durable est une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique, social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources* »¹.

Cette définition montre que le développement durable est en réalité une politique qui doit garantir un développement économique et social de l'entreprise et de la nation, à condition de prendre en considération les contraintes environnementales notamment l'épuisement des ressources naturelles.

1.3.2.3 L'Organisation de Coopération et Développement Economique OCDE

«*Dans les sciences sociales, le Développement Durable implique que l'on porte attention à des considérations plus générales que la croissance économique et le bien-être matériel. Ce concept englobe en effet des préoccupations d'équité et de cohésion sociale et implique la nécessité de protéger les biens communs de l'humanité contre les menaces*»².

1.3.2.4 Le rapport Brundtland

«*Le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*»³.

A ces définitions s'ajoute celle donnée par A. Suarez (2008), dans son ouvrage intitulé «*le Développement Durable* », dans lequel il définit le Développement Durable comme «*Un processus qui réunit les domaines de l'écologie, du politique, de l'économie et du social. Il cherche à établir un cercle vertueux entre pôles de Développement Durable (à savoir le pôle social, économique et écologique) par la prise en compte des interrelations entre croissance économique, inégalité, pauvreté, développement industriel et dégradation environnementale* »⁴.

¹Leininger F, « Le développement durable et ses enjeux éducatifs » Thèse pour obtenir le grade de docteur en géographie », présentée et soutenue le 09 septembre 2009, université de Lyon 2.

²Leininger F. Op.cit.

³Rapport de Gro Harlem Brundtland, sur le développement durable, 1987, in

<https://leshorizons.net/gro-harlem-brundtland-developpement-durable/#:~:text=Le%2027%20Avril,le%20D%C3%A9veloppement%20Durable.>

⁴ Alfredo S., « Commerce Mondial et Développement Durable » éd Hachette, paris 2008.p.15.

Se basant sur toutes ces définitions, nous pouvons avancer que le Développement Durable (DD) est un concept qui prend, de plus en plus, une place dans la vie économique et sociale.

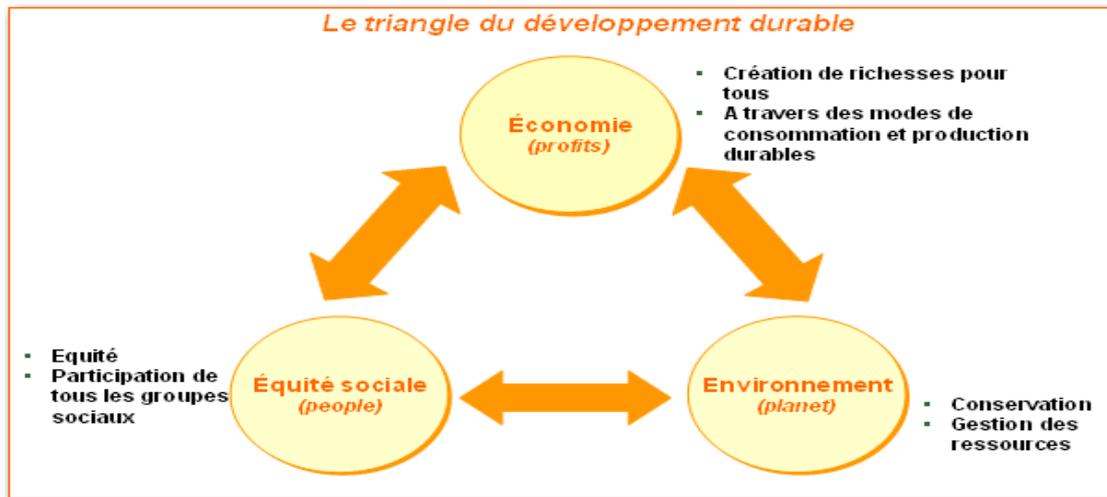
Ce concept est développé après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement. C'est une démarche qui assure le bien être des sociétés mais aussi un développement économique dans le cadre de la protection de l'environnement.

Le DD est également une tentative de créer un modèle de croissance qui intègre à la fois l'économie, le progrès social et la protection de l'environnement. C'est pourquoi ce concept est modélisé sous forme de trois dimensions : l'économie, le social et l'environnement.

1.4 Les dimensions du Développement Durable

Le DD repose sur trois dimensions : l'économie, la société et l'environnement. Les avantages de chaque dimension ainsi que l'interconnexion entre elles sont données sous la forme d'un triangle (cf. figure n°2). Les trois dimensions du DD sont interdépendantes les unes des autres. Chaque dimension présente un ensemble de valeurs à savoir :

- **La dimension économique** qui désigne la mise en place des modes de production et de consommation répondant, non seulement, aux exigences environnementales mais aussi à la création et à la répartition équitable des richesses tendant vers la dimension sociale ;
- **La dimension sociale** qui désigne le respect, l'équité sociale et la communication continue entre les différents groupes de la société. Cela garantit une meilleure répartition des richesses, ce qui correspond à la dimension économique ;
- **La dimension environnementale** qui désigne la protection de l'environnement, la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources. Protéger l'environnement est synonyme de bien-être social.

Figure n°2 : Le triangle du Développement Durable

Source : Nation Unies, « Les dimensions du Développement Durable », rapport sur les piliers du Développement Durable de août 2005, Vu le 02.10.2016 in www.piliersDD.com.

1.4.1 La dimension économique

Cette dimension est liée à toutes les actions responsables engagées par les entreprises et qui favorisent le développement économique de la nation à travers la création des richesses, l'utilisation rationnelle des ressources, l'adoption des modes de production correspondant aux exigences de la société et répondant aux normes internationales¹.

Il s'agit de produire en limitant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables et des besoins en énergie, en promouvant le recyclage et en développant des techniques moins polluantes ou économes en énergie. Nous pouvons dire donc que développer une économie responsable c'est à la fois :

- Développer des pratiques commerciales innovantes et éthiques pour mieux répartir les bénéfices et les richesses ;
- Prendre en considération le coût social et environnemental dans le prix des produits c'est-à-dire l'entreprise intègre toutes les dépenses qui ont un caractère social et environnemental dans la détermination du prix final du produit ;
- Assurer un développement local ;
- Améliorer les conditions de vie ;
- Intégrer de nouvelles méthodes productives telles que :

¹Leininger F., Op.cit., pp. 62- 80.

- **L'économie circulaire** qui repose sur le principe de faire circuler les biens par la réduction des déchets, la récupération, le recyclage, l'élimination du gaspillage tout en favorisant la réparation des produits existants et le gain en termes de temps et de coûts ;
- **L'économie de fonctionnalité** qui consiste à payer pour un service ou pour l'usage d'un bien au lieu du bien lui-même tels que l'habitat collectif, la location de pneu aux kilomètres parcourus, vente de l'usage des photocopieurs et de leurs services ;
- **La Consommation collaborative ou l'économie du partage** dont le principe repose sur la mutualisation des ressources (compétences, temps, argent, biens) à travers de nouvelles formes d'échanges entre particuliers (partage, troc, échange, location).

1.4.2 La dimension sociale

Représente toutes les actions responsables des entreprises envers la société dont le but est de gérer et d'absorber les pressions Sociales.

Il s'agit de promouvoir une équité entre les hommes. Cette équité se veut inter et intra générationnelle. Le développement durable renvoie à un idéal de justice sociale. Ceci se manifeste par :

- La répartition équitable des revenus ;
- La préservation des biens publics ;
- L'équité sociale ;
- Le respect entre les individus ;
- La satisfaction des besoins en santé, en éducation et en habitat ;
- Le système de management des compétences ;
- L'assurance en termes de sécurité au travail pour les employés ;
- L'amélioration des conditions de travail et d'hygiène au travail.

La dimension sociale du développement durable comprend aussi un volet culturel qui est peu pris en compte par l'écodéveloppement. Ce volet a donc une portée plus restreinte. Le Développement Durable doit émerger de la culture de la communauté qui le met en place.

La culture n'est pas conçue dans ce cas comme un cadre immuable mais comme un ensemble de traditions, de références, de valeurs, de comportements ainsi que d'éléments matériels qui sont propres à une communauté ou à une société. C'est un ensemble mouvant et ouvert à des influences exogènes diverses qui la transforment en permanence¹.

1.4.3 La dimension environnementale

L'environnement est l'un des piliers du Développement Durable. Parmi les objectifs du Développement Durable, il y a lieu de citer la protection de l'environnement. A ce titre, nous assistons, de plus en plus, à une dégradation de l'environnement, à la menace de la flore et de la faune, à la disparition des espèces naturelles et à la transformation des espaces verts qui sont devenus des déserts².

Aussi, le réchauffement de la planète et le changement climatique sont de vrais problèmes dont souffre l'humanité de nos jours. Cette situation est due, entre autre, au taux des gaz émis par les entreprises (Gaz à effet de serre).

De ce fait, intégrer l'environnement parmi ses préoccupations revient à dire que la sphère environnementale se résume à toutes les actions responsables engagées par l'entreprise envers l'environnement.

L'objectif est d'assurer la protection de l'environnement et le bien-être de toute l'humanité car la dimension environnementale est l'intersection des deux autres dimensions à savoir : l'économie et la société.

Le Développement Durable prend, à cet effet, un sens plus large. Il ne s'agit pas seulement de faire de l'homme un gestionnaire éclairé de l'environnement mais de trouver aussi un équilibre entre l'Homme et l'environnement.

Le Développement Durable invite alors à remettre en question les représentations de l'environnement et le rapport des entreprises avec l'environnement, en particulier, et de la société, en général, dans la perspective d'instaurer une relation et un rapport harmonieux.

Nous pouvons évoquer à cet effet, les premières conventions internationales telles que celle de Berlin sur les saumons du Rhin de 1885 ; celle de Paris sur la protection des oiseaux de 1895 et 1902 et de Londres sur la protection des mammifères africains de 1900³ :

¹Leininger F., Op.cit., pp. 62-80.

²Loïc C., Op, Cit., pp.20-33.

³Veyret Y., Le développement durable, Editions Sedes, Paris, p. 432.

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation des ressources et des matières premières ;
- La certification environnementale ;
- La valorisation des déchets et du recyclage ;
- La réduction des gaz émis dans l'environnement ;
- L'utilisation rationnelle des énergies ;
- La favorisation des énergies renouvelables ;
- L'adoption d'une démarche préventive ;
- La prise en compte des conséquences de l'activité de l'entreprise sur l'environnement.

Pour synthétiser, nous pouvons dire que les trois dimensions du Développement Durable permettent ainsi à l'entreprise de s'inscrire dans la société, dans l'économie et dans l'environnement en prenant des engagements et des actes.

Par ailleurs, il est important de noter les différents points de vue suscités par le concept du développement durable. On trouve à ce titre :

- Certains auteurs qui parlent de **Développement Soutenable** plutôt que de **Durable**. Ils remettent en cause l'expression Durable. Selon ces auteurs, les concepts de Développement et Durable sont contradictoires ;
- Les environmentalistes mettent l'accent sur la préservation des écosystèmes. Pour eux, le Développement Durable est un développement qui préserve la nature et les écosystèmes ;
- Les industriels, de leur part, adoptent une vision qui est celle d'un développement qui puisse durer indéfiniment ;
- Les anglo-saxons proposent de remplacer le terme durable par « **viable** » étant donné que ce dernier ne remet pas en cause la croissance car selon le rapport Brundtland, la croissance est compatible avec la protection de l'environnement.

1.5 Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

En Europe, il n'y a pas de distinction entre les deux concepts, c'est-à-dire que le Développement Durable est synonyme de Responsabilité Sociale des Entreprises. Il est clair que la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est la responsabilité engagée par toute entreprise vis-à-vis des effets qu'elle a sur la société dans l'exercice de ses activités.

Selon J. Alain (2004) « être une entreprise responsable signifie, non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes »¹.

La RSE tend vers une démarche volontaire qui va au-delà du respect de la législation et des conventions collectives. L'homme étant au centre de l'attention, la RSE exige d'engager une collaboration étroite avec les parties prenantes et d'intégrer des préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique et de droits de l'homme.

Plus communément, la RSE permet à toute entreprise de prendre en compte et de s'appropriier les enjeux du développement durable en accord avec ses valeurs, ses préoccupations et ses contraintes².

De ce qui précède, nous pouvons dire que la Responsabilité Sociale est une démarche qui permet à l'entreprise d'atteindre les objectifs fixés par le Développement Durable. Le Développement Durable présente un impact planétaire et ses effets se manifestent à l'échelle macroéconomique. Contrairement à la responsabilité sociale qui traite avec les parties prenantes et présente un impact sur le micro environnement.

La Responsabilité Sociale des Entreprises ayant également un impact sur l'économie, la société et l'environnement, l'entreprise suivant cette démarche est souvent représentée comme une entreprise citoyenne. Elle reflète l'image d'une entreprise qui prend en considération les préoccupations environnementales, sociales et économiques.

2 Les principes, les indicateurs et les normes de Développement Durable

Après avoir présenté la genèse, les définitions et les dimensions du développement durable, le point suivant sera consacré à la question des principes, des indicateurs et des **normes** relatives au Développement Durable.

2.1 Les principes du développement durable

Par principe, on entend les éléments que doit intégrer et prendre en considération toute démarche de Développement Durable mise en place.

¹ Alain j. « Le développement durable : 100 questions pour comprendre et agir », Ed Afnor, Paris 2004, p.23.

²Wolff D., « Le développement Durable : théories et applications au Management », Ed Dunod, Paris 2010, pp. 135-139.

Se référant à l'ouvrage de *P. Cavaillé et al (2009)* sur le « **Management des risques pour un développement durable** »¹, trois principes fondamentaux sont généralement évoqués. On trouve le principe de :

- La prise en considération des trois dimensions du Développement Durable ;
- La réaction des individus sur la question du développement durable ;
- Le rôle des parties prenantes de l'entreprise.

2.1.1 La prise en considération des trois dimensions du Développement Durable

Ce principe repose sur l'idée de prendre en compte le développement économique, la préservation de l'environnement et enfin l'équité sociale. L'idée soutenue est que le développement économique favorise la création de richesses à savoir, des biens et services à utiliser pour créer un mode de vie qui convient et assurer le bien-être social de manière équitable.

Toutefois, la consommation de ressources entraîne des méfaits et nuit à l'environnement à travers l'épuisement des ressources et la pollution de la nature, ce qui engendre le dysfonctionnement de des écosystèmes.

Pour cela, la prise en compte des trois dimensions du Développement Durable pousse à mieux penser le présent et bien organiser l'avenir.

2.1.2 La réaction des individus sur la question du Développement Durable

Ce principe met l'accent sur la façon dont les individus agissent sur cette question de Développement Durable. Celui-ci insiste sur la notion de long terme, c'est-à-dire que non seulement il faut penser à long terme mais aussi de manière complexe et globale, il faut imaginer le pire scénario mais seulement il faut agir sur le court terme local et simple. Penser global, agir local.

2.1.3 Le rôle des parties prenantes de l'entreprise

Celles-ci représentent toutes les parties qui sont en interaction avec l'entreprise et qui sont capables d'influencer ses choix stratégiques. C'est à ce stade qu'intervient le principe de la gouvernance avec ses enjeux, notamment dans les échanges informationnels.

A ces principes, s'ajoutent d'autres qui font l'objet d'un élément de l'agenda 21¹ et qui sont au nombre de 19 présentés lors de la conférence sur l'environnement à Rio en 1992, à savoir :

¹Cavaillé P. et al, « Management des risques pour un Développement Durable », Ed Dunod. Paris 2009, pp.36-37.

- L'homme est au centre des préoccupations, l'équité sociale recommandée, les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ;
- Les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres Etats ;
- Le respect des générations présentes et futures ; satisfaire ses besoins sans compromettre les besoins des générations futures ;
- La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement : un pilier fondamental du développement durable ;
- L'Etat est conditionné par la lutte contre la pauvreté. Ainsi pour mettre en place une démarche de développement durable, il faut éliminer la pauvreté ;
- Le Développement Durable concerne tous les pays ; c'est la responsabilité de tout le monde ;
- Selon des responsabilités communes mais différenciées, chacun a son rôle mais l'objectif reste le même à savoir celui de l'inscription dans la démarche de Développement Durable ;
- Les modes de production et de consommation non viables doivent être éliminés : revoir les systèmes de production et éliminer ceux qui causent des dommages à la planète au profit de ceux qui seraient viables et pour lesquels la diffusion doit être favorisée ;
- Le public doit être impliqué dans les décisions : faire participer le public, dans le cadre de mesures législatives efficaces, dans les domaines dont il ouvre droit ;
- Toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce, tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages ; chacun est responsable de ses actes ;
- Eviter le transfert d'activités polluantes pour ne pas encourager le développement des secteurs polluants ;
- Le principe de précaution doit être mis en œuvre : il faut prendre les mesures nécessaires ;
- Internaliser les coûts économiques grâce au principe pollueur payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement

¹Rapport des Nations Unies sur le développement Durable « Projets territoriaux de Développement Durable et Agenda 21 », le 11 aout 2005, consulté : le 14/10/2016 in www.agenda21-cluses.fr/index.php?id=164.

l'environnement doivent assumer leur part des coûts de mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement ;

- Effectuer des études d'impact avant toute réalisation : avant de se lancer dans n'importe quelle activité, il faudrait mesurer son impact ; la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale ;
- Avertir de toute catastrophe ou activités dangereuses pouvant affecter « les Etats » ;
- Le rôle particulier de certains groupes qui ont une place indispensable dans la réalisation du Développement Durable. En effet, la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Parmi ces groupes on trouve :
 - Les femmes ;
 - Les jeunes avec leurs capacités d'innovation et leurs dynamismes qui contribuent à l'instauration des principes de Développement Durable ;
 - Les communautés locales.

Pour les populations occupées ou opprimées qui se trouvent dans des situations critiques, il faut que :

- Les règles d'environnement soient respectées en temps de guerre ;
- La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables ;
- Les différences concernant l'environnement doivent être résolues pacifiquement.

Les principes du Développement Durable reflètent les efforts fournis par les Etats afin de familiariser le concept du développement durable et l'inscrire parmi les objectifs de toutes les nations.

2.2 Les indicateurs du Développement Durable :

Selon Y. Lazzeri (2006), un indicateur est « *Une méthode comparative au cœur d'un nouveau partage de la responsabilité politique d'un développement « soutenable » et de son acceptation comme norme de politique économique universelle* »¹ et « *un point clé d'une analyse de l'évolution de l'économie politique et de la comptabilité profonde entre macro et micro- économique* »².

De ces définitions nous pouvons dire que les actions de protection de l'environnement de l'entreprise ne peuvent-être efficaces sans la mise en place de ces indicateurs qui assurent une évaluation continue des actions de l'entreprise dans le domaine environnemental. Les indicateurs sont les fondements du Développement Durable car ils permettent :

- D'un côté, de familiariser le concept de Développement Durable et donnent une idée sur les comportements des acteurs concernés qui participent à la mise en place du processus de DD ;
- D'un autre coté, de mesurer le degré d'application du processus de Développement Durable. L'indicateur est indissociable du processus qui conduit à son élaboration. Ces indicateurs représentent une source d'information pour les parties concernées par cette problématique.

Dans ce cadre, la Commission de Développement Durable des Nations Unies a lancé en 1995, un programme de travail visant à élaborer des indicateurs de Développement Durable après le sommet de la terre à Rio. Les indicateurs fixés lors de cette rencontre étaient généraux, et ce n'est qu'en 2006 qu'ils ont été révisés. Certains auteurs proposent une classification de ces indicateurs en quatre catégories qui sont les suivantes :

- **L'Indicateur de Bien- Etre Economique (IBEE) ;**
- **L'Indice de Performance Environnementale(IPE) ;**
- **L'Indice de Planète Heureuse (IPH) ;**
- **L'Empreinte Ecologique(EE).**

¹LAZZERI Y., « Les indicateurs territoriaux de développement durable : Questionnements et expériences », édition L'Harmattan, Paris 2006, p.13.

²Lazzeri Y. Op.cit, p.13.

2.2.1 L'indicateur de bien-être économique (IBEE)

L'Indicateur de Bien-Etre Economique (**IBEE**) est proposé par deux chercheurs Canadiens (*Lars Osberg et Andrew Sharpe*), cités par *D. Lukas (2011)*, afin de mesurer l'évolution du bien-être et de la prospérité dans les différents pays.

Les deux chercheurs ont pu appliquer leur méthode à six pays (États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Australie, Norvège et Suède). Cet indicateur est très utilisé pour mesurer le Développement Durable.

Cet indice intègre quatre (4) dimensions qui sont : la consommation, le stock de richesses, l'égalité ou l'équité sociale. Cette dernière se mesure par les taux de pauvreté, de chômage, de la répartition des revenus, de l'impôt sur le bénéfice, etc. On trouve aussi l'indice de sécurité économique qui est une autre dimension de l'IBEE et reflété par la disponibilité des réserves, la fluctuation des taux de change, le taux de personnes malades, les classes sociales, le risque de chômage, etc.

2.2.2 L'Indice de Performance Environnementale (IPE)

L'Indice de Performance Environnementale (IPE) est l'un des indicateurs utilisés pour mesurer le Développement Durable. Cet indice reflète une des politiques mises en place par les gouvernements pour protéger l'environnement et l'écosystème¹. Pour pouvoir parler de performance environnementale, il est nécessaire de prendre en compte certains éléments qui sont considérés comme des critères internationaux qui mesurent la performance environnementale.

A cet effet, il est important de savoir que le concept de performance environnementale a été cerné pour la première fois en janvier 2006 par des chercheurs des universités américaines de Yale et de Columbia. C'est à partir de ces travaux qu'il est devenu possible de distinguer la performance environnementale et la considérer comme étant un indicateur de Développement Durable. Ainsi, les critères d'évaluation de la performance environnementale sont liés aux éléments suivants :

- **L'émissions de CO2 dans la nature** : si on enregistre un taux élevé c'est-à-dire qu'il s'agit d'un pays pollueur ce qui n'est pas un signe de performance environnementale ;

¹Lukas D., Op.cit., p.62.

- **L'accès à l'eau potable** : la disponibilité de l'eau potable désigne l'existence de sources propres et destinées à la consommation. Un taux d'accès élevé est considéré comme un signe de performance environnementale ;
- **L'assainissement** : qui reflète les conditions sanitaires du pays. L'objectif est de mettre en place les conditions nécessaires afin de pouvoir progresser la situation sanitaire. Elle représente donc toutes les techniques utilisées pour collecter, traiter et évacuer les différents types de déchets générés ;
- **La pollution interne** : ce concept de pollution interne concerne les milieux non industriels, généralement cette pollution est générée par les activités quotidiennes de l'homme. Il s'agit des milieux très fréquentés par le public comme les zones d'habitations, les administrations ainsi que les différents établissements. Elle a un impact négatif sur l'image de la nation, mais aussi elle affecte négativement la performance environnementale du pays et son classement international ;
- **Les particules dans l'air** : représentés souvent par l'existence d'intrus dans le ciel, donc c'est la pollution de l'air qui est due aux gaz émis dans l'air comme l'ozone.

A ces critères s'ajoutent d'autres, comme la consommation d'eau, la surpêche (pour lutter contre la pêche en dehors des périodes autorisées et mesurer l'intensité de la pêche), l'exploitation forestière (un critère pour mesurer le degré de déforestation, c'est la quantité d'arbre récoltées) enfin, nous avons les énergies renouvelables qui, recourir à ces dernières permet de démunir les effets négatifs des énergies non renouvelables sur la nature et lutter ainsi sur la dégradation de l'environnement.

L'Indice de Performance Environnementale permet de comparer et de corriger les stratégies environnementales des nations. Cet indice, très utilisé, est souvent associé au concept de Développement Durable.

2.2.3 L'Indice de Planète Heureuse (IPH)

C'est le troisième indicateur, cité par *D. Lukas (2011)*¹, qui permet de mesurer le Développement Durable. Celui -ci a le même rôle que celui du PIB et permet de mesurer la capacité des pays à offrir et à garantir aux populations, non seulement, des vies saines et longues dans des conditions favorables mais aussi heureuses, durables et vivables. C'est l'un des principes du Développement Durable et qui est aussi le résultat des recherches du laboratoire : **la New Economics Foundation (NEF)**.

¹ Lukas D., Op. Cit. p.37.

Pour calculer l'IPH, trois indicateurs sont utilisés. On trouve :

- L'empreinte écologique qui est donnée (en hectares globaux) ;
- L'espérance de vie donnée par (années) ;
- Le degré de bien-être des populations (indice de 0 à 10 obtenu par sondage).

2.2.4 L'Empreinte Ecologique(EE)

L'Empreinte Ecologique est un indicateur qui permet d'évaluer l'environnement et qui prend en compte les effets de l'homme sur la nature en termes de consommation de ressources, de production de l'homme dans la nature¹.

L'empreinte écologique est « un indicateur qui permet de mesurer la pression exercée par l'homme sur la nature »².

De manière générale, pour la mise en œuvre d'une stratégie de DD, il y a lieu de vérifier le degré d'existence et d'application des critères ci-après³:

- Le taux de croissance du PIB par habitant ;
- L'émission totale de gaz à effet de serre ;
- La consommation d'énergie des transports et PIB ;
- La productivité des ressources ;
- Les prises de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité ;
- L'espérance de vie en bonne santé ;
- Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux ;
- Le taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) ;
- L'aide publique au développement.

Généralement, les indicateurs jouent un rôle important car d'une part, ils permettent de quantifier les phénomènes complexes et d'autre part, ils aident à les simplifier afin de pouvoir les analyser et permettre une meilleure gestion de Développement Durable avec une meilleure communication entre tous ses acteurs.

2.3 Les normes relatives au Développement Durable

L'élaboration de normes est faite par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) qui est une organisation non gouvernementale. Elle regroupe les instituts nationaux de normalisation.

¹Lukas D., Op. Cit. p. 49.

²Alin J, Op.cit. p. 6.

³Lukas D., Op. Cit. p.50.

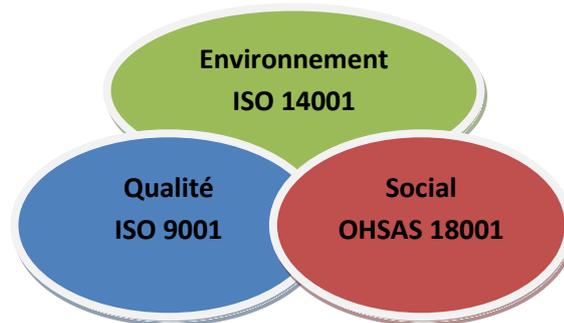
Son objectif est de formuler et d'instaurer les règles et les normes relatives à l'activité de l'entreprise en lui permettant de garantir la pertinence de ses systèmes de production avec la prise en compte des critères internationaux.

Ainsi, les normes relatives au Développement Durable sont définies par trois (03) dimensions : la dimension environnementale ; la dimension sociale et la dimension économique.

Chacune de ces dimensions est analysée et évaluée suivant une norme bien établie (cf. figure n°3) dont on trouve :

- La norme relative à la Responsabilité sociale des entreprises : **ISO 26000** ;
- L'aspect environnemental : La norme **ISO 14000** ;
- L'aspect social : La norme **OHSAS 18001** ;
- L'aspect économique : La norme qualité **ISO 9001**.

Figure n° 3 : Les différentes normes liées au Développement Durable



Source : Elaboré, par nos soins, sur la base de nos différentes lectures.

L'ISO 26000 est la norme relative à la Responsabilité Sociale des Entreprises. En effet, elle présente l'interaction entre les trois (03) dimensions : l'environnement, l'économie et la société. Comme nous pouvons le constater, la figure n°3 montre de manière claire l'interaction existante entre ces dernières. Ainsi, le Développement Durable consiste en le respect des normes de production, de gestion et de comportement dans la société.

2.3.1 La norme Environnementale ISO 14001

La politique environnementale de l'organisme est définie par la direction qui est tenue d'assurer que cette politique est appropriée et comporte un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution, ainsi qu'un engagement de conformité à la réglementation environnementale et aux exigences auxquelles l'organisme souscrit¹.

¹Cattan M. « l'engagement de la direction : ISO9000 :2000 », Ed Afnor, Paris 2001, p.23.

La norme ISO14001 a été créée en 1996 et a fait l'objet d'une révision en 2006. Elle est utile notamment aux entreprises dont l'activité est en relation directe avec l'environnement car elle permet l'analyse des procédures de mise en place de « *système de management environnemental* »¹. La norme ISO14001 vise à repérer et à identifier tous les points de non-conformité de l'activité de l'entreprise à la réglementation mais aussi de préparer les corrections et leurs mises en œuvre.

Le rôle du système de management environnemental est d'aider les entreprises à atteindre les objectifs environnementaux ainsi que la connaissance et la maîtrise de leurs impacts environnementaux. Ce système s'applique sur tous les organismes économiques et sociaux qui ont un impact sur l'environnement. C'est dans ce système que sont aussi fixés et élaborés tous les programmes d'actions pour s'engager dans la démarche de protection environnementale. Ainsi, définir un programme de management environnemental revient à² :

- Définir son objectif ainsi que sa politique d'intervention environnementale ;
- Planifier ses actions à savoir, choisir sa cible ainsi que les moyens de l'atteindre comme la communication ;
- Mettre en œuvre un plan stratégique et le rendre opérationnel ;
- Evaluer et contrôler les résultats obtenus ;
- Proposer des corrections et des améliorations s'il y a lieu.

En matière de protection de l'environnement, il existe une catégorie de normes dites obligatoires. Cette dernière comprend quatre types de normes qui sont³ :

- **Les normes d'émission ou de rejet** : qui obligent les entreprises, et notamment les polluantes, à réduire leurs émissions dans l'environnement et à respecter les quantités autorisées. Parfois cette norme peut faire objet d'une interdiction totale pour certaines entreprises connues comme étant polluantes ;
- **Les normes de procédés ou de processus** : qui a pour rôle de contrôler et d'analyser les systèmes de production. Elles favorisent les systèmes les moins polluants et encouragent l'innovation technologique qui permet la réduction des émissions dans l'environnement ;

¹ Idem. p.23

²Abdelmalki L. Op., Cit. p. 114.

³Idem. p. 114.

- **Les normes de produit** : qui mettent en évidence les caractéristiques et les exigences auxquelles doivent répondre les produits de l'entreprise, notamment, les exigences environnementales ;
- **Les normes de qualité** : qui constituent un support pour l'élaboration des normes de rejet, de procédé et de produit. Elles concernent les milieux récepteurs de l'environnement.

Selon *D. Wolff (2010)*, d'autres normes, en plus de la norme principale ISO 14001, sont définies dans le cadre de ce système à savoir, la norme :

- **ISO 14020** : qui concerne l'étiquette et les déclarations environnementales sur le conditionnement des produits. Elle aborde les principes généraux liés à la politique d'étiquetage et à la responsabilité environnementale ;
- **ISO 14021** : qui est liée au marquage et déclarations environnementales. Cette norme traite la question de la marque et ses différentes significations, ses valeurs et l'image qu'elle véhicule. C'est l'auto déclarations environnementales ;
- **ISO 14024** : qui concerne les principales méthodes ainsi que les principes du marquage, des déclarations environnementales et l'étiquetage environnemental
- **ISO 14025** : qui est une amélioration de la norme 14024 et concerne également le marquage et les déclarations environnementales ;
- **ISO 14040** : qui concerne le management environnemental qui met en évidence l'analyse du cycle de vie d'un produit (AVC) et donne les différents principes de l'AVC et le cadre de son application. Elle permet l'évaluation de l'impact d'un produit sur l'environnement ;
- **ISO 14044** : qui concerne également le management environnemental et l'analyse du cycle de vie d'un produit mais elle fixe les exigences et les lignes directrice

2.3.2 La norme Qualité 9001

La norme **ISO 9001** est définie comme « *un ensemble de techniques organisationnelles qui vont émerger avec l'élaboration d'une production de plus grande envergure, techniquement élaborée et d'une production de quantité* »¹.

De cette définition nous pouvons dire que toute entreprise doit définir et établir ses engagements en termes de qualité ainsi que sa politique en la matière.

¹Cavaillé P. et al. Op.cit pp. 24-25.

La norme qualité ISO 9001 définit alors les exigences relatives à un système de management de la qualité. Cette norme est établie pour aider les entreprises et les organismes à gagner en efficacité et à accroître la satisfaction de leurs clients¹.

A l'origine, la norme qualité est désignée par l'ISO 9000 qui représente l'une des premières normes sur la qualité. De nos jours, les clients, les consommateurs ne sont plus intéressés par la quantité mais par la qualité. En effet les entreprises ont, de plus en plus, tendance à répondre aux exigences des consommateurs tout en se comportant comme une entreprise responsable et citoyenne. De cette norme découlent d'autres versions telles que les normes selon *M. Cattan (2001)*²:

- **ISO 9000** : qui est la première norme en termes de qualité qui est mise en œuvre ;
- **La norme ISO 9000 version 2000** : qui est une nouvelle version de l'ISO 9001 qui concerne le système de management de qualité qui consiste en l'amélioration continue de la qualité du produit. Ce référentiel succédait à l'ISO 9001 version 1994 qui fait référence à l'assurance qualité ;
- **La norme 9001 version 1994** : qui selon cette norme, l'organisme est tenu de faire régulièrement une revue du système qualité.
- **ISO 9004** : qu'est une nouvelle version de l'ISO 9001. Cette norme regroupe les recommandations qui décrivent le processus d'un système de management de qualité ;
- **ISO 9004 version 2000** : par cette norme, la direction doit mettre en place une orientation client dans l'organisme.

Il convient aussi que la direction définisse la documentation mais aussi les méthodes de mesure des performances de l'organisme ;

- **AA1000** : qui définit la responsabilité en termes de conformité. Cette norme est axée sur la communication avec les parties prenantes.

2.3.3 La norme OHSAS 18001

La norme OHSAS18001 est relative à un aspect de la troisième dimension du Développement Durable. Elle est relative à la santé et à la sécurité au travail. Son rôle est d'améliorer les performances et les capacités de maîtrise et de gestion des risques de santé et de sécurité au travail.

¹Cavaillé P. et al. Op.cit p.25.

²Cattan M., « L'engagement de la direction : ISO 9000 :2000 », Ed Afnor, Paris 2001, p.22.

Cette norme fait l'objet d'une controverse du fait que pour certains, elle n'est pas considérée comme une norme internationale car elle n'est pas prise en compte par certains organismes de certification¹, ce qui donne lieu à un organisme privé OHSAS.

La norme OHSAS 18001 permet la limitation des risques et des accidents professionnels. Elle a pour objet la validation du système de management de l'entreprise relatif à la sécurité et à la santé au travail.

Il existe une autre famille de normes comme la norme SA8000 qui permet aux entreprises travaillant avec des contrats de sous-traitance de garantir et de valider les conditions de travail des salariés. La norme SA8000 permet également de lutter contre le travail des enfants et préserve les droits de l'homme.

3. Les enjeux et les objectifs du Développement Durable

Depuis des années, l'environnement ne cesse d'être la préoccupation principale de toute l'humanité. Ceci est dû au développement de l'industrie qui engendre le changement climatique entraînant des catastrophes naturelles majeures et par conséquent la dégradation continue de l'environnement.

Lors de la conférence de Rio en 1992, les Nations Unies ont élaboré le document dit Agenda 21 composé de 40 chapitres, les enjeux du DD ainsi que ses objectifs sont intégrés dans ce programme d'action. Le DD présente un certain nombre d'enjeux et de défis ainsi que des objectifs à réaliser dans le but de protéger l'environnement et lutter contre sa destruction. C'est à ce titre que nous présentons ci-après :

- 1. Les enjeux du Développement Durable ;*
- 2. Les objectifs du Développement Durable.*

1.1 Les enjeux du Développement Durable

Le Développement Durable consiste en la réduction voire, l'élimination des effets négatifs de l'homme sur la planète, en général, et sur l'environnement en particulier. Le DD présente un champ d'analyse plus large qui intègre à la fois :

- L'espace, par la réduction de l'écart entre les pays pauvres et les pays riches ;
- Le temps, par la préservation des besoins des générations futures notamment par la protection du milieu naturel.

Pour cela, on trouve : les enjeux globaux et les enjeux majeurs dans le management des entreprises.

¹Wolff D., Op. Cit p. 165.

1.1.1 Les enjeux globaux

Il existe plusieurs enjeux pour le DD mais nous allons mettre l'accent sur ceux jugés prioritaires et importants pour la mise en place d'une démarche de Développement Durable. A ce titre, se basant sur la synthèse de la rencontre d'acteurs en Octobre 2013 en Poitou Charente sur les enjeux du Développement Durable, on peut citer :

- La satisfaction des besoins de chacun aujourd'hui ;
- Vivre dans un environnement sûr et de qualité ;
- Une gestion équitable des ressources ;
- La production et la consommation durable.

1.1.1.1 La Satisfaction des besoins de chacun aujourd'hui

Le premier enjeu est celui de la satisfaction des besoins. Il revendique la solidarité entre les générations, autrement dit, la préservation des besoins des générations futures en :

- Nourriture ;
- Santé en luttant contre les grandes maladies ;
- Logement (le besoin de se loger) ;
- L'éducation ;
- La réduction des inégalités sociales notamment la pauvreté.

Ce sont les besoins préliminaires de chaque individu qu'il faut satisfaire. Chaque individu a le droit de vivre mieux dans un environnement sain qui lui permet de se développer sur tous les niveaux.

1.1.1.2 Vivre dans un environnement sûr et de qualité

Assurer et garantir aux individus un environnement de qualité est donc à la fois :

- L'aménagement des territoires durables ;
- La disponibilité et la maîtrise des transports que ce soit pour l'homme ou pour la marchandise ;
- La réduction de l'effet de serre pour lutter contre le changement climatique ;
- La préservation et la restauration de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages ;
- La prévention et la gestion des risques notamment naturels et technologiques.

Aujourd'hui, satisfaire les besoins préliminaires de l'homme et vivre dans un environnement sain ne se fait pas au détriment des générations futures.

1.1.1.3 Une gestion et un partage équitable des ressources

Il s'agit de la gestion et du partage équitable de toutes les ressources naturelles telles que :

- Les ressources hydrauliques : une utilisation rationnelle de l'eau ;
- Les ressources énergétiques : il faut penser aux énergies renouvelables pour ne pas compromettre le besoin des générations futures ;
- Les ressources halieutiques,
- Les ressources forestières : préserver les forêts car elles constituent une source de nourriture pour la plupart des animaux, et les préserver est synonyme de la protection de la biodiversité.

1.1.1.4 La production et la consommation durable

Afin de pouvoir préserver les besoins des générations futures, il est nécessaire d'adopter certains nouveaux modes de production et de consommation qui favorisent l'utilisation rationnelle des ressources disponibles. Il constitue le quatrième enjeu du DD qui se fait par :

- L'encouragement de l'agriculture durable ainsi que le tourisme durable ;
- La mise en place d'une industrie non polluante ;
- L'instauration du commerce équitable ;
- La mise en place d'une véritable politique de gestion des déchets notamment le recyclage.

1.1.2 Les enjeux majeurs dans le management de l'entreprise

En 2010, AFNOR (Association Française de Normalisation) a publié un référentiel désigné par le guide de bonnes pratiques «SD21000 ». Les enjeux majeurs du Développement Durable dans le management de l'entreprise sont définis dans ce guide de bonnes pratiques.

Ce dernier présente un cadre global pour la mise en œuvre du Développement Durable dans le management de l'entreprise. Le SD21000 est basé sur deux approches : les parties prenantes et l'entreprise.

1.1.2.1.L'approche des parties prenantes

Le SD 21000 présente un système d'organisation très proche des référentiels de management par la qualité mais qui est centré sur l'aptitude de l'organisation à satisfaire les exigences de l'ensemble des parties prenantes y compris la nature et la société.

Il s'agit d'identifier l'ensemble des acteurs qui sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise et qui peuvent affecter l'activité de l'entreprise. Il est nécessaire à cet effet, de mesurer et de connaître le niveau d'importance de chaque partie prenante ainsi que le type de relation entretenu avec chaque partie prenante¹.

1.1.2.2.L'approche de l'entreprise

Parmi les enjeux pour les entreprises évoqués par ce guide, on peut citer² :

- Les enjeux transversaux ;
- Les enjeux économiques ;
- Les enjeux liés à la gouvernance.

1.1.2.1.1 Les enjeux transversaux :

Ils concernent les différentes politiques de l'entreprise comme la conception du produit, les politiques d'achats et d'approvisionnements, la gestion des stocks et l'intégration de l'entreprise.

1.1.2.1.2 Les enjeux économiques :

Le guide SD21000 met l'accent sur les relations commerciales de l'entreprise ainsi que sur sa politique de tarification et d'investissements. Il évoque également la question de la rentabilité de l'entreprise ainsi que la question de la valeur ajoutée.

1.1.2.1.3 Les enjeux liés à la gouvernance :

Par gouvernance, il est désigné le niveau le plus haut de l'entreprise : c'est le niveau stratégique. Ce dernier porte sur toutes les décisions à caractère stratégique prises par l'entreprise. C'est l'engagement de la direction et la détermination des politiques et des objectifs de l'entreprise à long terme.

L'engagement de la direction valide le système de management mis en place et assure le partage des responsabilités, le mode de gouvernance mis en place est reflété par la politique de communication interne et externe de l'entreprise. Il détermine le type de relations avec les parties prenantes ainsi que le lien entre les attentes des parties prenantes et la politique de l'entreprise.

Instaurer une bonne gouvernance au sein de l'entreprise semble être, aujourd'hui, une mission très difficile. Dans ce sens, plusieurs définitions sont attribuées à ce concept afin

¹ Wolff D « le développement durable : théories et application au management », Ed Dunod., Paris 2010, pp. 167-169.

² Idem, p.169.

de pouvoir éclaircir cette notion dans l'esprit des dirigeants. Parmi ces définitions nous présentons succinctement, les plus répondues :

Selon *P. Cabane (2018, p.44)*, « *La gouvernance a pour but de fournir l'orientation stratégique, de s'assurer que les buts sont atteints, que les risques sont gérés et que les ressources sont utilisées dans un esprit responsable* »¹.

Selon *Charreaux, cité par P. Wirtz. (2008)* « *la gouvernance recouvre l'ensemble des mécanismes qui ont pour effet de délimiter les pouvoirs et d'influencer les décisions des dirigeants, qui « gouverne » leur conduite et définissent leur espace discrétionnaire* »².

De cette définition nous comprenons que la bonne gouvernance est celle qui aide les entreprises à réaliser les objectifs fixés avec une meilleure allocation des ressources.

1.2 Les objectifs du Développement Durable

Les objectifs du millénaire ont été adoptés par les nations unies en 2000. Ces objectifs fixent les résultats à atteindre dans huit (08) domaines jugés prioritaires qui sont³ : la santé ; l'éducation ; la pauvreté ; l'égalité sociale ; l'environnement ; la mortalité infantile ; la mortalité maternelle et le partenariat mondial.

1.2.1 La santé

Parmi les objectifs figure celui qui consiste à promouvoir le bien-être de tous à tout âge afin de permettre à tous de vivre en bonne santé (objectif 3).

1.2.2 L'éducation

L'éducation est évoquée comme un des objectifs. En effet, il y a lieu d'assurer l'accès de tous à une éducation primaire et de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4).

1.2.3 La pauvreté

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes dans le monde constitue le premier objectif évoqué par les Nations Unies en 2000. Cet objectif a été suivi par un autre objectif relatif à l'élimination de la faim et à assurer la sécurité alimentaire en améliorant la nutrition à travers une agriculture durable (objectif 2).

¹ Cabane Pierre : Manuel de Gouvernance d'Entreprise : Les Meilleurs Pratiques pour Créer la Valeur, Paris : Éditions Eyrolles 2018, p .44.

² Wirtz P. « Les meilleurs pratiques de gouvernance d'entreprise », Paris, Edition la découverte 2008, p.37.

³ Projet territoriaux de développement durable : agenda 21 locaux – cadre de référence ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Aménagement in www.écologie.gouv.fr/IMG/Cadre_de_reference.pdf consulté le 05.04.2017

1.2.4 L'égalité sociale

L'égalité sociale constitue le quatrième objectif évoqué dans l'agenda 21. En effet, cet objectif permet de parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles. D'autres objectifs ont été évoqués dans le même cadre :

- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes et à un coût abordable (objectif 7) ;
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (objectif 11) ;
- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable et assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes (objectif 16).

1.2.5 L'environnement

La protection de l'environnement est l'un des principaux objectifs du Développement Durable. Il figure dans le programme d'action mis en place par les Nations unies.

De cet objectif découlent d'autres objectifs qui sont en relation directe avec l'environnement, à savoir celui de :

- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, ce qui permet d'assurer une gestion durable des ressources en eau (*Objectif 6*) ;
- La lutte contre les changements climatiques en prenant en urgence les mesures nécessaires et l'évaluation des répercussions à court et à long terme (*Objectif 13*);
- La conservation et l'exploitation de manière durable et rationnelle des ressources maritimes tels que : les océans, les mers afin de pouvoir réaliser les objectifs du Développement Durable (*objectif 14*) ;
- La Préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et ceci par une exploitation rationnelle et une gestion durable des forêts. Ceci par la mise en place de moyens pour lutter contre la désertification, le processus de dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité, ce qui permet d'assurer un environnement durable (*Objectif 15*).

1.2.6 La mortalité infantile et maternelle

La mortalité infantile et maternelle figure parmi les objectifs du développement durable.

De cet objectif principal découlent un certain nombre d'objectifs, à savoir :

- La promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable ainsi que l'assurance du plein emploi productif et un travail pour tous (*Objectif 8*) ;
- La mise en place d'une infrastructure résiliente et promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager notamment l'innovation dans tous les domaines (*Objectif 9*) ;
- La réduction des inégalités dans les pays et même d'un pays à l'autre (*Objectif 10*) ;
- La mise en œuvre des modes de consommation et de production durables (*Objectif 12*) ;
- La réduction de la mortalité infantile et la lutte contre les maladies transmissibles (*Objectif 19*) ;
- Le renforcement des moyens afin de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le Développement Durable car le Développement Durable est le souci de tous les pays et la protection de l'environnement est l'objectif de tout le monde (*Objectif 17*).

Le Développement Durable est un concept ancré dans la vie économique et sociale. Ce concept fait l'objet de plusieurs rencontres dans le monde. Il a été évoqué pour la première fois lors de la conférence du sommet de la terre en 1992 à Rio.

C'est lors de cette rencontre mondiale qu'un document nommé Agenda21 a été élaboré comprenant toutes les actions à mener en matière de Développement Durable. Ce document est organisé en chapitres et chaque chapitre traite une question relative au développement durable comme sa définition, ses enjeux, ses objectifs, etc.

Plusieurs définitions sont alors attribuées au concept de Développement Durable dont nous avons retenues celle évoquée lors du sommet de la terre dans le rapport de Brundtland notant que le Développement Durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. L'objectif du Développement durable est ainsi de protéger les besoins des générations futures.

Ainsi, le développement durable avec ses trois dimensions vise en revanche à concilier entre l'économie installée, les données sociales et l'environnement. De ce fait, le développement durable reste une forme de développement qui essaye d'assurer un équilibre entre ces trois dimensions, à savoir : la dimension économique, sociale et environnementale.

A ce titre, le Développement durable repose sur un certain nombre de principes qui rend ce concept riche. Parmi ces principes figure :

- Le principe de la **protection de l'environnement**. Ce dernier constitue une partie intégrante du développement durable qui sans la protection de l'environnement on ne peut parvenir à un développement durable ;
- Le principe de l'**équité et de solidarité sociales** où les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Afin de pouvoir mettre en place une véritable politique de Développement Durable, il est nécessaire de mesurer le DD. Pour cela un ensemble d'indicateurs ont été mis en place pour le mesurer, dont nous citons les plus répondus :

- **L'indice de bien- être économique (IBEE) ;**
- **L'indice de performance environnementale(IPE) ;**
- **L'indice de planète heureuse (IPE) ;**
- **L'empreinte écologique(EE).**

Il est par ailleurs important de noter que le développement durable présente un certains nombres d'enjeux et d'objectifs pour les entreprises. Pour cela, le guide de bonnes pratiques publié par l'Association Française de Normalisation (AFNOR) met m'accent sur ce point. Il présente une référence pour les entreprises désirantes de s'engager dans la démarche de Développement Durable.

Pour mieux comprendre la notion de protection de l'environnement, nous allons développer dans le deuxième chapitre la notion de l'environnement et le système de management environnemental.

Deuxième chapitre :

La protection de l'environnement et le système de management environnemental

*D*epuis la fin des années 1980, principalement depuis le sommet de la terre en 1992, que les nations ont commencé à s'intéresser au concept de Développement Durable, pour prendre en compte, non seulement, les besoins des générations présentes mais aussi ceux des générations futures dans le cadre de la définition donnée par le rapport Brundtland.

Le développement durable préconise d'agir globalement, et s'articule autour des trois piliers qui sont l'environnement, le social et l'économie. La polémique autour du concept de développement durable a donné naissance à des plans d'action comme le document intitulé l'agenda 21.

L'une des conditions principales du développement durable est d'assurer la protection de l'environnement. Cette dernière permet la protection et la satisfaction des besoins des générations futures. S'agissant de l'entreprise, la protection de l'environnement doit être son souci majeur vu qu'elle est en relation directe avec l'environnement par les effets de ses activités industrielles.

En effet, les différentes émissions de gaz entraînent différents problèmes environnementaux tels que le réchauffement de la planète, la pollution sous ses différentes formes, le changement climatique, les gaz à effet de serre, etc. Ce qui induit à la dégradation continue de la nature. Cependant, cette situation a amené tous les pays à concevoir et à élaborer de nouvelles règles politiques, économiques et sociales permettant d'améliorer les modes de production de biens et services, les habitudes de consommation ainsi que les méthodes de gouvernance.

C'est pour cela, que toutes les organisations à travers le monde ont progressivement intégré les enjeux relatifs à l'environnement dans les systèmes de gestion et les processus décisionnels. Par ailleurs, la question de la protection de l'environnement crée un débat au sein de la société et au sein du monde industriel. Ceci s'explique par le fait que la protection de l'environnement a un coût et par conséquent, nuit à la compétitivité de l'entreprise.

Ceci fait qu'il y a un paradoxe entre, d'une part, la perception de la protection de l'environnement comme un obstacle à la rentabilité, à la compétitivité de l'entreprise et à la réalisation de la performance économique, d'autre part, la perception de la protection de l'environnement comme une démarche nécessaire pour la survie des entreprises dans un contexte concurrentiel très dynamique.

Par ailleurs, pour certains auteurs notamment *M. porter (1999)*, il existe un lien qui unit la performance environnementale et la performance économique mais il est difficile de le mesurer vu que la performance environnementale présente des coûts cachés principalement les coûts environnementaux difficile à calculer ou à mesurer de manière adéquate.

Ainsi, les coûts environnementaux considérés comme des coûts incertains et difficilement quantifiables rendent les décisions des entreprises, relatives à l'environnement, non fiables car il existe une situation d'asymétrie informationnelle. À cet effet, les décisions prises ne sont pas optimales, ce qui est alors négatif sur la performance économique de l'entreprise.

Face à cette situation, les organismes internationaux ont mis en place une série d'indicateurs de mesure de la performance environnementale. Ces indicateurs permettent de mesurer la performance environnementale des entreprises et son impact sur la stratégie de l'entreprise.

L'utilisation de ces indicateurs de mesure de la performance environnementale exige au préalable la mise en place d'un système de management environnemental. A ce titre, dans ce deuxième chapitre, nous abordons la notion de l'environnement et la mise en place d'un Système de Management Environnemental. Pour cela, nous avons organisé ce chapitre en trois principaux points que nous présentons comme suit :

- La protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable ;
- Le Système de Management Environnemental dans les entreprises (SME) ;
- L'analyse environnementale.

1 La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable

Dans leurs activités économiques, les entreprises peuvent créer et provoquer des déséquilibres naturels en nuisant à l'environnement. Une entreprise qui déverse ses déchets dans une rivière entraîne un déséquilibre naturel et contribue de manière directe à la pollution. A cet effet, la prise de conscience du problème écologique a beaucoup évolué ces dernières années. Pour cela, nous allons traiter dans ce premier élément les points suivants :

- Définition et types d'environnement ;
- Les différentes approches de l'environnement ;
- Le diagnostic environnemental et la performance environnementale.

1.1 Définition et types d'environnement

L'environnement est un mot composé du préfixe grec « En » qui signifie « dans », et du suffixe latin « virare » qui signifie : virer, tourner, venant du grec gyros qui signifie Cercle, tour¹. Dans l'approche conceptuelle, plusieurs définitions ont été attribuées à la notion de l'environnement mais ces définitions ne caractérisent pas directement l'impact de l'activité humaine et le rôle de l'homme dans la dégradation de l'environnement. Nous présentons à ce titre quelques définitions de l'environnement ainsi que les types d'environnement.

1.1.1 Définition de l'environnement

AFNOR définit l'environnement comme « *l'ensemble à un moment donné des agents physiques, chimiques et biologiques et des facteurs sociaux susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les organismes vivants et les activités humaines* »².

Suivant la norme **14001 : 2004**, l'environnement est « *un milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, les êtres humains et leurs interrelations* »³. Il est important de préciser que le milieu dans cette définition désigne le contexte interne et externe de l'entreprise.

¹ Dictionnaire de l'environnement in [http : /www.toupie.org/Dictionnaire/environnement.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/environnement.htm). Consulté le 05.04.2018.

² Rapport de l'association française de normalisation sur l'environnement in www.afnor.fr consulté le 05.04.2018.

³ Faure-Rochet. O, « analyse environnementale, les clés de la réussite », Edition Afnor, Paris 2009, p.13.

T. Tietenberg et autres (2013), dans le domaine économique « *l'environnement est considéré comme un actif composite qui fournit tout un ensemble de services* »¹. Suivant cette définition l'environnement désigne une source pour l'économie et donc qui fournit les éléments nécessaires pour l'économie.

Le dictionnaire Larousse définit l'environnement comme « *L'ensemble des éléments qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins* »². Autrement dit, il représente l'ensemble des conditions naturelles qui sont susceptibles d'influencer tous les organismes vivants et avoir ainsi un impact sur toutes les activités de l'homme.

Selon O. Godard (2015), l'environnement « *désigne un champ de préoccupations collectives qui a émergé en tant que tel à la fin des années 60* »³. Dans cette définition le champ représente les différents problèmes dont souffre la planète aujourd'hui comme la pollution sous ses différentes formes.

Nous pouvons ainsi avancer qu'à partir des années 70, le terme environnement est utilisé pour désigner le contexte écologique global, c'est-à-dire l'ensemble des conditions physiques, chimiques, biologiques, climatiques, géographiques et culturelles au sein desquelles se développent les organismes vivants et les êtres humains en particulier.

La notion d'environnement naturel, souvent désignée par le mot « Environnement » a beaucoup évolué au cours de ces derniers siècles, et, plus particulièrement, ces dernières décennies. Comme nous l'avons déjà cité dans le premier chapitre, la protection de l'environnement est un des trois piliers du développement durable. C'est aussi l'un des objectifs du millénaire pour le développement considéré par l'ONU comme crucial pour la réussite des autres objectifs énoncés dans la Déclaration du Sommet du Millénaire en 1992 à Rio.

L'environnement peut représenter pour une entreprise plusieurs aspects et qu'elle pourra interpréter de différentes manières dans l'analyse stratégique de l'entreprise.

¹Tietenberg. T et Lewis. L « Economie de l'Environnement et Développement Durable », Edition Pearson, Paris 2013, p.23.

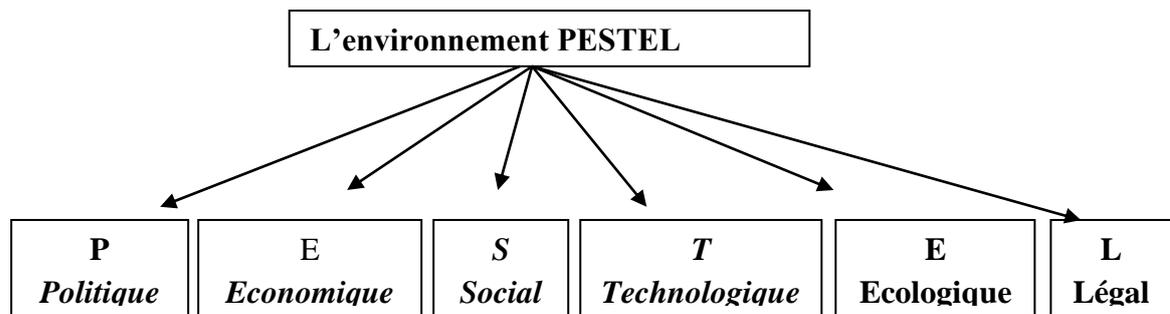
²Dictionnaire Larousse in <http://www.Larousse.fr/dictionnaires/français/environnement>. (Consulté le 5 avril 2018).

³Godard. O., « Environnement et Développement Durable : une approche méta-économique ». Édition De Boeck, Bruxelles 2015, p.56.

1.1.2 Les types d'environnement

Dans les modèles de gestion des entreprises, l'environnement est souvent représenté par le modèle PESTEL qui désigne l'analyse du Macro- environnement de l'entreprise et qui comprend six forces principales (cf. figure n°4).

Figure n°4 : Le macro-environnement de l'entreprise selon le modèle PESTEL.



Source : Effort de synthèse de nos différentes lectures.

Suivant ce modèle, on distingue six (06) types d'environnement :

- L'environnement Politique (P) ;
- L'environnement Economique (E) ;
- L'environnement Social (S) ;
- L'environnement Technologique (T) ;
- L'environnement Ecologique (E) ;
- L'environnement Légal (L).

Chacun de ces environnements est analysé suivant des critères bien définis.

1.1.3 Les critères d'analyse de l'environnement PESTEL

Suivant ce modèle, plusieurs critères sont retenus pour mesurer l'ampleur de l'impact des composants macro environnementaux sur la stratégie de l'entreprise¹. Ainsi, pour chaque type d'environnement du modèle PESTEL, des critères sont bien définis à savoir pour :

- **L'environnement Politique** : Les critères se rapportent à la surveillance :
 - De l'évolution de la politique monétaire du pays ;
 - De la stabilité politique du pays ;
 - Des relations diplomatiques du pays ;
 - Des politiques du commerce intérieur et extérieur du pays ;
 - De la protection sociale.

¹Garrette B et al, « Strategor : toute la stratégie d'entreprise », Edition Dunod, Paris 2009, p.19.

- **L'environnement Economique** : où les critères sont définis pour répondre aux questions liées :
 - Aux politiques économiques et fiscales du pays ;
 - Au niveau de vie et au pouvoir d'achat de la société ;
 - A l'inflation, au chômage et au taux d'intérêt.

- **L'environnement social** : les critères utilisés permettent de mesurer :
 - La croissance démographique ;
 - Les différents niveaux de vie de la société ;
 - L'égalité sociale ;
 - Les modes de consommation.

- **L'environnement technologique** : permet d'analyser l'évolution de l'environnement technologique de l'entreprise afin de faciliter son positionnement et de se positionner par rapport à la concurrence, les critères définis sont ceux qui permettent de mesurer :
 - Les dépenses de l'Etat en matière de recherche et développement ;
 - Le besoin de l'industrie en matière de technologie ;
 - Le cycle de vie de la technologie ;
 - Les pôles de compétences.

- **L'environnement légal** : dans le modèle PESTEL, les critères utilisés vont permettre le suivi :
 - Des différentes lois sur la concurrence ;
 - Des lois sur la protection de l'environnement ;
 - Des normes comptables et réglementaires ;
 - Du droit au travail ;

- **L'environnement écologique** : l'analyse de cet environnement permet à l'entreprise d'identifier les tendances environnementales. Ainsi, les critères sont relatifs :
 - Aux différentes politiques en termes de pollution et de gestion des déchets ;
 - À la gestion des ressources naturelles ;
 - À l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - À la politique du recyclage ;
 - À la montée en puissance des forces écologiques.

1.1.4 L'objectif de l'analyse de l'environnement PESTEL

L'analyse de l'environnement suivant le modèle PESTEL permet à l'entreprise d'identifier et de déterminer les opportunités et les menaces procurées par chaque type d'environnement et leurs impacts sur la stratégie de l'entreprise. Dans notre travail de recherche, nous allons nous intéresser à l'analyse et à l'étude de l'environnement écologique de l'entreprise.

1.2 Les différentes approches de l'environnement

La prise en considération de l'environnement a été toujours considérée comme une menace à la rentabilité des entreprises. Pour cela, plusieurs théories et approches se sont développées pour éclaircir la prise en compte de la notion de protection de l'environnement dans l'activité de l'entreprise.

Cependant, certains modèles soutiennent cette idée et affirment que la protection de l'environnement est une contrainte pour l'entreprise, d'autres modèles approuvent le contraire, c'est-à-dire la prise en considération de l'environnement dans l'activité de l'entreprise offre des opportunités pour les entreprises. Par la suite, nous présentons quelques exemples afin de mieux comprendre leurs visions.

1.2.1 Les modèles pour l'intégration environnementale des entreprises

Parmi les modèles qui défendent l'intégration environnementale des entreprises, nous avons opté pour la présentation de celui de :

- *L'avantage concurrentiel de M. Porter ;*
- *L'approche par les compétences de Wernerfelt.*

1.2.1.1 L'avantage concurrentiel de M. Porter

Selon l'approche de *M. Porter*, la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable offre des opportunités à l'entreprise. A partir de ces opportunités, l'entreprise peut créer de la valeur et développer des sources d'avantages concurrentiels durables.

Pour *M. Porter*, le développement d'avantages concurrentiels axés sur la protection de l'environnement nécessite la mise en place de certaines conditions qui favorisent la création de l'avantage concurrentiel. En outre, l'entreprise est tenue de suivre la réglementation en vigueur et prendre ainsi certaines mesures permettant de réaliser des économies en termes de coûts comme :

- La réduction des gaspillages ;
- L'encouragement des techniques de recyclage ;
- La réduction des déchets.

Comme l'entreprise peut également tirer des avantages concurrentiels basés sur la différenciation, ce qui nécessite le développement des sources d'innovation de l'entreprise notamment l'innovation verte.

Restant toujours dans l'idée de M. Porter, deux autres auteurs évoquent le même principe, il s'agit d'*A. Martinert et E. Reynaud (2004)*. Selon ces deux auteurs voire la protection de l'environnement comme variable de différenciation est restrictive. Certes la protection de l'environnement est source de création de la valeur et de différenciation, mais elle peut être une source de réduction des coûts »¹.

1.2.1.2 L'approche par les compétences

Selon cette approche, la compétence de l'entreprise a un rôle très déterminant lorsqu'il s'agit du développement de sources d'avantages concurrentiels pour une entreprise. Il s'agit bien des compétences difficiles à imiter et à copier, mais aussi des compétences non transférables. L'environnement peut constituer donc pour une entreprise une source de développement d'avantage basée sur la compétence, autrement dit, maîtriser son environnement écologique semble être aujourd'hui une compétence très signifiante pour une entreprise.

Par ailleurs, cette approche trouve son origine dans les travaux d'*E. Reynaud et A. Rollet (2001)*. Leurs travaux approuvent la contribution des compétences environnementales au développement de l'entreprise².

L'intégration environnementale par l'entreprise lui permet de créer et de développer des compétences environnementales telles que :

- Le recours aux ressources renouvelables ;
- La maîtrise des processus de production ;
- L'utilisation des technologies vertes ;
- La mise en place des procédés permettant de réduire les pollutions ;
- L'assurance et la sécurité de ses produits.

¹Martinert. A et Reynaud. E « Stratégie d'entreprise et écologie, Édition Economica, Paris 2004, p.126.

² Reynaud. E et Rollet. A, « les compétences centrales comme source d'avantages concurrentiels et de légitimité », Edition Vuibert, Paris 2001, pp.126-127.

L'ensemble de ces compétences environnementales permettent à l'entreprise de développer des avantages concurrentiels. Parmi ces avantages nous pouvons citer :

- Comme premier avantage, l'entreprise peut bénéficier de la réduction des coûts notamment avec le recours aux ressources renouvelables ;
- Comme deuxième avantage, l'entreprise peut accroître ses parts de marché en ayant de nouveaux clients qui revendiquent les compétences environnementales développées par l'entreprise ;
- Comme troisième avantage, l'entreprise peut améliorer son image auprès des consommateurs en développant l'image de l'entreprise citoyenne ;
- Enfin, comme quatrième avantage, l'entreprise peut créer et développer de nouveaux produits écologiques.

1.2.1.3 La théorie des parties prenantes (stakholders)

Le Développement Durable étant au centre des préoccupations des entreprises, il les contraint aujourd'hui à redéfinir leurs stratégies et à revoir l'ensemble de leurs relations internes et externes car le concept de Développement Durable, actuellement, créé de nombreux débats et controverse.

Dans ce sens, la théorie des parties prenantes semble être, aujourd'hui, l'alternative au bon fonctionnement de l'entreprise dans un tel contexte caractérisé par une forte dynamique des débats sur les questions de Développement Durable et de protection de l'environnement. La théorie des parties prenantes est le moteur du développement durable de l'entreprise, ces deux concepts sont indissociables.

A cet effet, la théorie des parties prenantes définit l'entreprise comme étant « *un ensemble d'intérêts coopératifs et compétitifs*¹ ». Cependant, la théorie des parties prenantes est au service de la mise en œuvre de la démarche de Développement Durable suivant une approche pragmatique².

Le problème qui se pose pour cette théorie c'est la divergence d'intérêts entre les différentes parties. D'une part, nous avons les actionnaires qui cherchent la maximisation du profit, d'autre part, les autres parties (clients, fournisseurs, etc.) qui revendiquent la prise en considération des valeurs environnementales et sociétales dans le cadre du Développement Durable.

¹Martinert A. et Reynaud E., Op.cit. p.129.

²Djean F. Gond J.P., « La responsabilité sociale des entreprises : enjeux stratégiques et stratégies de recherche », Edition Economica, Paris 2002.

Après avoir expliqué brièvement les deux approches qui soutiennent l'intégration environnementale des entreprises, nous présentons par la suite quelques modèles qui remettent en cause l'inscription des entreprises dans la démarche de développement durable.

1.2.2 Les modèles remettant en cause l'intégration environnementale des entreprises

Plusieurs modèles évoquent la question de l'impossibilité de la prise en compte des valeurs environnementales par l'entreprise et ceci pour des raisons de rentabilité. Parmi ces modèles, nous avons retenu :

- *Le modèle BCG (Boston Consulting Group) ;*
- *Le Modèle d'Ansoff.*

1.2.2.1 Le Boston Consulting Group (BCG)

Selon ce modèle, les préoccupations environnementales dans la démarche de développement durable ne sont pas prises en considération. Cela s'explique par l'absence d'intérêts pour ces variables environnementales qui n'apportent pas de la valeur aux entreprises.

Cependant, ce modèle est une matrice qui prend comme variables *le taux de croissance et les parts de marché de l'entreprise*. Pour chaque domaine d'activité de l'entreprise, l'efficacité de l'entreprise est évaluée par rapport à ses parts de marché. En effet, le BCG exclue toutes les autres variables. Par ailleurs, la rentabilité et la croissance de l'entreprise se cumulent grâce à l'effet d'expérience. En maîtrisant son processus de production l'entreprise devient de plus en plus rentable.

1.2.2.2 Le modèle d'ANSOFF

Pour ce modèle, les variables environnementales peuvent être une contrainte pour la rentabilité de l'entreprise dans le cas où les variables environnementales sont imposées par l'environnement extérieur, cependant les valeurs environnementales deviennent des variables exogènes¹. En outre, la protection de l'environnement pour qu'elle soit bénéfique pour l'entreprise, elle doit provenir de l'intérieur de l'entreprise.

A cet effet, les responsables des entreprises doivent inscrire les valeurs environnementales parmi leurs préoccupations principales. S'ils veulent saisir l'opportunité environnementale et éviter ainsi qu'elle ne soit une menace pour l'entreprise.

¹ Martinet A. et Reynaud E., Op.cit. p.129.

Si l'environnement extérieur impose d'intégrer l'environnement par l'entreprise et que cela ne figure pas parmi les ambitions et les objectifs stratégiques des dirigeants, cela peut désorienter et déséquilibrer les choix stratégiques de l'entreprise.

La protection de l'environnement est devenue, de nos jours, une des problématiques principales des entreprises. Toute entreprise est donc tenue d'effectuer une analyse continue et un diagnostic permanent de son environnement écologique.

Ce diagnostic lui permettra de détecter tous les problèmes environnementaux. Cette analyse est faite en réalisant un diagnostic global de l'environnement de l'entreprise. Ce diagnostic permet à l'entreprise *d'orienter sa stratégie et d'assurer sa performance environnementale et pouvoir ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable.*

1.3 Le diagnostic environnemental et la performance environnementale

De manière générale, réaliser un diagnostic revient à faire un constat ou bien une évaluation de la situation actuelle d'une entreprise. Cette dernière peut réaliser plusieurs types de diagnostic comme le diagnostic financier, le diagnostic de la ressource humaine, le diagnostic environnemental, etc. Le plus important pour une entreprise, c'est de s'informer sur ses différentes composantes et pouvoir ainsi prendre les mesures nécessaires dans l'avenir.

Cependant, dans notre travail nous allons s'intéresser à la réalisation et à l'apport du diagnostic environnemental pour l'entreprise. Pour cela nous présentons :

- Le diagnostic environnemental ;
- La performance environnementale.

1.3.1 Le diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental est un outil d'analyse stratégique qui permet à l'entreprise d'identifier les principales causes de pollution de l'environnement comme la *production et l'utilisation des diverses sources d'énergie ; et les activités industrielles qui nuisent à l'environnement.*

Pour une entreprise, les problèmes environnementaux sont dépendants de son activité, ce qui explique d'ailleurs les différentes formes de problèmes qu'elle peut rencontrer. Cette dépendance est aussi liée au degré d'intégration de l'entreprise dans *une démarche de responsabilité sociale et de Développement Durable.*

Par ailleurs, il est important de noter que le diagnostic environnemental aide les entreprises à mettre en place les procédures et les mesures nécessaires, ainsi que l'ensemble des actions correctives après avoir identifié tous les impacts et les problèmes environnementaux engendrés par l'activité de l'entreprise, notamment avec les caractéristiques de l'environnement global de l'entreprise. Ceci dans une orientation Développement Durable, et c'est à ce stade qu'apparaît le rôle de l'entreprise dans la mise en place de la démarche de développement durable en intégrant la protection de l'environnement dans ses préoccupations.

Dans ce point, nous exposons les caractéristiques de l'environnement de l'entreprise et les problèmes environnementaux.

1.3.1.1 Les caractéristiques de l'environnement de l'entreprise

Les entreprises sont soumises à de nombreuses pressions les contraignant d'avoir un comportement moins polluant et avoir par conséquent, un comportement plus respectueux de l'environnement. Ces pressions proviennent de plusieurs parties notamment les parties prenantes de l'entreprise. Dont nous citons¹:

- **La pression des consommateurs et des clients** : qui revendiquent le respect de l'environnement ainsi que la préservation de l'environnement. Pour eux, la conception, la production et la commercialisation des produits verts sont nécessaires ;
- **La pression de la société et les associations écologiques** : la société civile est de plus en plus intéressés par la question de la protection de l'environnement ;
- **La pression des pouvoirs publics** concernant le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement ;
- **La pression des employés** qui consiste en le respect et la préservation de l'environnement interne ;
- **La pression des fournisseurs** qui consiste en des exigences techniques et leur formalisation ;
- **La pression des concurrents** qui sont engagés dans la démarche de protection de l'environnement ;
- **La pression des actionnaires** qui revendiquent l'éthique et la maîtrise des risques ;

¹ORSE, op.cit., pp.53-54.

- **La pression des distributeurs** qui consiste en la nécessité de développer des produits avec des **aspects environnementaux**¹, en plus de l'adoption d'une politique de production permettant de réduire les déchets d'emballage.

Cependant, toutes ces pressions contraignent les entreprises à prendre en compte le besoin des parties intéressées. Ce sont donc des **éléments** que l'entreprise doit analyser régulièrement afin de faire ressortir les problèmes à résoudre.

1.3.1.2 Les problèmes environnementaux

La majorité des problèmes dont souffre la planète, aujourd'hui, sont issues de l'activité économique. L'entreprise a un rôle important au sein de son environnement.

De ce fait, ce sont les activités humaines qui contribuent de façon directe ou indirecte à la dégradation de l'environnement. Cette dégradation est faite de différentes manières, à savoir par² :

- L'épuisement des ressources naturelles ;
- La déforestation ;
- La Pollution avec ses trois types : l'eau, le sol et l'air ;
- Les déchets ;
- Le changement climatique ;
- Le réchauffement de la planète,
- Les émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet, l'enjeu environnemental du Développement Durable permet à l'entreprise de mettre en place les moyens nécessaires et les actions qui permettent de lutter contre la dégradation de la nature et l'épuisement des ressources, notamment celles qui sont à caractère non renouvelables et de favoriser le recours aux énergies renouvelables et encourager l'innovation verte. De ce fait, l'objectif de la réalisation d'un diagnostic environnemental est de faire ressortir des actions permettant :

- De réduire le gaspillage ;
- De limiter les pollutions ;
- D'économiser les ressources.

¹Les différentes pressions.

² Emmanuelle R., « Le Développement Durable au cœur de l'entreprise, pour une approche transverse du développement durable », Ed. Dunod, Paris 2000, pp.7-9.

Ce diagnostic permet à l'entreprise, d'une part, de contribuer à la préservation de l'environnement et d'autre part, d'intégrer dans ses pratiques de gestion le concept de développement durable qui consiste à gérer l'entreprise de telle sorte à concilier entre l'économie, le social et l'environnement.

L'intégration de l'entreprise dans la démarche de développement durable l'induit à inscrire dans ses préoccupations la protection de l'environnement qui, de nos jours, est la responsabilité de tous y compris des pouvoirs publics ; des entreprises et des citoyens.

Le diagnostic environnemental fait donc ressortir en fonction de l'activité de l'entreprise :

- La conformité de l'entreprise à la réglementation en termes de protection de l'environnement ;
- La consommation de ressources naturelles utilisées ;
- La participation par des activités philanthropiques à la protection de l'environnement.

Les entreprises à travers leurs engagements dans la démarche de responsabilité sociale participent au développement durable. S'intéressant à la dimension environnementale, les entreprises sont consommatrices de ressources naturelles, productrices de déchets et de pollution. Elles contribuent par conséquent, à la dégradation et à la modification de leur environnement naturel¹.

De ce fait, la protection de l'environnement représente pour l'entreprise un défi. Cependant les entreprises rencontrent le problème de conciliation entre les trois dimensions du développement durable.

Ainsi, la protection de l'environnement pour une entreprise consiste en la mise en place d'actions correctives permettant une meilleure gestion de l'environnement. Ces actions peuvent être ²:

- **La dématérialisation** : qui est une action qui permet à l'entreprise de remplacer les biens par des services. Le but est de réduire la consommation de ressources naturelles ;

¹ Observatoire sur la responsabilité sociétale de l'entreprise, « Développement Durable et entreprises : un défi pour les managers », Edition Afnor, Paris 2004, pp.12-13.

² Emmanuelle R. Op.cit. p. 10.

- **La décarbonisation** : c'est une technique propre qui aide les entreprises à minimiser le contenu de chaque bien ou service en carbone d'origine fossile, ce qui permet à l'entreprise de réduire ses émissions en termes de CO₂ ;
- **Le recours aux techniques propres** à base d'énergies renouvelables et de matériaux peu polluants. Cette technique permet aux entreprises de lutter contre le phénomène de l'épuisement des ressources ;
- **La mise en place d'une politique d'économie d'énergie** : qui permet ainsi d'améliorer l'efficacité énergétique de l'entreprise. Cette politique contribue à la réduction des coûts de l'entreprise, ce qui permet de développer un avantage concurrentiel par les coûts ;
- **La substitution des matières premières** : qui consiste à remplacer les matières polluantes par les moins polluantes ;
- **Le recours aux économies circulaires** : qui consiste à réutiliser, réduire et recycler les matières générées des processus de production.

Par ailleurs, l'intensification de la concurrence suite à l'ouverture des économies et à l'avènement du mouvement de consumérisme qui revendique la nécessité de préserver les ressources naturelles, la nécessité de produire sans polluer et économiser les matières premières non renouvelables. Les entreprises, pour pouvoir s'adapter à ces changements, intègre la protection de l'environnement dans leurs stratégies.

De ce qui précède, nous pouvons dire que la protection de l'environnement semble être aujourd'hui le souci majeur de toute la société ainsi que de tous les acteurs de l'activité économique car elle a un impact sur la performance économique et environnementale de l'entreprise.

1.3.2 La performance environnementale

La performance environnementale est un concept qui reflète le degré d'intégration de l'environnement dans la stratégie de l'entreprise. L'évaluation permanente de la performance environnementale dans les organismes a fait objet de plusieurs recherches par différents auteurs notamment « Bourguignon » ainsi que par des organismes internationaux comme AFNOR.

Dans ce cadre, l'ISO a publié, en 1999, la norme *ISO 14031* en complément à la norme encadrant l'application des systèmes de gestion environnementale (*ISO 14001*).

La norme *ISO 14031*, qui établit les lignes directrices concernant la conception et l'utilisation de l'évaluation de la performance environnementale, la définit comme étant « *un processus interne de management faisant appel à des indicateurs dans le but d'obtenir des informations comparatives sur la performance environnementale passée et présente de l'organisme par rapport à ses critères de performance environnementale* »¹.

Le management environnemental définit la performance environnementale comme étant « *Les résultats mesurables du système de management environnementale en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et de ses cibles environnementaux* »².

Selon l'ISO (1999), la mise en place des moyens nécessaires permettant d'évaluer et de mesurer la performance environnementale peut se révéler aujourd'hui comme une stratégie efficace qui aide les organismes à :

- L'identification des aspects environnementaux ;
- La définition des objectifs futurs afin de pouvoir améliorer la performance environnementale ;
- La mise en place des moyens nécessaires pour mieux gérer ses aspects environnementaux ;
- L'identification des tendances relatives à sa performance environnementale ;
- L'identification des différentes opportunités stratégiques offertes par l'évaluation de la performance environnementale.

1.3.2.1 Les indicateurs d'évaluation de la performance environnementale

L'évaluation, de manière générale, est une opération compliquée qui se fait à l'aide d'un ensemble d'indicateurs. L'évaluation est un concept très utilisé dans le domaine économique, plusieurs auteurs, notamment *R. Legendre (1993)*, *C. Billet (2005)* et *Y. Lazzeri (2006)*, parlent justement de la question de l'évaluation et son impact sur l'entreprise.

¹ISO 14031, « Management Environnemental-Evaluation de la performance environnementale-lignes directrices », AFNOR, Paris, 1999, p.4.

²ISO 14031. Op.cit., p .6.

Selon R. Legendre « *l'évaluation est une opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur où à accorder une importance à une personne, un processus, un événement, une institution ou à tout objet à partir d'informations qualitatives, de critères précis en vue d'une prise de décision. Evaluer c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements* »¹.

Cependant, l'indicateur permet à l'entreprise de collecter certaines informations qui permettent l'évaluation régulière des efforts de l'entreprise en matière de protection de l'environnement.

Dans ce qui suit, nous présentons les indicateurs suivants :

- La norme européenne ISO 14031 ;
- La norme européenne ISO 26000 de 2010 ;
- Global Reporting Initiative (GRI).

1.3.2.1.1 La norme européenne ISO 14031

Suivant la norme européenne ISO 14031 de mars 2000 relative au management environnemental, qui est l'outil de référence pour mettre en place des indicateurs, il y a un ensemble d'indicateurs chiffrés qui permettent à l'entreprise de mesurer sa performance environnementale et de les communiquer de manière régulière auprès de ses parties prenantes. A cet effet, la norme 14031 préconise les indicateurs suivants² :

- ***Les Indicateurs de Performance du Management environnemental (IPM)***: ce sont des indicateurs qui fournissent des informations nécessaires sur la pertinence et l'efficacité du management environnemental de l'entreprise. Ce management est reflété par :
 - Le taux d'atteinte des objectifs ;
 - La formation et l'information du personnel sur les préoccupations environnementales ;
 - Les campagnes de sensibilisation ;
- ***Les Indicateurs de Performance Opérationnelle (IPO)*** : ce sont des indicateurs qui donnent des informations sur l'utilisation et la consommation des aspects environnementaux par chaque unité produite, par exemple, la consommation d'énergie par unité produite ;

¹ Legendre R., « Dictionnaire actuel de l'éducation, rubrique Evaluation », 1993, in Claude Billet, Le guide des techniques d'évaluation : performance, compétences, connaissance », Edition Dunod, Paris 2005, p.11.

² La norme 14031:2000 in Wolff D. Op.cit, p. 221.

- **Les Indicateurs de Condition Environnementale (ICE)** : ce sont des indicateurs qui permettent de mesurer les différentes consommations telles que la consommation de métaux, d'eau et de Co2 émis dans la nature. Ces consommations sont déterminées par le calcul de ratios suivants : **Mg de métaux lourds/m³ d'eau, Kilos de Co2 émis/Heure de travail**. Ces indicateurs donnent l'information sur la performance environnementale de l'entreprise, autrement dit, sur sa rationalité en matière de consommation de ressources ainsi que la génération de déchets.

1.3.2.2 Les indicateurs suivant la norme ISO 26000 de 2010

Suivant **la norme Européenne ISO 26000 (2010)** comportant les lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises, il existe un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer le degré d'implication de l'entreprise dans la protection de l'environnement.

Afin de pouvoir évaluer les actions de l'entreprise en matière de protection de l'environnement et de développement durable, le référentiel AFAQ 26000, créé en 2010 sous la direction de l'Association Française de Normalisation (AFNOR), est utilisé pour mesurer les pratiques de l'entreprise en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociale des entreprises.

Le principe du référentiel AFAQ26000 fonctionne sur la base d'une échelle à quatre niveaux. Cela consiste pour l'entreprise à positionner l'ensemble de ses actions internes et externes sur cette échelle et procéder ainsi à une évaluation pour pouvoir dégager les résultats et mettre en place les actions correctives si cela s'avère nécessaire.

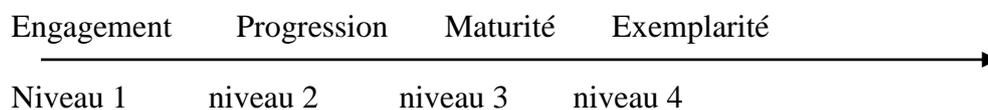
Cet outil est utilisé auparavant pour mettre en valeur les actions de l'entreprise, aujourd'hui, il est devenu un outil de réflexion stratégique chose qui s'explique par le recours massif des entreprises vers son adoption tels que : Opteven, Bosch Rodez et autres. Nous présentons par la suite le contenu général d'AFAQ 26000¹ dont les objectifs sont :

- D'atteindre une performance globale (économique, sociale et environnementale) ;
- De contribuer à un développement équilibré ;
- De rendre compte des pratiques et résultats.

¹Coullet- Demaizière C., « Iso 26000 en action : résultats et retours d'expérience » édition Afnor, Paris 2012, pp.50-51.

Cependant, les quatre niveaux d'évaluation selon le référentiel AFAQ26000 sont résumés aux situations suivantes :

Figure n°5 : Les quatre niveaux de l'évaluation AFAQ26000.



Source : Réalisé par nous-mêmes.

Sur une échelle à quatre niveaux, l'entreprise peut se positionner sur un niveau donné après une évaluation de ses pratiques en termes de Développement Durable. Elle peut être sur :

- Le niveau 1 qui représente la phase d'engagement où les pratiques de l'entreprise sont restreintes ;
- Elle peut être également en phase de progression, ce qui s'explique par la volonté de l'entreprise de fournir plus d'effort dans ce domaine et ses pratiques sont jugées en progression ;
- Enfin l'entreprise peut se positionner sur un niveau de maturité et d'exemplarité, c'est-à-dire elle est vraiment impliquée dans le domaine de Responsabilité Sociale et de Développement Durable et elle peut être prise comme un exemple.

Concernant le domaine environnemental, le référentiel AFAQ26000 se réfère à un certain nombre d'indicateurs pour pouvoir évaluer les pratiques de l'entreprise sur l'échelle à quatre niveaux. Ces indicateurs peuvent être résumés aux points suivants¹ :

- L'achat des matières premières : en faisant une évaluation pour ce critère, il est possible de détecter les exigences de l'entreprise concernant la matière première ;
- L'utilisation de l'eau : ce critère permet également d'évaluer la politique de gestion des ressources de l'entreprise ;
- La biodiversité : mesurer l'impact de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité notamment sur son site d'implantation ;
- Les consommations énergétiques et les gaz à effet de serre : le gaz à effet de serre est généralement lié aux consommations énergétiques. Pour cela, l'entreprise utilise ce critère pour son évaluation et définir ainsi sa performance ;

¹Coullet- Demaizière C., op.cit p.56.

- Les différentes émissions, effluents et déchets : cet indicateur permet à l'entreprise de savoir si elle est conforme à la réglementation en matière de gestion des déchets et évaluer ainsi sa politique de gestion ;
- La satisfaction des parties prenantes internes et externes : le degré de satisfaction des parties prenantes reflète le degré d'implication de l'entreprise dans le domaine environnemental. C'est un indicateur pertinent pour l'entreprise.

1.3.2.2.1 Les indicateurs suivant le Global Reporting Initiative

La *Global Reporting Initiative (GRI)* porte dans son contenu des indicateurs qui permettent à l'entreprise de mesurer sa performance économique, sociale et environnementale. La GRI est une organisation internationale à but non lucratif, créée en 1997 en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Son rôle est de promouvoir le Développement Durable¹.

Globalement, la GRI comporte soixante-dix (70) indicateurs dont les indicateurs environnementaux qui sont au nombre de 30 et sont présentés comme suit² :

- **Aspect : Matières** : afin que l'entreprise soit performante en amont, elle mesure :
 1. La consommation des matières en poids et en volume ;
 2. Le pourcentage des matières consommées qui sont d'origine recyclée.
- **Aspect : Energie** : afin que l'entreprise puisse limiter ses charges fixes, elle doit réduire :
 3. La consommation d'énergie directe répartie par source d'énergie primaire ;
 4. La consommation d'énergie indirecte répartie par source d'énergie primaire ;
 5. Les économies d'énergies dues à la conservation et à des améliorations de l'efficacité ;
 6. Les différentes initiatives favorisant le recours aux énergies renouvelables ;
 7. Les différentes initiatives pour réduire la consommation de l'énergie indirecte.
- **Aspect : Eau**
 8. La consommation totale d'eau, par source ;

¹ La plateforme de l'engagement RSE et Développement Durable « global reporting initiative : définition, indicateurs, lignes directrices. » In <https://res.net/.../global-reporting-initiative-définition-indicateurs-lignes-directrices/> Vu le 16.06.2019 à 12h30m.

² Global Reporting Initiative (2010), GRI et ISO 26000 : Pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000, GRI, Publications Recherche et Développement du GRI, Traduction réalisée par AFNOR in www.globalreporting.org consulté le 21 mai 2019 à 11h 01m.

9. Les différentes sources concernées par la consommation d'eau de façons importante ;
 10. Le pourcentage et le volume de l'eau recyclée et réutilisée.
- **Aspect : Biodiversité** : Afin de protéger la biodiversité, l'entreprise doit agir sur :
11. L'emplacement et la superficie des terrains détenus à proximité des zones riches en biodiversité ;
 12. La description des impacts importants de son activité sur la biodiversité ;
 13. L'habitat protégé ou restauré ;
 14. Les différentes mesures et stratégies de l'entreprise pour une meilleure gestion de la biodiversité ;
 15. Le nombre d'espèces figurant sur la liste nationale des espèces protégées dont les habitats se trouvent dans des zones touchées par l'activité de l'entreprise.
- **Aspect : Emissions, effluents et déchets** : pour ne pas nuire à l'environnement l'entreprise essaye de minimiser :
16. Les différentes émissions directes et indirectes, de gaz à effet de serre dans la nature en poids (teqCO₂) ;
 17. Les autres émissions indirectes pertinentes, de gaz à effet de serre, en poids (teqCO₂) ;
 18. Les actions de l'entreprise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les réductions obtenues ;
 19. Les différentes émissions qui appauvrissent la couche d'ozone.
 20. Les émissions de (NO) et (SO)ainsi que d'autres polluants atmosphériques en poids ;
 21. Le rejet total des eaux usées par qualité et destination ;
 22. Le total des déchets, le type et le mode de traitement ;
 23. Le volume des déversements importants ;
 24. Le poids total des déchets dangereux ;
 25. La Détermination des zones touchées par les rejets des eaux usées.

Pour atteindre sa performance environnementale, l'entreprise agit sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

- **Aspect : Produits et Services :**

26. Les différentes initiatives pour atténuer les impacts environnementaux des produits et services ;

27. Le pourcentage des produits vendus ayant un emballage recyclé, ou réutilisé par catégorie ;

- **Aspect : conformité**

28. Le montant des amendes versées suite au non-respect de l'environnement.

- **Aspect : Transport**

29. L'impact significatif du transport des produits sur l'environnement.

- **Aspect : portée générale**

30. Le montant total des investissements dans le domaine environnemental.

En revanche, la mise en place d'un **système** qui permet justement de collecter l'information nécessaire à l'évaluation environnementale est une exigence de la norme 14001.

2 Le Système de Management Environnemental dans les entreprises (SME)

Dans le contexte économique actuel, les entreprises optent, de plus en plus, à l'intégration de la gestion environnementale dans leur mode de gestion. Pour cela, elles s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue en implantant un Système de Management Environnemental (SME). La mise en place de ce système procure pour l'entreprise de nombreux avantages notamment :

- Une meilleure maîtrise des coûts ;
- Une réduction des impacts environnementaux ;
- Une amélioration de l'image de marque ;
- Une mise en conformité de l'entreprise par rapport à la législation en vigueur.

Dans ce deuxième point, nous allons présenter :

- Définitions et objectifs du SME ;
- Les étapes d'implantation d'un SME ;
- Les référentiels et les organismes de certification environnementale pour l'entreprise.

2.1 Définition et objectifs du SME

Dans ce premier point, nous abordons, quelques **définitions du SME** et par la suite, nous présentons les **objectifs du SME**.

2.1.1 Définition et du SME

Plusieurs définitions ont été attribuées au concept de Système de Management Environnemental dont nous citons celle donnée par :

- L'ISO 14001 ;
- La Commission Européenne (CE) ;
- Les définitions de certains auteurs.

2.1.1.1 La définition de l'ISO 14001

L'ISO 14001 définit le SME comme « *Une composante du système de management d'un organisme utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux* »¹.

De cette définition, nous pouvons retenir que le système de management environnemental est une partie intégrante du système de management de l'entreprise. Il permet la gestion efficace des variables environnementales.

2.1.1.2 La définition de la Commission Européenne (CE)

La Commission Européenne définit le SME comme étant : « *La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les ressources pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale* »².

De cette définition, nous pouvons déduire deux éléments, à savoir que :

- Le système de management est un ensemble d'éléments liés entre eux, utilisé pour établir une politique et des objectifs mais aussi d'atteindre ces objectifs ;
- Le système de management environnemental comprend une structure organisationnelle, des activités de planification, des responsabilités, des pratiques, des procédures, des procédés et des ressources.

¹ ISO 14001, Op.cit., p.2.

² Commission Européenne n°761/2001 du parlement Européen et du conseil du 19 mars 2001, p.3.

2.1.1.3 Les définitions de certains auteurs

Pour Boiral (1992), le SME « ne se limite pas qu'aux normes de gestion systématiques, formalisées et provenant d'institutions reconnues. Il peut émaner de différents acteurs tels que les gestionnaires dans les entreprises, les organisations modèles, les associations professionnelles, les regroupements pluridisciplinaires et plurisectoriels, les institutions nationales comme l'AFNOR »¹.

Pour Alain J., le SME est : « un ensemble cohérent de processus destiné à permettre à la direction de l'entreprise de s'assurer de l'application efficace et effective de sa politique et de ses objectifs d'amélioration »².

Pour Lacolare V. et Lorek F., le SME est « une combinaison ordonnée d'éléments réunis de manière à former un ensemble cohérent servant un but déterminé »³.

Un Système de Management Environnemental (SME) est un outil mis à la disposition des entreprises et des institutions et qui a pour objectif d'améliorer la gestion et la performance environnementale. Sa mise en œuvre relève de la volonté de l'entreprise qui est libre de décider de l'introduire dans son mode de gestion ou non.

La norme ISO 14001 dans sa nouvelle version « 2004 » exige dans le paragraphe 4.1 que « l'organisme est tenu de définir et documenter le domaine d'application de son système de management environnemental »⁴.

Ceci explique que l'entreprise est libre de déterminer le domaine d'application du SME. Cela revient à dire qu'elle peut instaurer un système de management environnemental pour toute l'activité de l'entreprise ou juste l'appliquer sur une seule activité.

Par conséquent, la détermination du domaine d'application du SME aide les entreprises à la détermination de leurs objectifs d'une part, et contribue à la réalisation de ces objectifs, d'autre part. La mise en place du SME permet ainsi :

- De maîtriser les coûts ;
- D'intégrer les contraintes réglementaires ;
- De satisfaire la demande des clients ;
- D'améliorer l'image de l'entreprise ;
- De satisfaire les parties prenantes.

¹Boiral O., « Stratégie, compétitivité et écologie », Revue Française de Gestion, juillet 1992.

²Alain J., Op.cit. p.105.

³Lacolare V. et Lorek F., « Intégrer le système de management de l'entreprise » Ed Afnor, Paris 2011, p. 16.

⁴Faure-Rochet, Op.cit., p.35.

Il est clair que l'objectif de la mise en place d'un SME est l'application de la politique environnementale définie avec précision par l'entreprise.

2.1.2 Les objectifs du SME

La mise en place d'un SME permet à l'entreprise d'atteindre plusieurs objectifs qui sont des objectifs généraux et des objectifs spécifiques.

2.1.2.1 Les objectifs généraux du SME

Les objectifs, d'ordre général, de la mise en place d'un SME se résument ¹ :

- Au respect des réglementations en vigueur ;
- A l'amélioration de l'image de l'entreprise : lui permettant une bonne réputation auprès de sa clientèle ;
- A la prévention des différentes pollutions : comme la réduction et l'élimination des pollutions qui permettent aux entreprises d'améliorer leurs relations avec les riverains notamment pour les entreprises polluantes qui sont censées avoir de bonnes relations avec ceux qui défendent et réclament la protection de l'environnement et faire face aussi aux pressions du mouvement des écologistes ;
- A la réalisation des économies : par non seulement, la réduction de la consommation de l'énergie et des matières premières, mais aussi par la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion des déchets et de mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables ;
- A l'obtention de la certification ISO 14001 : à travers cette action, l'entreprise essaye de véhiculer l'image de l'entreprise citoyenne, respectueuse de l'environnement en fabriquant des produits suivant les exigences et les normes environnementales ;
- A l'implication des fournisseurs et des sous-traitants : en les encourageant à adopter un système de management environnemental afin de pouvoir résoudre les problèmes liés aux différents achats de l'entreprise auprès de ces derniers. Il s'agit dans ce cas d'agir sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise.

¹Arab L., « Impact de la certification environnementale ISO 14001 sur la performance environnementale d'une entreprise Algérienne : cas de l'ENIEM », Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de Magister, UMMTO, Novembre 2012.

2.1.2.2 Les objectifs spécifiques du SME

Les objectifs spécifiques sont relatifs à la classification par la nature de l'objectif. On distingue alors des objectifs : économiques ; organisationnels ; administratifs ; institutionnels et compétitivité.

2.1.2.2.1 Les objectifs économiques

Pour certaines entreprises, la mise en place et l'implantation d'un SME est souvent coûteuse, mais cet investissement est compensé par la maîtrise des coûts engendrés par la mise en place du SME. Ces coûts se résument, généralement, aux principaux éléments suivants :

- La maîtrise des coûts liés à la consommation d'énergie, de l'eau, des matières premières et à la gestion des déchets ;
- La réduction de certains coûts induits par l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement comme les amendes liées à la pollution. Si l'entreprise s'inscrit dans une démarche de protection de l'environnement, elle peut gagner des avantages en termes de coûts.

2.1.2.2.2 Les objectifs organisationnels

L'instauration d'un SME au sein de l'entreprise permet une gestion rigoureuse de cette dernière. Il apporte une structure qui offre différents gains et avantages pour l'entreprise comme les gains et les avantages en termes de temps, de rendements, de compétitivité, ce qui a un impact positif sur la performance globale de l'entreprise.

Sachant qu'une entreprise performante est celle qui possède une organisation interne flexible et qui s'adapte aux changements de l'environnement grâce à un personnel compétent, le SME peut alors avoir le rôle de motivateur du personnel et permettre ainsi de libérer les esprits et valoriser le savoir-faire.

2.1.2.2.3 Les objectifs administratifs

Les objectifs administratifs font souvent référence à la réglementation. Dans ce cas, l'entreprise est tenue de prendre en compte la législation et être au courant de tous les changements. Il s'agit donc de la réponse de l'entreprise vis-à-vis des pouvoirs publics en matière de respect de l'environnement et de la réglementation.

2.1.2.2.4 Les objectifs institutionnels

C'est la recherche de la notoriété à travers les pratiques de Développement Durable, notamment par **la protection de l'environnement**. L'entreprise, à travers cet objectif, essaye de véhiculer l'image de l'entreprise responsable et citoyenne qui répond aux exigences de l'économie dite verte.

En effet, les consommateurs sont devenus plus exigeants et revendiquent souvent une offre durable répondant aux normes environnementales. Ce n'est pas seulement le prix du produit qui les intéresse mais aussi la qualité et la nature de celui-ci vu qu'ils deviennent plus sensibles aux pratiques de pollution et réclament souvent aux entreprises de mettre des actions correctives afin d'y remédier.

L'entreprise peut donc bénéficier d'un retour d'opinion positif ainsi que de la baisse des coûts de marketing et de publicité grâce à la confiance créée entre l'entreprise et ses clients et grâce aux comportements responsables de l'entreprise.

2.1.2.2.5 Les objectifs de compétitivité

Avec le phénomène d'intensification concurrentielle, les marchés sont saturés et la rivalité entre les firmes exigent aux entreprises de chercher de nouvelles sources de création de valeur. La mise en place d'un SME peut être à la mesure de détecter de nouveaux besoins non satisfaits. C'est une opportunité qui se présente au profil de l'entreprise lui permettant la création de nouvelles activités, ce qui peut lui permettre de devenir plus compétitive sur le marché.

L'efficacité du SME dépend de la qualité de la politique environnementale de l'entreprise. Selon la norme ISO 14001 :2004, une politique environnementale efficace est celle qui répond aux exigences suivantes¹ :

- La politique environnementale doit être définie par la direction à son haut niveau. Cela permet d'impliquer l'ensemble du personnel dans la mise en œuvre de la politique environnementale de l'entreprise ;
- La politique environnementale doit s'inscrire dans une logique d'amélioration continue selon le principe de la roue de Deming (PDCA : Plan, Do, Check, Act) ;
- La politique environnementale doit être diffusée pour être correctement comprise par l'ensemble du personnel ainsi que par tous les sous-traitants et partenaires de

¹ISO 14001 : 2004 in Wolff D. Op. Cit, p.211.

l'entreprise. Pour se faire, elle doit instaurer une véritable politique de communication auprès de son personnel et de ses parties prenantes afin qu'ils puissent vraiment assimiler les objectifs de la politique environnementale de l'entreprise ;

- Une mise à jour permanente de la politique environnementale.

2.2 Les étapes d'implantation d'un SME

Pour relater les étapes nécessaires pour implanter un SME, nous nous référons à la norme ISO 14001. Suivant cette norme et afin de mettre en place un SME, l'entreprise doit suivre une méthodologie spécifique permettant d'optimiser l'implantation de son SME, l'entreprise suit les cinq étapes énumérées comme suit¹ :

- L'identification des objectifs environnementaux ;
- L'organisation interne et la mise en œuvre ;
- L'intégration de la politique environnementale dans la culture de l'entreprise ;
- L'évaluation, le contrôle et le pilotage du SME ;
- La réaction et l'amélioration.

2.2.1 L'identification des objectifs environnementaux

L'identification des objectifs environnementaux constitue la première étape du processus d'implantation d'un SME. Cette étape correspond donc au point de départ de la mise en place du SME au sein de l'organisation.

Le rôle de l'entreprise, par cette étape, est de fixer les objectifs d'amélioration de la performance à court, moyen et long terme après avoir réalisé le diagnostic de la situation environnementale de l'entreprise.

Dans cette étape, l'entreprise établit d'abord une politique environnementale, ensuite, définit les priorités d'action et enfin rédige un plan d'actions. Au cours de cette étape, l'entreprise essaye d'apporter des réponses à un certain nombre de questions (cf. tableau n°1) afin d'identifier les objectifs et déterminer les politiques.

¹Wolff D. Op. Cit, pp. 216-220.

Tableau n°1 : Identification des objectifs et détermination des politiques.

	QUI ?	QUOI ?	Avec qui ?	Comment ?	Quand ?
Tache1					
Tache 2					
Tache 3					

Source : Synthèse de nos différentes lectures.

2.2.2 L'organisation interne et la mise en œuvre

L'organisation interne et la mise en œuvre constituent la deuxième étape du processus d'implantation d'un SME. L'entreprise met en œuvre son programme d'actions en impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

A cet effet, elle organise des réunions régulières et des séminaires en interne afin de pouvoir inculquer et enraciner la politique environnementale auprès du personnel qui dépend du degré d'implication du personnel. Cela permet également à l'entreprise de suivre l'état d'avancement du plan d'actions mais aussi de diffuser un langage commun au sein de l'organisation.

La mise en œuvre du plan d'actions par l'entreprise nécessite d'une part, une forte mobilisation et implication de la ressource humaine dans l'objectif d'exploiter leur connaissance, leur savoir et leur savoir-faire dans le domaine et d'autre part, une attribution financière qui consiste en la mise en place de moyens financiers permettant de couvrir les différentes charges engendrées par le plan d'actions.

2.2.3 L'intégration de la politique environnementale dans la culture de l'entreprise

L'intégration de la politique environnementale dans la culture de l'entreprise est la troisième étape du processus d'implantation du SME.

La culture d'entreprise est considérée, aujourd'hui, comme la clé de l'efficacité organisationnelle et économique de l'entreprise. A cet effet, faire de la politique environnementale une partie intégrante de la culture d'entreprise représente un travail de toutes les parties prenantes de l'entreprise réalisé conjointement avec l'ensemble du personnel de l'entreprise.

La protection de l'environnement doit être le souci majeur notamment de la ressource humaine. Cette dernière joue un rôle important au sein de l'organisation. Pour cela une bonne politique de rémunération sur les objectifs environnementaux est indispensable.

Suivant la norme ISO14001, le bon fonctionnement du SME devient, aujourd'hui, l'une des missions principales de la ressource humaine de l'entreprise.

Après cette troisième étape, il y a lieu d'évaluer le travail accompli et vérifier si les objectifs fixés initialement ont été atteints. C'est à cette quatrième étape du processus d'implantation du SME que l'entreprise fait appel à l'audit. Ce dernier permet d'évaluer la mise en œuvre du programme d'actions.

2.2.4 L'évaluation, le contrôle et le pilotage du SME

Selon la norme 14001 :2004, « *l'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour une (des) procédure (s) pour surveiller et mesurer régulièrement les principales caractéristiques de ses opérations qui peuvent avoir un impact environnemental significatif. Cette (ces) procédure(s) doit (doivent) inclure la documentation des informations permettant le suivi de la performance, des contrôles opérationnels applicables et la conformité aux objectifs et cibles environnementaux de l'organisme. (...) l'organisme doit s'assurer que des équipements de surveillance et de mesure étalonnés ou vérifiés sont utilisés et entretenus, et doit en conserver les enregistrements associés* »¹.

L'évaluation et le contrôle du SME de l'entreprise se fait, généralement, sur le plan technique et sur le plan économique. Sur le plan technique, il s'agit pour l'entreprise d'évaluer et de contrôler le fonctionnement du SME afin de réduire l'impact de l'entreprise sur l'environnement.

Sur le plan économique, l'évaluation et le contrôle permettent à l'entreprise de dégager l'ensemble des coûts liés à l'implantation du SME au sein de l'organisation et de mesurer l'effet de son SME sur l'environnement. C'est-à-dire vérifier si l'implantation du SME a permis à l'entreprise de réduire les dommages environnementaux et gagner en termes de coûts et d'image.

Au sein de l'entreprise, l'évaluation et le contrôle du SME se font généralement en deux phases par le biais de :

- L'audit interne qui est réalisé par le personnel de l'entreprise ;
- L'audit externe et dans ce cas, l'entreprise fait appel à un agent externe agréé.

¹ ISO 14001: 2004, in Wolff D. Op.cit, pp.220-221.

L'objectif de l'évaluation par l'audit externe étant de vérifier le degré de compatibilité de l'entreprise avec les conditions définies par les organismes concernés. Dans le cas où l'entreprise répond aux exigences, elle peut donc recevoir un certificat de conformité valable une année dans le cas de l'EMAS et trois ans dans le cas de l'ISO¹. Pour l'entreprise, il s'agit aussi d'identifier et de repérer les sources principales de ses nuisances environnementales, ainsi que de s'assurer du contrôle et de l'évaluation des éléments liés :

- **A la performance environnementale de l'entreprise** : par la mise en place de politiques efficaces en matière de gestion des déchets, de consommation d'énergie, de consommation et d'utilisation des matières premières et de respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement ;
- **Aux indicateurs de performance environnementale** : relatifs aux taux et aux quantités consommées et générées comme la consommation d'eau, la consommation d'électricité et de gaz, les rejets de déchets, l'émission atmosphérique. Ces éléments représentent la performance environnementale de l'entreprise ;
- **Aux indicateurs de performance de management environnemental** : c'est un ensemble d'indicateurs qui donnent des informations sur le degré d'intégration de la protection de l'environnement dans le management de l'entreprise. Autrement dit, ils reflètent les efforts déployés par la direction afin d'améliorer la performance environnementale de l'entreprise.

A ce titre, pour assurer le bon fonctionnement du SME, l'entreprise élabore un tableau de bord pertinent qui lui permet la gestion efficace de ses aspects environnementaux (déchets, eau, électricité, gaz, émissions atmosphériques, etc.), c'est ce que la norme 14031 : 2000 a comme objectif.

Cette norme incite les entreprises à mettre en place un ensemble d'indicateurs chiffrés permettant de mesurer la performance environnementale de l'entreprise et de les communiquer de manière régulière à toutes ses parties prenantes. Suivant cette norme 14031, les indicateurs préconisés, ci-après, sont liés au management environnemental, à la performance environnementale et à la condition environnementale² :

¹ Document sur le Management de l'Environnement in <http://www.management-environnemental.com/>. (Site dédié au management de l'environnement et à la norme iso 14001 consulté le 07.05.2018.)

² La norme 14031:2000 in Wolff D. Op. Cit, p.221.

- **Les indicateurs de performance du management environnemental (IPM)** : ce sont des indicateurs qui fournissent les informations nécessaires sur la pertinence et l'efficacité du management environnemental de l'entreprise. Ces indicateurs font référence au pourcentage d'atteinte des objectifs, à la formation et l'information du personnel sur les préoccupations environnementales et aux campagnes de sensibilisation ;
- **Les indicateurs de performance environnementale (IPE)** : fournissent les informations sur l'utilisation et la consommation des aspects environnementaux par chaque unité produite, par exemple, la consommation d'énergie par unité produite ;
- **Les indicateurs de condition environnementale (ICE)** : permettent de mesurer les différentes consommations telles que la consommation de métaux, d'eau et le Co2 émis dans la nature. L'indice de condition environnementale (ICE) est donné par les ratios suivants : **métaux lourds en milligramme (mg)/ d'eau (m³)**, **Kilos de Co2 émis/Heure de travail**. Ces indicateurs fournissent l'information sur les conditions environnementales de l'entreprise, autrement dit, la rationalité de l'entreprise en matière de consommation de ressources et de génération de déchets.

Le contrôle et le suivi de ces indicateurs permettent à l'entreprise d'éviter les non-conformités et de déterminer leur nature, et d'indiquer leur type et leur responsable.

2.2.5 La réaction et l'amélioration

La réaction et l'amélioration constituent l'étape la plus cruciale pour l'entreprise, car elle est fonction des résultats des étapes précédentes. Dans cette étape, l'entreprise est tenue de mesurer et d'analyser la différence et l'écart réalisés entre les résultats obtenus et les objectifs fixés.

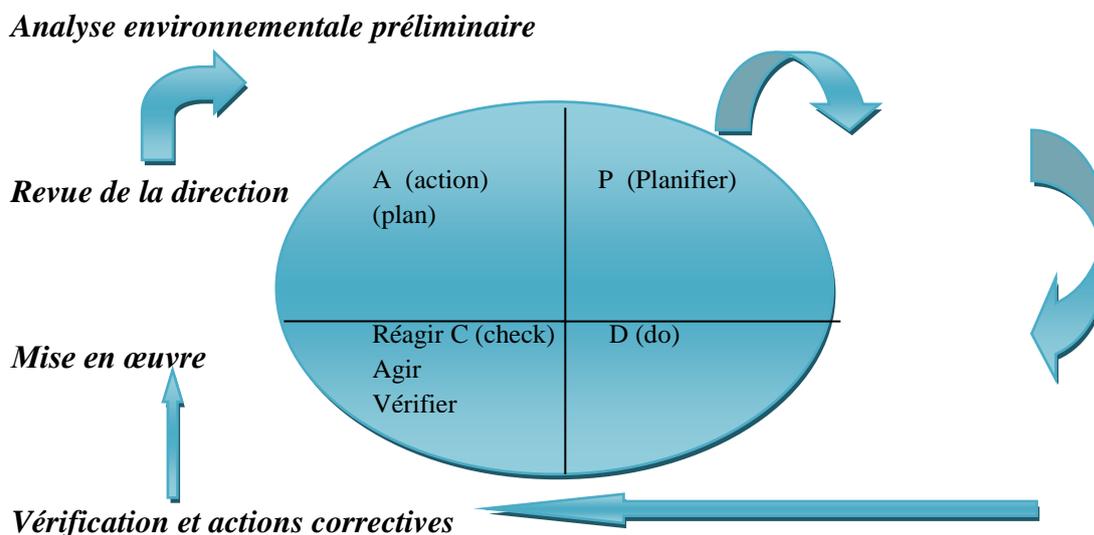
Le cas de l'existence d'un écart, l'entreprise est dans l'obligation de chercher les causes afin de pouvoir agir et mettre en place des politiques d'amélioration. Le principe fondamental de l'implantation est celui basé sur le modèle de la roue de Deming (PDCA : Plan, Do, Check, Act). Ce dernier est un modèle japonais qui porte le nom du théoricien de la qualité. Ce modèle consiste en ¹ :

¹Bernard F. et al., « Qualité Sécurité Environnement : Construire un Système de Management intégré », Edition Afnor, Paris, 2009, p.66.

- La mise en œuvre d'un plan d'objectifs d'amélioration continue, c'est ce qui est désigné par la lettre **P (Plan)** ;
- La mise en place des moyens humains et techniques nécessaires afin de pouvoir agir, cette étape est désignée par la lettre **D (Do)** ;
- La vérification de l'évaluation de l'ensemble des actions mises en œuvre, ce qui est désigné par lettre **C (Check)** ;
- La mise en place d'actions correctives, ce qui est représenté par la lettre **A (Action)**. Cette étape dépend des résultats obtenus lors de l'étape de vérification.

Toutes ces étapes permettant l'implantation d'un système de management environnemental dans l'entreprise sont résumées dans la figure n°6.

Figure n°6 : Processus d'amélioration continue.



Source : Solange F. Op.cit., p.17.

Après avoir abordé le processus d'implantation d'un système de management environnemental dans l'entreprise, nous présentons les référentiels de management environnemental délivrés par les différents organismes internationaux. Ces référentiels permettent à l'entreprise d'obtenir un certificat de conformité. Il existe différents référentiels qui procurent à l'entreprise la reconnaissance pour l'environnement.

2.3 Les référentiels et les organismes de certification environnementale pour l'entreprise

Pour que l'effort de l'entreprise en matière de Développement Durable et de protection de l'environnement soit mis en valeur, des organismes internationaux sont créés pour

délivrer aux entreprises des certificats de conformité. Ainsi, pour la protection de l'environnement, l'entreprise peut se conformer :

- A la certification pour l'environnement ISO 14001 ;
- Au règlement européen SMEA ;
- Aux autres systèmes d'évaluation pour l'environnement.

2.3.1 La certification pour l'environnement ISO 14001

L'ISO (*International Standard Organisation*) définit la certification comme étant « *une procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance écrite qu'un produit, un processus ou un service est conforme aux exigences spécifiées* »¹.

Dans le domaine environnemental, la certification peut être délivrée pour le produit lui-même, pour son processus de fabrication, comme elle peut être pour le système de management environnemental. A cet effet, la certification peut concerner un de ces trois éléments. On trouve ² :

- **La certification écologique des produits ;**
- **La certification des systèmes de management environnemental.**

2.3.1.1 La certification écologique des produits

Certaines entreprises procèdent à la certification écologique de leurs produits pour deux raisons principales à savoir, les exigences réglementaires et les exigences des consommateurs. Ces derniers se manifestent par la création de différentes associations qui défendent les droits des consommateurs.

L'objectif principal de la certification écologique des produits est d'apporter des garanties aux consommateurs quant au respect des exigences environnementales par l'entreprise. Parmi les modalités proposées par la certification écologique du produit il y a :

- **La marque NF Environnement ;**
- **Le label écologique communautaire.**

2.3.1.1.1 La marque NF Environnement

La marque NF environnement est une marque qui permet de distinguer entre les produits. Les produits portant la marque NF environnement représentent des produits dont leur impact sur l'environnement est réduit. Cette marque est attribuée à la fois pour le produit et pour son emballage.

¹Bernard F. et al. Op.cit., p.129.

²Idem. pp.135-136.

Ceci atteste que le produit correspond aux exigences techniques de la réglementation en matière de consommation des ressources naturelles notamment en termes d'énergie et de matières premières et de génération de déchets et d'émission de gaz.

Comme cette marque porte aussi sur la durée d'utilisation du produit ainsi que sur sa durabilité. Par ailleurs, il existe pour chaque type de produit un règlement technique spécifique que l'entreprise doit respecter afin de satisfaire ses clients et se conformer à la réglementation.

2.3.1.1.2 Le label écologique communautaire

Les entreprises ayant certifié leurs produits par le label écologique communautaire ont comme objectif de mettre sur le marché des produits qui ont un impact réduit sur l'environnement durant tout leur cycle de vie.

Cela implique l'intégration de l'environnement dans tout le processus de fabrication à savoir, la conception, la production et la commercialisation du produit. Le label écologique sert aussi à informer les consommateurs sur les différentes nuisances causées sur l'environnement par le produit et recommande la démarche de sécurité.

2.3.1.2 La certification des systèmes de management environnemental

La démarche de certification des systèmes de management environnemental est régie par la norme 14001 selon les règles ISO. Cette démarche est menée par un auditeur externe qui possède des connaissances dans le domaine environnemental en matière de réglementation et des exigences techniques. (Cf. chapitre 1. Point 2.3.1. pp. 40-41).

2.3.1.3 Le règlement européen SMEA

En plus de la certification environnementale, le règlement SMEA « *Système de Management Environnemental et D'audit* » est un moyen efficace pour la reconnaissance environnementale de toutes entreprises mais il est peu utilisé.

Le SMEA est parmi les référentiels qui ont introduit l'analyse environnementale dans leurs priorités. Le premier référentiel a été publié le 29 juin 1993 et aborde dans son article **3.b** la nécessité de réaliser une analyse environnementale.

Comme il donne aussi la définition de l'analyse environnementale dans son article 2 (cf. Chap.2.point 3. p.90)¹. Cette version est jugée comme étant légère et pauvre dans son contenu en termes d'environnement vu son caractère global et court.

¹Faure-Rochet O. Op.cit. pp.287-288.

Une nouvelle version a été alors mise en place par la commission européenne le 19.03.2001. Cette version se caractérise par un contenu plus riche et détaillé.

Cette version utilise les mêmes termes que la norme ISO 14001¹ et ce, dans le but de rapprocher les deux démarches (certification du SME et le règlement SMEA) et de les familiariser.

Pour mieux cerner ces deux démarches, nous présentons d'abord, la démarche de certification selon le SMEA et par la suite, nous présentons la différence entre la certification ISO14001 et le règlement SMEA.

2.3.2 La démarche de certification selon L'SMEA

Pour qu'une entreprise soit certifiée dans le cadre du SMEA, il faut qu'elle réalise les mêmes étapes que celle suivies pour la certification environnementale ISO14001. Ces étapes sont relatives a² :

- **La réalisation de l'analyse environnementale** : cette étape permet de détecter tous les problèmes environnementaux engendrés par l'activité de l'entreprise ;
- **La détermination de la politique environnementale de l'entreprise** : qui a pour objectif d'assurer l'instauration et l'implantation d'une démarche d'amélioration des résultats de l'analyse environnementale réalisée ;
- **La mise en place d'un programme d'actions** : qui consiste en la définition d'un ensemble d'actions qui permettent à l'entreprise d'améliorer sa politique environnementale ;
- **La réalisation des audits** : ces audits, internes et externes, permettent de vérifier le degré de mise en œuvre des actions programmées ;
- **La rédaction des déclarations environnementales** : qui consiste en la rédaction de déclarations à l'intention du public pour l'informer de façon régulière sur les acquis environnementaux de l'entreprise. Cette rédaction est nécessaire pour l'étape suivante qui représente l'enregistrement ;
- **L'enregistrement du site** : C'est la dernière étape du processus. Dans le cadre du règlement SMEA, on ne parle pas de certification mais d'enregistrement.

Cela signifie que le site faisant objet d'audit répond aux exigences environnementales et va donc être enregistré et marqué par le ministère de l'environnement pour une durée de 3ans.

¹Norme ISO 14001, "Système de management environnemental : spécifications et lignes directrices pour Son utilisation", Octobre 1996. Cette norme fait partie de la famille des normes ISO 14000.

² Bernard F. et autres, Op.cit p.138.

La norme ISO14001 et le référentiel SMEA sont deux guides qui permettent à l'entreprise d'atteindre une certaine reconnaissance environnementale.

Ces deux référentiels présentent des points communs et des points de différences, sachant bien que le SMEA ne désigne pas une norme.

2.3.2.1 La différence entre ISO 14001 et SMEA

Il existe entre la norme 14001 et le règlement SMEA d'importantes différences énumérées comme ci-après¹ :

- Le règlement SMEA est européen alors que la norme ISO14001 est une norme mondiale ;
- La norme ISO 14001 concerne l'ensemble de l'entreprise tandis que le règlement SMEA concerne uniquement les activités à caractère industrielle de l'entreprise et le site de production ;
- Pour le règlement SMEA, la rédaction de la déclaration environnementale est indispensable pour l'entreprise y compris sa communication auprès du public, alors que la déclaration environnementale n'est pas exigée dans le cadre de la norme ISO14001 ;
- Dans le cadre de l'ISO14001, la réduction de la pollution est un principe qui ne demande pas la mise en place de technologies nouvelles, par contre le référentiel SMEA exige l'utilisation des dernières technologies dans le domaine environnemental.

Cependant, il est clair que les deux référentiels sont au service des entreprises désirantes de réduire leurs impacts sur l'environnement et s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et de développement durable car leur objectif principal est l'instauration du principe de l'amélioration continue.

2.3.3 Les autres systèmes d'évaluation pour l'environnement

En plus de la norme ISO14001 et du règlement SMEA, l'entreprise peut se référer à d'autres systèmes pour son évaluation dans le domaine environnemental. Nous pouvons citer les systèmes suivants² :

¹Bernard F. et autres., Op.cit., pp.138-139.

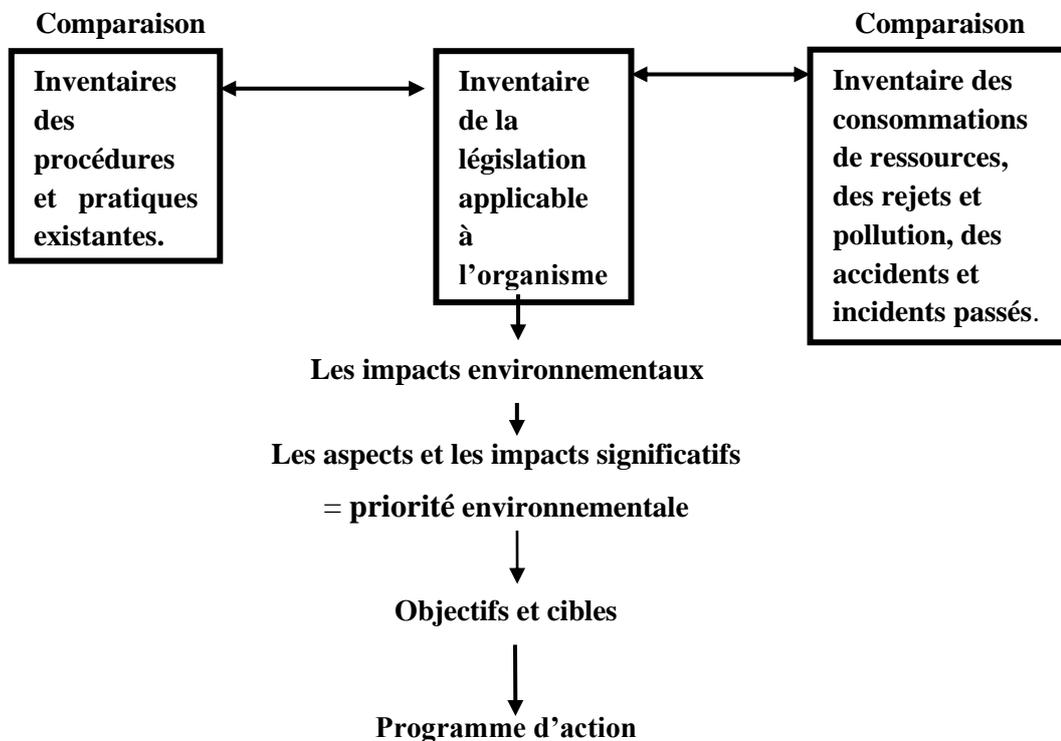
²Idem. p.139.

- **Le trophée des technologies économes et propres de l'ADEME** : c'est un prix donné par l'Agence de l'Environnement et de Maîtrise d'Énergie aux entreprises dans le cadre des efforts fournis pour la préservation de l'environnement ;
- **Le Système International D'évaluation de l'Environnement (SIEE)** : il représente un système qui aide les entreprises à améliorer leurs performances environnementales.

Par ailleurs, nous notons aussi qu'à l'échelle internationale, il existe plusieurs organismes qui sont chargés de délivrer des certificats de conformité aux entreprises ayant implanté des Systèmes de Management Environnemental. Nous présentons par la suite les plus connus comme : *le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ; Accréditation (L'AFAQ) et Environmental Auditors Registration Association (l'EARA)*.

A ce titre, dans la figure n°07, nous synthétisons les différentes étapes de collecte de l'information environnementale.

Figure n° 07 : La collecte de l'information environnementale.



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base de nos lectures.

Les deux guides (la norme ISO 14001 et le règlement SMEA) permettent à l'entreprise de rédiger et de recueillir les informations sur ses aspects et ses impacts environnementaux. La collecte de l'information est généralement menée sur base de questionnaires qui, après le traitement des réponses, donne lieu à la rédaction des documents. Ces derniers permettent d'apporter des changements et des améliorations de façon systématique selon le principe de PDCA, sur tous les effets que l'entreprise pourrait avoir sur l'environnement.

3 L'analyse environnementale

Afin de pouvoir mesurer et évaluer l'impact des produits sur l'environnement et déterminer les sources des problèmes environnementaux, l'entreprise effectue une *analyse environnementale* permanente du cycle de vie de ses produits. A travers cette analyse, l'entreprise déduit les différents impacts écologiques générés par le produit au bien par son processus de fabrication.

L'analyse environnementale est dictée dans la norme *ISO14040*. Cette norme fait partie de la famille ISO14000. L'analyse du cycle de vie des produits est la méthode qui permet aux entreprises d'obtenir leur certification environnementale¹.

Le concept de l'analyse environnementale est un concept très utilisé dans le domaine du management environnemental. C'est l'étape qui précède la mise en place d'un SME dont son efficacité dépend de la nature de l'analyse environnementale réalisée. Dans ce qui suit, nous allons présenter :

- **La démarche de l'analyse environnementale ;**
- **Le contenu de la démarche environnementale.**

3.1 La démarche de l'analyse environnementale

Afin d'effectuer une analyse environnementale, plusieurs démarches sont possibles pour une entreprise. Selon la norme ISO 14040 :2004 relative à l'analyse environnementale, ce contenu se résume dans les étapes suivantes² :

- **L'étude des milieux d'implantation de l'entreprise** : avant son implantation, l'entreprise est dans l'obligation de réaliser une analyse de son environnement afin de pouvoir caractériser l'endroit où se déroulent ses activités ;
- **L'inventaire des activités de l'entreprise** : lors de cette étape, l'entreprise repère toutes les activités qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement.

¹Bernard F. et autres, Op.cit., pp. 136-137.

² Iso 14004 : 2004 in Faure-Rochet, O. Op.cit. pp.41-43.

Ceci signifie qu'elle enregistre tous les « *aspects environnementaux* »¹ ainsi que les « *impacts environnementaux* »² de chaque activité ou service ;

- L'identification des aspects environnementaux : qui est réalisée une fois que l'étude des milieux soit faite.

Dans ce cas, l'entreprise pourra identifier tous les éléments de son offre qui sont capable d'influencer l'environnement de manière positive ou négative ;

- **L'identification des impacts de l'entreprise sur l'environnement** : il s'agit dans cette étape de déduire le résultat des aspects environnementaux, autrement dit, d'associer pour chaque aspect un impact réel ou potentiel. Cela permet à l'entreprise de prendre ainsi les mesures nécessaires afin de pouvoir réduire l'impact environnemental négatif notamment ;
- **La rédaction du bilan final** : selon les résultats des étapes suivantes l'entreprise enregistre toutes les données trouvées et élabore son bilan définitif ;
- **Le classement des aspects et des impacts environnementaux** : le classement de ces derniers se fait par rapport au caractère de signification. Ceci s'explique par l'existence de « *caractère signifiant* » et de caractère « *non signifiant* ».

Un caractère signifiant est représenté par le degré d'importance de l'aspect ou bien de son impact. A cet effet, après avoir identifié les différents aspects et impacts environnementaux, l'entreprise peut faire face à deux types d'aspects et d'impacts environnementaux qui sont « *les maîtrisables* » et « *les non maîtrisables* ».

La norme ISO 14001 :1996 n'apporte, dans son contenu, aucune définition pour les concepts de maîtrisables et non maîtrisables. Dans la même logique, deux écoles coexistent pour la mise en place des exigences de la norme ISO 14001 version 1996³ concernant la mise en place des aspects environnementaux.

La figure n°08, ci-après, fait la distinction entre le principe poursuivi par chaque école dans le processus de mise en place d'une analyse environnementale. Cette figure met l'accent sur les notions d'aspects et d'impacts environnementaux.

Selon la première école, l'entreprise s'intéresse uniquement aux aspects et aux impacts maîtrisables pour lesquels elle effectue encore une analyse. Cette analyse lui permet de

¹ Selon iso 14001 l'aspect environnemental est « un élément des activités, produits ou service d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement ».

² Selon l'ISO14001 l'impact environnemental est « toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux de l'organisme ».

³ Faure-Rochet O. Op.cit., p.27.

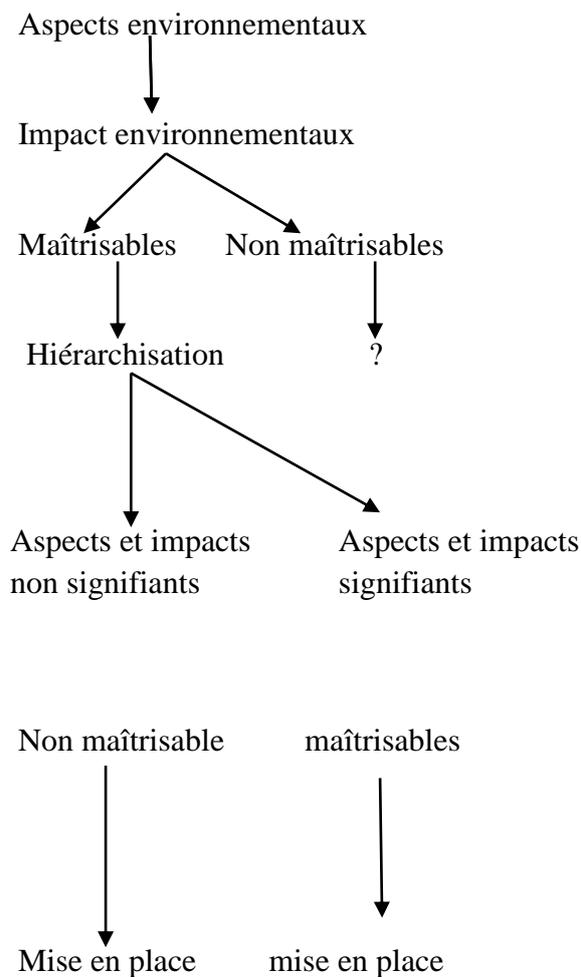
distinguer les aspects et les impacts significants et non significants, l'entreprise ne prend pas en considération les aspects non maîtrisables car elle ne peut pas agir sur ses impacts.

En revanche, dans la deuxième école, ce n'est que dans la phase de hiérarchisation qu'elle identifie les aspects et les impacts significants et les non significants puis, elle procède par la suite, à la détermination des aspects et des impacts maîtrisables et non maîtrisables pour chaque aspect et impact. Enfin, les aspects et les impacts environnementaux sont mis en place.

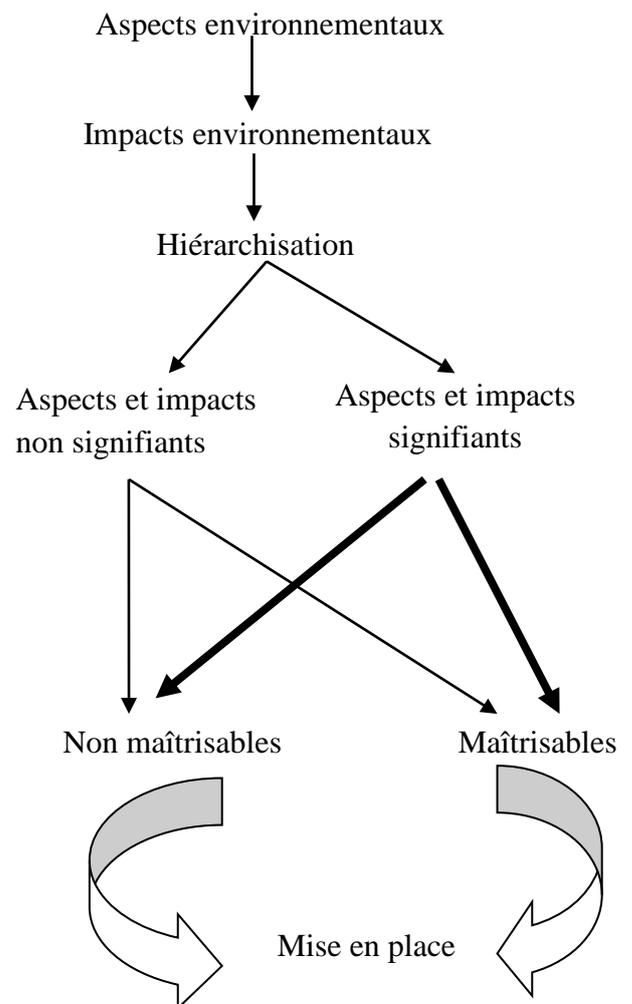
Cependant, une fois la démarche de l'analyse environnementale est terminée, l'entreprise passe à la présentation de l'analyse environnementale ainsi qu'à sa mise à jour.

Figure n°08 : Les deux principales interprétations des aspects environnementaux.

Première école :



Deuxième école



Source : Faure-Rochet. O. Op.cit. p.28.

3.2 Le contenu de l'analyse environnementale

En plus de l'identification des aspects et des impacts environnementaux, l'analyse environnementale peut contenir des chapitres et des paragraphes concernant les éléments suivants¹ :

- *Les généralités ;*
- *Les parties prenantes ;*
- *Les données économiques relatives à l'environnement ;*
- *Etat des lieux des pratiques de management en matière d'environnement avant la mise en place de la norme ISO 14001.*

3.2.1 Les généralités

Le paragraphe réservé aux généralités donne des informations sur l'organisme lui-même. Ces informations sont bien utiles pour l'entreprise et lui permettent de communiquer avec son personnel. Ces généralités peuvent être de différentes natures comme :

- Les données économiques de l'entreprise : chiffre d'affaires, part de marché, concurrents, fournisseurs, etc. ;
- L'évolution et l'historique de l'entreprise ;
- Un extrait du domaine d'activité de l'entreprise ;
- Un état des lieux du management environnemental de l'entreprise.

3.2.2 Les parties prenantes

L'analyse environnementale comprend dans son contenu également un paragraphe sur les différentes parties intéressées de l'entreprise, elles sont souvent représentées par :

- L'Etat ;
- Les associations ;
- Les banques ;
- Les clients ;
- Les salariés ;
- Les médias ;
- Les fournisseurs ;
- Les clients.

¹ Faure-Rochet O. Op.cit., pp. 46-50.

Intégrer des informations sur les parties prenantes est important pour une entreprise, cela lui permet de déterminer les réactions des parties prenantes suite à chaque action menée par l'entreprise.

Si on prend l'exemple des associations écologiques, l'entreprise enregistre dans le paragraphe des parties prenantes toutes les exigences des associations écologistes. Cela permet à l'entreprise donc de prendre les mesures nécessaires afin de pouvoir éviter toutes circonstances non prévues.

Concernant les médias, ces derniers ont un rôle très important dans l'entreprise car ils influencent l'image de l'entreprise. Pour cela, l'entreprise doit tenir compte de leur influence et essayer de développer des relations gagnant-gagnant avec les médias pour bénéficier de leur communication.

3.2.3 Les données économiques relatives à l'environnement

Dans l'analyse environnementale, il y a toujours une partie qui est réservée aux informations environnementales de nature économique c'est-à-dire que le contenu porte des informations sur les différentes consommations environnementales ainsi que sur leurs coûts. Afin de mieux expliquer ce point, nous citons les exemples suivants :

- *Les consommations énergétiques de l'entreprise ;*
- *Les coûts de traitement des déchets de l'entreprise ;*
- *Le coût des amendes versées par l'entreprise ;*
- *Les différentes dépenses de l'entreprise dans le domaine environnemental ;*
- *Les taxes sur l'environnement ;*
- *Les investissements dans le domaine technologique.*

La connaissance et la maîtrise de la situation environnementale de l'entreprise peut s'avérer comme la clé de réussite de l'analyse environnementale ainsi que de sa politique environnementale.

3.2.4 L'état des lieux des pratiques de management en matière d'environnement avant la mise en place de la norme ISO 14001

Nous constatons que durant ces dernières années, les préoccupations environnementales deviennent, de plus en plus, le souci majeur de toutes les entreprises. La certification ISO 14001 est le moyen le plus utilisé par l'entreprise pour sa reconnaissance environnementale.

Dans le paragraphe consacré aux pratiques de management environnemental avant la certification ISO 14001, l'entreprise met le point sur le management environnemental de l'entreprise, c'est-à-dire la situation initiale de l'entreprise, autrement dit, ce que fait l'entreprise pour protéger son environnement. Le contenu de l'analyse environnementale contient les éléments suivants :

- *L'information et la formation du personnel sur les questions environnementales ;*
- *La politique de communication de l'entreprise en interne et en externe ;*
- *La détermination des rôles ;*
- *L'arbitrage entre la sphère économique et environnementale ;*
- *L'identification des sources de pollution de l'entreprise ;*
- *La politique de gestion des déchets de l'entreprise ;*
- *Les différentes émissions atmosphériques de l'entreprise.*

Cependant, l'analyse environnementale permet à l'entreprise de connaître sa situation environnementale, ce qui lui permet de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer sa politique environnementale.

Des mises à jour sont alors nécessaires pour l'analyse environnementale afin de suivre de manière permanente la situation environnementale de l'entreprise en termes d'action de protection de l'environnement.

L'intégration des informations, ci-dessus, dans le contenu de l'analyse environnementale contribue à une meilleure connaissance du domaine environnemental par l'entreprise et par les personnes externes, ce qui permet l'intégration de l'entreprise dans la démarche de développement durable.

*L*a protection de l'environnement est une composante principale dans la démarche de mise en œuvre d'une stratégie de développement durable. La protection de l'environnement est un aspect très signifiant pour le développement durable de la planète. L'environnement est devenu, de nos jours, le souci majeur de toutes les parties concernées par cette problématique de protection de l'environnement.

A cet effet, plusieurs approches se sont développées dans ce cadre afin de mettre en valeur la protection de l'environnement et rendre ainsi l'intégration environnementale de plus en plus, la préoccupation principale de toutes les nations de manière générale, et particulièrement des entreprises.

Parmi ces approches, nous pouvons citer celle des parties prenantes, celle-ci correspond donc au fait que les parties prenantes des entreprises à savoir : les clients, les fournisseurs, l'Etat, les banques, les associations, ont un rôle très important à jouer, car elles exercent une pression sur les entreprises lors de la prise de décisions stratégiques.

Cependant, elles contribuent à l'inscription de l'entreprise dans une démarche de développement durable et de protection de l'environnement. En outre, l'objectif de l'entreprise est de satisfaire l'ensemble de ses parties prenantes.

La deuxième approche est celle des ressources. L'entreprise grâce à l'intégration de la protection de l'environnement, elle réduit la consommation des ressources et parvient à cet effet, à la réalisation de l'un des objectifs du Développement durable : la lutte contre le phénomène de l'épuisement des ressources.

Dans ce cas, l'environnement écologique représente pour une entreprise le milieu naturel dans lequel elle exerce son activité économique, et pour lequel elle doit garantir et offrir une certaine protection. Pour y faire, l'entreprise est dans l'obligation d'effectuer périodiquement un diagnostic de la situation environnementale de l'entreprise. Ce dernier permet à l'entreprise de déterminer tous les problèmes environnementaux auxquels elle doit faire face et prendre ainsi, les mesures nécessaires pour y remédier.

Afin de collecter l'information environnementale nécessaire, l'entreprise met en place un système d'information environnementale (SME). Ce dernier est un outil mis à la disposition des entreprises et des institutions dont l'objectif est d'améliorer la gestion et la performance environnementale.

Sa mise en œuvre relève de la volonté de l'entreprise qui est libre de décider de l'introduire dans son mode de gestion ou non. Par ailleurs, son implantation se fait en plusieurs étapes.

L'évaluation et le contrôle permet à l'entreprise de dégager l'ensemble des coûts liés à l'implantation du SME au sein de l'organisation et de mesurer l'effet de son SME sur l'environnement, c'est-à-dire vérifier si l'implantation du SME a permis à l'entreprise de réduire les dommages environnementaux et de gagner en termes de coûts et d'image.

Afin de mettre en valeur les efforts des entreprises dans le domaine environnemental, à l'échelle internationale, il existe des organismes internationaux dont leur rôle est d'attribuer des certificats aux entreprises conformes aux exigences des normes internationales. Parmi ces organismes nous citons :

- **L'organisation internationale de standardisation (ISO)** : qui délivre la certification écologique (**ISO 14001**) pour les entreprises. L'objectif principal de la certification écologique des produits est d'apporter des garanties aux consommateurs quant au respect des exigences environnementales par l'entreprise ;
- **Le règlement Européen SMEA** : La certification dans le cadre de ce règlement se fait généralement pour les systèmes de management environnemental des entreprises. Ce dernier est un moyen efficace pour la reconnaissance environnementale de toutes entreprises mais il est peu utilisé par les entreprises. Le SMEA est parmi les référentiels qui ont introduit l'analyse environnementale dans leurs priorités.

Une fois le système d'information est implanté, les certificats de conformité environnementale sont obtenus, l'entreprise procède à la réalisation d'une analyse environnementale afin de pouvoir mesurer et évaluer l'impact des produits sur l'environnement et déterminer les sources des problèmes environnementaux. L'entreprise effectue alors une *analyse environnementale* permanente du cycle de vie de ses produits. A travers cette analyse, l'entreprise déduit les différents impacts écologiques générés par le produit au bien par son processus de fabrication.

Troisième chapitre :

La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

L'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable des entreprises semble être aujourd'hui un défi pour les managers. Plusieurs facteurs poussent les entreprises à s'inscrire dans la démarche de Développement Durable et à intégrer la protection de l'environnement dans leurs préoccupations stratégiques. Ces facteurs peuvent être réglementaires, économiques et sociales.

Pour certaines entreprises, l'intégration de la protection de l'environnement et l'inscription dans la démarche de développement durable sont un atout stratégique pour l'entreprise lui permettant de tirer profit à moyen terme et de créer de la valeur pour l'entreprise. Pour d'autres, l'intégration de l'environnement est considérée comme une menace ou une contrainte vu l'ensemble des coûts engendrés pour l'entreprise.

Cette problématique a fait particulièrement objet de plusieurs recherches et études pour pouvoir trancher et apporter des réponses à cette question qui représente un dilemme pour les entreprises.

Parmi ces travaux nous pouvons citer ceux de *Reynaud et Rollet en 2001*. Dans leurs travaux de recherche ils affirment la nécessité de l'intégration des questions environnementales au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, il existe d'autres travaux de recherche qui portent sur les différentes possibilités qui se présentent à l'entreprise concernant la mise en place et l'intégration de l'environnement dans la stratégie et la mise en œuvre d'une politique environnementale efficace. Il s'agit des travaux des théoriciens *Caroll (1979)* ; *Fry et al. (1982)* ; *Johnson et greening (1999)* ; *Rugman (2011)* et *Verbeke (2012)*.

Dans un autre contexte, nous nous trouvons des travaux de recherche qui expliquent justement la question de la résistance de certaines entreprises qui créent des obstacles et qui n'acceptent pas d'ajouter à leur dictionnaire les concepts de « Responsabilité sociétale des entreprises » et de « Développement Durable. Il s'agit bien des travaux de : *W. N. Davidson et D.L. Worrel (1988)* ; *B.A Spencer et G.S. Taylor (1987)* ; *B.L. Kedia et E.C. Kuntz, (1981)*.

De manière globale, il existe différents modèles traitant la question de l'intégration de la protection de l'environnement dans l'entreprise et son impact sur la performance globale de l'entreprise.

Troisième chapitre : la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

L'entreprise algérienne est également dans l'obligation de s'adapter aux nouvelles exigences pré dictées par les objectifs du Développement Durable afin de pouvoir garantir sa pérennité au sein des marchés et assurer son développement économique.

Le concept du développement durable est apparu en Algérie pendant ces dernières décennies et connaît aujourd'hui une forte appréciation par l'entreprise algérienne.

A ce titre, dans ce troisième chapitre, nous abordons la notion de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes. Pour cela, nous avons organisé ce chapitre en deux principaux points que nous présentons comme suit :

- **Le développement du concept de Développement Durable dans le contexte algérien ;**
- **L'intégration de la protection de l'environnement dans le développement durable des entreprises algériennes.**

1 Le développement du concept de Développement Durable dans le contexte algérien

Le premier élément de ce chapitre concerne le développement du concept de développement durable dans le contexte algérien. L'étude de ce point va nous permettre de présenter :

- La genèse du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie ;
- Les conditions d'émergence du concept de Développement Durable en Algérie ;
- Les stratégies de Développement Durable en Algérie
- Les enjeux et les objectifs du Développement Durable en Algérie ;
- Le cadre réglementaire et institutionnel du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie.

1.1 La genèse du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie

Tout comme pour la plupart des pays du monde, l'Algérie souffre des problèmes écologiques depuis des années. La dégradation continue de l'environnement global et l'épuisement des ressources naturelles nécessitent une mise en place d'actions correctives. Ceci dans l'objectif d'améliorer la situation économique, sociale et environnementale du pays et s'inscrire dans la démarche de Développement Durable.

L'Algérie, depuis la conférence internationale des nations unies sur l'environnement et le Développement Durable en 1992 à Rio, ne cesse de déployer ses efforts afin de parvenir aux Objectifs du Développement Durable fixés lors de cette rencontre. Afin d'expliquer et cerner ce premier point, nous présentons ce qui suit :

- *Les conditions d'émergence du concept de Développement Durable en Algérie ;*
- *Les stratégies de développement durable en Algérie.*

1.2 Les conditions d'émergence du concept de Développement Durable en Algérie

Plusieurs facteurs ont poussé l'Algérie à prendre la décision d'investir dans le domaine de la protection de l'environnement et de développement durable. Parmi ses facteurs nous pouvons citer : les facteurs économiques ; les facteurs écologiques et les facteurs sociaux et institutionnels.

Après l'indépendance, l'Algérie a procédé à de nombreuses réformes sur tous les plans. La situation économique de l'Algérie durant la période allant de 1970 jusqu'aux années 2000, a contribué à l'émergence et à l'évolution du concept de DD en Algérie.

Cependant, les économistes ont subdivisés cette période en trois principales décennies, à savoir¹ :

- *La décennie entre 1970 et 1980 ;*
- *La décennie entre 1980 et 1990 ;*
- *La décennie entre 1990 et 2000.*

1.2.1 La décennie entre 1970 - 1980

Cette décennie se caractérise par une forte croissance économique, marquée par l'expansion du secteur des hydrocarbures et l'aspect social se manifeste pendant cette période. Par ailleurs, sur le plan économique et social, l'Algérie connut une phase de prospérité et de croissance.

Cependant à l'échelle macroéconomique, le modèle économique appliqué par l'Etat algérien se base sur une allocation centralisée des ressources. L'intervention de l'Etat dans la vie économique et la mise en place d'une économie planifiée étaient dans le but de minimiser les effets de la guerre et essayer d'apporter des solutions pour notamment les problèmes sociaux comme le chômage et la pauvreté.

Il est vrai que les réformes économiques et sociales mises en place par l'Etat ont contribué au développement économique de la nation, mais ces réformes se faisaient sans prendre en considération l'aspect environnemental.

A cet effet, nous constatons que durant cette période, l'Algérie négligeait les aspects écologiques. Par conséquent, il est possible de parler d'un environnement écologique dégradé en Algérie.

1.2.2 La décennie entre 1980-1990

Contrairement à la première décennie, cette dernière se caractérise par un ensemble de défaillances et de faiblesses pratiquement sur tous les plans. Nous pouvons dire que l'ensemble des difficultés retrouvées pendant cette période représente en réalité les résultats de tout un système mis en place. En effet, ce sont les inconvénients de la centralisation de l'allocation des ressources.

¹Benchenhou A., « Le prix de l'avenir : le Développement Durable », Ed Thotm, Paris 2005, pp. 6-9

A partir de 1986, la situation économique, sociale et écologique de l'Algérie commençait à se dégrader. Cela peut être expliqué par les différentes faiblesses qui se manifestaient dans tous les secteurs pendant cette période. Il est important de signaler que pendant cette période, l'Algérie est marquée par une baisse des ressources financières, cela est dû effectivement au phénomène de centralisation.

Cette réduction des ressources financières a entraîné nécessairement la baisse des investissements de l'Etat, ce qui a diminué les efforts de l'Etat pour lutter contre les phénomènes sociaux : la pauvreté et le chômage. Par conséquent, nous remarquons un taux de chômage élevé par rapport aux années 70. En 1990 le taux de chômage était de 20% et en 1997 il enregistre une augmentation de 9%, soit un taux de chômage de 29%¹.

En outre, le domaine de l'éducation et de la santé a été également touché par les faiblesses du système économique algérien du fait qu'ils ont enregistré une régression et une dégradation continue tout au long de cette période. Par conséquent, l'Algérie enregistre une baisse de son Produit Intérieur Brut (PIB) de 1.5% entre 1985 et 1995.

S'intéressant à l'aspect écologique, à partir de 1986 la crise écologique commence à prendre de l'ampleur et à se manifester. Effectivement, ces carences trouvent leurs fondements dans un système économique basé sur l'extraction directe des ressources naturelles suite à la forte industrialisation.

La subvention octroyée par l'Etat aux différents producteurs agricoles ainsi qu'aux différents consommateurs a donné naissance au phénomène de surexploitation des zones côtières et à l'apparition du problème de la pollution.

1.2.3 La décennie entre 1990 et 2000

Suite aux différentes faiblesses et carences manifestées à partir de 1986, l'Algérie a procédé à un ensemble de réformes économiques, sociales et écologiques. L'Algérie indépendante s'est rendue compte enfin que la centralisation et la planification économique ne semblent plus être le modèle économique qui pourra en sortir le pays de la crise. Pour cela, comme première réforme, l'Algérie a privilégié l'ouverture du marché. Cette période se caractérise par la volonté de l'Etat à mettre fin au système socialiste et à donner naissance au libéralisme économique dans un contexte de mondialisation.

¹ Rapport du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, document PD « Plan national d'Actions pour l'environnement et le Développement Durable (PNAE.DD) janvier 2002, pp.24-25 in www.mins.env.gov.dz consulté le 10.10.2019.

Afin de pouvoir mettre en fonction ce nouveau système économique, il y a lieu de porter des réformes sur le plan juridique et institutionnel afin de donner plus de liberté et d'autonomie à l'entreprise publique algérienne.

L'objectif est de faciliter son adhésion à l'économie de marché. Nous constatons également une mise en œuvre des plans d'ajustement sectoriels notamment le secteur de l'industrie et de l'agriculture suite à la libération du commerce extérieur.

Toutes ces réformes ont permis de donner un nouveau souffle à l'économie algérienne. L'Algérie a procédé à la création et à l'instauration de plusieurs institutions et organismes à but non lucratif. Leur rôle est de faciliter la vie économique et encourager les investissements étrangers.

Sur le plan écologique, l'Algérie a mis en place un ensemble de lois qui visent à améliorer la situation écologique de la nation. Plus précisément en 2001, l'Algérie a décidé de consacrer un budget important pour y remédier aux problèmes environnementaux.

A travers une analyse approfondie de ces trois décennies, nous pouvons en déduire l'origine et la cause des problèmes environnementaux. Cependant, le plus important actuellement c'est de savoir comment a réagi l'Etat algérien face à cette situation.

1.3 Les stratégies de Développement Durable en Algérie

Les problèmes environnementaux en Algérie commencent à prendre de l'ampleur à la fin des années 90. L'Etat Algérien a décidé d'investir dans le Développement Durable et la protection de l'environnement. Pour y faire, l'Algérie a mis en place un ensemble de politiques contribuant au développement du concept de Développement Durable¹.

1.3.1 Les politiques publiques pour le Développement Durable en Algérie

Bien avant la mise en place des politiques correctives et des plans d'ajustement, l'Etat algérien, comme première action, a procédé à la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) en 2001. Il est chargé de la protection de l'environnement et du territoire. Dans ce cadre, l'Etat a mis en œuvre plusieurs plans dont nous citons :

¹Bouacida. RY. Article sur « Quelle intégration de l'Algérie dans le Développement Durable, un Essai d'Analyse à partir d'Indicateurs Statistiques » in El- bahith Review 16.2016, Université du 20.08.1955, Skikda ; Algérie, CAE-CERGAM, AMU, France, pp. 88.87, in www.elbahith.dz consulté le 15.10.2019 à 14h.

- Le premier **Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE)** pour une période allant de l'année 2002 jusqu'à l'année 2012. L'objectif de la mise en œuvre du **PNAE** étant de remédier aux carences législatives et réglementaires manifestées dans le domaine environnemental en Algérie. En outre, ce plan permet également d'enraciner les concepts de Développement Durable et de Durabilité dans tous les plans de développement. Enfin, le PNAE vise à concilier entre les différentes parties prenantes du Développement Durable sur les questions relatives à l'économie, à l'éducation et à la santé et à l'environnement ;
- Le **Plan National sur l'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)** pour la période allant de l'année 2003 jusqu'à l'année 2013. Les changements climatiques ont fait toujours l'objet de nombreuses conférences internationales dont l'objectif était de lutter contre ce phénomène naturel ayant un impact sur la vie humaine et animale à travers la réduction notamment des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'Algérie à travers l'exécution de cette action contribue à la réalisation des objectifs fixés lors des différentes conférences internationales sur le changement climatique et l'érosion environnementale ;
- Le **plan de Développement Quinquennal** marquant la période entre les années 2010 et 2014. Durant cette période, l'Algérie à travers ce plan revoit ses différentes stratégies et met en place les différentes restructurations nécessaires dans les domaines de la gestion, de la biodiversité, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, la pollution atmosphérique à travers la gestion des rejets industriels et enfin l'aménagement du territoire ;
- Le **Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)** qui représente également un plan visant à renforcer les plans précédents. Il est exécuté durant la période allant de l'année 2010 à l'année 2030. C'est un plan envisagé sur le long terme, il a pour objectif de lutter contre le gaspillage et l'épuisement des ressources naturelles et la protection du littoral ;
- Le **Programme de Développement des Energies Renouvelables et l'efficacité énergétique (PDEREE)**, dressé pour la même période c'est-à-dire entre 2010 et 2030. Comme son nom l'indique, il concerne le domaine de l'énergie. Son objectif est de favoriser et d'encourager le recours aux énergies renouvelables mais aussi, il vise à réduire les émissions énergétiques dans la nature afin de

réaliser une efficacité énergétique. Ces deux plans ont été suivis par l'application du Plan National climat (PNC) en 2013, son rôle est de mettre le lien entre le Plan National d'Aménagement du Territoire et le Programme de Développement des Energies Renouvelables.

En outre, il vise à adapter les infrastructures industrielles aux normes internationales et au développement du secteur des hydrocarbures en Algérie.

Par ailleurs, nous constatons ces dernières années une forte apparition du mouvement associatif en Algérie dans le domaine écologique. Son rôle est de sensibiliser les parties concernées sur les questions environnementales et sur les attentes du Développement Durable.

A cet effet, nous pouvons dire que l'objectif de la mise en place de cet ensemble de politiques étant de : d'abord assurer le développement économique de la nation sur la base d'un modèle économique qui prend en considération les trois (3) piliers du développement durable à savoir : l'économie, l'équité sociale et l'écologie.

Ensuite, de créer une alliance entre la croissance économique du pays et la protection de l'environnement, chose qui facilite l'atteinte des objectifs du Développement Durable fixés en 1992 à Rio.

Ainsi, l'inscription de l'Algérie dans une logique de développement durable signifie la mise en place d'une stratégie nationale visant à favoriser la préservation des ressources naturelles sous un modèle économique assurant l'équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement.

De ce fait et afin de mettre en œuvre les politiques du Développement Durable, il y a lieu de mettre en place des institutions qui ont pour objectifs d'assurer l'exécution, la mise en œuvre et le contrôle de la réalisation de l'ensemble des politiques. Il s'agit donc des acteurs du Développement Durable en Algérie¹.

1.3.2 Les acteurs du développement durable en Algérie

En Algérie, plusieurs institutions ont été créées au service du Développement Durable et de la protection de l'environnement. Nous citons à cet effet, les plus répondues :

- Comme première institution, nous pouvons citer **l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)**. Cette institution

¹Bouacida RY. Op.cit., p. 89.

est créée en 2003 sous la tutelle du ministère de l'environnement pour lutter contre les problèmes environnementaux, c'est un outil au service des entreprises. Il aide à retrouver l'information environnementale, à l'analyser et à la diffuser entre les parties concernées afin de pouvoir prendre les mesures nécessaires notamment avec le problème de pollution ;

- Nous avons aussi le **Conservatoire National des Formations à l'Environnement (CNFE)**, créé en Août 2002 sous la tutelle du ministère de l'environnement et des énergies renouvelables.

Son rôle est de créer un climat favorable notamment la disponibilité de l'information pour les opérateurs, mais aussi il présente des formations pour les porteurs de projets dans le domaine environnemental ;

- **L'Agence Nationale des Déchets (AND)** : une institution qui travaille en collaboration avec les collectivités locales. Elle est chargée de la question des déchets, elle met en place un schéma national pour la gestion des déchets, elle donne une classification pour les déchets et met en place les mesures nécessaires afin d'éliminer, de réduire et de recycler les déchets comme par exemple la création des centres d'enfouissement techniques (**CET**) ;
- **Le centre de développement des ressources et de la biodiversité (CDRB)** : Chargé de la préservation et de la protection des ressources naturelles, il protège le Patrimoine végétal et animal national ;
- **Le Centre National des Technologies de Production plus Propres (CNTPP)** : Il aide les entreprises productives à la mise en place des systèmes de production moins polluants qui respectent l'environnement selon les normes internationales. L'objectif est de réduire la pollution sous ses différentes formes ;
- **Le Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire (CNADT) qui est** une institution créée en 2000 sous tutelle du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, il est chargé de l'Aménagement du territoire. Il propose des politiques permettant de gérer les ressources du territoire et met en place les meilleurs politiques d'aménagement ;
- Dans le secteur de l'eau, l'Algérie a créé en 2001 deux organismes : **l'Algérienne des Eaux** et **l'Office National De l'Assainissement**. Ces deux organismes sont chargés respectivement de la distribution de la ressource en eau et de l'épuration

des eaux usées par les industriels et les particuliers. L'Algérienne des Eaux est créée sous l'ordre exécutif n°010.101 ;

- Un autre institut nommé l'**Institut Hydrotechnique de Formation et de Recherche** (IHFR) : il a pour mission la conception et le développement des modèles qui assurent une gestion efficace, rentable et rigoureuse des différents pôles économiques algériens ;
- **Le Centre National des Energies Renouvelables (CNER)** : cet organisme est mis en œuvre depuis les années 1950, il est chargé d'assurer la coordination et la continuité des actions et activités relatives au domaine des hydrocarbures. Il est créé sous la tutelle du ministère de l'énergie, actuellement, le CNER comporte sous sa tutelle les filiales suivantes : l'Institut de l'énergie solaire de l'Université d'Alger (IESUA), l'Institut de l'Energie Solaire (IES), la Station de l'Energie Solaire (SES), le Centre de Recherche des Energies Nouvelles (CRENO), la Station d'Expérimentation des Equipements Solaires (SEES), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), l'Unité de Recherche Appliquée en Energies Renouvelables à Ghardaïa, la Création de l'Unité de Recherche en Energies Renouvelables en Milieu Saharien (URERMS) à Adrar et enfin, nous avons la filiale commerciale Etudes et Réalisations en Energies Renouvelables ;
- **L'Agence Nationale de Changements Climatiques (ANCC)** : un établissement national créé sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement du Territoire en 2005 par le décret exécutif n° 05-375. Son rôle est de mener des campagnes de sensibilisation et d'informations sur la question du changement climatique. Il incite également à la prise en considération du changement climatique dans tous les plans et les politiques nationales relatifs à la protection de l'environnement.

Après avoir présenté dans le point précédent les différents acteurs du Développement Durable menées par l'Etat algérien, nous allons traiter dans le second point les différents enjeux et objectifs du Développement Durable, c'est-à-dire quelle est la vision de l'Algérie par rapport à la question du Développement Durable.

1.4 Les Enjeux et les Objectifs du Développement Durable en Algérie

L'Algérie s'est engagée activement dans le domaine du développement durable. Le concept de Développement Durable représente pour l'Algérie un ensemble d'enjeux et d'objectifs à atteindre. Nous présentons d'abord les enjeux et ensuite les objectifs.

1.4.1 Les enjeux du Développement Durable en Algérie

Si l'Algérie a décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable, cela signifie la volonté de l'Etat à mettre fin ou à réduire l'ampleur de plusieurs phénomènes économiques, sociaux et écologiques¹.

1.4.1.1 Les enjeux économiques du développement durable en Algérie

Sur le plan économique, le Développement Durable offre plusieurs alternatives permettant d'assurer le développement économique de la nation sans compromettre le besoin des générations futures en termes de consommation des ressources. Le recours aux énergies renouvelables est l'une des stratégies possibles afin de lutter contre le phénomène de l'épuisement des ressources naturelles.

Par ailleurs, il est nécessaire de signaler que l'économie algérienne se base sur le recours aux énergies non renouvelables bien que l'utilisation des énergies non renouvelables pose la problématique de la satisfaction des futurs besoins de la population et favorise le développement du problème de la pollution due aux différentes émissions énergétiques dans l'atmosphère notamment les gaz à effet de serre.

La solution préconisée par la logique du Développement Durable est le recours à l'énergie renouvelable à l'horizon 2020 pour préserver les ressources naturelles, et comme énergie renouvelable il y a l'énergie solaire. A ce titre, l'Algérie dispose d'un potentiel énergétique important qui pourra répondre aux différents besoins exprimés mais également réduit et élimine le problème de la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

1.4.1.2 Les enjeux sociaux du Développement Durable en Algérie

Dans le domaine social, le Développement Durable préconise un certain nombre d'enjeux qui déclenchent le développement socioéconomique de l'Algérie. En effet, l'intégration de l'Algérie dans la démarche de Développement Durable lui permet de mettre fin à certains phénomènes sociaux telles que la pauvreté et aider à améliorer les conditions de vie et la santé de la population.

¹Bouacida RY., Op.cit., p.88.

Pour ce faire, l'Algérie est tenue de mettre en place des mesures et des politiques nécessaires visant à garantir et à assurer l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins pour toute la société. Concernant l'emploi, selon une étude élaborée par l'agence de coopération allemande au développement « GTZ », l'Algérie pourra créer environ 1.4 millions d'emplois d'ici l'année 2025¹.

Les secteurs de la santé et de l'éducation ont un rôle très important à accomplir afin de pouvoir améliorer la qualité de vie mais ceci reste insuffisant avec la présence d'un environnement dégradé et non respecté. En effet, un environnement non protégé risque d'être une source de développement de plusieurs maladies contagieuses.

Cela impacte directement ou indirectement la vie quotidienne de l'individu, ce qui a un effet négatif sur la santé publique. De ce fait, la protection de l'environnement est désormais une priorité absolue pour l'Algérie de demain.

1.4.1.3 Les enjeux écologiques du développement durable en Algérie

Les enjeux écologiques sont identiques que ce soit pour l'Algérie ou pour le reste du monde. Cependant, les problèmes écologiques, comme la pollution, se manifestent à l'échelle mondiale. Le plus important actuellement est de faire face et trouver les alternatives qui conviennent et relever les défis.

Les enjeux écologiques sont liés directement aux enjeux économiques et sociaux, cela veut dire que si l'Etat Algérien arrive à mettre en place les dispositifs économiques et sociales nécessaires pour les différents problèmes signalés précédemment, la plupart des problèmes écologiques seront résolus.

En effet, la protection de la biodiversité est liée à la préservation des ressources. La préservation signifie une moindre consommation et cela se fait par le recours, bien sûr, aux énergies renouvelables, ce qui est également valable pour les émissions de gaz à effet de serre et la pollution.

Le plus important pour l'Algérie est de pouvoir enraciner la culture environnementale auprès de la société. La protection de l'environnement est la responsabilité de tous : le citoyen, l'Etat et l'entreprise.

¹ Saidj S., « promotion de l'économie verte en Algérie : création de plus de 1.4 millions d'emplois à l'Horizon 2025 » article publié dans la dépêche de Kabylie le 05 Avril 2012.

Restant dans la même idée, l'Algérie a développé en 2002 une stratégie dite « la stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable », cette stratégie vise à inculquer les principes du Développement Durable et la culture de la protection de l'environnement dans le système éducatif national¹.

Vu l'importance des enjeux du Développement Durable à l'échelle planétaire, les pays du monde se sont réunis le 25 Septembre 2015 pour étudier et analyser la problématique du Développement Durable dont l'Algérie faisait partie. Lors de cette rencontre, il y a eu la promulgation d'un document intitulé Agenda 2030 qui comporte les objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030 qui sont au nombre de dix-sept (17)².

1.4.2 Les objectifs du Développement Durable en Algérie

Il est clair que les objectifs du Développement Durable en Algérie sont ceux de l'agenda 2030. L'Algérie, à travers la réalisation de ces objectifs renforce ses chances de s'en sortir de la crise écologique actuelle et confirme son intégration dans la démarche de Développement Durable.

- **Le Premier objectif** fixé dans l'agenda 2030 c'est « *l'élimination de la pauvreté sous ses formes et partout dans le monde* ». Pour l'Algérie la pauvreté constitue un fléau social auquel il faut mettre fin dans les meilleurs délais car elle peut engendrer d'autres problèmes sociaux. Dans ce cadre, l'Algérie a procédé à la réalisation de cet objectif en mettant en place un modèle de développement qui se base sur le principe de l'équité et de la justice sociale. En outre, plusieurs institutions à l'instar de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale sont mises en place afin de participer et contribuer à l'exécution et à la réalisation de la justice sociale au sein de la société. Par conséquent, il est important de signaler que pour les personnes handicapées, l'Algérie a pris l'initiative, en mai 2009, de ratifier la convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs handicapés ;
- **Le deuxième objectif** fixé dans le cadre de l'agenda 2030 pour l'Algérie est « *l'élimination de la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* ». En réalité, cet objectif constitue un véritable défi pour l'Algérie vu son importance pour relancer l'économie nationale et développer le secteur de l'agriculture en Algérie.

¹Bouacida RY., Op.cit., pp.88.90

²Boukadoum S., Rapport National Volontaire 2019, Progression de la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable, « Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'agenda 2030 », pp. 40-152. In www.min-affaires-étrangères.dz consulté le 13.10.2019 à 20h56m.

L'Algérie déploie des efforts énormes et met en place les dispositifs nécessaires afin d'améliorer la qualité de la nutrition proposée pour la population ainsi que celle de la production agricole. Dans ce cadre, l'Algérie a adopté la loi n°08-16 du 03 août 2008 relative à l'orientation agricole ;

- **Le troisième objectif** indiqué dans l'agenda 2030 est « *Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge* ». Concernant le secteur de la santé en Algérie, nous constatons une certaine amélioration par rapport aux années précédentes.

Ceci constitue le résultat des nombreuses actions de la part de l'Etat ainsi que d'une véritable stratégie nationale consacrée au développement et à la promotion du Secteur de la santé en Algérie.

Le cadre législatif et institutionnel en Algérie contribue au développement du secteur de la santé car il offre les conditions nécessaires qui permettent d'atteindre cet objectif. Parmi les actions de l'Etat, nous pouvons citer le plan national de la promotion de la santé mentale pour la période 2017- 2020 ;

- **Le quatrième objectif** de l'agenda 2030 est comme suit « *Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Toujours dans le cadre de l'intégration et l'inscription dans une démarche de développement durable, l'Algérie inscrit cet objectif parmi ses préoccupations car le secteur de l'éducation est désormais un secteur très sensible sur lequel se base beaucoup de secteurs.

Vu son importance, l'Algérie considère le système éducatif national comme un atout qu'il faut mobiliser à l'intérieur et à l'extérieur. Pour cela, l'Algérie a mis en place une structure qui permet d'offrir une éducation de qualité reposant sur le principe de l'égalité des chances pour tous sans exception. Le but est d'augmenter le taux de l'alphabétisation grâce à un système qui répond aux normes universelles.

- **Le cinquième objectif** est celui de « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

Afin de poursuivre cet objectif, l'Algérie a mis en place les politiques et les procédures nécessaires qui permettent d'assurer l'égalité des sexes. Dans ce cadre, la politique algérienne repose sur l'autonomie et l'indépendance du sexe féminin et cela par la consolidation du rôle de la femme dans tous les domaines,

notamment celui de l'éducation et de la santé. En outre, le gouvernement algérien veille à l'élimination des inégalités entre l'homme et la femme. Dans ce cadre, l'Algérie a ratifié en 1996 la convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discriminations sociales ;

- **Le sixième objectif** inscrit dans le cadre de l'agenda 2030 « *Garantir un accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en Eau* ». L'Algérie doit garantir l'accès de tous à l'eau potable car la composition géographique du pays classe l'Algérie dans la catégorie des pays pauvres en cette ressource, considérée comme étant indispensable à la vie, vu que plus de 50% de la superficie représente un désert. Pour cela, l'Algérie doit mettre en place une véritable gestion des ressources en Eau, qui se fait notamment par la rationalité des consommations, l'amélioration de la qualité des services d'assainissement et la réutilisation des eaux usées ;
- **Le Septième objectif** fixé dans le cadre de l'agenda 2030 « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, Durables et à un coût abordable* ». La ressource énergétique constitue le pilier et la base de l'économie nationale du fait que 97% des exportations de l'Algérie sont issues du domaine des hydrocarbures, cela fait de l'énergie une ressource précieuse qui est dotée du caractère de l'épuisement. Par ailleurs, l'Algérie dispose également d'un potentiel très important en énergie **renouvelable** comme l'énergie solaire. L'exploitation de cette dernière constitue un substitut pour les hydrocarbures et permet à l'Algérie de s'inscrire dans une logique de **Développement Durable**. À ce titre, l'Etat Algérien a bâti un cadre institutionnel et juridique qui facilite l'exploitation et la mise en œuvre de la stratégie ;
- **Le Huitième objectif** fixé dans le cadre de l'agenda 2030 « *Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et Durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ».

L'Algérie doit assurer et accompagner la transition économique du pays, c'est-à-dire le passage d'une économie planifiée vers une économie de marché qui offre des possibilités de diversification de l'offre nationale qui crée de l'emploi et qui sort du modèle basé sur les hydrocarbures. Pour réaliser cet objectif, l'Algérie a mis en place un ensemble de lois qui oriente cette transition comme la loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise ;

- **Le neuvième objectif** inscrit dans le cadre de l'agenda 2030 est de : « *Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation* ». Dans ce cadre, l'Algérie a mis en place une politique nationale qui favorise la création et le développement d'un véritable système national d'innovation. Ce dernier peut servir l'économie nationale et proposer des produits et des services qui contribuent à la croissance économique et à la compétitivité de l'entreprise algérienne dans le cadre du Développement Durable ;
- **Le Dixième objectif** de l'agenda 2030 est celui de : « *Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre* ». Toujours dans le cadre des droits de l'homme, l'Algérie, de sa part, contribue à la réalisation de cet objectif à travers les différents dispositifs de lutte contre les inégalités sociales, la discrimination, et ceci afin d'assurer la protection sociale ;
- **Le Onzième objectif** fixé dans le cas de l'agenda 2030 est de : « *Faire en sorte que les villes et les établissements humains soit ouverts à tous, Sûrs, résilients et durable* ». Le phénomène de l'urbanisation commence à prendre de l'ampleur ces dernières années. Ce phénomène peut avoir des effets négatifs sur la vie quotidienne. A ce titre, l'Algérie est censée mettre en œuvre des politiques pour garantir la qualité de vie pour le citoyen ainsi que les infrastructures nécessaires pour l'organisation et le contrôle de l'urbanisation ;
- **Le Douzième objectif** transcrit dans le cadre de l'agenda 2030 est : « *Etablir des modes de consommation et de production durables* ». Avec le phénomène de l'épuisement des ressources et du changement climatique, l'Algérie doit mettre en place les procédures et les dispositifs nécessaires pour développer des modes de consommation et de production durables qui intègrent la protection de l'environnement. Ceci se fait par une gestion rationnelle des ressources, et l'adoption du principe des « **trois R** » pour les déchets, ce qui veut dire réutiliser, réduire et recycler le déchet ;
- **Le Treizième objectif** fixé dans l'agenda 2030 c'est de « *Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions* ». Comme tout autre pays, l'Algérie est aussi touchée par la problématique du changement climatique, ce qui a un impact négatif sur l'économie nationale, sur la société et sur l'environnement. Par conséquent, des plans de restructurations

d'urgences doivent être mis en exergue pour réduire les effets déjà cités et poursuivre une démarche de Développement Durable ;

- **Le Quatorzième objectif** de Développement Durable inscrit dans l'agenda 2030 est : « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du Développement Durable* ». Afin de conserver et exploiter de manière durable les ressources marines, dans le cadre du développement durable, l'Algérie doit investir dans la protection et la préservation des écosystèmes ainsi que la lutte contre la pollution dans une logique d'une consommation durable des ressources maritimes ;
- **Le Quinzième objectif** inscrit dans le cadre de l'agenda 2030 porte sur : « *La préservation et la restauration des écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité* ».

Dans le cadre de la réalisation des objectifs fixés dans l'agenda 2030, l'Algérie est dans l'obligation de préserver et restaurer ses écosystèmes, d'une part, car les ressources naturelles sont exploitées de façon considérable et d'autre part, pour faire face aux différents problèmes environnementaux comme le réchauffement climatique.

Dans ce sens, l'Algérie a pris l'initiative de façon volontaire et instaure, d'une part, un ensemble de lois comme la loi relative à la protection de l'environnement qui fixe les règles relatives à la protection de l'environnement dans le cadre du Développement Durable, d'autre part, elle a mis en place un ensemble de plans d'actions comme le premier ***Plan National d'Action pour l'Environnement et du Développement Durable en 2001***.

En outre, l'Algérie relève les défis comme :

- La mise en place d'une stratégie nationale exigeant une exploitation rationnelle et durable des écosystèmes et qui préserve la biodiversité ;
 - Un plan d'action pour lutter contre le phénomène de la désertification.
- **Le Seizième Objectif** : porte sur : « *La promotion de l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du Développement Durable. Assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, les institutions efficaces*

responsables et ouvertes à tous ». Afin d'atteindre la stabilité sociale, l'Algérie doit mettre en place des structures adéquates ainsi que des règles nécessaires qui permettent d'instaurer une égalité sociale accompagnée d'une sécurité sociale pour tous les citoyens sans exception, ce qui requiert un cadre institutionnel et juridique convenable ;

- **Le Dix-septième Objectif** : il clôture les objectifs de l'agenda 2030, il incite sur :« *Le renforcement des moyens de mise en œuvre de partenariat mondial pour le Développement Durable et le revitaliser* ».

Cet objectif est en réalité un support de soutien et de renforcement de la mise en œuvre des objectifs précédents. Pour l'Algérie, il s'agit de mettre tous les moyens essentiels afin de pouvoir réaliser les objectifs déjà cités dans le cadre du Développement Durable, ces moyens peuvent être financiers, humains et institutionnels.

L'Algérie doit poser tous les moyens nécessaires et installer toutes les infrastructures fondamentales afin d'être capable d'accomplir les objectifs du Développement Durable comme l'indique l'*Objectif n°17*.

A cet effet, l'Algérie a instauré un cadre juridique, qui accompagne l'achèvement des objectifs maintenus dans le cadre de l'agenda 2030. Dans le point suivant, nous allons aborder l'aspect de la réglementation relative à la protection de l'environnement dans le cadre du Développement Durable en Algérie.

1.5 Le cadre réglementaire et institutionnel du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie

L'Algérie consacre dans sa constitution une partie très importante pour la protection de l'environnement dans le cadre de Développement Durable, et ce à travers les différentes lois, les décrets et les ordonnances, comme elle a tracé un cadre institutionnel chargé de la fonction « Environnement » partant de la plus haute structure qui est le Ministère de l'Environnement.

Dans ce point nous présentons :

- Le cadre juridique de la protection de l'environnement en Algérie ;
- Le cadre institutionnel de la protection de l'environnement en Algérie.

1.5.1 Le cadre juridique de la protection de l'environnement en Algérie

Le *tableau n°02* résume l'ensemble des lois ratifiées par l'Algérie dans le cadre du Développement Durable¹:

¹ Le journal officiel Algérien in www.reglementatio.DD/lois.dz consulté le 15.10.2019

Tableau n°2 : Le cadre juridique de la protection de l'environnement.

Les lois	Contenu des lois
La loi n°83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement.	Cette loi encadre tous les éléments relatifs aux préoccupations environnementales comme les normes, les principes, la gestion des déchets, la pollution sous ses différentes formes. Elle reflète la stratégie nationale pour la protection de l'environnement.
La loi n°11-02 du 17 Février 2011 relative à la protection des aires dans le cadre du Développement Durable .	Cette loi oriente la politique nationale de l'habitat. Elle protège les zones urbaines et les écosystèmes.
La loi n°10-02 du 29 Juin 2010 relative à l'approbation du schéma national de l'Aménagement du territoire.	Par cette loi, l'Algérie essaye d'organiser et de gérer la répartition de la population ainsi que les activités sur le territoire.
La loi n°07-06 du 13 Mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.	Cette loi est venue pour encadrer et protéger les espaces verts à travers la mise en place de plans de gestion suivant les prescriptions et les normes exigées par la loi elle-même.
La loi n°06-06 du 20 Février 2006, relative à l'orientation de la ville.	Cette loi porte les orientations générales de la gestion des villes et donne une hiérarchisation et une définition de la ville.

<p>La loi n°04-20 du 25 Décembre 2004, portant sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du Développement Durable.</p>	<p>Cette loi donne une définition pour les différents risques et leur classification selon certains critères. Aussi, elle traduit les objectifs et les fondements liés à la mise en œuvre des mesures nécessaires.</p>
<p>La loi n°04-09 du 04 Août 2004, portant sur la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du Développement Durable.</p>	<p>Cette loi met le point sur certains aspects concernant l'énergie renouvelable. On trouve la définition de l'énergie renouvelable, les instruments de la promotion de l'énergie renouvelable et aussi le programme de l'Etat dans le but de promouvoir les énergies renouvelables dans le cadre du Développement Durable.</p>
<p>La loi n°04-03 du 23 Juin 2004 portant sur la protection des zones de montagne dans le cadre du Développement Durable.</p>	<p>Cette loi porte des éléments relatifs à la gestion des zones de montagnes comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La définition des zones de montagnes ; -Le classement des zones de montagnes ; -La prise en charge de ces zones de montagnes.
<p>La loi n°03-10 du 19 juillet 2003 portant sur la protection de l'environnement dans le cadre du Développement Durable.</p>	<p>Cette loi fixe les règles fondamentales de la gestion environnementale en Algérie, ainsi que les différents principes dans le cadre du Développement Durable avec la mise en place des différents instruments nécessaire pour la promotion de la protection de l'environnement dans le cadre du Développement Durable.</p>

<p>La loi n°02-08 du 08 Mai 2002 portant sur les conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement.</p>	<p>Cette loi montre les dispositions générales sur la ville, elle met en place les différentes modalités de la création des nouvelles villes ainsi que pour leurs aménagement dans le cadre du Développement Durable.</p>
<p>La loi n°02-02 du 05 février 2002 portant sur la protection et la valorisation du littoral.</p>	<p>Elle expose les principes fondamentaux relatifs à la gestion du littoral. Elle donne la définition du littoral et met en œuvre les différents dispositifs nécessaires pour une meilleure gestion du littoral dans le cadre du développement durable notamment pour les zones côtières.</p>
<p>La loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 relative à l'aménagement et au Développement Durable du territoire</p>	<p>Dans le cadre de la politique nationale de l'aménagement du territoire, cette loi est constituée d'un ensemble de principes et de fondements qui dirigent cette politique à travers les différents instruments de l'Etat.</p>
<p>La loi n°01-19 du 12 Décembre 2001 portant sur la gestion et au contrôle et à l'élimination des déchets.</p>	<p>Cette loi donne une définition pour le déchet et elle classe les déchets comme elle met en place les dispositifs nécessaires pour la gestion des déchets. Selon la réglementation algérienne, les déchets peuvent être soit éliminés, soit valorisés et réutilisés et ceci dans l'objectif de lutter contre le phénomène de l'épuisement des ressources naturelles et promouvoir le modèle de l'économie circulaire.</p>

Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des lectures effectuées.

Troisième chapitre : la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

La réglementation algérienne en matière de protection de l'environnement et du développement durable est très consistante. Elle évoque tous les éléments nécessaires à la réalisation des objectifs du **Développement Durable** en Algérie notamment pour la protection de l'environnement. A cet effet, un ensemble de décrets à exécuter dans le cadre de la protection de l'environnement ont été aussi mis en œuvre¹.

Le *tableau n°03* suivant présente certains décrets que nous avons recensés dans le cadre de la protection de l'environnement en Algérie :

¹Rapport publié dans le journal officiel Algérien sur la réglementation Algérienne en matière de DD in www.reglementation.decrets.dz consulté le 15.10.2019

Tableau n°03 : Les décrets exécutifs sur la protection de l'environnement en Algérie.

Les décrets	Contenu des décrets
Le décret exécutif n°12-o3 du 04 janvier 2012.	Il fixe la liste des espèces végétales non cultivées protégées : son objectif est de défendre et de lutter contre l'exploitation non rationnelle des espèces végétales notamment celles qui ne sont pas cultivées en Algérie.
Le décret exécutif n°08-327 du 05 février 2008.	Ce décret est venu pour contrôler le transport maritime des produits chimiques et toxiques, il impose aux capitaines de navires de signaler les pollutions provenant de ces produits transportés, ceci dans l'objectif de lutter contre la pollution de la mer et surveiller ainsi le déversement des déchets dangereux.
Le décret exécutif n°08-201 de décembre 2008.	Ce décret s'inscrit dans le cadre de la protection des animaux. D'une part, il fixe les conditions et les modalités d'élevage des animaux et d'autre part, il définit les conditions de détention et les normes relatives à l'hygiène et à la sécurité des animaux.
Le décret exécutif n°07-207 de Janvier 2007.	Ce décret est mis en œuvre pour réguler l'activité industrielle notamment l'usage des substances chimiques et toxiques, ainsi que les différentes émissions qui provoquent la pollution atmosphériques et qui affaiblissent la couche d'ozone.
Le décret exécutif n°07-145 du 19 Mai 2007.	Il s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement, il s'agit des études d'impact sur l'environnement et l'application des notices d'usages afin d'atteindre la conformité environnementale dans le cadre de la planification environnementale.
Le décret exécutif n°06-141 de Juin 2006.	Ce décret est relatif à la gestion des déchets en Algérie. Il définit les conditions et prescrit les quantités limites acceptées des rejets industriels comme les eaux usées. L'objectif est d'éliminer les déchets industriels dans le cadre de la norme environnementale 14001.

Le décret exécutif n°06-138 établit en 2006.	Egalement il encadre la gestion des déchets, il régule les différentes émissions atmosphériques comme les vapeurs, les fumées industrielles et met en place les conditions de contrôle. Ceci, dans le but de parvenir au principe du pollueur payeur .
Le décret exécutif n°06-104 mis en œuvre en 2006.	Il énumère les éléments relatifs aux déchets : la définition, la classification, la gestion des déchets, les pénalités et les amendes sur le non-respect de la nomenclature des déchets.
Le décret n°05-240 établit en en 2005.	Pour assurer une gestion durable de l'environnement, ce décret annonce les méthodes de désignation de délégués pour l'environnement.

Source : Etablit par nous-mêmes sur la base des lectures effectuées.

Après avoir présenté le cadre juridique de la protection de l'environnement en Algérie, dans ce qui suit nous allons exposer les différentes institutions qui encadrent l'environnement en Algérie.

1.5.2 Le cadre institutionnel de la protection de l'environnement en Algérie

Afin d'adopter une politique nationale de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable efficace, l'Etat algérien met à la disposition de tous les acteurs un ensemble d'organismes et d'institutions qui sont chargées de la planification et la gestion environnementale. Parmi ces institutions nous pouvons citer¹ :

- **Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE)** : C'est la première structure qui est liée à l'environnement et chargée directement de sa protection et de sa promotion dans le cadre du DD ;
- **Le Ministère de l'Energie et des Mines (MEM)** : Egalement concerné par la problématique de la protection de l'environnement et du Développement Durable. Cette institution est censée mettre en place une véritable politique nationale de protection de l'environnement, notamment, pour les énergies non renouvelables afin de mettre fin au phénomène de l'épuisement des ressources, d'une part et à l'appauvrissement de la couche d'Ozone d'autre part ;
- **Le Ministère des Ressources en Eau (MRE)** : Cet organisme, à travers sa politique de gestion des ressources en eau, contribue à la protection de l'environnement du fait que la pollution de l'eau participe dans le processus de dégradation de l'environnement ;
- **Le Ministère de l'Agriculture** : La politique nationale mise en place dans le cadre du développement de ce secteur contribue au développement rural de la nation. Ceci s'inscrit dans le cadre des objectifs du DD en Algérie.

A ces entités s'ajoutent :

- **Le Fonds National de l'Environnement et de Dépollution (FEDEP)** : Son rôle et de lutter contre la pollution ;
- **Le Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud (FSDRS)** : Créé dans le cadre de la promotion et du développement de la zone saharienne ;

¹ Cadre institutionnel du Développement Durable en Algérie in Rapport National de l'Algérie dans le cadre de la 19 Session du Développement Durable des Nations UNIES (CDD.19), Mai 2011. Vu le 08.10.2019.

- **Le Fonds de Lutte contre la Désertification** : comme son nom l'indique, son objectif est de préserver les zones semi arides et côtières contre la désertification ;
- **Le Fonds National de Protection du Littoral et des Zones Côtières** : Il a pour objectif de protéger le littoral et les zones côtières contre les différents types de pollution vu que le littoral constitue une richesse naturelle et une source de création de richesse pour la nation et de développer le secteur du tourisme ;
- **Le Fonds de Maîtrise de l'Énergie** : il concerne le secteur de l'énergie, il aide à bien connaître les sources de l'énergie, à les maîtriser et à les diversifier ;
- **Le Fonds de Gestion Intégrée des Ressources en Eau** : Désigné à la protection et à la gestion des ressources Hydrauliques. L'eau représente une ressource naturelle qu'il faut protéger et pour qui, il faut mettre en place une véritable politique de gestion afin de pouvoir préserver le besoin des générations futures notamment avec le problème du réchauffement climatique ;
- **L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) et l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ)** : Ces deux organismes sont créés en Algérie afin d'encourager et de favoriser la création de la petite et la micro entreprise dans le cadre de l'emploi des jeunes et la lutte contre le phénomène du chômage. Comme ils soutiennent aussi la création de l'entreprise dans le domaine environnemental, c'est-à-dire créer des entreprises dont la finalité est de protéger l'environnement comme les entreprises de recyclage et de collecte des déchets.

Dans ce premier point nous avons présenté la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable dans le contexte algérien et dans le point suivant, nous allons nous intéresser à l'intégration de la protection de l'environnement dans l'entreprise algérienne, dans la démarche de développement durable, c'est-à-dire est ce que l'entreprise algérienne met en place des actions pour protéger l'environnement et à travers quels moyens ?

2 L'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes

Avant d'étudier et d'analyser la protection de l'environnement dans le contexte de l'entreprise algérienne, il y a lieu de présenter brièvement :

- L'évolution historique de l'entreprise algérienne ;
- La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes.

2.1 L'évolution historique de l'entreprise algérienne

L'entreprise algérienne a subi différentes transformations à travers l'histoire et afin de mieux retracer cette évolution, nous présentons ce qui suit :

- L'environnement de l'entreprise algérienne ;
- Les grandes entreprises algériennes.

2.1.1 L'environnement de l'entreprise algérienne

Nous pouvons subdiviser l'histoire de l'entreprise algérienne en trois grandes périodes à savoir¹ :

- La période avant 1830 ;
- La période coloniale 1830-1962 ;
- La période post coloniale à partir de 1962.

2.1.1.1 La période avant 1830

Cette période se caractérise par l'apparition et le développement de certaines activités dominantes à cette époque qui sont : *l'agriculture, l'artisanat et le commerce*. Pour l'agriculture, le secteur de l'agriculture était réservé aux détenteurs de terrains qui sont généralement les grandes familles turques.

Le secteur de l'artisanat est également réservé pour une certaine catégorie de travailleurs sous forme d'ateliers. Ce genre de comportements a donné naissance à l'apparition d'une classe sociale appelée la classe de bourgeoisie.

Cette classe détient les moyens de production et l'ensemble des ateliers sous forme de petites fabriques ou manufactures.

¹Melbouci L., « Economie de l'entreprise algérienne », Ed. El-Amel, Alger 2009, pp. 24-28.

Tous comme l'artisanat, le secteur du commerce est développé en Algérie. Cette activité est structurée, généralement, dans les villes et elles sont organisées sous forme de marché et pratiquement chaque ville détient un marché. Afin de lier la campagne et la ville et assurer le développement du commerce, il y a lieu de créer des intermédiaires qui sont donc les grossistes. Leur rôle est de mettre à la disposition des habitants de la campagne les différents produits proposés par les commerçants de la ville.

Cependant, cette époque se caractérise par l'existence de rapports sociaux et l'apparition de classes sociales. Une classe de bourgeoisie qui détient les moyens de production et une classe des travailleurs qui détient la force de travail et qui met à la disposition des bourgeois leur force de travail en contrepartie d'un salaire.

2.1.1.2 La période coloniale 1830-1962

La période de la guerre a restructuré l'économie algérienne. L'économiste *A. Akkache* (1971) explique que, durant cette période, l'entreprise algérienne a pratiquement évolué en deux périodes¹ :

- *La période avant 1940 ;*
- *La période après 1940.*

2.1.1.2.1 La période avant 1940

A cette époque, nous pouvons dire que l'Algérie n'était qu'un marché pour les produits européens. La base de l'économie construite durant l'époque précoloniale est détruite par le colonialisme français, et les richesses naturelles sont transférées vers l'Europe pour être transformées en produits finis destinés au marché africain. Cependant, l'Algérie était sous l'exploitation française du fait qu'elle enregistre une absence totale de l'industrialisation à cette période.

2.1.1.2.2 Pour la période après 1940

En outre, durant cette période il est important de signaler que l'Algérie a connu un certain développement de l'industrie et ceci est dû à des facteurs différents comme l'existence en Algérie d'une population française assez importante. Globalement les secteurs touchés par cette industrialisation sont² :

- *Les activités de transformation ;*
- *Les activités extractives.*

¹Melbouci L, Op.cit., p.28.

² Idem. pp.27-28.

Les activités de transformation consistent dans la conversion et la transformation des matières premières en produits finis notamment les produits agricoles. Elles représentent des petites fabriques avec une main d'œuvre algérienne moins qualifiée et moins coûteuse sur le marché.

Les activités extractives : Tout **comme** les activités de transformation, il existe pour l'industrie extractive des petites et moyennes fabriques sur le territoire national qui exploitent les différents gisements naturels existants.

Par conséquent, en 1956, il existait environ 9000 entreprises en Algérie mais plus de 6000 entreprises employaient moins de cinq (5) salariés et seulement quarante-sept (47) entreprises employaient plus de 500 salariés¹.

2.1.1.3 La période post coloniale à partir de 1962

Plus d'un siècle de la colonisation française, après la guerre, l'entreprise algérienne se trouve dans une situation très délicate. Les effets de la guerre se manifestent à l'échelle économique, l'Algérie indépendante devrait prendre les mesures nécessaires afin de porter en avant l'entreprise algérienne. Par ailleurs, l'Etat Algérien a pris certaines décisions relatives a² :

- La restructuration et la rénovation des entreprises déjà existantes ;
- La création de certaines manufactures et entreprises. Parmi ces entreprises, nous pouvons citer celles représentées dans le *tableau n°04* ci-après :

Tableau n°4 : La restructuration des entreprises à partir de 1962.

L'entreprise	Le siège social
L'usine de textile DBK	Tizi-Ouzou
L'usine des sucreries	El-Khemis
L'usine des Tanneries	Rouïba
L'usine des jus	Chlef
L'usine des chaussures	Sétif
L'usine de mécanique	Guelma
L'usine de Verre	Oran

Source : Melbouci L., « Economie de l'entreprise algérienne », Ed. El-Amel, Alger 2009, pp. 24-28.

¹Melbouci L., Op.cit., p.28

²Idem, p.29.

- La mise en place d'un plan d'action qui favorise la création de la petite entreprise dont l'objectif est de réduire le volume des importations ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'entreprise nationale dans le but de nationaliser les entreprises étrangères existantes en Algérie.

En outre, nous pouvons dire que la volonté et les efforts de l'Etat algérien se manifestent dans les politiques et les stratégies de développement. En effet, les entreprises algériennes commencent à retrouver leurs voix de développement et de croissance. Selon les statistiques, en 1964 l'Algérie comptait 345 entreprises publiques.

Cette période de l'après indépendance, selon *F. Thalahit (2010)*, peut être également subdivisé en trois (3) grandes périodes qui sont liées à des circonstances différentes.

Ces périodes sont¹ :

- La période entre 1962 et 1988 ;
- La période entre 1988 et 1993 ;
- La période entre 1994 et 2000.

2.1.1.3.1 La période entre 1962 et 1988

Cette période se caractérise par une planification centralisée de l'économie algérienne. Par conséquent, nous remarquons une nationalisation des entreprises comme la nationalisation des hydrocarbures en 1971. Cette politique, durant cette période, est axée sur la mise en œuvre de différents plans de restructuration. Parmi ces plans élaborés dans le cadre du développement de l'entreprise algérienne, nous citons² :

- **Le plan triennal 1967-1969** : Globalement, il constitue le pilier de l'économie algérienne à cette époque du fait qu'il instaure les premières bases de la création et de la construction de l'entreprise algérienne. Cependant, les entreprises construites appartiennent au secteur public avec une part de 64% en 1969 contre 22% en 1966, ceci est dû à la véritable politique de l'Etat et la valorisation des richesses naturelles ;
- **Le premier plan quadriennal de 1970- 1973** : Il consiste en la création d'entreprises de grande et moyenne taille pour un montant de 35 milliards de dinars.

¹Thalahit F., « Réformes et transformation économique en Algérie », Rapport présenté en vue de l'obtention du diplôme Habilitation à diriger des recherches, université Paris 13, Nord, UFR des sciences économiques et de gestion, 29 janvier 2010, p.8 in <http://tel.archives-ouvertes.fr> consulté le 18.11.2019 à 13h

²Melbouci L., Op.cit., p.30.

Il a touché particulièrement les industries fondamentales comme la Sidérurgie, la Métallurgie, l'électricité et la Mécanique. Plusieurs objectifs ont été fixés dans le cadre de ce plan, parmi eux on trouve : des objectifs en terme d'emplois, des objectifs en terme d'éducation, des objectifs dans le domaine social, dans le domaine d'agriculture¹ etc. ;

- **Le deuxième plan quadriennal 1974-1977** : Cette période se caractérise par le développement du concept des industries industrialisantes. L'objectif étant de créer une certaine indépendance et liberté pour l'économie nationale et de se débarrasser de la dépendance étrangère. Ce type d'industrie favorise le processus de développement interne du pays. L'industrie industrialisante permet de mobiliser plusieurs secteurs d'activités et de les rendre interdépendants les uns des autres. Durant cette période, le nombre d'entreprises publiques algériennes est estimé à 598 entreprises en 1974.

Elles concernent les secteurs les plus sensibles. Quant à l'entreprise privée, il existait un nombre assez restreint d'entreprises de petite et moyenne taille. Elles couvrent les secteurs délaissés par le secteur public comme la menuiserie, l'industrie alimentaire, l'industrie du papier ;

- **Le Premier plan quinquennal 1980-1984** : Ce plan est venu suite à l'échec survenu par les plans précédents. Les effets de l'économie centralisée et planifiée commencent à se manifester. La mise en place de ce plan était dans l'objectif de porter des actions correctives visant l'amélioration de la situation de l'entreprise algérienne. L'environnement de cette dernière pendant cette période se caractérise par une certaine instabilité politique et économique et une incertitude ;
- **Le Deuxième plan quinquennal 1985-1989** : Plusieurs facteurs ont poussé l'Algérie à prendre les mesures nécessaires suite à l'incertitude qui s'installait. A ce titre, l'économie algérienne connaît un ralentissement dans tous les domaines, particulièrement, avec le contre choc pétrolier de 1986 sachant que l'économie algérienne reposait sur les hydrocarbures. Le deuxième plan quinquennal est mis en place dans le cadre de la politique de l'Etat pour tirer l'entreprise algérienne au développement notamment avec la croissance démographique qu'a connue l'Algérie à cette époque.

¹Belaiboud M., « Gestion stratégique de l'entreprise publique algérienne », Office des Publications Universitaires- Alger 1978, pp.40-41.

2.1.1.3.2 La période entre 1989 et 1993

Durant cette période, l'économie algérienne se caractérise par un ralentissement sur tous les plans, une crise économique et financière s'installe. Cette crise est effectivement le résultat de la crise des hydrocarbures. Les conséquences de cette situation se manifestent à l'échelle globale et où l'entreprise algérienne se trouve dans une situation très délicate.

Les autorités algériennes, afin de sortir de la crise, ont fait appel à l'endettement extérieur auprès du Fond Monétaire International (FMI). Cette période a connu également l'essor de l'entreprise privée, il s'agit d'une politique de privatisation lancée par l'Etat.

2.1.1.3.3 La période entre 1994 et 2000

Suite aux conséquences du contre choc pétrolier de 1986, l'Etat Algérien a pris certaines décisions relatives à la situation économique et politique de l'Algérie à partir de 1994. Durant cette période, l'Algérie a procédé à l'ouverture de son économie et la libéralisation de son commerce extérieur. L'économie planifiée et centralisée demeure aujourd'hui un handicap pour le développement des économies.

Aujourd'hui, l'Algérie adopte un système d'économie de marché mais toujours avec des pratiques socialistes, ce qui rend la transition un peu délicate car l'économie de marché réclame la non intervention de l'Etat dans l'activité économique. Cependant, l'économie algérienne peu industrialisée dépend toujours des hydrocarbures, ce qui la qualifie d'une économie rentière. Toutefois, cette période se caractérise par l'ouverture économique et la renaissance de l'entreprise algérienne. L'Algérie est dans la phase de transition vers l'économie de marché.

2.1.2 Les grandes entreprises algériennes

Après avoir cité les grands événements qui ont accompagné la naissance de l'entreprise algérienne, nous allons dans ce qui suit voir les grandes entreprises de cette période et leur évolution dans le secteur public et le secteur privé¹.

2.1.2.1 Le secteur public

Durant cette période, les entreprises existantes se caractérisent par leur grande taille, ce qui rend leur gestion difficile. Ces entreprises étaient au nombre de six (6) on trouve :

¹Melbouci L., Op.cit., pp. 35-40.

- *La Société Nationale de la Recherche et d'Exploitation Minière (SONAREM) ;*
- *La Société Nationale de Sidérurgie (SNS) ;*
- *La Société Nationale de la Construction Métallique (SNMETAL) ;*
- *La Société Nationale de la Construction Mécanique (SONACOM) ;*
- *La Société Nationale de l'Electricité (SONALEC) ;*
- *La Société Nationale de l'Industrie du Textile (SONITEX).*

Vu la difficulté de contrôle et de gestion de ces grandes entreprises, l'Etat algérien a procédé à la « restructuration organique »¹ le 01 janvier 1982. Cette restructuration a donné naissance à plusieurs entreprises issues des entreprises mères déjà cités. A cet effet, ces entreprises deviennent :

- *La SONAREM découpée en huit (8) entreprises ;*
- *La SNS découpée en quatorze (14) entreprises ;*
- *La SONALEC découpée en huit (8) entreprises ;*
- *La SN METAL découpée en quatre (4) entreprises ;*
- *La SONITEX découpée en six (6) entreprises.*

Il est important de signaler que certains secteurs sont détenus par certaines entreprises qui possèdent le pouvoir total dans la gestion du secteur. Ces entreprises sont :

- Le secteur des hydrocarbures qui est contrôlé par la *SONATRACH* ;
- Le secteur des mines contrôlé par la *SONAREM* ;
- Le secteur de la Sidérurgie contrôlé par la *SNS* ;
- Le secteur de l'industrie Alimentaire détenu par la *SEMPAC*.

Les entreprises issues de l'éclatement et le découpage des sociétés mères sont autonomes suivant ainsi un mode de gestion particulier et en se positionnant sur des marchés spécifiques.

Si l'on prend la société nationale de la construction électrique (SONALEC), dont deux des entreprises issues de cette restructuration constituent l'objet de notre étude de cas, chacune des entreprises créées de cette société exerce sur un marché différent. Ces entreprises sont :

¹ Cela signifie une opération de réorganisation de l'entreprise en fonction de la conjoncture économique actuelle.

- *L'entreprise Nationale des Industries Electroniques (ENIE) ;*
- *L'entreprise Nationale des Industries de L'Electroménager (ENIEM) ;*
- *L'entreprise Nationale du Câble (L'ENICAB) ;*
- *L'Entreprise Nationale des Industries Electrotechniques (L'ENEL) ;*
- *L'Entreprise Nationale des Produits de l'Electrochimie (L'ENPEC) ;*
- *L'Entreprise Nationale des Télécommunications (L'ENTC) ;*
- *L'Entreprise de Distribution de Métal Electrique (L'EDIMEL) ;*
- *L'Entreprise Nationale des Ascenseurs (ENSASC).*

Malgré le découpage des sociétés mères, les entreprises créées se caractérisent également par leur grande taille. Durant cette période, l'Algérie possède plus de 2039 entreprises publiques.

Comme nous l'avons déjà souligné dans le point concernant l'évolution historique de l'entreprise algérienne, le système de l'économie planifiée et centralisé n'a pas donné de résultats attendus et n'a pas amélioré la position concurrentielle de l'entreprise algérienne.

Il en est de même après les différentes réformes économiques et financières entamées dans les entreprises : restructuration organique, restructuration financière, autonomie des entreprises, la mise à niveau des entreprises, l'encouragement du partenariat public/privé ; etc.

Selon l'économiste *N. Grim (2004)*, « *L'Argent des mises à niveau des entreprises devrait aider à l'émergence d'une nouvelle économie plutôt qu'à maintenir sous perfusion des entreprises qui ont atteint leur limite* »¹.

De ce paragraphe, nous comprenons bien la difficulté à mettre à niveau les entreprises algériennes malgré les efforts engagés.

2.1.2.2 Le secteur privé

L'Algérie prépare sa transition vers l'économie de marché tout en espérant donner un nouveau visage pour l'entreprise algérienne à l'échelle nationale et internationale. Pour s'inscrire dans la logique de l'économie de marché, il y a lieu de revoir son cadre juridique et institutionnel.

¹Grim N., « L'économie algérienne, otage de la politique », Edition Casbah, Alger, 2004, p. 22.

Troisième chapitre : la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

Pour cela, plusieurs projets de lois se sont présentés à l'assemblée populaire nationale (APN) pour une étude et mise en œuvre et ceci, durant la fin de l'année 1987 et le début de 1988.

L'Etat algérien a mis en place tous les dispositifs stratégiques et économiques nécessaires pour encourager et soutenir l'émergence du secteur privé en Algérie et accélérer ainsi le passage de l'économie planifiée vers l'économie de marché.

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), nous pouvons dire que la période 1988-2009 se caractérise par un fort essor de l'entreprise privée. En effet, l'évolution de l'entreprise privée en Algérie se présente comme suit¹ :

- **En 1981**, l'Algérie dispose de **710** entreprises privées ;
- **En 1982**, l'Algérie passe à **847** entreprises privées ;
- **En 1987**, le chiffre est passé à **839** entreprises pour les entreprises de plus de 20 salariés et 15000 entreprises de moins de 20 salariés.
- **En 1999**, l'Algérie comptait **159500** entreprises privées ;
- **En 2012**, l'Algérie est passé à **777259** entreprises ;
- **En 2014**, le chiffre passe à **851511** entreprises ;
- **En 2017**, le chiffre passe à 1,912 million entreprises ;
- **En 2019**, l'Algérie enregistre **1 171 945** entreprises².

Le tableau suivant montre les quelques entreprises privées les plus connues en Algérie :

Tableau n°05 : Les entreprises privées algériennes.

L'entreprise	Le secteur d'activité
Groupe Media Temps Nouveaux	Télécommunication
Taiba food Company	Les boissons
Danone Djurdjura Algérie	Fabrication des produits laitiers
Sanofi Aventis Algérie	Fabrication des médicaments
Peugeot Algérie	Concessionnaire automobile
NCA Rouïba	Les boissons
Le groupe Cevital	L'industrie agroalimentaire

Source : Réalisé par nous-mêmes.

¹Isli M-A., « La création de l'entreprise en Algérie », cahier du CREAD n° 73, 2005, pp. 10-15 in www.revue.cread.dz consulté le 24.11.2019 à 15h.

²Ministère de l'Industrie et des Mines, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information « Bulletin d'information Statistique de la PME N°35 », Edition Novembre 2019. p.5.in https://www.industrie.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_35_vf.pdf vu le 20.09.2021.

Troisième chapitre : la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

Par ailleurs, avec l'ouverture économique, l'entreprise privée n'a pas pu survivre dans un environnement très concurrentiel notamment avec les phénomènes de mondialisation et de globalisation. Pour cela, certaines entreprises privées ont disparu et certaines d'autres essayent de maintenir et d'augmenter leurs parts de marché.

En 2019, une étude est faite par le « **Forum économique de Davos** »¹ par rapport à la compétitivité de l'entreprise algérienne. Un classement de 136 pays montre la position de l'entreprise algérienne à l'échelle mondiale². Le tableau n°6 suivant montre la position de certains pays arabes dans ce classement.

Tableau n °06 : La compétitivité des économies mondiales en 2007.

Le pays	Le classement
La Tunisie	87
Le Maroc	75
Le Liban	88
L'Algérie	89
Qatar	29
Jordanie 70	125

Source : www.ForumEconomiquedeDavos.com

Suivant ce classement, l'entreprise privée algérienne est moins compétitive par rapport aux pays voisins (la Tunisie et le Maroc) qui détiennent moins de richesses naturelles par rapport à l'Algérie.

Ces chiffres montrent également l'échec de l'entreprise algérienne pendant la transition vers l'économie de marché. Cette dernière nécessite également une planification stratégique ainsi que la mise en place de plans opérationnels accompagnant ce passage historique.

Selon A. Bouzidi (2011) « *la seconde erreur commise dans notre pays est celle qui consiste à annoncer officiellement que nous devons mettre en place une économie de marché libre, ouverte et compétitive et reconnaître dans le même temps, un rôle de régulation à l'Etat* ».

Dans le point précédent, nous avons présenté l'évolution historique de l'entreprise algérienne, dans ce qui suit, nous entamons le point relatif à la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes.

¹ Il s'agit d'une réunion annuelle mondiale, organisée à Genève, elle regroupe les parties concernées par les problèmes de la planète afin de trouver des plans correctifs.

²Bouzidi A, « Economie algérienne : Eclairages », Edition ENAG, Alger 2011, p.45.

2.2 La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes

L'intégration de l'environnement dans les entreprises est devenue, aujourd'hui, une nécessité absolue vu les circonstances et le climat dans lequel évolue cette dernière. Dans ce qui suit, nous allons essayer d'aborder les motivations qui poussent les entreprises à intégrer l'environnement écologique, les modes d'intégration environnementale dans les entreprises, l'apport stratégique de la démarche DD/RSE et les freins de l'intégration environnementale dans les entreprises algériennes.

2.2.1 Les motivations de l'intégration environnementale dans les entreprises

En réalité, les motivations qui incitent les entreprises à s'impliquer dans une démarche de responsabilité sociale et de développement durable, à travers l'intégration volontaire de la protection de l'environnement dans les pratiques de gestion des entreprises, ont fait objet de plusieurs recherches et études par différents auteurs.

Parmi ces études, nous avons l'étude de *B. Taleb et R. Boudjerda (2018)*¹ qui porte sur « **Les motivations d'engagement des entreprises du secteur industriel algérien dans la responsabilité sociale et environnementale** ». Cette étude a fait objet d'étude d'environ 408 entreprises algériennes dans des secteurs d'activités différents.

Les résultats obtenus de cette enquête reflètent la volonté des entreprises algériennes à s'inscrire dans une démarche de Développement Durable. Cependant les résultats obtenus affichent différents types de motivations qui poussent l'entreprise algérienne à l'intégration environnementale. Selon Taleb B ; ces motivations peuvent être² :

- Des motivations individuelles ;
- Des motivations organisationnelles ;
- Des motivations institutionnelles.

Il y a aussi l'étude d'ATIL. A. (2008)³, qui en plus des motivations déjà citées, il avance d'autres motivations qui sont d'ordres réglementaires et économiques.

Le plus important pour l'entreprise algérienne est de savoir classer selon sa priorité ces différentes motivations.

¹ Article de Taleb B. et Boudjerdar R., « Les motivations d'engagement des entreprises du secteur industriel Algérien dans la Responsabilité sociale et environnementale », 2018 in www.theses.fr

² Taleb B. et Boudjerdar R., Op.cit., pp.4-5.

³ Atil A., « La responsabilité environnementale dans la PME Algérienne, vers une analyse typologique des freins d'intégration », l'ESDES, Lyon 2008.

2.2.1.1 Les motivations individuelles

Généralement, ce type de motivation est lié aux caractéristiques personnelles du dirigeant. En effet, le premier responsable de l'entreprise peut influencer la démarche d'inscription de l'entreprise dans la logique de développement durable et de responsabilité sociale à travers :

- **Ses valeurs idéalistes** : ce que pense et croit le dirigeant influencent la démarche d'intégration environnementale et l'inscription dans une logique de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises ;
- **Son niveau d'étude** : le niveau d'étude du dirigeant peut influencer également cette procédure d'intégration. Nous constatons que plus le niveau est élevé, plus la volonté est présente ;
- **Son âge** : l'âge du dirigeant peut influencer positivement ou négativement le processus d'intégration environnementale. Généralement, les jeunes dirigeants sont plus dynamiques et plus motivés envers cette question de DD ;
- **Sa carrière** : la carrière du dirigeant joue un rôle très important dans la procédure d'intégration environnementale de l'entreprise, plus le dirigeant est expérimenté, plus il présente les qualités nécessaires pour l'entreprise.

2.2.1.2 Les motivations organisationnelles

En plus du charisme du dirigeant, il existe des motivations d'ordre organisationnel que l'entreprise peut exploiter dans un contexte concurrentiel. Les bienfaits de l'intégration des valeurs environnementales dans le cadre de la démarche de développement durable des entreprises peuvent lui procurer comme avantage la réduction des coûts.

En effet, la réduction des coûts permet à l'entreprise de réduire différents coûts qui sont liés à l'environnement. Si l'entreprise s'engage dans cette démarche, elle peut réduire les coûts de dépollution, elle peut réduire les différentes consommations liées à l'électricité, l'eau et le gaz, aussi elle pourra bénéficier de la gestion des déchets.

2.2.1.3 Les motivations institutionnelles

En plus des motivations individuelles et organisationnelles, l'entreprise peut bénéficier de l'intégration environnementale sur le plan institutionnel. Le niveau institutionnel de l'entreprise semble être très important car il présente plusieurs motivations, parmi lesquelles nous pouvons citer le fait :

- Qu'à travers cette intégration environnementale, l'entreprise peut construire et bâtir des avantages concurrentiels durables. La réduction des coûts environnementaux permet de créer un avantage concurrentiel basé sur la réduction des coûts, cela permet à l'entreprise d'être plus compétitive. Egalement, la conception des produits durables certifiées permet de concurrencer les grandes firmes ;
- Que l'intégration environnementale permet également de répondre aux attentes des clients dans un contexte économique très dynamique. Il est connu que les attentes des clients ont changé, les besoins évoluent dans le temps et dans l'espace, certains clients ne revendiquent plus le rapport qualité/ prix, mais leurs exigences vont au-delà de cette équation. Ils veulent des produits provenant des entreprises socialement responsables qui respectent l'environnement et conçoivent des produits durables. Pour cela, l'intégration environnementale peut être un outil de communication marketing très efficace pour l'entreprise ;
- Que l'intégration environnementale est nécessaire pour l'entreprise notamment dans un contexte d'ouverture économique, de mondialisation et de globalisation. L'entreprise algérienne est dans l'obligation de s'adapter à ces changements pour pouvoir survivre dans un environnement incertain et dans la nécessité de s'adapter aux besoins internationaux à travers la politique du commerce international ;
- Que la taille et le secteur d'activité de l'entreprise influencent la politique de l'intégration environnementale de l'entreprise. A ce titre, nous constatons que ce sont les grandes firmes diversifiées qui intègrent l'environnement dans leurs stratégies.

L'objectif est de préserver leur image de marque auprès des clients qui revendiquent, de plus en plus, une production durable. Pour le secteur d'activités, généralement, ce sont les entreprises à caractère industriel qui sont concerné par les problématiques du développement durable et de responsabilité sociale et qui sont censés apporter des solutions à ces problèmes.

Les motivations réglementaires et économiques poussent les entreprises à s'inscrire dans cette logique. Pour les motivations réglementaires, parfois, les entreprises se couvrent de la réglementation à travers cette démarche. Pour éviter toutes les poursuites judiciaires, elles prennent en considération les préoccupations réglementaires.

Sur le plan économique, cette démarche permet de réaliser des économies en termes de coûts, de ressources et de bénéficier ainsi de subventions de l'Etat. Après avoir exposé les différentes motivations de l'entreprise vis-à-vis de l'intégration environnementale, nous allons présenter les différents modes d'intégration qui sont au service de l'entreprise.

2.2.2 Les modes d'intégration environnementale dans les entreprises

Pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, l'entreprise algérienne dispose de plusieurs moyens qui permettent d'intégrer l'environnement écologique dans la politique de gestion des entreprises. En Algérie, il existe deux outils qui sont :

- **Les contrats de performance environnementale (CPE) ;**
- **La certification internationale ISO 14001.**

2.2.2.1 Les contrats de performance environnementale (CPE)

Il représente un nouveau mode d'intégration environnementale adopté par l'entreprise algérienne. Selon le Ministère de l'environnement et de l'Aménagement du territoire (MATE), le contrat de performance environnementale est *« L'outil qui permet de mettre à niveau les entreprises et à améliorer leur performance environnementale, ce contrat est établi volontairement entre l'administration en charge de la protection de l'environnement et les industries, afin d'améliorer la protection de l'environnement par la réduction de la consommation énergétique et le traitement de la pollution générée par les activités industrielles »¹.*

De cette définition, nous pouvons comprendre que ce contrat est un lien entre les structures chargées de la protection de l'environnement en Algérie et les différentes entités économiques exerçant une activité industrielle.

Le contrat de performance environnementale comporte les lignes directrices de cette intégration environnementale. Nous trouvons donc les différents engagements de l'entreprise en matière d'environnement d'une part, les exigences et les engagements du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, d'autre part.

Le tableau n°07, ci-après, résume les engagements du ministère de l'Aménagement du Territoire et des entreprises dans le cadre des contrats de performance.

¹ Définition du Ministère de l'Aménagement du territoire in www.MATE.dz consulté le 20.11.2019 à 11h.

Tableau n°07 : Les engagements des entreprises et du MATE

Pour le MATE	Pour les entreprises
Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'engage à accompagner les entreprises dans le processus d'intégration environnementale.	L'information et la formation du personnel sur les questions environnementales.
L'accompagnement des entreprises lors de l'élaboration de leurs différents objectifs.	La mise en place d'un système de management environnemental.
Communiquer toute l'information nécessaire et disponible aux entreprises concernant les dernières acquisitions dans le domaine environnemental .	Mettre en place une politique de gestion des déchets.
Faire participer l'entreprise dans les différentes activités du Ministère de l'Aménagement du Territoire qui sont en relation directe avec l'entreprise.	La mise en place d'une politique de gestion des ressources naturelles.
Faire participer l'entreprise dans les grands événements scientifiques qui peuvent être bénéfique pour elle notamment dans le cadre de développement des partenariats.	La mise en place d'une politique permettant la réduction de la consommation énergétique.
Encourager et faciliter le développement de liens internationaux entre l'entreprise algérienne et les entreprises étrangères.	Définir clairement son plan d'action.
Mettre à la disposition des entreprises tout le savoir-faire des structures concernées dans le domaine environnemental.	Suivre la réglementation.
Assurer des formations aux entreprises sur les questions environnementales.	Communiquer les informations nécessaire pour le MATE.

Source : Etabli par nous-mêmes sur base des lectures effectuées.

Par ailleurs, en Algérie, le nombre d'entreprises qui se sont engagées dans la démarche de développement durable par le biais des contrats de performance environnementale avec la structure chargée de la protection de l'environnement le (MATE)¹ est estimé jusqu'au 15 novembre 2019 à 108² entreprises.

2.2.2.2 La certification internationale ISO

Comme nous l'avons déjà annoncé dans le domaine environnemental, la certification **ISO 14001** est l'outil utilisé par les entreprises engagées dans la démarche de

¹ Seddiki Dj., Conférence de presse de Chérif Rahmani « 18 contrats de performance environnementale signés » in <https://www.liberte-algerie.com> › actualite › 18-contrats-de-performance-e.. consulté le 28.11.2019 à 12h.

² Voir annexe n°2 : liste des entreprises ayant signés le contrat de performance environnementale en Algérie

responsabilité sociale et de développement Durable. L'entreprise algérienne adhère également au règlement international, donc elle suit la même démarche que les entreprises étrangères.

Selon l'étude faite par *Atilet A. et Daden A. (2012)*¹, sur 86 entreprises étudiées, seulement 14% de ces entreprises accordent une importance aux questions de développement durable et de protection de l'environnement. Cette étude explique aussi la situation de la normalisation en Algérie. Dans ce domaine de normalisation, l'entreprise algérienne est devancée par la plupart des pays voisins comme le Maroc et la Tunisie. Par ailleurs, nous présentons dans le tableau n°08, ci-après, l'évolution de la certification environnementale **ISO 14001** en Algérie.

Le tableau n°08 : Le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 en Algérie.

Année	2004	2008	2012	2016	2019
Nombre d'entreprises certifiées	23	47	160	200	Environ 500

Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des lectures effectuées.

Ce tableau n°08, montre l'évolution faible de la certification en Algérie. En effet, chaque quatre (04) ans, est enregistré un nombre restreint de demande de certification dans le domaine environnemental. En Algérie, il existe environ un million d'entreprises et seulement 500 entreprises sont certifiées. Ceci revient à plusieurs raisons, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- *Le non développement des concepts de responsabilité sociale et de développement durable en Algérie ;*
- *Le coût financier de la certification.*

A ce titre, il est important de relever que le premier certificat dans le domaine environnemental² est attribué à « l'entreprise Portuaire de Bejaia » le 27 Novembre 2000, puis elle est suivie par l'entreprise « FERPHO », le 19 novembre 2003, qui est une filiale de Phosphate, spécialisée dans les activités de l'exploitation des mines³.

¹Atil A. et Daden A. « La notion et le concept de la RSE dans des PME Algériennes : entre une perception floue et une représentation controversée », Paris 2012.

² Voir l'annexe n°2 : Extrait des entreprises certifiées en Algérie.

³ Annuaire des entreprises certifiées iso 9000/14000 et laboratoires accrédités.

Après avoir exposé les différents outils de l'intégration environnementale, à savoir le contrat de performance environnementale et la certification environnementale ISO 14001, nous allons présenter les différentes stratégies utilisées par l'entreprise vis-à-vis de la question de l'environnement.

Dans ce cadre, les études *d'Atil A. (2008)* et *Taleb A. (2018)* font ressortir trois types d'entreprises, à savoir :

- **Les entreprises qui ne s'intéressent pas à l'environnement** : ce type d'entreprises adopte la stratégie appelée « **éco-nocif** ». Elle consiste à ne pas prendre en considération la question de la protection de l'environnement ni sur le plan économique, ni sur le plan juridique ;
- **Les entreprises peu intéressées par les questions environnementales** : généralement, ce type d'entreprises est conscient des défis environnementaux. De ce fait, elles se limitent uniquement au respect du cadre juridique, où il est constaté une intégration très réduite des préoccupations environnementales dans leurs activités économiques. Il s'agit de la stratégie dite « **Eco-passif** » ;
- **Les entreprises totalement préoccupées par les questions environnementales** : Ces entreprises sont connues par leur forte implication dans la démarche de développement durable et par leur très forte intégration dans le domaine environnemental.

Ceci s'explique par la volonté des dirigeants et leurs perceptions envers les questions de Développement Durable et de Responsabilité sociale. Généralement, ce sont les grandes firmes nationale et internationale comme l'exemple du groupe Cevital, de Henkel, de NCA Rouïba, de l'entreprise portuaire de Bejaïa et du groupe SONATRACH. Ils adoptent la stratégie dite « **Eco-actif** ».

De nos jours, les entreprises ne peuvent plus axer leurs efforts uniquement sur l'atteinte de leur performance économique, mais il semble être nécessaire, aujourd'hui, d'atteindre sa performance globale qui englobe : la performance économique, sociale et environnementale.

Cependant, la performance globale de l'entreprise algérienne exige la mise en place d'une stratégie de Développement Durable et de RSE très efficace. Dans le point suivant nous allons montrer l'importance de la démarche de développement durable / RSE pour l'entreprise.

2.2.3 L'apport stratégique de la démarche de développement durable /RSE pour l'entreprise

L'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises préconise de mettre en place une stratégie qui prend en considération les aspects environnementaux tout en essayant d'établir un lien entre la performance économique de l'entreprise et la performance environnementale.

Afin de pouvoir atteindre ce lien, l'entreprise est tenue de mettre en place ce que l'on désigne par un « Business Model » qui est un « *un modèle économique qui détermine un ou plusieurs services qui génèrent des revenus* »¹.

En s'impliquant dans la démarche de Développement Durable, l'entreprise est dans l'obligation de revoir sa stratégie et son « business model ». Ce modèle repose sur le principe de la création de la valeur à partir de la maîtrise et de la réduction de ses coûts environnementaux, ce qui permet l'exploitation d'un nouveau marché non touché par la concurrence. Cette valeur créée, dans le cadre de la protection de l'environnement, peut provenir de différentes sources ²:

- Soit par la conquête de nouveaux marchés ;
- Soit par la mise en place de nouvelles solutions qui répondent aux attentes des clients notamment la performance environnementale du produit fabriqué ;
- Soit par la chaîne de valeur du produit : qui consiste à mettre en place une chaîne de valeur qui prend en considération les aspects environnementaux ;
- Soit par l'utilisation des technologies propres qui ne contribuent pas à la pollution.

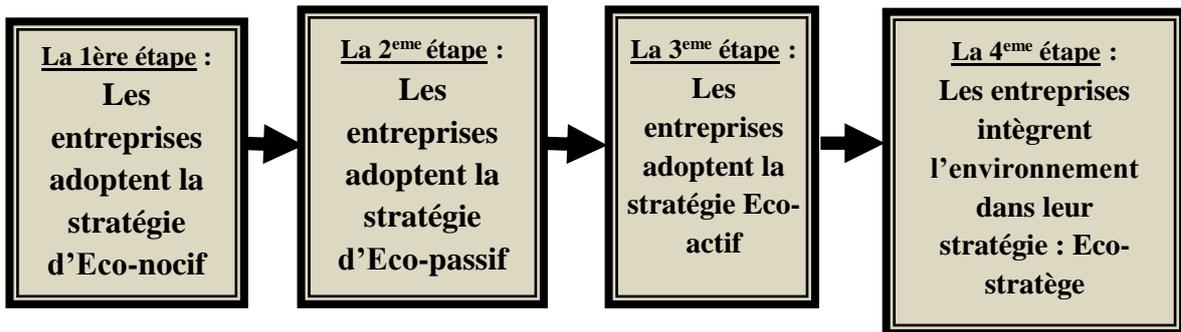
Dans l'étape Eco-stratège, les entreprises sont parfaitement intégrées dans la démarche de développement durable. À ce stade, les entreprises ont acquis une certaine expérience dans le domaine environnemental qui figure parmi les objectifs stratégiques de l'entreprise.

La figure n°09, ci-après, résume le processus d'intégration environnementale dans la stratégie de l'entreprise algérienne.

¹Lépineux F. Rosé J.J. et autres, « La RSE, la Responsabilité Sociale des Entreprises : Théories et Pratiques » Edition DUNOD, Paris 2010, p.162.

² Idem pp. 162-165.

Figure n°09 : Le processus d'intégration environnementale par l'entreprise algérienne.



Source : Réalisé par nous-mêmes à partir des lectures effectuées.

Après avoir présenté les différents concepts qui sont en relation avec l'intégration environnementale au sein de l'entreprise algérienne, nous allons, dans ce qui suit, mettre le point sur les différents freins qui empêchent cette intégration dans certaines entreprises algériennes.

2.2.3.1 Les freins de l'intégration environnementale dans les entreprises algériennes

Plusieurs obstacles sont rencontrés par l'entreprise algérienne dans le processus d'intégration environnementale. Ces freins peuvent être subdivisés en deux catégories :

- *Les freins internes ;*
- *Les freins externes.*

2.2.3.1.1 Les freins internes

Cette catégorie est, généralement, liée aux caractéristiques personnelles du dirigeant, à la culture de l'entreprise, à la taille de l'entreprise, aux capacités financières de l'entreprise, au secteur d'activité de l'entreprise, à la non maîtrise des aspects environnementaux et enfin à la non connaissance de l'information environnementale.

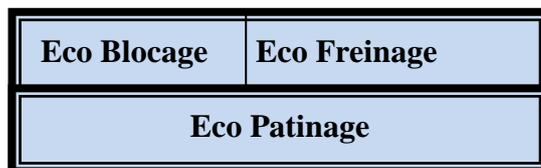
2.2.3.1.2 Les freins externes

Les freins externes sont souvent liés à l'environnement externe de l'entreprise. Ils englobent ceux liés à la réglementation en vigueur, au non développement du concept de Développement Durable et de responsabilité sociale, au non disponibilité de l'information environnementale et aux attentes des consommateurs.

De ce qui précède, *Atil A. (2008)*¹ définit trois types de stratégies employées par les entreprises algériennes que nous résumons dans la figure n°10 ci-après :

¹Atil A. Op.Cit. p. 114.

Figure n°10 : Les stratégies des entreprises



Source : Etabli par nous-mêmes à base des lectures effectuées.

Selon l'étude *d'ATIL A. (2008)*, la majorité des entreprises algériennes sont classées dans la catégorie « **Eco blocage** ». Ce type d'entreprises fait face à des freins internes et externes. Certaines entreprises figurent dans la catégorie « **Eco patinage** ». Celles-ci sont moins nombreuses par rapport à la première catégorie.

Généralement, ce type d'entreprises fait face à des freins externes c'est-à-dire elles ont la volonté d'intégrer la démarche de développement durable, mais elles sont freinées, beaucoup plus, par certains facteurs externes comme le coût financier et les blocages administratifs.

Un autre type d'entreprises est classé sous la catégorie de « **l'Eco freinage** ». Cette catégorie d'entreprises subit des freins plutôt internes à savoir, des facteurs relatifs à l'entreprise elle-même qui font que l'entreprise freine son processus d'intégration environnementale.

Nous concluons ce troisième chapitre sur le fait que la protection de l'environnement écologique, comme nous l'avons déjà signalé, est la problématique de toutes les nations. L'Algérie de son côté fournit d'important efforts dans le domaine de la protection de l'environnement.

Ainsi, les concepts de Développement durable et de protection de l'environnement commencent à se développer en Algérie et à prendre de l'ampleur vu la conjoncture actuelle.

Cependant, de manière générale, en Algérie, le phénomène de la dégradation de l'environnement est le facteur principal qui explique la naissance et la genèse des concepts de développement durable et de protection de l'environnement. Toutefois, il existe d'autres facteurs qui expliquent l'importance et le développement de ces concepts et qui sont soit de nature :

- Economique ;
- Sociaux institutionnels ;
- Ecologiques.

Dans ce cadre, l'Algérie a déployé un ensemble de stratégies et de politiques visant à accélérer et à soutenir le développement du concept de développement durable et parvenir ainsi à la réalisation de ses objectifs. Parmi ces stratégies nous pouvons citer :

- La mise en place du plan national d'actions pour l'environnement et le Développement Durable ;
- Le plan national sur l'adaptation aux changements climatiques ;
- Le programme de développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'intégration de l'Algérie dans une démarche de Développement Durable et de protection de l'environnement vise, en effet, la mise en place d'une stratégie nationale permettant de promouvoir les objectifs du Développement Durable dans le pays.

Par conséquent, cette intégration offre plusieurs enjeux pour l'Algérie en plus des enjeux écologiques (la lutte contre la dégradation de l'environnement), il y a des enjeux économiques (la réduction des coûts), des enjeux sociaux (l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités sociales).

Troisième chapitre : la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes

Pour cela, afin d'enraciner les principes du développement durable, l'Algérie a promulgué un ensemble de lois et de décrets. L'objectif étant d'encadrer le processus de mise en œuvre des principes du développement durable. Parmi ces lois nous avons :

- La loi n°83-03 du 05 Février relative à la protection de l'environnement ;
- La loi n°11-02 du 17 février 2001 relative à la protection des aires dans le cadre du développement durable.

S'intéressant à l'entreprise algérienne, cette dernière relève aujourd'hui le défi de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable. Ceci s'explique par différentes motivations :

- *Des motivations individuelles ;*
- *Des motivations organisationnelles ;*
- *Des motivations institutionnelles.*

Par ailleurs, la promotion de l'intégration environnementale de l'entreprise algérienne se fait soit par des outils comme :

- L'obtention des contrats de performance environnementale ;
- L'obtention de la certification ISO 14001.

En revanche, nous pouvons avancer que l'intégration de la protection de l'environnement de l'entreprise algérienne dans la démarche de développement durable semble être, aujourd'hui, une véritable nécessité. Par ailleurs, un ensemble d'obstacles et de freins bloquent ou retardent la mise en place d'une démarche de développement durable pour certaines entreprises.

Dans cette perspective, nous distinguons des freins internes qui concernent l'environnement intérieur de l'entreprise et des freins externes qui sont liées notamment à l'environnement externe de l'entreprise comme la réglementation en vigueur.

Dans ce cadre, nous allons présenter notre étude de cas de trois entreprises algériennes quant à leurs expériences dans le domaine de la protection de l'environnement. L'étude de cas de ces entreprises constitue l'objet du quatrième et cinquième chapitre de ce présent travail de recherche.

Quatrième Chapitre :

Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la déclinaison des principes du Développement Durable (DD) à l'échelle de l'entreprise. Ces derniers ont une seule et même finalité qui consiste à s'inscrire dans une logique comprenant des pratiques économiques, sociales et environnementales. Ces pratiques doivent répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs Bouglet J., (2010). L'idée du DD est née de la nécessité de prendre en compte dans la gestion des entreprises l'aspect écologique et social afin de pouvoir répondre aux normes mondiales.

S'intéressant à l'aspect écologique, les entreprises ont longtemps considéré l'environnement comme une source génératrice de coûts qui a un impact négatif sur leur activité économique. Par ailleurs, le respect de l'environnement est devenu un véritable défi pour les entreprises dans la mesure où la production sans préoccupations particulières peut entraîner des catastrophes écologiques suite à la production de déchets et des émissions polluantes.

Dans ce sens, l'évaluation de la performance environnementale d'une entreprise permet de mettre en valeur l'intégration de la dimension environnementale dans la stratégie globale de l'entreprise et de répondre aux exigences de la norme environnementale *ISO 14001*. L'évaluation environnementale est la mesure des actions de l'entreprise en termes de protection de l'environnement. Cette mesure est réalisée par la mise en place d'outils ou d'indicateurs permettant l'évaluation et le suivi des actions environnementales.

Plusieurs entreprises algériennes intègrent, aujourd'hui, les préoccupations environnementales dans leurs stratégies de développement. Ces entreprises accordent à cet effet, un grand intérêt à la certification, en particulier, à la norme environnementale *ISO 14001* et à l'adoption des lignes directrices de la norme *ISO 26000* relative à la RSE. Parmi ces entreprises, nous pouvons citer l'Entreprise Portuaire de Bejaia, la Nouvelle Conserverie de Rouïba, Sonatrach, le Groupe CEVITAL, le Groupe BENAMOR, et bien d'autres.

Dans ce chapitre, nous nous sommes intéressés à l'étude de trois cas d'entreprises algériennes à savoir, l'ENIEM de Tizi-Ouzou et l'entreprise Electro-industries d'Azazga, ainsi que la Nouvelle conserverie de Rouïba (NCA Rouïba).

Notre choix de ces trois (03) entreprises est principalement motivé par la *nature de l'activité* de ces trois (03) entreprises. En effet, leurs activités sont à la fois :

- Consommatrices de ressources (gaz, électricité, eau) ;
- Productrices de déchets toutes catégories ;
- Génératrices de pollutions ;
- Émettrices de gaz à effets de serre.

Notre choix est aussi motivé par le fait que l'entreprise :

- **ENIEM** a une longue et riche expérience dans le domaine environnemental et dans le domaine de la qualité de produits offerts. En effet, l'entreprise est certifiée ISO qualité depuis 1992 et ISO 14001 version 2004 depuis 2008. Cette longue période a permis à l'entreprise de constituer une banque de données sur ses actions en termes de protection de l'environnement.

Cette banque de données signifie qu'au niveau de l'entreprise, il y a des informations et des données chiffrées qui permettent de calculer et d'analyser les différents indicateurs d'évaluation de la performance environnementale et de manière permanente. Ce qui nous paraît donc suffisant pour nous permettre d'évaluer et d'analyser l'évolution, dans le temps, des actions de l'entreprise en termes de protection de l'environnement ainsi que de relater les indicateurs qu'utilise l'entreprise pour évaluer et suivre sa performance environnementale ;

- **Electro-Industries**, bien qu'elle ne soit pas encore certifiée ISO 14001 il n'en demeure pas moins qu'elle accorde une grande importance aux actions de protection de l'environnement. Nous notons par ailleurs que l'entreprise EI a depuis 2008 procédé au diagnostic environnemental afin d'obtenir la certification environnementale ISO 14001.

L'audit environnemental est réalisé par le centre d'étude et gestion de projets. Cependant, la certification à la norme environnementale n'est pas encore obtenue et que l'entreprise souhaite finaliser les procédures nécessaires pour l'obtention de cette norme d'ici 2020 ;

- **NCA Rouïba**, une longue expérience dans le domaine environnemental. En effet, NCA Rouïba est nommée meilleure entreprise en Algérie pour ses pratiques de Responsabilité Sociale dans la démarche du développement Durable, membre du projet mondial sur la promotion de la responsabilité sociale dans la région dite **RSE/MENA**. Elle est réputée comme étant une entreprise citoyenne, certifiée ISO 9001 et ISO 14001 depuis 2008.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

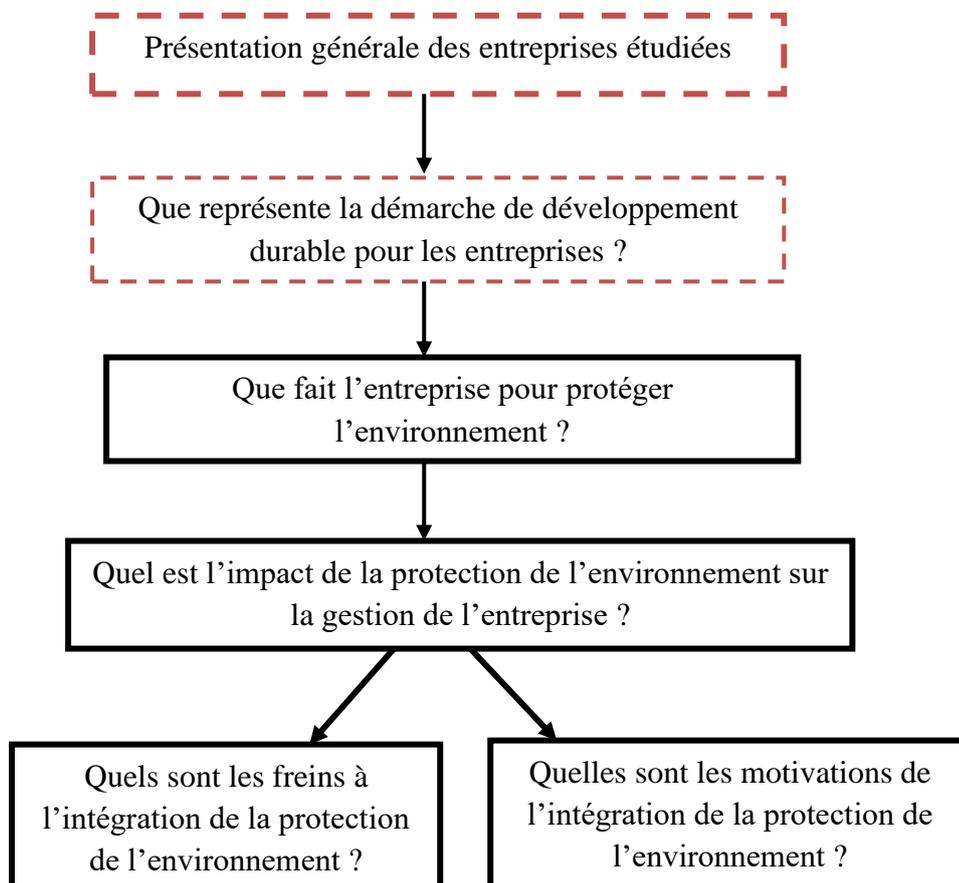
La boîte d'information de l'entreprise semble être très riche et peut contribuer à la réalisation de notre enquête qui a pour objectif de relater les différentes actions de protection de l'environnement effectuées par l'entreprise dans le cadre de son inscription dans la démarche de développement durable.

L'ENIEM, EI et NCA Rouïba contribuent, jusqu'à nos jours, au développement de l'économie algérienne, en général, et de la région de Tizi-Ouzou, en particulier. Les responsables de l'ENIEM, d'EI et NCA Rouïba ont trouvé le thème que nous avons proposé intéressant et donc ils ont accepté de nous accueillir et répondre à nos questions.

Pour cela, et afin de valoriser les résultats de nos études de cas, nous suivons le plan de présentation ci-après :

- Difficultés et limites de la recherche empirique ;
- Présentation de la démarche de recherche empirique ;
- Etat des lieux de l'intégration environnementale au sein des trois entreprises étudiées.

Afin de pouvoir interpréter aisément les résultats de notre enquête empirique, nous allons procéder, dans le cinquième chapitre par un raisonnement déductif allant du général au particulier suivant les éléments ci-après :



Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

Avant de présenter les résultats de notre étude, il est important de relever d'abord certaines **difficultés** que nous avons rencontrées lors de l'élaboration de notre travail de recherche dans les entreprises enquêtées.

Sur le terrain, notre étude révèle un certain nombre de limites à souligner, sans lesquelles notre travail aurait pu avoir plus de valeur. En effet, lors de la collecte des informations, nous avons utilisé l'outil d'investigation le plus répandu le questionnaire avec des questions directes de type fermées et ouvertes afin de faciliter le travail quant au traitement des questions par les responsables des entreprises.

En effet, les difficultés que nous avons rencontrées sont liées aux différents éléments que nous énumérons comme suit :

- *Comme première limite, lors de l'interprétation des données, nous avons fait face à la difficulté de généralisation des résultats puisqu'il s'agissait d'entreprise de différents secteurs. En outre, notre travail serait peut-être plus intéressant si nous avons choisis un secteur d'activité bien précis ;*
- *Lors de la collecte d'informations, nous avons fait face à des difficultés d'ordre administratif rendant ainsi notre tâche plus difficile ;*
- *Les responsables occupant les postes concernés par notre problématique ne peuvent pas fournir l'information saisie par les responsables qui ont déjà occupé le poste, ce qui explique la variance des créneaux utilisés lors de l'interprétation des résultats.*
- *Pour certaines entreprises, la majorité des informations sont confidentielles ;*
- *Le manque d'informations qui est dû à la non saisie permanente et parfois nous faisons face à des contradictions ;*
- *Certaines entreprises ont refusé de répondre à notre questionnaire au titre du groupe Henkel ;*
- *Malgré l'accord que nous avons obtenu pour réaliser notre recherche, il n'en demeure pas moins que lors de la réalisation de notre enquête, nous faisons face à l'indisponibilité des responsables concernés par nous accueillir et répondre à nos questions, à l'instar de NCA Rouïba, en raison de leurs emplois du temps très chargés, ce qui fait que la plupart de nos déplacements ont été sans aucun résultat.*

1 Présentation de la démarche de recherche empirique

Afin de mieux cerner la démarche de recherche empirique, nous allons développer dans ce premier point les éléments suivants :

- Présentation de la méthodologie de recherche ;
- Présentation des entreprises étudiées.

1.1 Présentation de la méthodologie de la recherche

La revue de la littérature sur les concepts liés au DD, à la RSE, à l'environnement, à la protection de l'environnement et à la performance environnementale nous a permis d'élaborer notre questionnaire.

En effet, nous avons opté pour l'utilisation de l'outil méthodologique de collecte d'informations « le questionnaire » que nous avons soutenu par des entretiens avec les responsables de l'entreprise quand cela s'avérait nécessaire, et par l'étude des documents internes des entreprises.

Le questionnaire est composé de deux axes. Un premier axe qui porte sur l'état des lieux de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable de l'entreprise. Dans cet axe, nous allons recenser des informations d'ordre général sur les entreprises étudiées.

Quant au deuxième axe, celui-ci porte sur des questions permettant d'effectuer une analyse de l'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans le cadre de la démarche de développement durable sur l'entreprise. Ainsi, notre méthodologie de recherche est basée sur la réalisation d'une enquête au niveau de ces trois (03) entreprises.

Le questionnaire que nous avons élaboré comporte des questions fermées afin de faciliter le travail aux responsables de l'entreprise et des questions ouvertes pour récolter les avis des différents responsables. Ces questions portent sur les notions :

- De protection de l'environnement afin de connaître le degré d'importance accordé à la protection de l'environnement par ces entreprises ;
- De performance environnementale afin de savoir si l'entreprise arrive à réaliser les objectifs environnementaux fixés au préalable ;
- D'indicateurs utilisés par l'entreprise pour suivre et évaluer sa performance environnementale ;
- De freins et de motivations à l'intégration environnementale ;
- D'impact de l'intégration environnementale sur la stratégie de l'entreprise.

Le questionnaire est alors adressé :

- Aux responsables chargés de l'environnement ;
- Aux responsables des ressources humaines ;
- Aux responsables Commerciaux.

Nous avons eu des séances de travail avec ces responsables pour comprendre et affiner les réponses aux questions. Nous avons commencé notre enquête en novembre 2018 pour la finaliser en octobre 2019. Les informations collectées portent sur la période d'étude allant de 2012 à 2018.

Par ailleurs, il est nécessaire de mentionner que malgré l'accord que nous avons obtenu des responsables des trois entreprises, il n'en demeure pas moins que parfois les données s'arrêtent en 2015 et ceci est dû à la non disponibilité de l'information notamment pour Électro-industries qui ne dispose pas encore d'un système de management environnemental.

Ainsi, l'interprétation des questionnaires collectés nous a permis de faire ressortir les facteurs de motivation d'une part, et les obstacles à l'intégration environnementale, d'autre part.

1.2 Présentation des entreprises étudiées

Notre étude à portée sur trois (03) est composé entreprises à savoir :

- L'Entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM) ;
- L'Entreprise Electro-Industries d'Azazga (EI) ;
- La Nouvelle Conserverie de Rouïba (NCA Rouïba).

Dans ce point, nous allons présenter l'expérience de l'ENIEM de Tizi-Ouzou et de NCA Rouïba dans le domaine environnemental vu leur certification à la norme environnementale ISO 14001, et l'expérience d'Électro- industries d'Azazga de s'engager, de manière volontaire, dans le domaine environnemental.

Notre étude de cas pratique est alors faite au niveau des deux entreprises publiques algériennes ENIEM de Tizi-Ouzou et EI d'azazga, et au niveau d'une entreprise privée NCA Rouïba. Notre objectif par le choix de ces entreprises est :

- De souligner que le concept de protection de l'environnement intéresse aussi bien les entreprises publiques que privées ;

- De rapporter l'expérience des deux entreprises publiques dont l'une est déjà certifiée ISO14001 en l'occurrence l'ENIEM de Tizi-Ouzou et l'autre qui affiche une volonté à être certifiée ISO 14001 à savoir EI d'azazga ;
- De présenter l'expérience d'une entreprise privée à savoir NCA Rouïba dans le domaine environnemental vu sa certification à la norme environnementale ISO14001 depuis 2008.

1.2.1 Présentation de l'Entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM)

L'entreprise Nationale des Industries Electroménager « ENIEM » est une entreprise algérienne qui a pour mission de fabriquer, de développer et de commercialiser des produits électroménagers. L'ENIEM est une entreprise engagée dans le domaine de la qualité et de l'environnement, certifiée à l'ISO 9000 depuis 2004 et ISO 9001 depuis mai 2008 et à la norme ISO 14001 depuis 2008. Pour une meilleure présentation de l'entreprise, nous abordons les points suivants :

- L'évolution historique de l'entreprise ;
- Le domaine d'activité de l'entreprise ;
- La structure de l'entreprise ;
- L'effectif de l'entreprise ;
- L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise ;
- Les principaux concurrents, clients et fournisseurs de l'ENIEM.

1.2.1.1 L'évolution historique de l'entreprise

ENIEM est une entreprise publique économique constituée le 02 janvier 1983 suite à la restructuration de SONELEC. Elle est transformée juridiquement en société par actions le 08 octobre 1989. Son capital social est de 10.279.800.000 DA et détenu en totalité (100%) par le groupe « ELEC EL DJAZAIR » situé à la zone d'activité Chéraga Alger. Ce groupe détient un réseau commercial composé de dix-huit (18) entreprises. L'ENIEM s'étend sur une superficie de 54 ha. Elle comporte les sites suivants :

- Le Complexe d'Appareils Ménagers CAM composé de trois (03) unités de fabrication spécialisées et qui est localisé dans la zone industrielle *Aissat Idir* d'Oued-Aissi Tizi-Ouzou
- L'Unité Commerciale ;
- L'Unité Prestations Techniques UPT implantée dans la zone industrielle d'Oued-Aissi Tizi-Ouzou ;

- La filiale Sanitaire EIMS qui est installée à Miliana dans la Wilaya de Ain-Defla. Cette filiale est spécialisée dans la fabrication de baignoires, de lavabos, d'éviers de cuisine et des receveurs de douche ;
- La filiale **Filampe** de Mohammedia **ULM** ;
- La Direction Générale de l'entreprise qui se trouve au Boulevard STITI ALI CHIKHI BP 71A Tizi-Ouzou.

1.2.1.2 Le domaine d'activité de l'entreprise

Comme son nom l'indique, l'entreprise Nationale des Industries Électroménager est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des produits Electroménagers destinés principalement au marché national : elle est composée de trois (3) unités de fabrication spécialisées : unité cuisson, unité froid, unité climatisation.

L'ENIEM propose à ses clients les produits ci-après :

- *Les réfrigérateurs ;*
- *Les appareils de lavage et de cuisson ;*
- *Les appareils sanitaires ;*
- *Des climatiseurs.*

1.2.1.3 La structure de l'entreprise

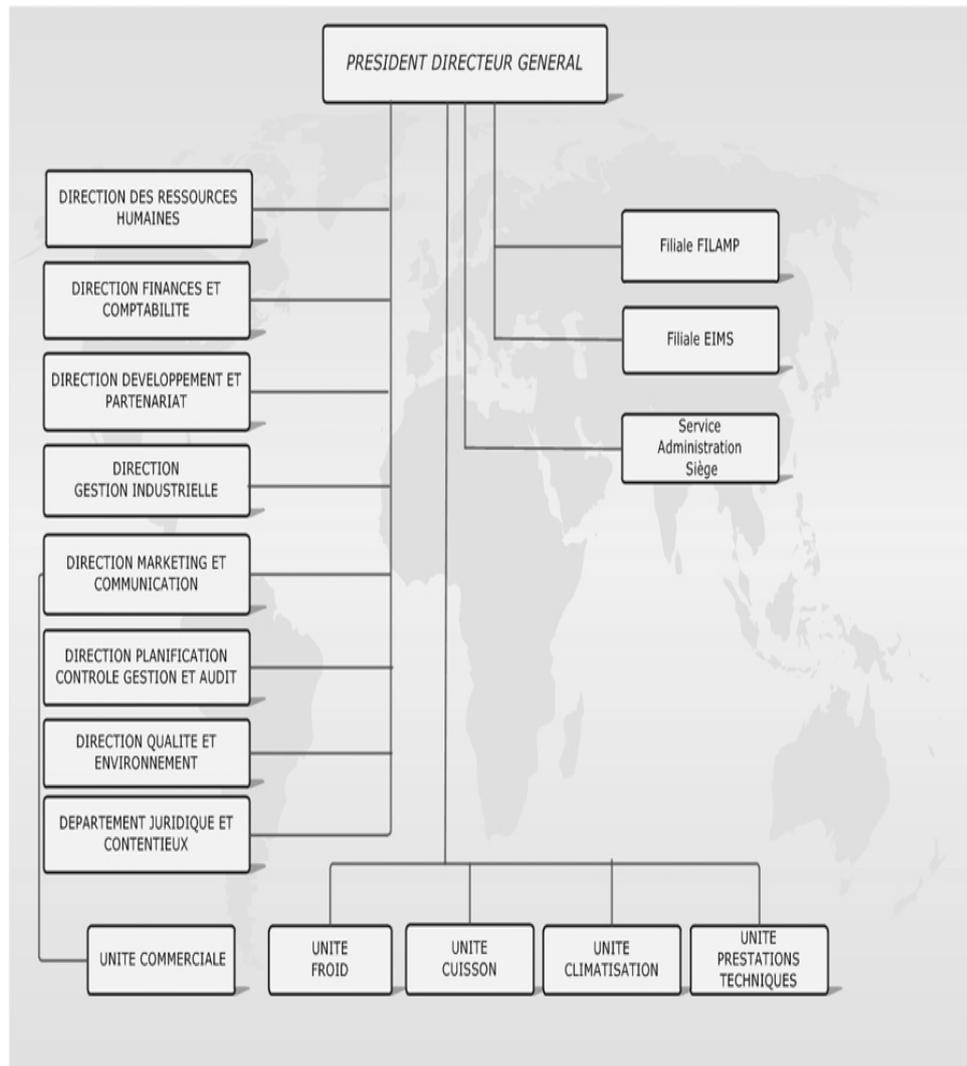
L'ENIEM adopte une structure hiérarchique et par fonction. Elle est composée de cinq (05) unités et de Sept (07) directions (*cf. figure n°11*) ainsi que de deux filiales de production FILAMP et EIMS. Actuellement, la filiale FILAMP est en gèle d'activité et la filiale EIMS a été récupérée par le groupe Elec El djazair.

Dès 1998, l'entreprise ENIEM a procédé à une réorganisation fonctionnelle de ces activités. Cette réorganisation a donné lieu à une organisation par domaine d'activité représenté dans les différentes unités de fabrication et de prestations de l'entreprise. On trouve à cet effet :

- L'unité de production Froid ;
- L'unité de production cuisson ;
- L'unité de production climatisation ;
- L'unité prestations techniques.

La figure n°11, ci-après, résume l'organisation hiérarchique de l'entreprise :

Figure n°11 : Organigramme de l'ENIEM.



Source : Direction générale de l'ENIEM, 2019.

1.2.1.4 L'effectif de l'ENIEM

Le rôle de l'ENIEM en tant qu'entreprise publique dépasse la simple fonction de production et de commercialisation. Cette dernière est censée répondre à plusieurs besoins. Parmi ces besoins, il y a le besoin de recrutement et toute personne qui répond aux caractéristiques exigées a le droit d'être recrutée par l'entreprise.

Cette situation rend la tâche un peu délicate pour les responsables de cette entreprise. Car de nos jours, le recrutement a un impact négatif pour l'entreprise vu l'importance de sa masse salariale. Toutefois, l'effectif de l'ENIEM diminue en raison de l'importance des départs en retraite encouragés par l'entreprise.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

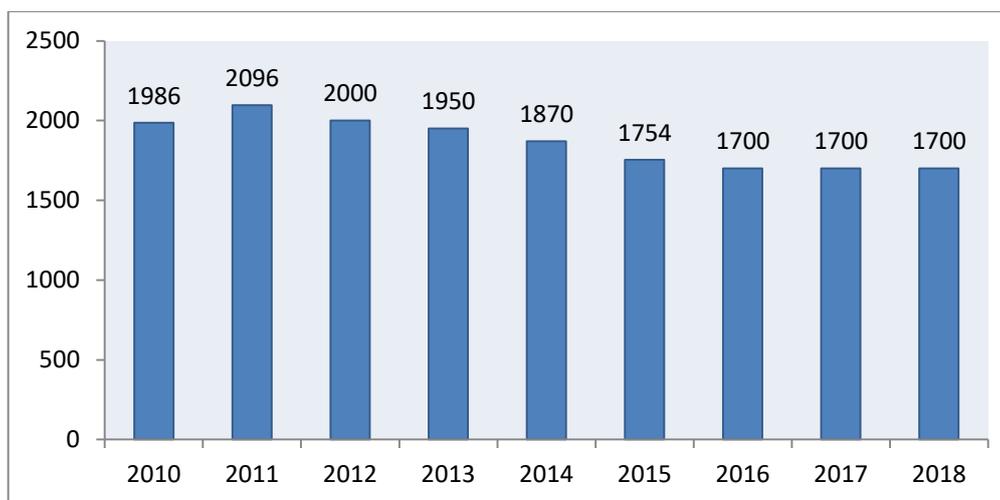
Le tableau n°09, ci-après, montre l'évolution de l'effectif de l'ENIEM pendant la période allant de l'année 2010 jusqu'à l'année 2018 que nous représentons juste après par le graphe n°01.

Tableau n°09 : L'évolution de l'effectif de l'ENIEM.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Effectifs	1986	2096	2000	1950	1870	1754	1700	1700	1700

Source : Données internes à l'entreprise

Graphe n°01 : Evolution de l'effectif de l'ENIEM de 2010 à 2018.



Source : Réalisé par, nous-mêmes, à partir des données du tableau n°09.

Suivant les données du tableau n°09, nous constatons que l'effectif de l'ENIEM est passé par trois (3) principales différentes périodes :

- **La période entre 2010-2012** : Durant cette période, l'effectif de l'ENIEM a connu une légère augmentation. Celui-ci passe de 1986 en 2010 à 2096 fin 2011. Ceci s'explique par la volonté de l'entreprise à répondre à la demande à la fois du marché de travail mais aussi du marché des biens et services ;
- **La période allant de 2012 jusqu'à l'année 2015** : Durant cette période, l'entreprise enregistre un recul remarquable de son effectif passant de 2000 en 2012 à 1754 en 2015. Cette baisse est justement significative pour l'année 2015 qui s'explique par le phénomène de départ massif du personnel en retraite ;
- **La période à partir de 2015** : A partir de 2015, l'ENIEM enregistre un certain équilibre et une stabilité de son effectif. Pour les années 2016, 2017 et 2018, l'effectif est estimé à 1700 travailleurs. Nous pouvons expliquer cette situation par

la rationalité de l'entreprise dans sa politique de recrutement mais ceci s'explique aussi par la baisse de la production de l'entreprise.

Pour l'ENIEM, la plus importante baisse de son effectif a été enregistrée pendant la période allant de 1995 jusqu'à l'année 2010 où l'effectif est passé de 4476 à 1986 employés¹.

1.2.1.5 L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise

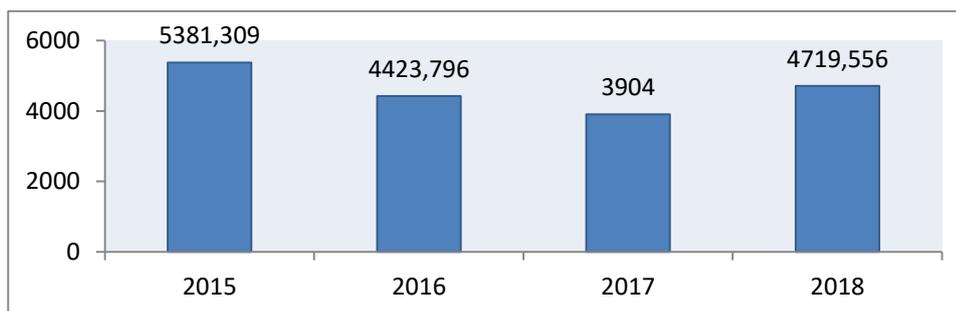
Concernant l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, le tableau n°10 ci-après nous résume son évolution comme suit :

Tableau n°10 : Evolution du chiffre d'affaires de l'ENIEM.

Année	2015	2016	2017	2018
CA (MDA)	5381,309	4423,796	3904	4719,556

Source : Elaboré, par nous-mêmes, à partir des données de la Direction Générale de l'ENIEM, 2019.

Graphe n°02 : Evolution du CA de l'ENIEM (en MDA).



Source : Elaboré par nos soins à partir des données du tableau n°08.

Comme le montre les données du tableau n°10, le chiffre d'affaires de l'ENIEM a connu une instabilité durant les quatre dernières années, de l'année 2015 à 2018. Pour les deux années 2016 et 2017, la baisse est estimée à 519,796 MDA, par contre l'année 2018 a été marquée par une augmentation de plus de 800 MDA de 2017 à 2018.

Nous pouvons conclure sur le fait que le chiffre d'affaires de l'ENIEM est soumis à des variables qui affectent sa stabilité et aussi aux changements qui ont marqué l'environnement des entreprises algériennes ces dernières années.

1.2.1.6 Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'entreprise

Dans ce point, nous allons identifier les différents agents économiques avec lesquelles l'entreprise nationale des industries électroménager entretient des relations. Il s'agit bien :

¹DRH de l'ENIEM, 2019.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

- Des différents fournisseurs auprès desquels elle effectue la demande en matières premières utilisées dans le processus de production des différents appareils électro ménagers ;
- Des différents clients auxquels elle propose ses différents produits et qu'elle essaye de maintenir à travers les différentes stratégies de fidélisation pour faire face à la concurrence ;
- Des différents concurrents qu'elle essaye de détourner à travers ses différentes stratégies concurrentielles telles que la stratégie de différenciation.

Dans ce cadre, le tableau n°11, ci-après, met le point sur certains fournisseurs, clients et concurrents les plus répondus de l'entreprise.

Tableau n°11 : Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'ENIEM.

Fournisseurs	Clients	Concurrents
<ul style="list-style-type: none"> - Tonic emballage - Orkli - Sabaf 	<ul style="list-style-type: none"> - Sonatrack (tous les produits) - L'institution militaire (tous les produits) - La DGNS (tous les produits) - Les œuvres sociales (tous les produits) - Les administrations publiques - L'importateur africain (le Mali et le Niger) - Les particuliers (tous les produits) 	<ul style="list-style-type: none"> - Condor - Brandt - Iris - Beko - LG - Samsung

Source : Département Marketing de l'ENIEM, 2019.

De manière globale, le marché de l'entreprise est constitué de plusieurs clients dont nous distinguons des clients locaux et des clients étrangers. Pour les fournisseurs, lors de l'achat de ses matières premières, l'entreprise fait appel généralement à des fournisseurs étrangers.

Pour les concurrents de l'ENIEM, actuellement l'entreprise fait face à une concurrence très rude notamment avec le phénomène de la mondialisation et de l'ouverture des marchés. En effet, le marché algérien connaît le développement des grandes marques internationales et nationales au titre du groupe **CONDOR** qui constitue aujourd'hui, un concurrent pour l'ENIEM et qui est présent sur le haut de gamme, le bas de gamme et le moyen de gamme

1.2.2 Présentation de l'entreprise Electro-Industries d'AZAZGA

Électro-industries d'Azazga « EI » est une entreprise nationale spécialisée dans le domaine de fabrication et de commercialisation de moteurs électroniques, des alternateurs, des transformateurs de distribution et des groupes électrogènes. L'entreprise est une société par actions située dans la zone industrielle d'Azazga. Les travaux de réalisation du complexe ont démarré en 1978 et ont été achevés en 1985.

Toutes les informations ci-après vont nous permettre de présenter cette entreprise. On trouve :

- *L'évolution historique de l'entreprise ;*
- *Les activités de l'entreprise ;*
- *L'organisation de l'entreprise ;*
- *L'évolution de l'effectif de l'entreprise ;*
- *L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise ;*
- *Les principaux fournisseurs, clients et concurrents d'Electro-Industries ;*
- *La certification de l'entreprise ;*
- *Le projet d'Electro-Industries avec l'entreprise Indienne Vijai Electricals.*

1.2.2.1 L'évolution historique de l'entreprise

Sur le plan juridique, le complexe industriel d'Azazga était rattaché jusqu'en 1982 à la SONELEC. Après la restructuration de cette dernière, il dépendait de l'ENEL jusqu'en 1999, date de création d'Électro-Industries.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'ajustement et de restructuration économique relatifs au développement économique de l'entreprise publique, la SONELEC a procédé à la signature d'une convention portant sur la mise en place d'un complexe industriel à Tizi-Ouzou.

Ce dernier est constitué de trois (03) unités de production. Parmi ces unités, nous trouvons celle nommée Matériel Electronique (MEL). Cette initiative de création d'un complexe industriel s'inscrit dans le cadre de la satisfaction des besoins locaux et nationaux du marché d'une part, et de la nécessité d'accroître la production nationale d'autre part. **Matériel Electronique (MEL)** est mise en œuvre en 1985 dans le cadre du partenariat entre la SONELEC et les partenaires allemands, à savoir :

- FRITZ-WERNER : Cette entreprise est concernée par la partie engineering du projet ;

- SIEMENS : Elle est désignée pour les produits alternateurs, générateurs et les groupes électrogènes ;
- TRAFU-UNION : Pour le produit transformateur.

La mise en production du complexe s'est faite en deux (02) étapes :

- *En 1985 : Pour la production des transformateurs ;*
- *En 1986 : Pour la production des moteurs.*

Les produits de l'entreprise *Matériel Electronique (MEL)* sont fabriqués sous la licence du partenaire SIEMENS jusqu'à 1992.

Suite à la mise en œuvre du plan quadriennal relatif à la restructuration organique de l'entreprise publique, la SONELEC est subdivisé en grandes et moyennes entreprises parmi lesquelles nous trouvons l'entreprise ENEL composée de sept (07) filiales. Le complexe MEL est considéré comme le plus important car il contribue au développement et à la croissance de l'entreprise ENEL.

L'ENEL est également touchée par la restructuration des années 1980 et 2000. Cependant, cette restructuration est caractérisée par la scission de l'ENEL (Entreprise Nationale des Industries Electrotechniques) en un certain nombre d'EPE/SPA, parmi lesquelles nous trouvons Electro-Industries¹.

Electro-Industries est donc une entreprise publique économique au capital de 4.753.000.000 DA détenu en totalité par le groupe Elec El Djazair pour le compte de l'Etat.

En plus de la Direction Générale, l'entreprise est organisée en deux (02) unités de fabrication :

- *L'Unité de fabrication des Transformateurs de distribution (UTR) ;*
- *L'Unité de fabrication des Moteurs électriques, Alternateurs, le montage de Groupes Electrogènes et de Prestations Techniques (UMP).*

1.2.2.2 Les activités de l'entreprise

Electro-Industries possède deux activités : une activité principale et une activité secondaire. L'activité principale de l'entreprise est celle de la fabrication et de la commercialisation de moteurs électriques, d'alternateurs, de transformateurs et de distribution et groupes électrogènes.

¹<http://www.electro-industries.com/Historique.html>. Consulté le 12.08.2019.

L'activité secondaire de l'entreprise se limite aux prestations techniques telles que la réalisation de pièces et d'accessoires. Cependant, l'activité a une capacité de production comme énumérée dans le tableau n°12 suivant :

Tableau n°12 : La capacité de production d'EI.

Produit	Capacité de production
Moteurs et alternateurs	70 000 unités
Transformateurs	5 000 unités

Source : Données internes à l'entreprise, 2019.

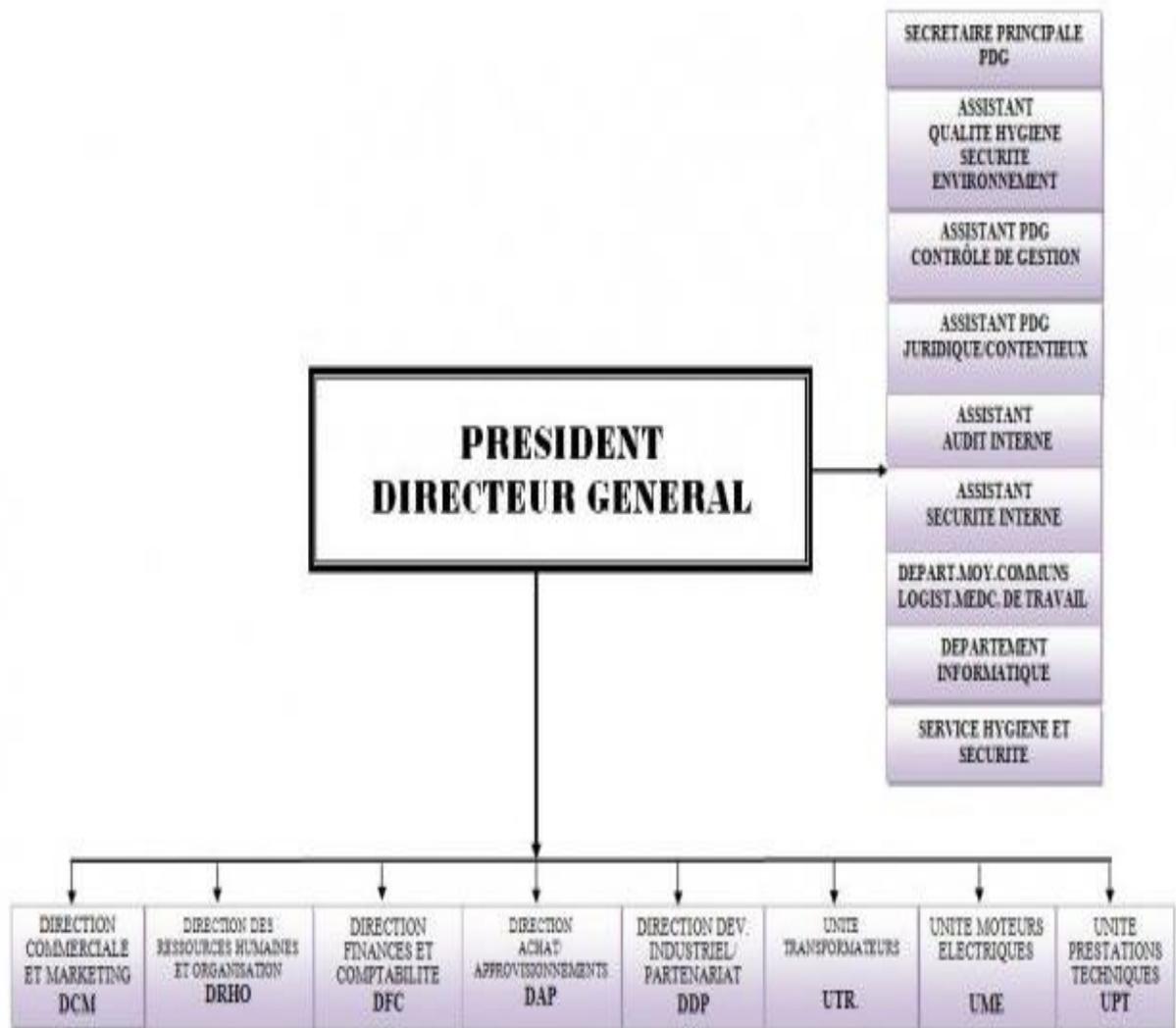
Le tableau montre que pour les moteurs et alternateurs, l'entreprise dispose d'une capacité de production de 70000 unités par année. Par ailleurs, pour les transformateurs elle produit 5000 transformateurs par année.

1.2.2.3 L'organisation de l'entreprise

Electro-Industries est organisée sous une forme de structure fonctionnelle et opérationnelle. L'objectif est d'assurer la flexibilité entre les unités pour répondre au mieux à la fluctuation de son environnement.

L'entreprise est composée de cinq (05) directions et de trois (03) unités. Il est par ailleurs important de noter que l'entreprise dispose d'une structure « assistant qualité environnement » directement liée au président directeur général (*cf. figure n°12*).

Figure n°12 : Organigramme de l'entreprise Electro-Industries.



Source : <http://www.electro-industries.com/Historique.html>. Consulté le 12.08.2019.

1.2.2.4 L'évolution de l'effectif de l'entreprise

Pour Electro-Industries, la ressource humaine a un rôle très déterminant dans l'entreprise. Selon les responsables de l'entreprise, elle constitue un facteur de succès pour l'entreprise.

Dans le tableau n°13, ci-après, nous présentons l'évolution de l'effectif de l'entreprise Electro-Industries pendant les quatre (04) dernières années :

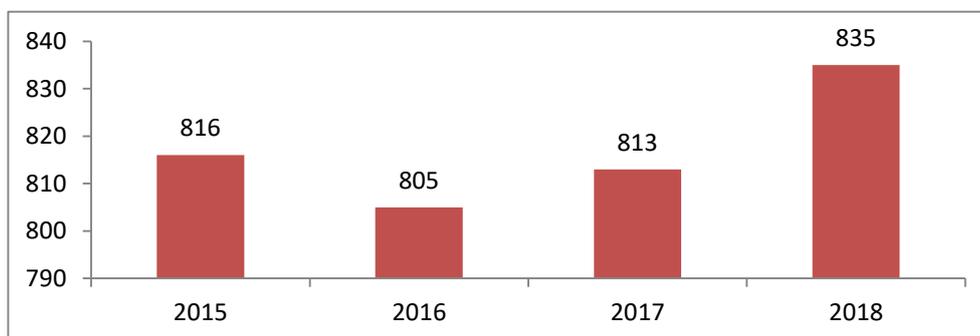
Tableau n°13 : Evolution de l'effectif d'Electro-Industries.

Année	2015	2016	2017	2018
Effectifs	816	805	813	835

Source : Elaboré par nos soins à partir des données de la DRH, 2019.

Le graphe n°03, ci-après, retrace l'évolution de l'effectif d'EI au cours des années selon les données du tableau n°13.

Graphe n°03 : Evolution de l'effectif d'EI d'Azazga.



Source : Elaboré, par nos soins, à partir des données du tableau n°13.

L'évolution de l'effectif d'Electro-Industries est croissante sauf pour l'année 2016 qui a connu une légère diminution, ceci s'explique par le départ à la retraite d'un certain nombre d'employés suite à l'annulation de la retraite anticipée avec la promulgation de la loi de 2015 relative au départ en retraite.

1.2.2.5 L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise

Le chiffre d'affaires de l'entreprise Electro-Industries fluctue d'une année à l'autre. En effet, depuis 2015, le chiffre d'affaires diminue sensiblement en 2016 et 2017 pour accroître en 2018 (cf. tableau n°14).

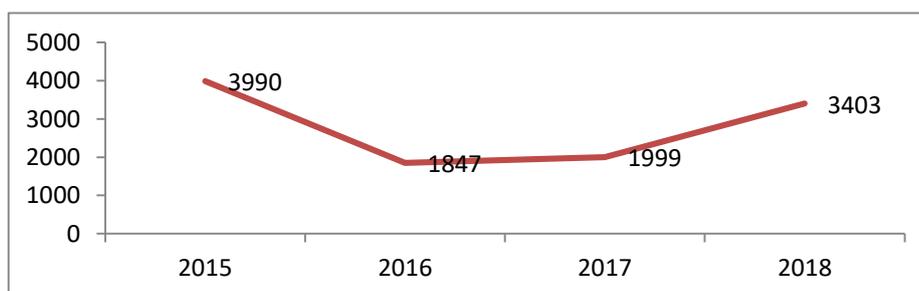
Tableau n°14 : Evolution du chiffre d'affaires d'EI.

Années	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires MDA	3990	1847	1999	3403

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données de la DG de l'EI, 2019.

Le graphen°04, ci-après, illustre mieux cette fluctuation de l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Graphe n°04 : Evolution du CA de l'EI d'Azazga (en MDA) de 2015 à 2018.



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau n°14.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

Selon les données du tableau n°14 et du graphe n°04, le CA de l'entreprise EI a considérablement baissé pendant les années 2015 et 2016. Celui-ci passe de 3990 MDA en 2015 à 1847 MDA en 2016 et se stabilise en 2017 à 1999 MDA pour connaître, par la suite, une augmentation considérable de 70,23% en 2018 durant laquelle l'entreprise enregistre un chiffre d'affaires dépassant les trois (03) milliards de dinars.

1.2.2.6 Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'EI

Selon les responsables de l'entreprise Electro-Industries, les fournisseurs et les clients de l'entreprise sont bien déterminés. Sur le marché algérien, Electro-Industries est considérée comme l'entreprise leader sur son marché.

Pour la concurrence, actuellement Electro-Industries fait face à une concurrence très rude suite au plan national de l'Etat concernant l'ouverture des marchés. À ce titre, l'accord signé entre l'Algérie et l'union européenne en Septembre 2005, portant sur la suppression ou l'allègement des droits de douane, ont mis Electro-Industries dans un environnement fortement concurrentiel.

Ce plan national rend la production d'Electro-Industries très concurrencée par des produits importés bénéficiant de droits de douane favorables. Au plan international, l'importante augmentation des prix des matières premières notamment le cuivre et les huiles diélectriques contribuent à la compression des marges bénéficiaires. De cette conjoncture, nous pouvons conclure que les produits importés concurrencent fortement les produits fabriqués par Electro-Industries. Ainsi, nous présentons dans le tableau n°15 suivant, les différents fournisseurs, clients et concurrents de l'entreprise.

Tableau n°15 : Les principaux fournisseurs, clients et concurrents d'EI.

Les fournisseurs	Les clients	Les concurrents
<ul style="list-style-type: none"> - TREFI (cuivre) - KFIL - ENAP (peinture) - BCR - COJENT - APPAR (l'huile) - VICENIE 	<ul style="list-style-type: none"> - SONATRACH - SONELGAZ - CAMEG (transformateurs) - CMEG (transformateurs) - SODIMEL (transformateurs) - ELTARKIB (transformateurs) - SKMK - BAHLOUL - BENAKAB 	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits importés - EL SWEDY - CABLE - ALGERIE

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données du département marketing EI, 2019.

Ainsi, Electro-industries, par rapport à ses concurrents, possède les parts de marché suivantes :

Tableau n°16 : Evolution des parts de marché d'EI de 2015 à 2018.

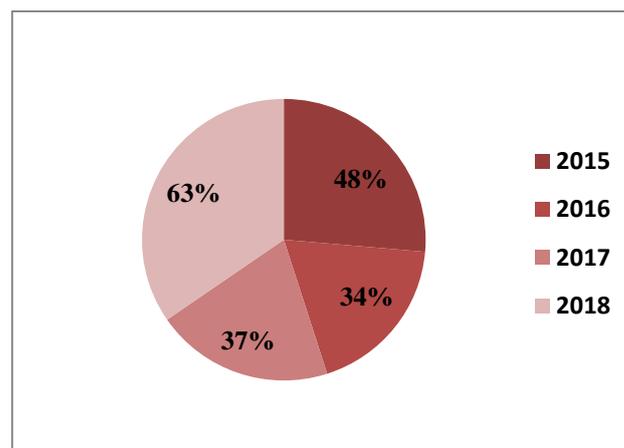
Années	2015	2016	2017	2018
Part de marché	48%	34%	37%	63%

Source : Données du service commercial de l'entreprise, 2019.

Nous constatons d'après les données du service commercial que l'entreprise Electro-Industries détient des parts de marché plus au moins importantes. Nous remarquons que la part de marché d'EI a baissé en 2016 jusqu'à 34%.

A partir de 2016, la part de marché commence à connaître une certaine évolution en passant de 37% en 2017 à 63% en 2018 sachant bien qu'en 2018, Electro-Industries a enregistré le chiffre d'affaires le plus important à savoir, 3403 Milliards de Dinars.

Graphe n°05 : Les parts de marché d'EI entre 2015 et 2018.



Source : Etabli par, nous-mêmes, à partir des données du tableau n°16.

1.2.2.7 La certification de l'entreprise

Électro-Industries est également engagée dans le domaine de la qualité approuvé par la certification *ISO 9001 version 2000 depuis 2004* mais son engagement dans l'environnement n'est pas encore suivi par la certification à la norme environnementale bien que les démarches pour la certification Hygiène, Sécurité et Environnement sous le référentiel ISO 14001 et OHSAS 18001 ont été entamées depuis février 2008¹.

¹Bekour F., « Les modes et les formes de modernisation des entreprises publiques algériennes : les stratégies de redéploiement », Thèse de Doctorat, FSECSG de l'UMMTO, 2011-2012. p. 361.

Le fait qu'EI ne soit pas encore certifiée à la norme environnementale ne l'a pas empêché d'inscrire la protection de l'environnement parmi ses objectifs stratégiques.

Toutefois, il est important de mentionner, qu'actuellement, l'entreprise a relancé son projet pour la certification à la norme *ISO 14001*.

Electro-Industries envisage de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI), cela signifie la prise en considération dans son processus de fabrication les normes qualité, les exigences environnementales et les mesures de santé et de sécurité au travail. En effet, Electro-Industries a procédé en 2018 à la mise en place d'un système Santé Sécurité au Travail selon la nouvelle norme ISO 45001 en la matière.

1.2.2.8 Le projet d'Electro-Industries avec l'entreprise indienne Vijai Electricals

Dans le cadre de l'extension du complexe industriel Electro-industries, l'entreprise a signé le 11.03.2018 un partenariat avec le groupe indien *Vijai Electricals Limited* et la *Sonelgaz*. Il s'agit de la création d'une société algéro-indienne dénommée *Vijai Electricals Algérie* spécialisée dans la fabrication des transformateurs de grande puissance¹.

Vijai Electricals Algérie est une Société Par Actions (SPA). Son activité principale est celle de la conception, la fabrication et la commercialisation des transformateurs de haute puissance. Elle possède un capital social d'environ 1401MDA.

La répartition des contributions entre les trois partenaires à savoir : Electro-Industries, la Sonelgaz et le groupe Indien Vijai Electricals est respectivement comme suit : 45%, 15% et 40% pour le groupe Indien.

Cette nouvelle entreprise sera localisée sur le site de l'entreprise Electro-Industries, situé sur la route Nationale n°12 reliant la commune d'Azazga au chef-lieu de la Wilaya Tizi-Ouzou. Elle s'étend sur une superficie de 33000 m² pour une capacité de production de 1150 unités par an.

Ces produits seront destinés essentiellement aux maîtres d'ouvrage en Algérie activant dans le domaine de l'énergie tel que le groupe Sonelgaz qui recourt intensivement à l'importation de ce type de produits pour satisfaire les besoins de ses projets.

¹<https://www.electro-industries.com/spip.php?article100> Vu le 31.12.2019.

1.2.3 La présentation de l'entreprise NCA Rouïba

La troisième et dernière entreprise étudiée dans notre travail de recherche c'est bien la Nouvelle Conserverie Algérienne (NCA) Rouïba. Nous allons relater certaines informations nous permettant de mieux présenter cette entreprise. Il s'agit :

- De l'évolution historique de l'entreprise ;
- Des produits de l'entreprise NCA Rouïba;
- De l'organisation de l'entreprise ;
- De l'évolution de l'effectif de l'entreprise ;
- De l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise ;
- Des principaux concurrents, clients et fournisseurs de l'entreprise ;
- Des réalisations et les certifications de l'entreprise : ISO 9001, ISO 14001, ISO 26000 et ISO 22000

1.2.3.1 L'évolution historique de l'entreprise

La Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba) est une société par actions (SPA), créée en 1966 par la famille *Othmani*. Elle opère dans le secteur Agro-alimentaire. Actuellement, l'entreprise est spécialisée dans la production des jus et des boissons au jus de fruits. Le siège social se trouve au niveau de la zone industrielle de Rouïba.

Depuis sa création, NC Rouïba ne cesse de se développer sur tous les niveaux, par conséquent, l'histoire de NCA Rouïba est marquée par plusieurs dates importantes que nous allons relater successivement ci-après¹ :

- **1966** : l'année et la date de la création de la Nouvelle Conserverie Algérienne (NCA) de Rouïba. A cette époque, la vocation principale de l'entreprise était la production de conserves de fruits et légumes ;
- **Les années 80** : à partir des années 80, NCA Rouïba entame le monde de la production des boissons, plus exactement en 1984, elle démarre l'activité de la production des jus à base de fruits. Elle se lance sous la marque Rouïba en référence à la ville où elle est implantée, mais également en symbole et en reconnaissance pour la communauté à laquelle la marque appartient ;
- **L'année 1989** : représente une date clé pour l'entreprise. C'est en cette année que NCA Rouïba marque l'histoire en mettant sur le marché un produit innovant pour

¹ L'historique de l'entreprise sur le site officiel de l'entreprise <http://www.rouiba.com.dz/rouiba-entreprise/historique/> consulté le 10.09.2019.

la première fois en Algérie. Ce produit est un jus de fruits pasteurisé et conditionné sous emballage aseptique carton ;

- **Les années 2000** : Durant cette année, l'entreprise décide de délaissier définitivement la production des conserves de fruits et légumes pour se focaliser exclusivement sur la production des jus et boissons aux fruits ;
- **L'année 2005** : pour l'entreprise, cette année se caractérise par l'internationalisation et l'ouverture du capital de l'entreprise pour l'investissement dans le but d'accompagner la croissance de l'entreprise ;
- **L'année 2009** : l'entreprise a atteint l'objectif de la production de 120 millions packs ;
- **Les années de 2010 à 2012** : l'entreprise opère sur un nouveau segment : le **PET** (Poly d'Ethylène Téréphtalate) avec tout un potentiel de succès et un nouveau record, elle atteint une production de 200 millions de packs en 2012 ;
- **L'année 2013** : cette année est marquée, essentiellement, par deux principaux événements à savoir : l'introduction de NCA Rouïba en Bourse d'une part, et le lancement d'un nouveau produit avec pulpe, d'autre part. Il s'agit de la nouvelle gamme PET aseptique « pulp » ;
- **L'année 2014** : cette année constitue une année de réussite pour NCA Rouïba avec la réalisation d'un total de production de plus de 260 millions d'unités. Aussi, en cette année, NCA-Rouïba a pu doubler sa surface industrielle d'opération ;
- **L'année 2015** : durant cette année, NCA Rouïba a été trophée et classée comme étant l'entreprise leader dans le domaine de l'exportation hors hydrocarbures.

Le siège social de la société, couvrant des installations logistiques et industrielles, est situé à l'entrée de la zone industrielle de Rouïba à Alger. Le site de Rouïba couvre les locaux administratifs, une plateforme logistique ainsi qu'une siroperie de préparation de boissons, de nectars et de jus de fruits. NCA Rouïba possède trois (03) ateliers de conditionnement :

- *Deux ateliers pour l'emballage carton aseptique TETRA PAK ;*
- *Un atelier pour l'emballage plastique (PET).*

En parallèle, et pour satisfaire ses besoins logistiques, NCA Rouïba loue six (06) sites externes sous forme de dépôts et de chambres froides et qui sont exploités pour le stockage des matières premières, des produits finis et en dépotage de conteneurs.

1.2.3.2 Les produits de l'entreprise NCA Rouïba

L'activité principale de NCA Rouïba consiste en la production et la distribution des jus et des boissons. NCA Rouïba procure pour son marché une offre variée de boissons (cf. figure n°13). Dont nous pouvons citer :

- Les boissons aux fruits : il y a des boissons à base d'orange, de citron, de mandarine et de pamplemousse contenant 25% de fruits au minimum de telle sorte que la quantité de concentré de fruit est égale à la quantité de la pulpe du même fruit. Elles existent en volume de 100 cl ;
- Les nectars de fruits : fabriqués à base d'orange, de mandarine, d'abricot et disponible en bouteille de volume de 20 cl. Pour les ananas et la mangue, celles-ci sont disponibles en volume de 100 cl ; elles contiennent 50% de fruits minimum où la quantité de concentré de fruit est plus importante que la quantité de la pulpe ;
- Les cocktails de fruits : nous avons les cocktails de fruits, orange et abricot, orange/mangue, orange/ananas, orange/banane. Ils sont composés de 20% de fruits comme valeur minimale et sont disponibles en volume de 20 cl et 100 cl ;
- Le Pur jus : qui existe en orange et raisin 100% pur fruit, ses ingrédients sont l'eau, le concentré de fruits. Il est vendu en volume de 100 cl

1.2.3.3 L'organisation de l'entreprise

Comme la majorité des entreprises algériennes, l'entreprise NCA Rouïba est organisée suivant une structure fonctionnelle. NCA Rouïba comporte huit (08) directions (cf. figure n°14) à savoir :

- La direction recherche et développement ;
- La direction marketing ;
- La direction ressources humaines ;
- La direction engineering ;
- La direction finance et comptabilité ;
- La direction industrielle ;
- La direction commerciale, audit et contrôle) ;
- La direction générale.

Figure n°13 : Les différents produits de NCA Rouïba.



Source : Site officiel de l'entreprise www.ncarouiba.dz.

1.2.3.4 L'évolution de l'effectif de l'entreprise

Selon la direction des ressources humaines, l'effectif de l'entreprise NCA Rouïba a suivi une évolution instable de 2015 à 2018. Le tableau n°17, ci-après, donne les chiffres exacts du nombre d'employés.

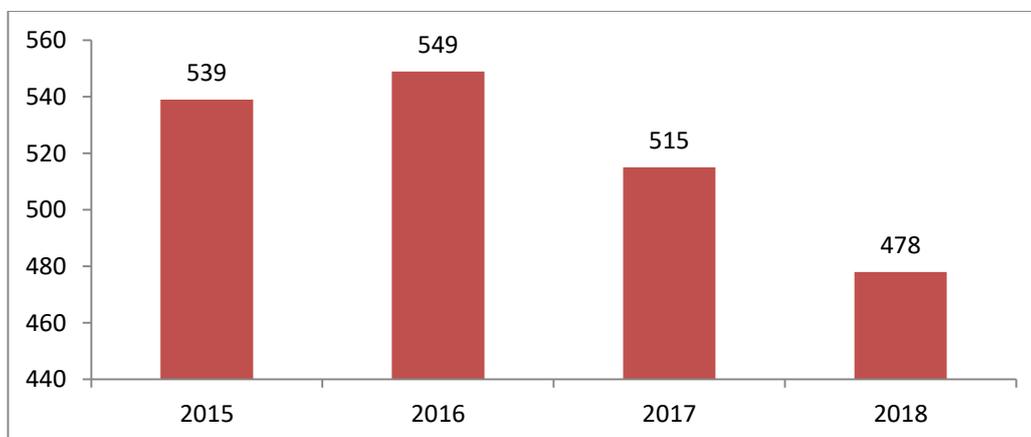
Tableau n°17 : Evolution de l'effectif de l'entreprise.

Année	2015	2016	2017	2018
Effectifs	539	549	515	478

Source : Réalisé, par nos soins, à partir des données de la DRH de l'entreprise, 2019.

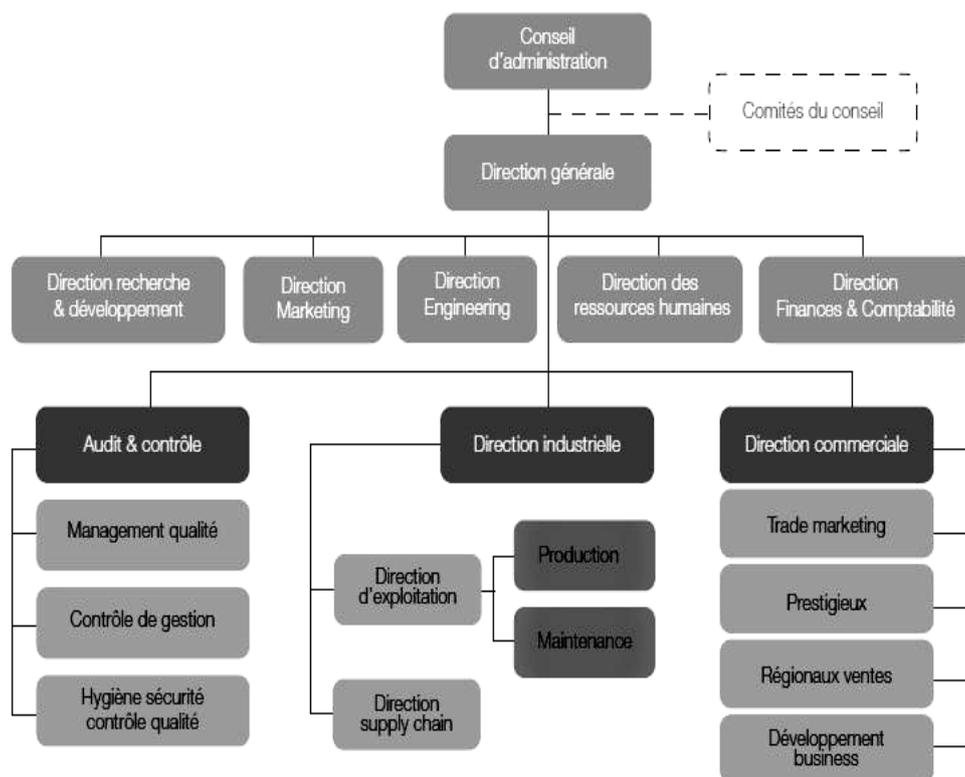
Pour mieux suivre l'évolution de l'effectif de l'entreprise NCA Rouïba, le graphe n°06, ci-après, illustre cette situation.

Graphe n° 06 : Evolution de l'effectif de la NCA Rouïba de 2015 à 2018.



Source : Elaboré, par nos soins, à partir des données du tableau n°17.

Figure N°14 : Organigramme de l'entreprise NCA Rouïba.



Source : Documents internes, 2019.

Selon les données du tableau n°17 et du graphe n°06, nous pouvons affirmer que le nombre d'employés de NCA Rouïba est en fluctuation et a subi une légère augmentation de 2015 à 2016 passant de 539 employés à 549 employés. Pour subir ensuite une baisse considérable de 2016 à 2018 passant de 549 employés en 2016 à 478 employés en 2018. Cette baisse est justifiée par le départ en retraite des employés.

1.2.3.5 L'évolution du Chiffre d'Affaires de l'entreprise

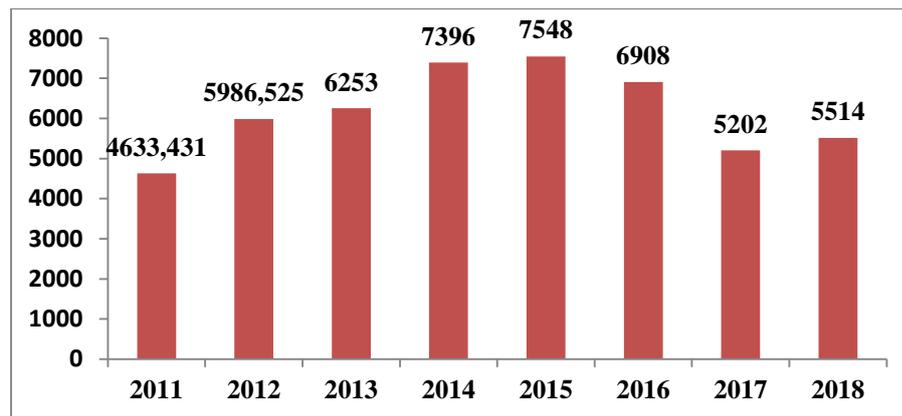
Le chiffre d'affaires est un élément très déterminant pour l'étude de la situation financière d'une entreprise. Dans cette logique, nous présentons l'évolution du chiffre d'affaires de NCA Rouïba de 2011 à 2018 dans le tableau n°18 et le graphe n°07 suivants :

Tableau N°18 : Evolution du CA de NCA Rouïba.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CA MDA	4633,431	5986,525	6253	7396	7548	6908	5202	5514

Source : Elaboré, par nos soins, à partir des données de la direction Finance et Comptabilité, 2019.

Grphe N°07 : Evolution du CA MDA de la NCA Rouïba en MDA de 2011 à 2018.



Source : Elaboré, par nos soins, sur la base des données du tableau N°18.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise NCA Rouïba a connu une augmentation depuis 2011 jusqu'à l'année 2015 soit une augmentation de 62,90%. A partir de 2015, plus exactement en 2016, le chiffre d'affaires de l'entreprise commence à enregistrer une baisse passant de 6908MD en 2016 à 5514 MD en 2018 soit une baisse de 20,17%.

Par ailleurs, pendant l'année 2015, NCA Rouïba enregistre le chiffre d'affaires le plus important pendant les huit dernières années avec un montant de 7548 Millions de DA.

1.2.3.6 Les principaux concurrents, clients et fournisseurs de NCA Rouïba

L'expérience de NCA dans l'industrie des boissons et des jus a fait de cette entreprise un leader sur le marché algérien. NCA Rouïba maîtrise parfaitement ses réseaux de distribution et assure ainsi la disponibilité de son produit sur tout le territoire national.

Les clients de l'entreprise sont donc très nombreux. NCA Rouïba couvre ainsi le réseau des Hôtels, des restaurants et des cafés. Ceci s'explique par la mise en vente du nouveau packaging de type PET aseptique en particulier en volume de 33cl.

Par ailleurs, après avoir répondu à la demande nationale, NCA Rouïba inscrit parmi ses objectifs la pénétration du marché international via l'exportation, notamment pour le marché Magrébin.

Ainsi, les capacités de production de l'entreprise lui permettent de réaliser cet objectif sachant bien que NCA Rouïba produit plus de 120 millions de litres par an. NCA Rouïba intègre le marché Magrébin parmi ses priorités stratégiques pour les années à venir. Dans ce contexte, NCA Rouïba affronte une concurrence très rude au sein du marché. Les concurrents sont nombreux, mais grâce à la pertinence des décisions stratégiques de l'entreprise, elle arrive à les dépasser. Nous résumons dans le tableau n°19, ci-après, les différents fournisseurs, clients et concurrents de l'entreprise NCA Rouïba :

Tableau N°19 : Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de NCA Rouïba

Les principaux fournisseurs	Les principaux clients	Les principaux concurrents
<ul style="list-style-type: none"> - CEVITAL : Sucre et sirop liquide - DHOLER :(Germany) - Matière première aseptique (orange, poire, raisin). - ABC Fruit (Inde) : Mangue - ELAFRUIT :Purée de pomme, abricot, poire, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Catering Air Algérie : Boissons et jus de fruits. - Catering NEW REST : Boissons et jus de fruits. - MDN (ministère de la défense) : Boissons et jus de fruits. - CARTHAGO : Boissons et jus 	<ul style="list-style-type: none"> - NGAOUS - IFRUIT - IFRI - TAIBA FOOD COMPANY(RAMY) - TOUDJA - BIFA(Daily)

Source : Elaboré, par nos soins, à partir des données de la Direction Marketing, 2019.

Nous constatons d'après les données du tableau n°19 que les fournisseurs de NCA Rouïba sont de différentes nationalités. En effet, elle effectue ses achats auprès des fournisseurs locaux au titre de CEVITAL et auprès des fournisseurs étrangers à l'exemple d'ABC qui est une société indienne et DHOLER de nationalité allemande.

1.2.3.7 Les réalisations et les certifications de l'entreprise ISO9000, ISO14001 et ISO 26000 et ISO 22000

NCA Rouïba inscrit la qualité et la sécurité parmi ses objectifs stratégiques, comme elle répond également aux exigences environnementales. Dans ce domaine de certification, elle atteint un certain niveau du fait qu'elle a plusieurs réalisations dans le domaine. Ces réalisations peuvent être énumérées comme suit :

- *La certification à la norme ISO 22000 : une norme qui concerne la mise en place d'un Système de Management de la sécurité des denrées alimentaires obtenue en Janvier 2013. Cette norme est venue mettre en valeur les efforts de l'entreprise dans ce domaine : « ISO 22000 est venue couronner les efforts déployés durant deux années afin de renforcer nos engagements auprès de nos clients et de nos consommateurs, qui disposent d'une garantie de qualité supplémentaire en choisissant nos produits. »¹*

¹ <https://rouiba.com.dz/certifications-et-qualite/> consulté le 09.01.2022.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

La sécurité des denrées alimentaires représente l'une des priorités de NCA Rouïba. Celle-ci se décline de la politique qualité de l'entreprise qui est définie ainsi : « Fournir aux clients et consommateurs des produits et services répondant aux exigences légales et réglementaires et aux exigences des normes en vigueur ».

La sécurité alimentaire est donc un aspect très important à la fois pour l'entreprise et pour le consommateur.

- **La certification ISO 9001** : elle concerne la procuration des produits de qualité qui inscrit l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue. Cette dernière permet à l'entreprise d'offrir à ses clients des produits de qualité avec assurance ;
- **La certification ISO 14001** : elle concerne la prise en considération des exigences environnementales dans le processus de production ainsi que les différents impacts environnementaux de leur activité ;
- **L'adoption des lignes directrices de la norme ISO 26000**. Elle concerne le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise et du développement durable.

Cependant, NCA Rouïba, depuis 2011, a mis en place les procédures nécessaires pour l'instauration d'un système de management des denrées alimentaires pour garantir la sécurité des procédés de fabrication et protéger les consommateurs de tous les dangers. En janvier 2013, NCA Rouïba décroche la certification ISO 22000 (cf. figure n°15).

Concernant l'engagement qualité et environnement, l'entreprise NCA Rouïba est classée comme étant la 1^{ère} entreprise agro-alimentaire en Algérie à avoir obtenu en Avril 2000, la certification qualité ISO 9002 version 1994.

Ainsi en 2008, l'entreprise installe son système de management intégré comprenant la nouvelle version ISO 9001 pour la qualité et la norme environnementale ISO 14001.

En outre, le Système de Management Intégré permet à l'entreprise de s'engager dans la démarche de développement durable et de responsabilité sociale en proposant sur le marché des produits répondant aux exigences des consommateurs en termes de qualité et de respect de l'environnement.

Figure n°15 : Document de la certification ISO22000 :2005.



Source : Site officiel de l'entreprise www.NCA.dz .

Etant donné que NCA Rouïba est l'entreprise pilote dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises en Algérie, l'Etat Algérien a choisi NCA Rouïba pour représenter l'Algérie dans le cadre du projet Responsabilité Sociale dans la région MENA (**RS-MENA**), en collaboration avec l'organisation internationale de normalisation (ISO) et l'institut Algérien de Normalisation (IANOR), relatif à la promotion de la responsabilité sociale et du développement durable en Algérie.

Ce projet est un projet mondial qui s'inscrit dans le cadre de la promotion de la nouvelle norme en 2010. Autrement dit, la norme ISO 26000 représente les lignes directrices de la mise en place de la démarche de Responsabilité Sociale pour l'entreprise.

2. Etat des lieux de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises étudiées

Concernant l'axe portant sur l'état des lieux de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises, nous constatons d'après les entretiens

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

menés avec les responsables de l'environnement des trois (03) entreprises à savoir, ENIEM, EI et NCA Rouïba que les questions de développement durable constituent, aujourd'hui, un véritable défi pour l'entreprise algérienne notamment la problématique de la protection de l'environnement.

A cet effet, les objectifs environnementaux figurent parmi les objectifs stratégiques des trois entreprises étudiées. La prise en compte des préoccupations environnementales par les trois entreprises est justifiée d'abord par la volonté et l'ambition des dirigeants envers cette question sensible qui concerne toute la population en suite le par respect des textes réglementaires mettant ainsi les nuisances à l'environnement sous peine judiciaire, autrement dit c'est le fait de se soumettre à la réglementation en vigueur.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'ENIEM et la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba sont certifiées ISO 14001 version 2004 depuis pratiquement 2008. Actuellement, l'ENIEM possède la version de 2015. Pour l'entreprise Electro-Industries, cette dernière a procédé aux démarches pour la certification environnementale en 2006. Un audit environnemental a alors été réalisé par le centre d'étude et de gestion des projets qui est situé au niveau de la wilaya d'Alger.

Pour des raisons administratives, la procédure s'est arrêtée. Actuellement, l'entreprise EI souhaite entamer à nouveau le projet de certification d'ici la fin de 2021. Le responsable environnement explique que ce projet est à sa phase d'étude.

De ce qui précède, nous déduisons que les trois entreprises ont commencé à s'intéresser à la question des préoccupations environnementales à partir des années **2000**, plus exactement en 2006 pour l'ENIEM et l'EI. Parmi ces préoccupations, nous pouvons citer :

- Le changement climatique ;
- Les risques industriels ;
- L'épuisement des ressources.

De ce fait, l'ENIEM, NCA Rouïba et Electro- Industries consacrent dans leur organigramme une structure pour la gestion de l'environnement. Cette structure est rattachée directement à la direction sous forme d'un système de management intégré incluant : la qualité, la sécurité et l'environnement.

Par ailleurs, la politique environnementale à l'horizon 2030 des trois entreprises s'inscrit dans le cadre du Développement Durable grâce à l'intégration du management proactif dans le domaine de la protection de l'environnement. Pour cela, les trois

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

entreprises mettent en place les procédures nécessaires pour la prévention de toute pollution et la préservation des ressources.

Dans le cas de l'entreprise Electro-industries, bien qu'elle ne soit pas certifiée ISO 14001, elle a tout de même adopté les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes environnementaux. Ceci à travers les pratiques de gestion mises en place, ce qui fait qu'elle est très impliquée dans le management environnemental.

Ainsi, les trois entreprises consacrent un budget spécial pour la mise en place des mesures nécessaires pour la protection de l'environnement.

En effet, pour l'ENIEM, la source de ce budget est une épargne de l'entreprise. Selon le responsable chargé de l'environnement, ils ont sollicité les autres parties prenantes dans le cadre des contrats de performance avec l'Etat mais c'était sans résultats.

Dans le point ci-après, qui est important dans ce présent travail de thèse, nous allons présenter successivement tous les éléments qui nous éclairent sur la notion de protection de l'environnement dans les trois entreprises algériennes étudiées. A ce titre, et après traitement des réponses des questionnaires collectés, nous restituons l'analyse de ces réponses dans les points suivants :

- La politique environnementale des entreprises ;
- Les cibles environnementales des entreprises.

2.1. La politique environnementale des entreprises

Afin de rendre plus efficace leur politique environnementale, ENIEM et NCA Rouïba ont procédé à la mise en place des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication au personnels ainsi que la formation sur les questions environnementales.

Les montants consacrés à la formation du personnel seront développés dans le point concernant les indicateurs de mesure de la performance environnementale des entreprises. Ainsi, nous présentons la politique environnementale dans ces entreprises.

2.1.1. La politique environnementale de l'ENIEM

Dans l'entreprise ENIEM, sa politique environnementale s'étend à l'horizon 2030 et se définit dans ce qui suit :

- Le respect des exigences légales et réglementaires ;
- La prévention et la maîtrise des risques de pollution liées à l'activité de l'entreprise ;

- La mise en place d'une véritable politique de gestion des déchets ;
- La réduction des consommations d'énergie ;
- La sensibilisation du personnel sur les préoccupations environnementales ainsi que de toutes les parties prenantes des entreprises ;
- La formation du personnel exerçant une activité ayant un impact direct sur l'environnement ;
- La réduction des émissions atmosphériques ;
- L'amélioration de la communication interne des entreprises ;
- L'amélioration continue de l'efficacité du Système de Management environnemental ;
- La réalisation des revues de direction.

2.1.2. La politique environnementale de NCA Rouïba

La vision de NCA Rouïba est « *d'Être champion Africain de l'industrie agro-alimentaire, contribuant activement au développement durable du continent* ». S'intéressant ainsi à la dimension environnementale, elle a aussi défini sa politique environnementale que nous résumons dans les points suivants :

- Entretien et développer une relation permanente avec toutes les parties prenantes en assurant une communication interactive et efficace ;
- Fournir à ses clients et consommateurs des produits et services de qualité répondant à leurs exigences, aux exigences légales et réglementaires, et aux exigences des normes reconnues de Qualité ;
- Pratiquer un management basé sur l'équité, la rigueur et la transparence ;
- Optimiser l'utilisation des ressources naturelles en favorisant des technologies propres ainsi que des technologies de recyclage, et prévenant les risques de pollution et assurant l'efficacité énergétique au niveau de l'activité ;
- Préconiser un management participatif en développant les responsabilités individuelles et en stimulant les initiatives d'innovation et les dynamiques d'amélioration continue.

2.1.3. La politique environnementale dans le cas d'Electro-Industries

La politique d'**Electro-Industries** s'inscrit dans le cadre de son SMI. L'entreprise met à ce titre, sur le marché des produits de « Qualité » en toute « Sécurité » et en préservant « l'Environnement », ceci représente pour l'entrepris le défi majeur.

Ainsi, les engagements définis dans sa politique environnementale sont¹ :

- La satisfaction des exigences légales et réglementaires d'une part, les exigences des clients et des partenaires en matière de Qualité, d'Hygiène, de santé/sécurité et Environnement, d'autre part ;
- L'amélioration permanente de l'efficacité des systèmes de management de Qualité, d'Hygiène, de santé/ sécurité et Environnement et des performances de l'entreprise ;
- La prévention des risques de la pollution ;
- La prévention des préjudices personnels et d'atteinte à la santé ;
- La valorisation des ressources humaines ;
- Le maintien et le développement de la confiance de leurs clients et garantir la conformité de leurs produits ;
- L'amélioration des conditions de travail.

2.2.Les cibles environnementales des entreprises

En conformité avec leur politique environnementale, les trois (03) entreprises y compris Electro-Industries, fixent les objectifs suivants :

- L'amélioration de la gestion des déchets ;
- La mise en place d'une gestion rationnelle de la consommation de l'énergie et de l'eau ;
- La prévention des risques de pollution sous ses différentes formes ;
- L'atténuation de l'impact environnemental de l'activité et l'amélioration de façon continue la performance environnementale ;
- Privilégier la formation du personnel sur les questions environnementales.

Dans ce cadre, à l'horizon 2030, les entreprises étudiées définissent leurs cibles environnementales que nous présentons dans chacune des cas d'entreprises.

2.2.1. Dans le cas de l'Entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM)

L'ENIEM vise les cibles environnementales suivantes :

- Garder le ratio déchets générés/ la production inférieur à 0.08 ;
- Encourager et renforcer le tri des déchets pour atteindre plus de 80% ;
- Réduire les stocks morts de produits chimiques de 2% ;

¹www.qualité.electro-industrie.dz , consulté le 31.12.2019.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

- Garder le ratio consommation d'eau/Production inférieur à 26 m³/tonne ;
- Maintenir le ratio consommation d'énergie électrique/production inférieur à 600kwh/tonne ;
- Maintenir le ratio consommation de gaz/production inférieur à 1.90 kTh/tonne ;
- Mesurer les rejets atmosphériques conformément à la réglementation ;
- Former plus de 220 agents sur l'environnement ;
- Continuer la sensibilisation des fournisseurs, des agents agréés et des sous-traitants sur l'environnement.

2.2.2. Dans le cas de la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba)

Ses cibles environnementales se résument aux différents points suivants :

- Atteindre la neutralité en émissions de gaz à effet de serre : nous réduirons et nous compenserons toutes nos émissions de GES, sur toute la chaîne de valeur.
- Eliminer toutes les émissions ayant un impact sur la couche d'ozone tout au long de la chaîne de valeur ;
- Atteindre la neutralité en consommation d'eau. Cette dernière ne doit pas être supérieure aux taux de renouvellement de la ressource ;
- Réaliser la production qui consommera une énergie à 100% d'origine renouvelable ;
- Recycler plus de 80% des déchets ;
- Utiliser à 100% des matières premières principales ;
- Réaliser la fabrication de produits qui auront le plus haut niveau de qualité sanitaire et présenter ainsi Zéro (0) incidents de sécurité alimentaire ;
- NCA Rouïba cible le recyclage de 60% des emballages de ses produits ;
- Proposer un produit sain et promouvoir une consommation responsable et durable ;
- Atteindre la neutralité écologique.

2.2.3. Dans le cas d'Electro-Industries

Pour Electro industries, selon le responsable chargé de la gestion environnementale, la fixation des objectifs environnementaux et la définition des cibles environnementales se fait à travers la mise en place d'un Système de Management environnemental.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

Ce dernier permet à l'entreprise de collecter les informations nécessaires afin de pouvoir mesurer leur performance environnementale et pouvoir ainsi prendre les mesures nécessaires afin de l'améliorer.

Nous concluons ce point sur le fait que la prise en considération de la protection de l'environnement et l'amélioration de la performance environnementale dans les trois entreprises : ENIEM, NCA Rouïba et Electro-Industries se font par l'utilisation des technologies conçues pour la protection de l'environnement telles que la mise en place des stations d'épuration des eaux usées ainsi que les techniques de recyclage.

Quatrième Chapitre : Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes

Nous concluons ce chapitre portant sur l'état des lieux de l'intégration environnementale dans les entreprises étudiées, sur le fait que ces dernières intègrent la dimension environnementale dans leurs pratiques de gestion. Elles mettent en place une politique environnementale afin de minimiser les effets de leurs activités industrielle sur l'environnement écologique.

Cette intégration se fait suivant les lignes directrices de la norme ISO 14001 version 2015 dans le cas de l'ENIEM Tizi-Ouzou et la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba). Dans le cas d'Electro-Industries, cette intégration se fait de manière volontaire.

A ce titre, la politique environnementale des trois entreprises étudiées à savoir : ENIEM Tizi-Ouzou, EI d'Azazga et NCA Rouïba, s'étend à l'Horizon 2030 et met en valeur les points suivants :

- La formation du personnel dans le domaine environnemental ;
- La réduction des consommations énergétiques ;
- La réduction des émissions atmosphériques ;
- La mise en place de politiques permettant une gestion de déchets rigoureuse

Concernant, les cibles environnementales, les entreprises optent dans le cadre de la réalisation de leur politique environnementale pour la réalisation des objectifs tels que :

- Le recyclage de 80% des déchets dans le cas de NCA Rouïba ;
- La formation de 220 agents sur l'environnement dans le cas de l'ENIEM ;
- La mise en place d'un Système de Management Environnemental dans le cas d'EI.

Par conséquent, après la mise en œuvre du Système de Management Environnemental, les entreprises ont défini un certain nombre d'indicateurs pour mesurer la pertinence du système ainsi que d'évaluer leur performance environnementale.

Dans ce cadre, nous allons présenter les résultats de l'intégration de la protection de l'environnement dans les pratiques de gestion des trois (03) entreprises dans le cinquième chapitre de ce travail de recherche.

Cinquième chapitre :

**Présentation des résultats de l'étude de
l'impact de l'intégration des pratiques
environnementales dans les 03 entreprises
étudiées**

Pour l'entreprise algérienne, suite à l'ouverture économique, celle-ci se trouve face à une rude concurrence caractérisée par un environnement instable, marqué par des mutations dans le tissu industriel et commercial qui ont induit un changement des règles du jeu concurrentiel.

Ainsi, la concurrence ne résulte pas seulement du rapport qualité-prix mais aussi de la prise en considération d'autres éléments liés au comportement du produit dans l'environnement, aux effets de la consommation ou de l'importance de l'utilisation du produit sur la santé du consommateur, aux modes de fabrication et d'utilisation des ressources naturelles, etc.

Ainsi, l'idée de développement durable est née de la nécessité de prendre en compte dans le système économique mondial, les aspects écologiques et sociaux. De ce fait, il ne peut y avoir de développement durable sans la mobilisation des entreprises et leur adhésion à tous les principes de développement durable.

La prise en considération de tous ces éléments permet à l'entreprise algérienne d'assurer sa performance globale : économique, sociale et environnementale. Ainsi, sa pérennité, face à ces changements de l'environnement, est fonction de sa capacité à les manager. Celui-ci s'est fait, entre autres, par des opérations de certification de produits ou de procédés de fabrication. L'objectif est de réaliser la performance globale.

La norme ISO14001 dans son contenu, consacre un paragraphe aux pratiques de management environnemental. En effet, avant l'obtention de la certification ISO 14001, l'entreprise met le point sur son management environnemental c'est-à-dire la situation initiale de l'entreprise. Cette dernière donne un état des lieux des actions qu'engage l'entreprise pour protéger l'environnement.

A ce titre, dans ce cinquième chapitre, nous présentons l'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans les pratiques de gestion des trois (03) entreprises étudiées. Pour cela, nous avons consacré ce chapitre à la présentation des éléments suivants :

- Les indicateurs de mesure de la performance environnementale ;
- La gestion environnementale au sein des trois entreprises ;
- L'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable sur les trois entreprises étudiées ;
- Les motivations et les obstacles à l'intégration environnementale des entreprises

1. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale

Dans le cas de l'entreprise ENIEM et l'entreprise NCA Rouïba, ces indicateurs sont définis sur la base des indications contenues dans la réglementation relative à la protection de l'environnement et enregistrent à cet effet, toutes les informations leur permettant de calculer ces indicateurs.

Dans le cas de l'entreprise EI, les indicateurs sont conçus sur la base des actions engagées pour la protection de l'environnement. Ces indicateurs permettent à l'entreprise de disposer d'informations et de données chiffrées lui facilitant le suivi et l'évaluation de sa performance environnementale et de son engagement volontaire en termes de protection de l'environnement.

A ce titre, nous nous sommes intéressés à la fois aux indicateurs utilisés par ces trois entreprises et aux indicateurs contenus dans les différents référentiels de protection de l'environnement que nous avons développés dans la partie théorique. Nous restituons ainsi les résultats de notre enquête par la présentation :

- Des indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise ENIEM ;
- Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise Electro-industries (EI) ;
- Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba.

1.1. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise ENIEM

Après le traitement des réponses obtenues à nos questions et après la synthèse des informations obtenues lors de nos différents entretiens avec les responsables de l'entreprise ENIEM, nous présentons les résultats obtenus suivant les indicateurs ci-après :

- La consommation d'eau ;
- La consommation d'électricité ;
- La consommation de gaz ;
- L'émission du CO₂ dans la nature ;
- Le nombre d'agents formés dans le domaine environnemental ;
- Le nombre de plaintes ;
- Les déchets générés par l'entreprise.

1.1.1. La consommation d'eau

Le tableau n°20, ci-dessous ainsi que le graphe n°08, font ressortir l'évolution de la consommation d'eau en m³ depuis l'année 2012 jusqu'à l'année 2018 ainsi que le coût en (DA) engendré par cette consommation. Ce tableau montre également l'évolution de la production exprimée en tonnes. Ces données permettent de calculer l'indicateur de : consommation/production (m³/tonnes)

Tableau n°20 : Evolution de l'indicateur de consommation d'eau.

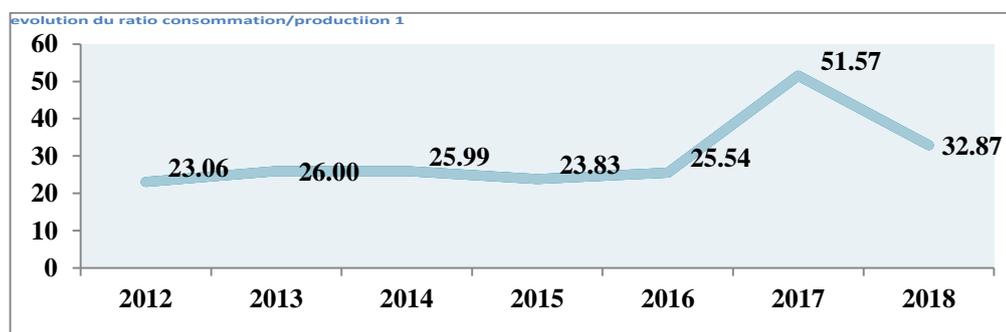
Années	Consommation (m ³)	Coût (DA)	Production (Tonnes)	Ratio (m ³ /tonnes)
2012	308409	8063700.00	13372	23.06
2013	329475	4211000.00	12670	26.00
2014	301513	8735000.00	11600	25.99
2015	278630	6383919.38	11691	23.83
2016	211224	7383919.38	8271	25.54
2017	199257	10482374.1	3864	51.56
2018	201414	11803472.56	6127.25	32.87

Source : Documents internes de l'entreprise.

L'évolution de l'indicateur de consommation d'eau calculé par le ratio consommation par rapport à la production montre une consommation qui se situe à une moyenne d'environ 318942 m³ pour 2012 et 2013 avec un coût moyen de 6137350 DA. Cette consommation diminue légèrement à partir de 2014 pour atteindre 211 224 m³ en 2016.

Le coût de consommation d'eau le plus faible est enregistré en 2013 soit 4211000.00 DA pour une production de 12 670 tonnes avec un volume de 26.00m³/t.

Graphe n°08 : Evolution du Ratio (m³/t)



Source : Réalisé, par nous-mêmes en se basant sur les données du tableau n°20.

Comme le montre le tableau n°20, il existe une relation entre la quantité produite et la quantité d'eau utilisée. Le plus important pour l'entreprise est de savoir gérer durablement sa consommation et éviter ainsi tous les coûts supplémentaires qui peuvent être engendrés

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

par des dépenses imprévues qui influencent directement la performance financière de l'entreprise. Afin de minimiser le risque de surcoûts, l'entreprise effectue, de manière permanente, une analyse de cet indicateur.

1.1.2. La consommation d'électricité

La consommation énergétique est également utilisée par l'entreprise afin de mesurer sa performance environnementale. Le tableau n°21, ci-après, montre l'évolution de la consommation d'électricité au cours de la période 2012-2018.

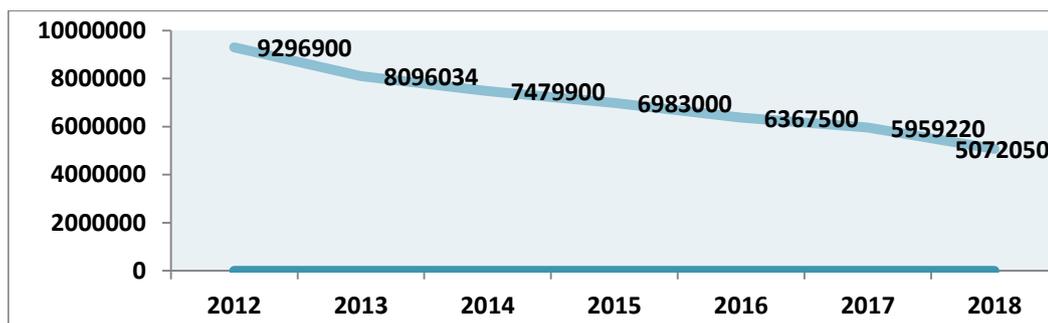
Tableau n°21 : Evolution de la consommation d'électricité.

Année	Consommation (kWh)
2012	9296900
2013	8096034
2014	7479900
2015	6983000
2016	6367500
2017	5959220
2018	5072050

Source : Données internes, Année 2019.

Nous constatons que la consommation d'électricité diminue d'une année à une autre (cf. graphe n°09). Cela s'explique par la volonté de l'entreprise à réaliser une performance environnementale qui lui permet de réduire effectivement les charges fixes. Cette réduction peut constituer un avantage concurrentiel pour l'entreprise.

Graphe n°09 : Evolution de la consommation de l'électricité (en kwh).



Source : Réalisé par nous-mêmes en utilisant les données du tableau n°21.

1.1.3. La consommation de Gaz

Un autre indicateur énergétique est utilisé pour mesurer la performance environnementale de l'entreprise, il s'agit de la consommation de Gaz naturel. Toute entreprise qui souhaite améliorer sa performance environnementale doit mettre en place une véritable politique environnementale qui vise, entre autres, à réduire la consommation

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

énergétique. Le tableau n°22, ci-dessous, fait ressortir l'évolution de la consommation de gaz durant la période allant de 2012 à 2018.

Tableau n°22 : Evolution de la consommation de Gaz

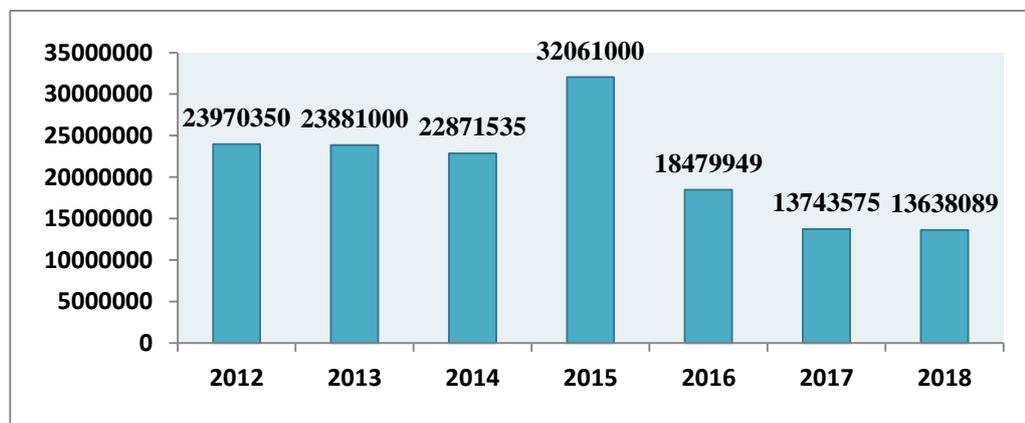
Années	Consommation (thermies)
2012	23970350
2013	23881000
2014	22871535
2015	32061000
2016	18479949
2017	13743575
2018	13638089

Source : Documents internes, 2019.

D'après, les données du tableau n°22, nous obtenons la représentation graphique suivante pour mieux retracer l'évolution de la consommation de gaz.

Le graphe n°10 montre une certaine stabilité quant aux quantités consommées. Ceci s'explique par la réduction de la consommation énergétique au cours des années à l'exception de l'année 2015 qui est marquée par le taux de consommation le plus élevé. Cela est justifié par différentes raisons avancées par les responsables de l'entreprise comme le changement climatique, l'accroissement de la production, etc.

Graphe n°10 : Evolution de la consommation de gaz (en (thermies)



Source : Réalisé, par nous-mêmes, sur la base des données recueillies, 2019.

Selon les responsables, il est important de noter que les variations des consommations annuelles dues au changement climatique ne doivent pas dépasser les 10%. Si ce seuil est dépassé, l'entreprise doit diagnostiquer la situation et identifier les causes dans les plus brefs délais afin de pouvoir mettre en place les actions correctives nécessaires.

1.1.4. L'émission du CO₂ dans la nature

Les quantités de CO₂ émises dans la nature est un indicateur qui informe sur la performance environnementale de l'entreprise. Le CO₂ est classé comme un gaz polluant et toxique qui nuit à la santé humaine. Pour cela, l'entreprise est censée réduire les quantités de CO₂ émises dans la nature.

L'ENIEM étant une entreprise certifiée ISO14001 déploie tous ses efforts afin de minimiser le CO₂ émis dans l'air. Le tableau n°23 et le graphe n°11, ci-après, montrent l'évolution des émissions de CO₂ dans la nature par l'entreprise ENIEM. les quantités de Co₂ générées évoluent proportionnellement avec les quantités consommées de gaz et la production de l'entreprise. Les données du tableau reflètent l'engagement de l'ENIEM dans le domaine environnemental. Les quantités générées de CO₂ sont relativement constantes. Ces émissions sont en légère baisse durant les années 2012, 2013 et 2014.

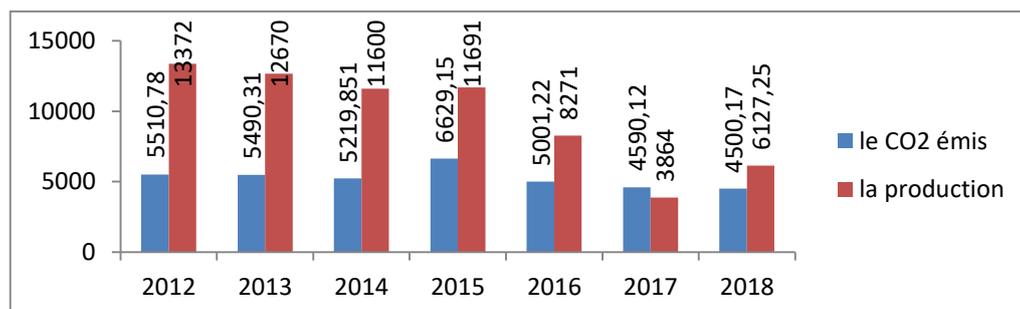
Tableau n°23 : Evolution des quantités de co2 émises et de la production (en Tonnes)

Années	QuantitédeCO2	La production (en tonnes)
2012	5510.78	13372
2013	5490.31	12670
2014	5219.851	11600
2015	6629.15	11691
2016	5001.22	8271
2017	4590.12	3864
2018	4500.17	6127.25

Source : Données internes, 2019.

Concernant l'année 2015, l'entreprise enregistre une quantité élevée par rapport aux années précédentes, cela s'explique par le taux de consommation de gaz enregistré durant cette année.

Graphe n°11: Evolution des quantités de CO2 émis en thermie et la production de 2012 à 2018.



Source : Etabli, par nous-mêmes, à partir des données du tableau n°23.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

A partir de 2015 la quantité de CO₂ émise connaît une baisse, ceci s'explique également par la baisse de la production et la consommation du gaz. Le graphe n°11, ci-après, montre le lien existant entre le taux de CO₂ émis dans la nature et la production annuelle de l'entreprise.

1.1.5. Le nombre d'agents formés dans le domaine environnemental

Le calcul de cet indicateur montre l'importance qu'accorde l'entreprise à la formation de son personnel et sa sensibilisation aux questions de protection de l'environnement. A ce titre, chaque année l'ENIEM mène des campagnes de sensibilisation, forme et informe son personnel sur les questions environnementales.

Les campagnes de sensibilisation et les formations du personnel dans le domaine de protection de l'environnement sont vraiment bénéfiques pour l'entreprise car la réussite de la politique environnementale de l'entreprise dépend, non seulement, de la volonté des dirigeants mais aussi du personnel sachant que le changement commence en interne. Les formations et les campagnes de sensibilisation permettent au personnel de l'entreprise de savoir agir dans les situations d'urgence. Le tableau n°24, ci-après, montre l'évolution de cet indicateur.

Tableau n°24 : Le nombre d'agents formés et sensibilisés à la Protection de l'environnement.

Années	Nombre d'agents formés
2006	30
2007	40
2008	154
2009	171
2010	178
2011	153
2012	207
2013	218
2014	176
2015	110
2016	220

Source : Données internes, 2019.

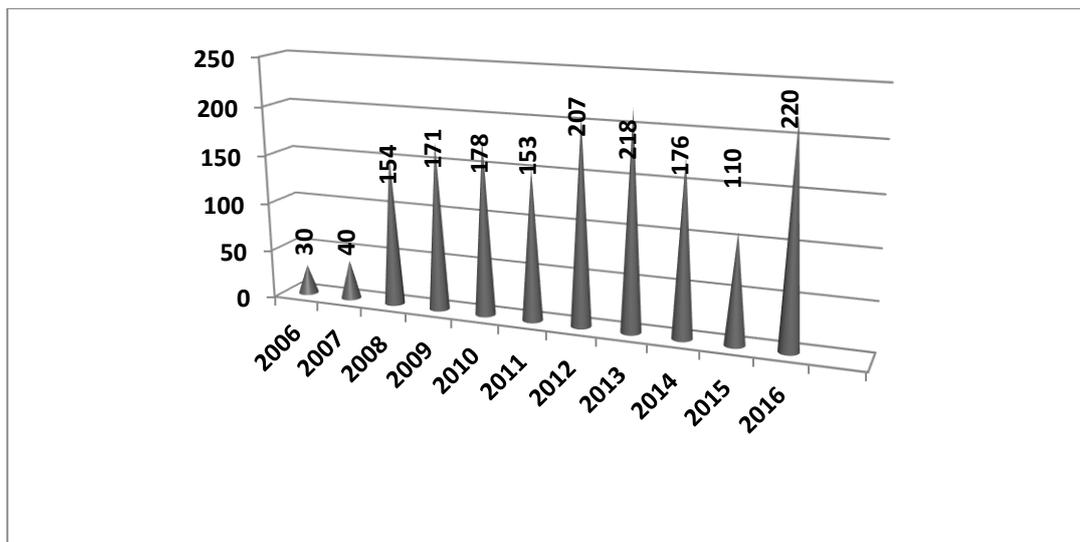
Selon les données du tableau n°24 que nous illustrons par le graphe n°12, nous pouvons dire que l'ENIEM maintient ses efforts dans l'amélioration continue de sa performance dans le domaine environnemental vu le nombre d'agents formés chaque année. Avant

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

l'obtention de la certification environnementale, l'ENIEM limite ses actions de formation dans le domaine environnemental, cependant le nombre de formation en 2006 et 2007 ne dépasse pas la quarantaine.

A partir de 2008, le nombre de formation est passé de 40 en 2007 à 154 en 2008 soit une augmentation de 285%. Ceci montre l'intérêt de l'entreprise vis-à-vis des préoccupations environnementales.

Graphe n°12 : Evolution du nombre d'agents formés et sensibilisés à la protection de l'environnement.



Source : Etabli, par nous- mêmes, à partir des données du tableau n°24.

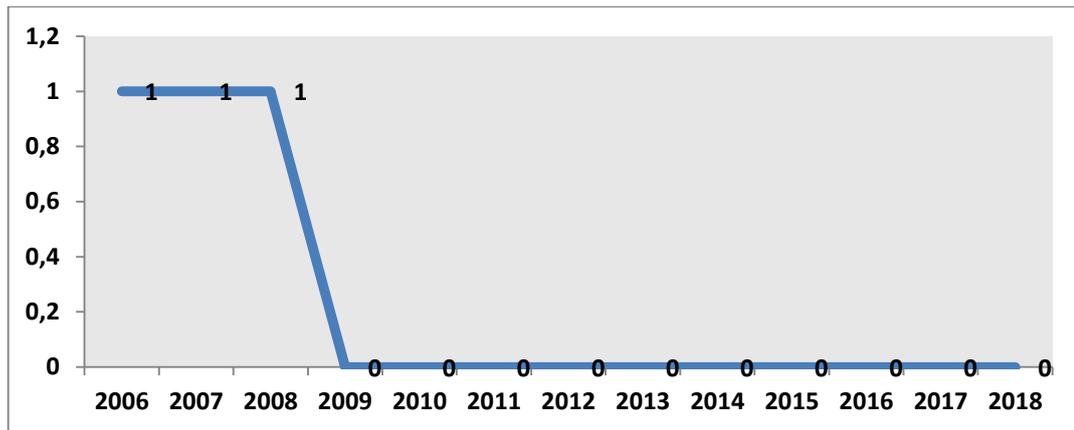
1.1.6. Le nombre de plaintes

Comme pour la consommation énergétique et les émissions atmosphériques, le nombre de plaintes est aussi un des indicateurs qui sert à évaluer la performance environnementale de l'entreprise.

Pour le nombre de plaintes, depuis l'année 2008 (année de la certification), jusqu'à l'année 2018, l'entreprise ENIEM n'a enregistré aucune plainte provenant de l'extérieur. Par contre avant l'obtention de la certification environnementale ISO 14001, le nombre de plainte était d'une seule plainte, pour chacune des années 2006, 2007 et 2008.

Le fait qu'il n'y a aucune plainte enregistrée à partir de 2008, signifie que l'entreprise est réellement impliquée dans le domaine environnemental et reflète l'efficacité de la politique environnementale de l'entreprise certifiée ISO 14001 depuis 2008. L'évolution de l'indicateur de nombre de plaintes déposées est donnée par le graphe n°13 ci-après

Graphe n°13 : Evolution du nombre de plaintes de 2006 à 2018.



Source : Données internes, 2019.

1.1.6. Les déchets générés par l'entreprise

Notons qu'en interne, l'efficacité de la politique environnementale dépend, non seulement, de la sensibilisation du personnel à la protection de l'environnement mais aussi de sa politique de gestion des déchets mise en place.

En effet, le déchet constitue un coût supplémentaire pour l'entreprise qu'elle essaye d'éliminer et de réduire pour minimiser ses coûts. De manière générale, les déchets générés par l'activité économique de l'entreprise sont définis dans le cadre de la réglementation Algérienne. Nous avons à ce titre, des déchets ménagers et assimilés, des déchets spéciaux et des déchets inertes (*cf. figure n°16*) correspondante aux différents déchets).

Figure n°16 : Les différents déchets de l'entreprise.



Source : Site officiel de l'entreprise.

Les différents déchets de l'entreprise se résument à ce qui suit :

- Le plastique ;
- La peinture ;
- Le bois ;
- Le conditionnement des matières premières ;
- Les rejets industriels liquides ;

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

- Les Huiles usagées ;
- Les équipements aux rebuts ;
- Les produits défectueux ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- Les déchets de soins.

A ce titre, la quantité des déchets ainsi que leurs coûts posent un sérieux problème pour l'entreprise. Pour cela, l'entreprise essaye de réduire les déchets et optant pour un tri sélectif, soit pour les éliminer, soit pour les recycler par une tierce personne ou bien pour les réutiliser encore dans le processus de production. En outre, l'objectif principal de l'ENIEM est la réduction des déchets au maximum.

Le tableau n°25, ci-dessous, montre l'évolution de la quantité des déchets stockés par type de déchets au sein de l'entreprise ENIEM.

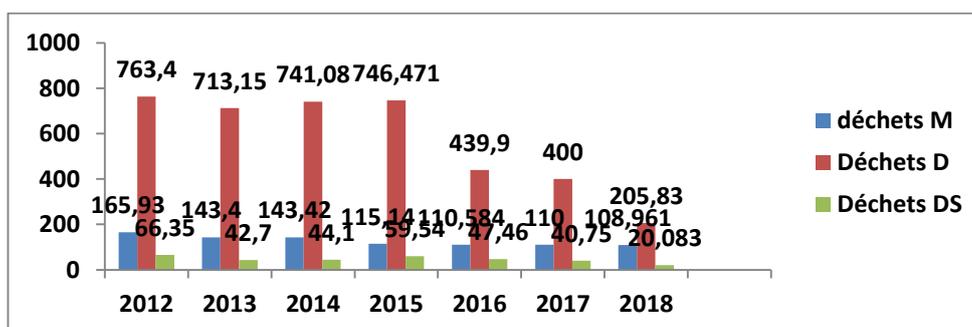
Tableau n°25 : Quantités et types des déchets générés (en tonnes).

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Types déchets							
DM et As	165.930	143.4	143.42	115.14	110.584	110.00	108.961
Déchet dangereux	763.4	713.15	741.08	746.474	439.90	400.00	205.83
Déchet dangereux spéciaux	66.35	42.7	44.1	59.54	47.46	40.75	20.083
Total	996.68	899.25	928.6	921.151	597.944	550.75	334.874

Source : Données internes à l'entreprise, 2019.

Nous constatons que les déchets dangereux constituent la part la plus importante avec un taux de 76.59% en 2012 et 81.03% en 2015, après nous avons les déchets ménagers avec un taux de 16.64% en 2012 et de 12.5% en 2015 et les déchets dangereux spéciaux générés avec des quantités limitées (cf. graphe n°14).

Graphe n° 14 : Quantités et types de déchets générés (en tonnes).



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau n°25.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

En 2012, ces déchets dangereux spéciaux représentent 6.65% et diminuent pour atteindre un taux de 6.46 % en 2015. A partir de 2016, nous constatons une diminution de la quantité des déchets spéciaux dangereux, la quantité passe de 47.46 en 2016 à 20.083 en 2018 soit une baisse d'environ 57.68 % de 2012 à 2018.

La quantité stockée de déchets ménagers au sein de l'entreprise est plus au moins importante que les déchets spéciaux dangereux. L'objectif de la politique de gestion des déchets mise en place par l'entreprise est de réduire la quantité des déchets stockés comme le montre le tableau n°25 et le graphe n°14 durant les années 2012, 2013, 2014, 2015, la quantité des déchets dangereux est importante d'où la nécessité de mettre en place des procédures nécessaires.

Par ailleurs, la quantité des déchets générés est souvent liée à la production de l'entreprise, plus la production de l'entreprise augmente, plus les quantités de déchets générées sont importantes.

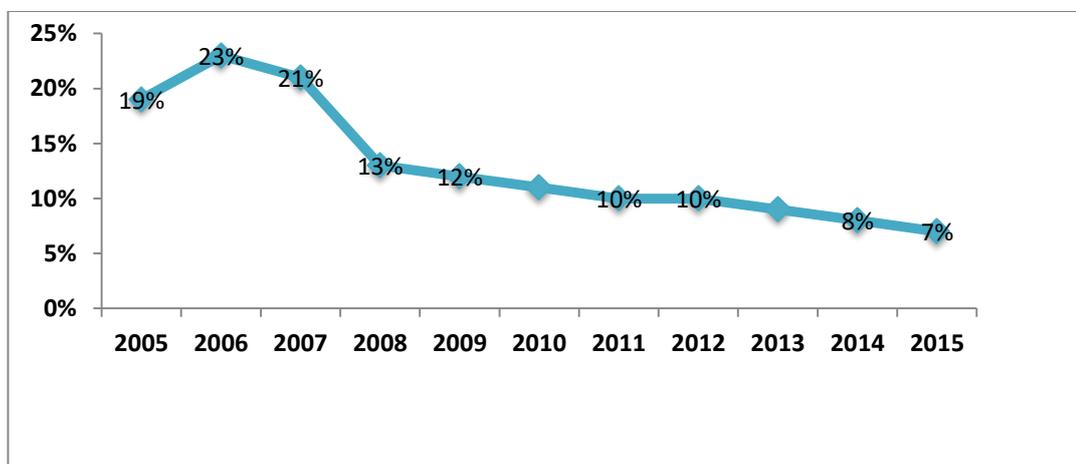
Nous présentons, ci-après, l'évolution du Ratio quantités des déchets générés (D)/la production totale (P) entre 2005 et 2015. Le tableau n°26 et le graphe n° 15, ci-dessous, décrivent cette évolution en pourcentage.

Tableau n° 26 : Evolution du Ratio déchets/ Production de 2005 à 2015 en %.

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ratio D/P(t)	19%	23%	21%	13%	12%	11%	10%	10%	9%	8%	7.87%

Source : Le manuel environnement de l'entreprise 2015, document interne consulté en 2019.

Graphe n°15 : Evolution du Ratio D/P(t) en %.



Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données du tableau n°26.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Nous constatons d'après les données du tableau n°26, entre 2005 et 2007, que le ratio est élevé. Il était de 19% en 2005 et 23% en 2006. Ceci s'explique par les quantités importantes des déchets non valorisés et l'absence de la culture environnementale auprès du personnel.

A partir de 2007, le ratio enregistre une certaine diminution passant de 21% en 2007 à 7.87% en 2015 soit une réduction de 62.52% de déchets générés par rapport à la production annuelle. Cette diminution s'explique bien sûr par rapport à la conformité de l'entreprise aux exigences environnementales contenues dans la certification ISO 14001, et la volonté de l'entreprise de s'inscrire dans une démarche de Développement Durable.

De ce fait, les déchets issus du processus de production de l'entreprise subissent des modes de traitements différents. En effet, certains déchets sont valorisés, certains d'autres, sont stockés et vendus et d'autres sont mis en décharge. Le tableau n°27 montre l'évolution de la quantité traitée dans chaque mode de traitement.

**Tableau n°27 : Evolution de la quantité des déchets par catégorie
Entre 2006 et 2015 en %.**

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
DV/QD	56.25	47.28	40.01	56.03	49.74	36.3	50	52	55	59
Déchets Stockés/QDG	21.97	38.82	32	22.98	27	36.34	30	35	40	40
Déchets mis en décharge/QDG	18.32	13.89	27.9	20	23	27.33	20	13	5	1

Source : Réalisé, par nous-mêmes, sur la base du traitement des documents de l'entreprise, 2019.

Légende : Déchets valorisés (DV) ; Quantité des Déchets Générés (QDG).

Nous constatons qu'à partir de 2011, l'ENIEM valorise ces déchets. Ceci reflète la volonté de l'entreprise à mettre en place une meilleure gestion des déchets et aussi l'efficacité de la politique environnementale de l'entreprise. La quantité des déchets valorisés passe de 36% en 2011 pour atteindre environ 59% en 2015, soit une augmentation de 62.40%. L'augmentation de la quantité des déchets valorisés a un impact direct sur la quantité des déchets mis en décharge. A ce titre, de 2011 à 2015, le taux des déchets mis en décharge est passé de 27.33% en 2011 à uniquement 1% en 2015.

Selon les responsables, la gestion des déchets représente pour l'entreprise une véritable préoccupation environnementale permettant de s'inscrire dans la démarche de

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Développement Durable d'une part, et permet à l'entreprise à travers la valorisation des déchets de réaliser des économies en termes de coûts, d'autre part.

Les responsables affirment également que la gestion de la catégorie des déchets dangereux spéciaux pose un problème pour l'entreprise. Pour eux, la meilleure façon de prévention se fait à travers les campagnes de sensibilisation du personnel qui favorise la mise en place des principes de l'économie circulaire. Les déchets plastiques sont recyclés à l'intérieur de l'entreprise.

Après avoir présenté les indicateurs utilisés par l'entreprise ENIEM pour mesurer sa performance environnementale, nous pouvons conclure sur le fait que l'entreprise déploie d'importants efforts pour améliorer son efficacité environnementale et atteindre ainsi les objectifs environnementaux que l'entreprise s'est fixés lors de la définition de sa politique environnementale.

Il est aussi nécessaire de noter que nous avons mis le point sur certains indicateurs seulement car l'entreprise utilise d'autres indicateurs comme les investissements dans le domaine environnemental, le pourcentage de déchets recyclées, le nombre de déversements de substance dangereuses par année. Comme nous l'avons signalé au départ, nous allons présenter dans le point qui suit l'état des lieux de la situation environnementale de l'entreprise Electro-industries d'Azazga qui n'est pas encore certifiée ISO 14001 mais qui accorde une grande importance à la performance environnementale.

1.2. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise Electro-industries (EI)

Contrairement à l'ENIEM, Electro-industries ne possède pas un système de management environnemental mais ceci n'a pas empêché les responsables de l'environnement de définir et de mettre en place certains indicateurs qui leur permettent d'évaluer et de suivre la situation environnementale de l'entreprise. Ainsi, par nos différents entretiens, nous avons pu avoir des informations et des données sur les indicateurs utilisés par l'entreprise et que nous présentons comme suit :

- La consommation énergétique ;
- La consommation d'eau ;
- Les déchets.

1.2.1. La consommation énergétique

Les consommations énergétiques portent sur les consommations d'électricité et de gaz. Leurs évolutions au sein de l'entreprise EI sont données dans le tableau n°28, ci-après, pour la période allant de 2015 à 2018 que nous représentons aussi par le graphe n°16

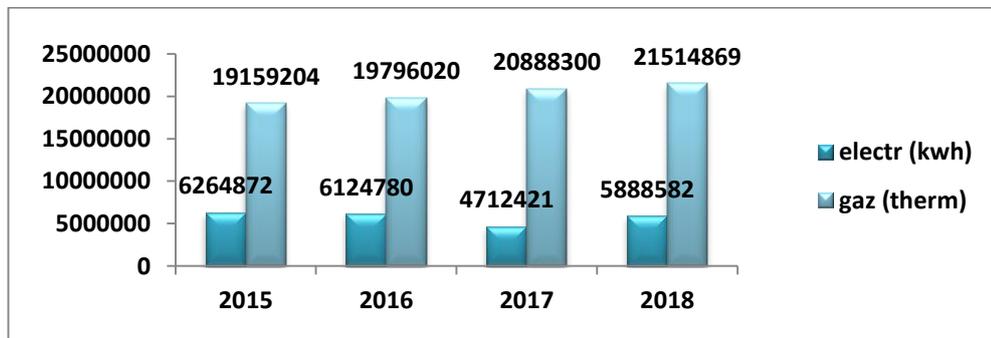
Tableau n°28 : Evolution de la consommation énergétique de l'entreprise.

Années	Electricité kWh	Gaz (thermie)
2015	6264872	19159204
2016	6124780	19796020
2017	4712421	20888300
2018	5888582	21514869

Source : Responsable QSE, 2019.

Nous constatons que la consommation de gaz augmente d'une année à une autre. L'année 2018 est l'année qui enregistre le taux le plus élevé contrairement à la consommation d'électricité qui connaît une baisse au cours des années (cf. graphe n°16), sauf de 2017 à 2018. Toutefois, l'année 2017 est celle qui marque le taux de consommation d'électricité le plus bas.

Graphe n°16 : Evolution des consommations énergétiques.



Source : Elaboré, par nous-mêmes, sur la base du tableau n°28.

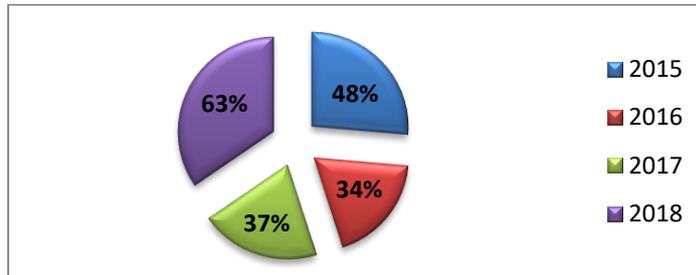
Pour la consommation de gaz, cette variation est due principalement à :

- L'augmentation de la production de l'entreprise, suite à l'arrêt des importations, a donné lieu à l'augmentation de la consommation de gaz. A noter que la part de marché de l'entreprise, durant cette période, a aussi augmenté pour atteindre 63% (cf. graph n°17) en 2018 ;
- L'augmentation de l'effectif de l'entreprise (cf. tableau n°29). Comme le montre ce tableau, en 2018 l'entreprise enregistre le plus grand effectif, ce qui induit

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

l'augmentation de la consommation de gaz car il est utilisé dans différents processus comme la chaufferie.

Graphe n°17 : Evolution des parts de marché de l'entreprise.



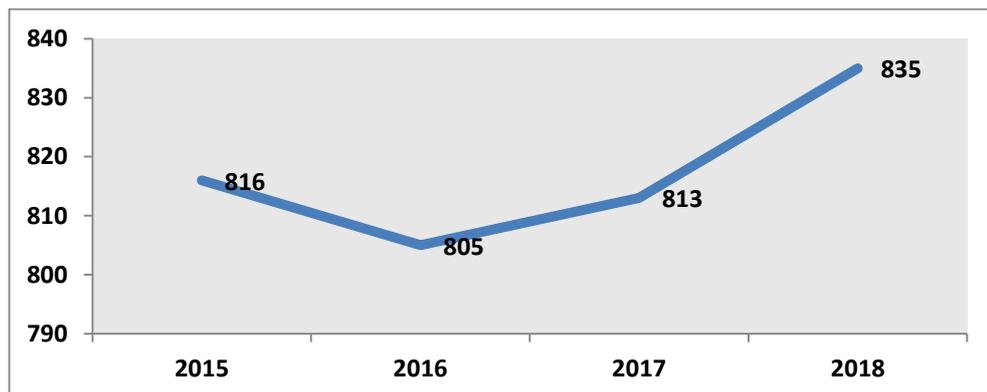
Source : Elaboré par nous-mêmes.

Tableau n°29 : Evolution de l'effectif de l'entreprise.

Années	Effectifs
2015	816
2016	805
2017	813
2018	835

Source : Documents internes, 2019.

Graphe n° 18 : Evolution de l'effectif d'EI de 2015 à 2018.



Source : Réalisé par, nous-mêmes, sur la base du tableau n°29.

Selon les responsables de l'entreprise, la mise en place de procédures d'amélioration énergétique est une obligation pour l'entreprise afin de réduire ses coûts de production, et de proposer une offre compétitive. Ceci sert à améliorer la position de l'entreprise par

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

rapport à ses principaux concurrents (cf. tableau n°30) qui développent un avantage concurrentiel par les coûts.

Tableau n°30 : L'avantage concurrentiel des principaux concurrents de l'entreprise.

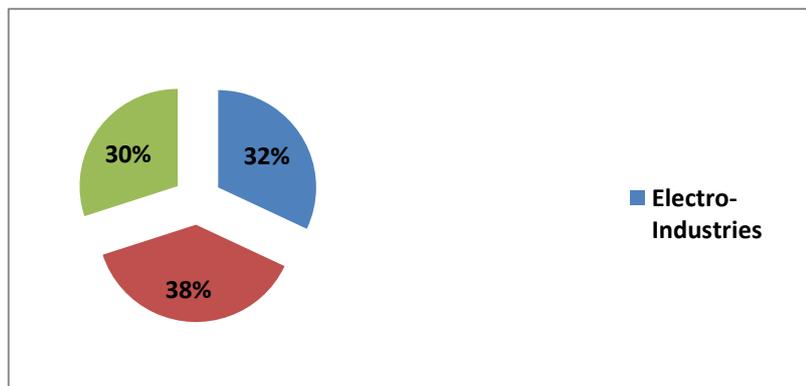
Les principaux concurrents	La part de marché	L'avantage concurrentiel
EL SWEDY câble ALGERIE	38%	Prix de vente
Produits importés	30%	Prix de vente et diversité de l'offre

Source : Réalisé, par nous-mêmes, sur la base des documents internes de l'entreprise, 2019.

Comme nous pouvons le constater, Electro-Industries fait face à la diversité de l'offre avec un prix de vente avantageux qui concurrence ses produits. En effet, les produits importés représentent 30% de parts de marché.

Comme le comportement du produit dans l'environnement constitue un des éléments important dans la prise de décisions d'achat, l'entreprise EI considère que la performance environnementale est celle qui peut assurer la performance économique et financière. Le graphe n°19 suivant fait ressortir la part de marché pour chaque concurrent.

Graphe n°19 : La part de marché d'Électro-Industries et de ses concurrents.



Source : Réalisé, par soi-même, à partir des données du tableau n°30.

1.2.2. La consommation d'eau

La consommation d'eau a suivi la même tendance que celle de la consommation de gaz. En 2018, l'entreprise enregistre le volume de consommation le plus élevé (cf. tableau n°31) suite à l'arrêt de l'importation et donc à l'augmentation de la production.

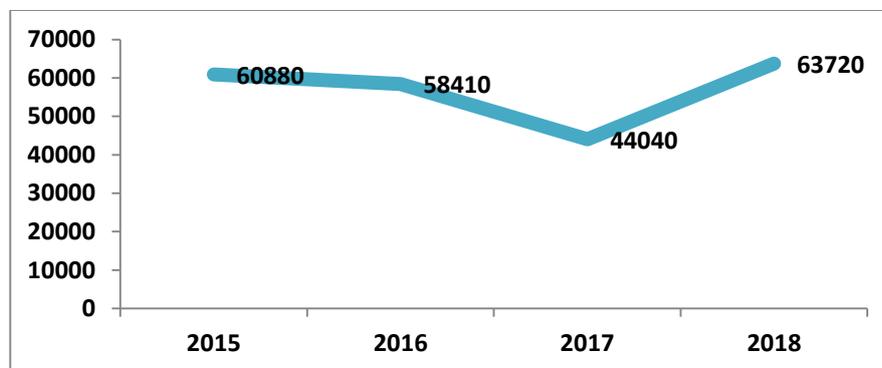
Tableau n°31 : Evolution de la consommation d'eau (en m³).

Années	La consommation d'eau
2015	60880
2016	58410
2017	44040
2018	63720

Source : Données internes de l'entreprise, 2019.

De 2015 à 2016 (cf. *graphen°20*), la consommation d'eau a diminué de 2470 m³ soit un taux de régression de 04.05%. Cette baisse se poursuit de 2016 à 2017 soit un taux de diminution de 24.60% mais en de 2017 à 2018, la consommation d'eau augmente pour atteindre 63720 m³. L'augmentation en 2018 est justifiée par l'augmentation de la production.

Graphe n°20 : Evolution de la consommation d'eau (en m³).



Source : Réalisé par nous-mêmes sur la base des données du tableau n°31.

1.2.3. Les déchets

La politique de gestion des déchets mise en place par l'entreprise EI permet de veiller sur la réduction au maximum de la quantité des déchets générés soit par les matières premières achetées ou par les processus de production ou bien par les produits finis.

Les déchets générés par le processus de production de l'entreprise sont de type :

- Liquide ;
- Solide ;
- Ménagers en petite quantité

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Concernant les déchets liquides, l'entreprise veille à la séparation des rejets liquides industriels avec les eaux des pluies. Ces derniers vont subir une opération de neutralisation et d'épuration avant leur déversement. L'entreprise procède au tri de ses déchets liquides qui sont : les huiles, les graisses e les lubrifiants et qui sont ensuite destinés à la décharge par des organismes agréés.

Pour les déchets solides, l'entreprise procède également à l'opération du tri sélectif. Généralement les déchets solides sont classés en deux catégories qui sont : les déchets ferreux qui sont destinés au recyclage et les déchets non ferreux qui sont vendus.

L'entreprise adopte une politique de gestion rationnelle conforme à l'application de la réglementation. Il est par ailleurs important de noter que l'opération de déstockage est vraiment coûteuse pour l'entreprise.

Le tableau n°32, ci-dessous, donne l'évolution du coût de déstockage par année.

Tableau n°32 : Le coût de déstockage des déchets (en DA).

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Le coût de déstockage	36939.00	36939.00	32739.00	32739.00	32739.00	32739.00	32739.00	32739.00

Source : Données collectées auprès du Responsable Qualité, Sécurité et environnement, 2019.

Il est important de noter que l'entreprise exerce deux activités qui sont classées par l'Observatoire National de l'Environnement et Développement Durable (ONEDD) comme étant polluantes et dangereuses pour l'environnement. Ces deux activités font supporter à l'entreprise des taxes payables chaque fin d'exercice.

Il s'agit de l'activité *du travail mécanique des métaux et alliages* et de *l'activité de traitement de surface*. Le montant des taxes payées s'élève pour les deux activités à 405 000 DA pour l'année 2017 et à 270 000 DA pour les années précédentes (2012, 2013, 2014, 2015, 2016), ce qui constitue un coût à supporter par l'entreprise.

Avant de passer à l'étude du cas de NCA Rouïba, nous tenons à faire remarquer l'insuffisance du nombre d'indicateurs utilisés dans EI pour l'évaluation de la performance environnementale comparée à l'entreprise ENIEM qui utilise près de sept (07) indicateurs ; mais ceci trouve une explication dans le fait que l'ENIEM est certifiée ISO14001 et donc tenue de veiller à l'application de la réglementation contrairement à EI qui adopte cette démarche de protection de l'environnement de manière volontaire.

1.3. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba

Tout comme l'ENIEM et Électro-Industries, NCA Rouïba utilise un certain nombre d'indicateurs pour mesurer l'efficacité de sa politique environnementale. Ces indicateurs sont énumérés comme suit :

- La consommation énergétique de l'entreprise ;
- La consommation d'eau ;
- Les formations dans le domaine environnemental ;
- Les déchets de l'entreprise.

Nous notons que NCA Rouïba est consciente des défis environnementaux tels que le réchauffement climatique et la pollution sous ses différentes formes.

Pour cela, elle met en place les politiques et les procédures nécessaires pour remédier aux problèmes environnementaux.

Ainsi, la gestion des consommations énergétiques constitue l'une des politiques industrielles qui permettent à l'entreprise de parvenir à répondre aux besoins environnementaux.

1.3.1. La consommation énergétique de l'entreprise

Selon les responsables environnementaux, la consommation énergétique varie en fonction de la variation des quantités produites, mais cela n'empêche pas l'entreprise de fournir des efforts énormes afin de réduire ces consommations. Nous présentons le cas de NCA Rouïba par l'étude de :

- La consommation d'électricité ;
- La consommation de Gaz.

Pour la consommation d'électricité, nous présentons, ci-après, dans le tableau n°33 l'évolution du Ratio de Consommation d'électricité en (KWh)/ la production de 2014 à 2018.

Tableau n °33 : Evolution du Ratio Electricité (kWh)/ Production (T).

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio	0.093	0.092	0.094	0.13	0.098

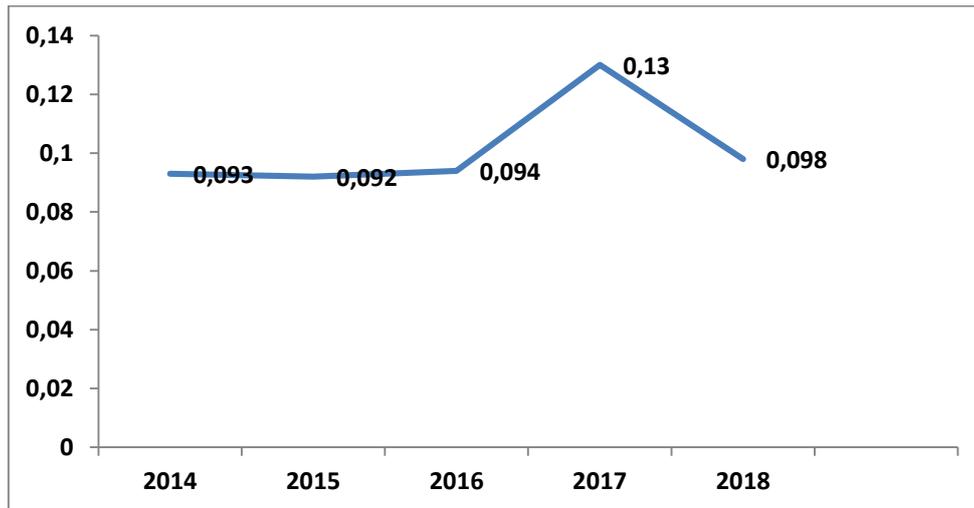
Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données internes à l'entreprise, 2019.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Comme le montre le tableau n°33, le ratio a enregistré une légère diminution de 2014 à 2015 passant de 0.093 à 0.092, ce qui est dû à la baisse de la production de l'entreprise.

De 2015 à 2017, le ratio enregistre une augmentation qui passe de 0.094 à 0.13, ce qui s'explique toujours par les quantités produites par l'entreprise. L'objectif de NCA Rouïba est de maintenir le Ratio inférieur à 0.14 kWh par unité produite. Le graphe n°21 suivant illustre l'évolution de ce Ratio de 2014 à 2018.

Graphe n° 21 : Evolution du ratio Electricité / production.



Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données du tableau n°33.

Afin de mesurer l'efficacité énergétique de la consommation de gaz de l'entreprise, NCA Rouïba suit l'évolution du Ratio Consommation de Gaz/ la production de l'entreprise. Le tableau n°34, ci-après, nous informe sur l'évolution de cet indicateur en fonction de l'évolution de la production.

Tableau n°34 : Evolution du Ratio Gaz (thermie)/production (tonne) de 2014 à 2018.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio (Th/Tonne)	16.66	16.09	19.79	23.58	22.4

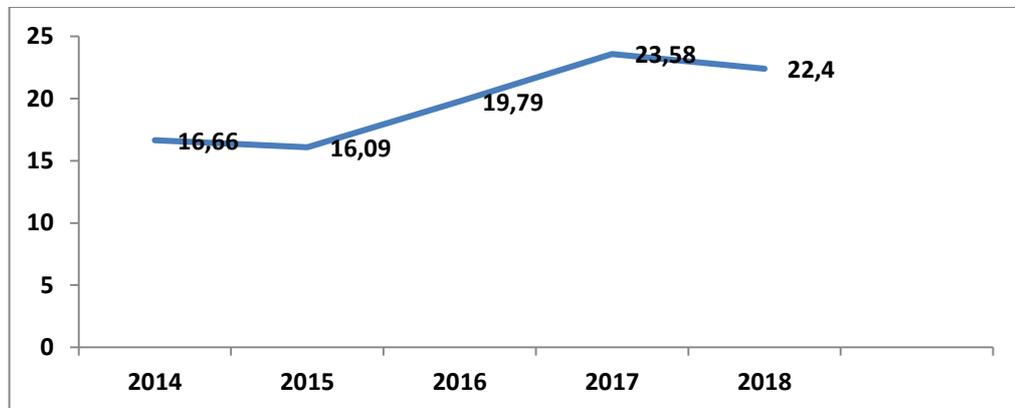
Source : Etabli, par nous-mêmes, sur la base des documents internes de l'entreprise, 2019.

L'évolution de cet indicateur se caractérise par des fluctuations. Il passe de 16.66 à 16.09 de 2014 à 2015. A partir de 2015, le ratio enregistre une augmentation de 16.09 en 2015 à 23.58 en 2017, ce qui s'explique par l'augmentation de la production de l'entreprise. Nous constatons une légère diminution en 2018 passant de 23.58 à 22.4 ce qui revient toujours à la baisse de la production durant cette période (cf. graphe n°22).

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Selon le témoignage des responsables, cela ne dépend pas uniquement de l'accroissement de la production de l'entreprise, mais aussi des raisons climatiques. A ce titre, durant les périodes froides l'entreprise consomme plus d'électricité et de Gaz.

Graphe n °22 : Evolution du Ratio Gaz(Thermie) / la production (Tonne)



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°34.

Après avoir présenté l'indicateur de la consommation énergétique de l'entreprise, nous allons passer par la suite à la présentation de l'indicateur de la consommation d'eau.

1.3.2. La consommation d'eau

La consommation d'eau est un indicateur très utilisé par les entreprises pour mesurer leur efficacité environnementale. NCA Rouïba suit l'évolution de cet indicateur à travers la mise en place de mesures nécessaires pour réduire au maximum la consommation d'eau et favoriser ainsi le recyclage des eaux usées.

Nous présentons, ci-après, l'évolution du ratio de consommation d'eau par rapport aux quantités produites durant la période 2014-2018.

Le tableau n° 35 : Evolution du ratio Eau (m³) / la production en (tonne)

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio	4.06	3.92	3.91	5.16	3.99

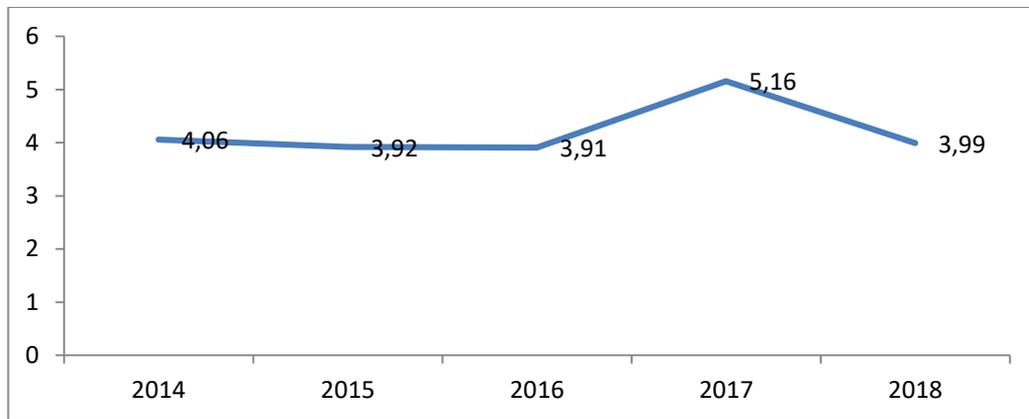
Source : données internes à l'entreprise, 2019.

Comme pour la consommation énergétique, la consommation d'eau suit la même tendance que celle d'électricité et de gaz. En effet, de 2014 à 2016 le ratio eau/ production diminue de 4.06 en 2014 à 3.91 en 2016. Cela s'explique par la baisse des quantités produites d'une part, et la rationalisation des consommations en eau, d'autre part.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Durant l'année 2017, l'entreprise enregistre un ratio égal à 5.16. En le comparant aux années précédentes, c'est le plus haut niveau de consommation d'eau atteint par l'entreprise. Le graphe n°23, ci- après, illustre cette évolution.

Graphe n°23 : Evolution du Ratio Eau/ production de 2014 à2018.



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°35.

NCA Rouïba est consciente de l'importance des approvisionnements en eau pour le bon déroulement de son activité. Pour cela, elle a comme priorité à l'horizon 2020, la mise en place des instruments permettant la maîtrise de ses consommations d'eau. Cette maîtrise à un double objectif ¹:

- La réduction de son impact sur la nappe phréatique de la Mitidja car ses capacités de régénération sont limitées ;
- La prévision de la baisse des précipitations dues au réchauffement climatique.

Par conséquent, NCA Rouïba fixe un objectif qui consiste en le maintien de sa consommation d'eau à 4.2 litres par unité de produit fini.

Pour ce faire, l'entreprise définit sa politique comme suit :

- Investir dans l'installation d'un équipement de recyclage des eaux des rejets des machines, notamment sur les lignes TETRA PACK, qui permettront ainsi la récupération de 95% des eaux de nettoyage ;
- Se lancer dans une étude d'impact sur la nappe phréatique en collaboration avec les entreprises installées dans la zone industrielle de Rouïba concernant la consommation d'eau.

Toujours dans le cadre de la rationalisation de la consommation d'eau au sein de l'entreprise, NCA Rouïba figure dans le Projet Empreinte Eau en collaboration avec

¹ Responsable environnement de l'entreprise, 2019.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

l'IANOR (Institut Algérien de Normalisation) dans le cadre du projet MENA (Middle East- North Arica), accompagnés par deux experts nationaux pour la mise en place de la démarche ISO 14046.

ISO 14046 est une norme relative à la gestion des ressources en eau. Elle permet à l'entreprise de suivre son empreinte eau tout au long du processus de production. L'objectif à travers la mise en place de cette démarche est de connaître et de mesurer leur empreinte eau et de prendre ainsi les mesures nécessaires pour mettre en place les pistes d'amélioration. Cette démarche passe nécessairement par quatre phases, à savoir :

- **La phase 01** : qui consiste en la définition des objectifs en termes de consommation d'eau ainsi que le champ d'étude ;
- **La phase 02** : où l'entreprise réalise un inventaire de l'empreinte Eau, c'est-à-dire connaître la situation actuelle de l'entreprise en termes de consommation d'eau ;
- **La phase 03** : l'entreprise évalue les différents impacts environnementaux qui peuvent être engendrés par la gestion actuelle de la ressource en eau au sein de l'entreprise ;
- **La phase 04** : c'est la dernière étape, qui consiste en la mise en place des pistes d'améliorations après avoir diagnostiquer la situation actuelle.

Parmi les améliorations de la gestion des ressources en eau proposées par l'entreprise NCA Rouïba, nous avons l'exemple de la réduction de la taille de la bouteille PET, cela signifie rendre la bouteille plus légère. Si l'entreprise arrive à réduire la taille de 15grs, elle pourra réduire son empreinte en eau de 8.77%.

1.3.3. Les formations dans le domaine environnemental

NCA Rouïba accorde une importance pour la formation hygiène, sécurité et environnement. Pour l'entreprise, chaque recrue reçoit une formation dans le domaine, soit environ 15 mn pour chacune des recrues.

A ce titre, le nombre de formations ainsi que le budget consacré à la formation environnementale sont des indicateurs très utilisés pour mesurer la performance environnementale de l'entreprise. Dans ce cadre, NCA Rouïba consacre un budget très important pour la formation et le nombre d'agents formés varie selon l'effectif de l'entreprise.

Le tableau n°36 et le tableau n°37, respectivement, nous informe sur l'évolution du nombre d'agents formés ainsi que le budget consacré à la formation environnementale.

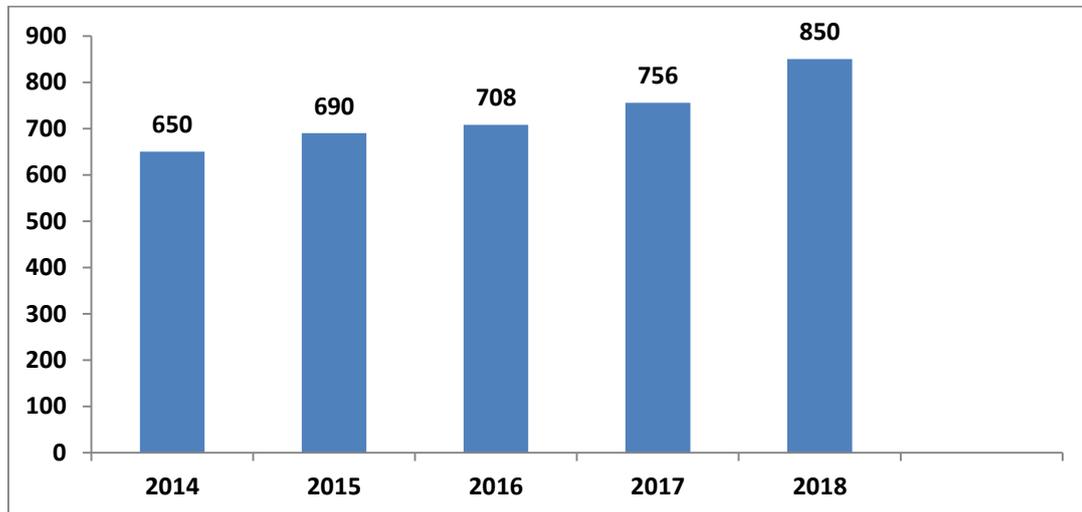
Tableau n°36 : Le nombre d'agents formés de 2014 à 2018.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'agents formés	650	690	708	756	850

Source : Etabli, par nous-mêmes, à partir des données de l'entreprise, 2019.

Nous constatons que le nombre d'agents formés augmente d'une année à une autre. En effet, le nombre est passé de 650 à 690 de 2014 à 2015 et augmente jusqu'à 756 en 2017 pour atteindre le plus haut niveau en 2018 pour un nombre de 850, soit une augmentation de 30.76% de 2014 à 2018 (cf. graphe n°24). Ces chiffres reflètent donc les efforts de l'entreprise dans le domaine environnemental.

Graphe n°24 : Evolution du nombre d'agents formés de 2014 à 2018.



Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données du tableau n°36.

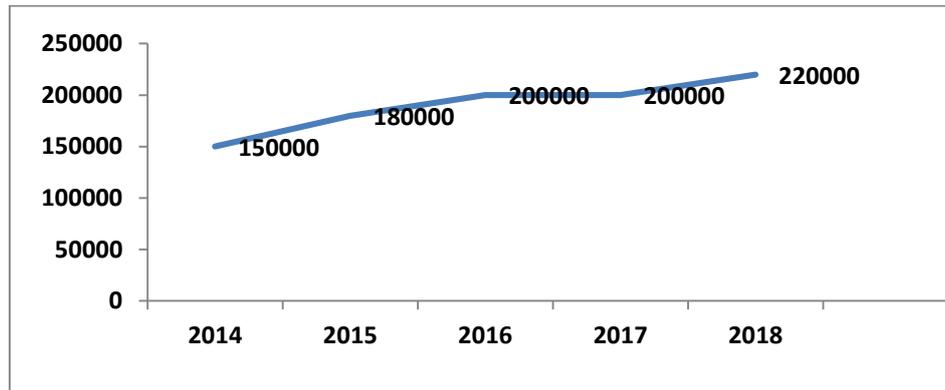
Tableau n°37 : Evolution du budget consacré à la formation environnementale.

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Budget (DA)	150000	180000	200000	200000	220000

Source : Données internes à l'entreprise, 2019.

Concernant l'évolution du budget consacré à la formation environnementale (cf. graphe n°25), nous constatons que ce dernier croît d'une année à une autre suivant le nombre d'agents formés. Il est d'une valeur de 150000 DA en 2014, 180000DA en 2015, et atteint les 220000 DA en 2018 soit une augmentation de 46.66% par rapport à 2014.

Graphe n°25 : Evolution du budget environnemental.



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°37.

1.3.4. Les déchets de l'entreprise :

La quantité des déchets générés par l'entreprise constitue un indicateur pertinent de l'efficacité de la politique environnementale de l'entreprise. De manière générale, les déchets générés par le processus de fabrication de l'entreprise NCA Rouïba sont :

- Le carton ;
- Le plastique ;
- Les fûts ;
- Le bois ;
- Les bidons ;
- Les déchets ménagers ;
- Le carton Tetra pack ;
- Les rejets liquides ;
- Les rejets atmosphériques.

La gestion des déchets au sein de l'entreprise semble être une opération très planifiée, pour qui les responsables accordent une très grande importance vu son impact, non seulement, sur la performance environnementale de l'entreprise mais aussi sur sa performance économique. Il s'agit d'une opération de tri sélectif à la source (*cf. figure n°17*) de la production des déchets.

Une fois les déchets sont triés, l'entreprise propose un mode de gestion particulier pour chaque type de déchets : les déchets solides et les déchets liquides.

Figure n°17 : Le tri sélectif des déchets.



Source : Site officiel de l'entreprise, 2019.

1.3.4.1. Pour les déchets solides :

Cette catégorie est subdivisée en deux sous catégories, une catégorie de déchets solides qui est recyclée pour une quantité estimée de **348051.86 kg en 2017** et concerne :

- **Le carton ;**
- **Le plastique ;**
- **Les fûts ;**
- **Le bois ;**
- **Les bidons.**

L'entreprise fait appel à certains récupérateurs et recycleurs pour récupérer 100% des déchets triés *Cartons (hors Tetra pack), plastiques, déchets métalliques etc.*

NCA Rouïba estime la valorisation des déchets recyclés pour l'année 2015 pour un montant de 6MDA. L'autre catégorie de déchets solides est la catégorie des déchets non recyclables pour une estimation de 693031.86KG en 2017 et pour lesquels l'entreprise envisage de trouver une solution dans l'avenir, nous avons :

- Les déchets ménagers ;
- Le carton **Tetra pack.**

Concernant l'emballage **Tetra pack**, l'entreprise envisage des solutions pour un recyclage à l'étranger en attendant les solutions au niveau local. Généralement la quantité des déchets générés dépend de la quantité produite des produits finis au sein de l'entreprise.

L'objectif de NCA Rouïba est de recycler les 100% de ses déchets quelle que soit la quantité produite.

1.3.4.2. Pour les rejets liquides

Selon le responsable environnement de NCA Rouïba, 2019, « *L'eau est l'élément de la vie et de notre production. Notre engagement environnemental et la rareté de cette ressource font qu'aujourd'hui, nous faisons tout pour la préservation de cette ressource vitale et cela à travers la chasse aux fuites (cf. image ci-après) et en favorisant le recyclage* ».

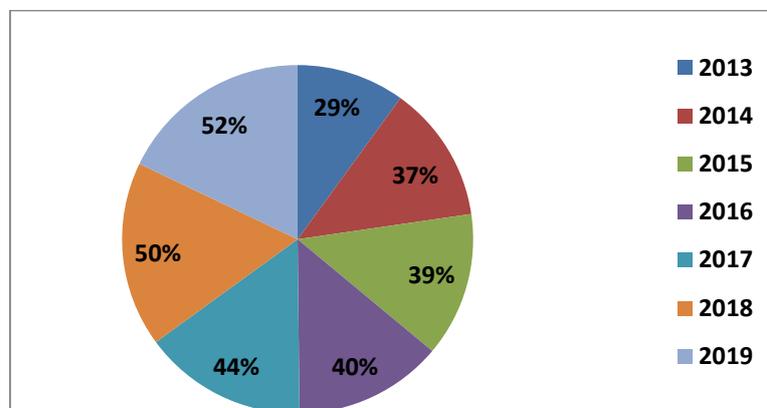
Après avoir présenté, brièvement, les différents déchets de l'entreprise ainsi que leur mode de traitement, nous présentons dans le tableau n°38, ci- après, l'évolution du pourcentage des déchets recyclés y compris les déchets solides et liquides pour l'entreprise NCA Rouïba allant de 2013 à 2019.

Tableau n°38 : Le pourcentage des déchets recyclés.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Le taux	29%	39%	37%	40%	44%	50%	52%

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données de l'entreprise, 2019.

Graph n°26 : Pourcentage des déchets recyclés.



Source : Etabli, par nous-mêmes, sur la base du tableau n°38.

Nous constatons que le pourcentage des déchets recyclés au sein de l'entreprise NCA Rouïba augmente d'une année à une autre. Cela reflète la volonté de l'entreprise de faire face aux défis environnementaux et de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale.

Après avoir relaté l'état des lieux de la protection de l'environnement au sein des trois entreprises étudiées : ENIEM, EI et NCA Rouïba ainsi que les différents indicateurs utilisés pour mesurer et évaluer leur performance environnementale, nous relatons dans le point qui suit le fonctionnement de la gestion environnementale au sein de ces entreprises.

2. La gestion environnementale au sein des trois entreprises

La gestion environnementale au sein des entreprises, notamment, de l'ENIEM et de NCA Rouïba, se fait suivant les lignes directrices de la norme ISO14001. Pour Electro-Industries, la gestion environnementale est une question volontaire, elle se fait selon les principes et la culture de l'entreprise étant donné que l'entreprise ne possède pas encore la certification environnementale.

Ce qui est vrai est que l'ENIEM, EI et NCA Rouïba sont conscientes de l'effet de leurs activités économiques sur l'environnement. Pour cela elles mobilisent différents moyens afin de réduire cet impact sur l'environnement comme :

- La mise en place des dispositifs qui permettent aux entreprises de détecter les sources de pollutions provenant de leurs activités ;
- La mise en place des procédures nécessaires pour réduire la quantité des déchets générés ;
- La formation et l'information de la ressource humaine des entreprises sur les questions environnementales car celle-ci à un rôle très important au sein de l'entreprise.

Nous pouvons dire que les trois entreprises utilisent des systèmes de production qui respectent l'environnement, de la matière première jusqu'au produit fini. Elles utilisent des matières premières moins polluantes avec l'établissement d'une fiche technique bien précise et qui renforce la notion de l'environnement, notamment pour l'achat des produits chimiques.

En effet, si nous prenons le cas de l'ENIEM, lors de l'achat des deux produits chimiques « sel de passivation » et « Agent stabilisateur », nous trouvons dans la fiche technique des produits les informations environnementales suivantes :

« Le SEL DE PASSIVATION, ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou dans le collecteur » ;

« L'AGENT STABILISATEUR, ne doit pas pénétrer dans les eaux sans traitement préalable dans les stations d'épuration ».

Cependant, pour transformer les matières premières, les entreprises consomment de l'énergie, de l'eau, de l'air, du gaz industriel et de l'espace. Cette consommation engendre différents coûts aux entreprises. De plus, cette consommation peut être la source de différentes pollutions.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Afin de minimiser les risques de pollution et réduire ainsi la consommation énergétique, les entreprises font, de plus en plus, recours à la rationalisation des consommations et à la réalisation des économies en matière d'énergie. Ceci en mesurant d'une façon régulière et continue leurs consommations à travers les tableaux de bord environnementaux.

Ainsi, l'engagement environnemental constitue un véritable défi pour les trois entreprises y compris pour Electro-Industries qui envisage de s'inscrire dans cette démarche dans les plus brefs délais. Pour cela, les entreprises sont tenues d'avoir des systèmes de production qui sont à la hauteur de leurs engagements.

Par ailleurs, selon les responsables des entreprises ENIEM et NCA Rouïba, la gestion environnementale se fait tout au long du processus de fabrication des produits, c'est-à-dire tout au long de la chaîne de valeur du produit allant de l'achat des matières premières jusqu'à la mise des produits finis sur le marché.

Pour **Electro-Industries**, l'analyse environnementale de la chaîne de valeur des produits ne se fait pas encore au niveau de l'entreprise pour des raisons qui dépassent la capacité des dirigeants.

Ainsi, d'après les entretiens que nous avons menés avec les responsables environnementaux des trois entreprises étudiées, le plus grand problème auquel elles s'exposent est la gestion des pollutions engendrées par les systèmes productifs.

Dans ce cadre et dans le cas de l'ENIEM, le type de pollution le plus répandu au niveau de l'entreprise est la pollution de l'eau et du sol. Pour cela, l'entreprise réalise un audit qui permet d'identifier les principales sources de pollution.

Dans le cas d'Electro-Industries c'est le stockage des déchets qui entraîne la pollution de l'eau et du sol alors que dans le cas de NCA Rouïba, c'est la pollution engendrée par certains déchets solides comme le carton de type **Tetra**.

Pour cela, les entreprises sont donc tenues de faire face à ce problème qui constitue une menace pour leurs performances environnementale et économique, notamment, avec l'existence dans l'agenda 21 du principe de « **Pollueur Payeur** », ce qui fait que si l'entreprise n'arrive pas à gérer ses problèmes de pollution, selon la réglementation, elle est soumise à des amendes.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Ainsi, selon ces mêmes responsables, la pollution provient de la composition chimique de leurs différentes émissions dans la nature, qui sont issues de leurs activités industrielles notamment la production.

En effet, dans le cas de l'ENIEM et Electro-Industries, leurs émissions sont composées d'Oxyde d'Azote (NOX), la peinture solide, le Monoxyde de Carbone (CO), le CO₂, alors que pour le cas de NCA Rouïba, son processus de production génère des émissions comme le CO et le CO₂.

Nous déduisons alors que les sources de pollution essentielles dans ces entreprises sont liées non seulement à leurs processus de production mais aussi aux matières premières et au stockage de leurs produits finis. A cet effet, parmi les dispositifs dont disposent ces trois entreprises pour parvenir aux problèmes de Pollution on trouve les stations d'épuration et de neutralisation des eaux usées et les filtres de protection.

Cependant, pour atteindre leur performance environnementale, l'ENIEM, NCA Rouïba et Electro-Industries d'Azazga supporte des coûts relatifs au traitement de ces pollutions engendrées par leurs processus de production. Dans ce cadre, le tableau n°39 nous informe sur l'évolution de ces coûts au cours de ces dernières années, pour chacune des entreprises.

Tableau n°39 : Les coûts (en DA) de traitement des pollutions de 2015 à 2019.

Années	2015	2016	2017	2018	2019
ENIEM	1437500	1450000	1710625	1738125	1755125
NCA Rouïba	1226400	1240000	1610514	1627114	1644110
EI	1115300	1130000	1300000	1319000	1320000

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données du service technique, 2019.

Suivant les chiffres donnés dans le tableau n°39, nous constatons que les trois entreprises investissent dans le traitement des pollutions engendrées par leurs activités économiques.

L'évolution des montants de 2015 à 2019 (*cf. graphe n°27*), pour les trois entreprises reflètent la volonté de ces dernières de minimiser leurs impacts environnementaux et d'éviter, par la même, le principe du « **Pollueur Payeur** ».

En 2015 l'ENIEM, pour traiter ses pollutions a investi un montant de 1437 500DA, et qui s'élève à 1755125 DA en 2019 soit une augmentation de 22.09%. Durant la même année 2015, Electro-Industries a fourni des efforts pour lutter contre la pollution et traiter

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

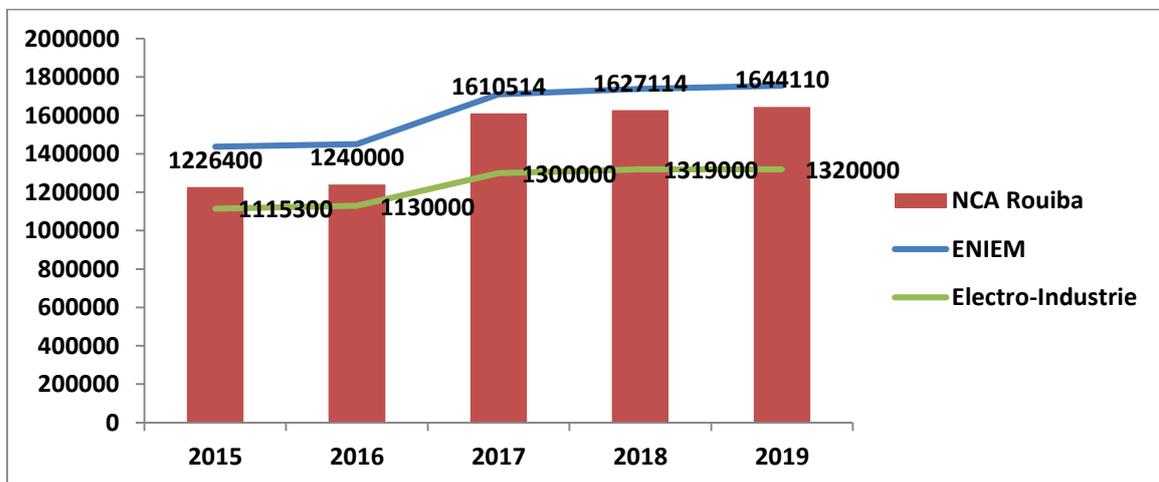
les dommages causés par son activité avec un investissement de 1115300DA et atteint en 2019 un montant de 1320000 DA, soit une augmentation 18.35%.

Ceci peut être appréhendé comme un résultat très satisfaisant pour une entreprise non certifiée à la norme environnementale ISO14001.

Pour NCA Rouïba, afin de traiter ses pollutions, celle-ci a investi un montant égal à 1226400 DA en 2015, ce montant s'élève en 2019 à 1644110 DA soit une augmentation de 34.04%.

Ces chiffres confirment la citoyenneté de l'entreprise et sa nomination comme étant l'entreprise leader dans le domaine de la responsabilité sociale en Algérie.

Graphe n°27 : Evolution des coûts de traitement des trois entreprises de 2015 à 2019.



Source : Etabli à partir des données du tableau n°39.

En plus, des dispositifs techniques utilisés par les trois entreprises pour réduire leurs impacts environnementaux, des mesures sont mises en place dans chacune des entreprises :

- ENIEM ;
- NCA Rouïba ;
- Electro-industries.

2.1. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de l'ENIEM

L'entreprise nationale des industries Electroménager a entrepris un certain nombre de mesures pour y remédier aux problèmes environnementaux, parmi lesquelles on peut citer :

- La réduction de leurs consommations énergétiques ;
- La gestion des émissions atmosphériques ;
- La gestion des ressources en eaux ;

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

- La mise en place d'une politique efficace pour la gestion des déchets.

De plus, pour réduire ses consommations énergétiques, l'ENIEM a entrepris plusieurs actions comme :

- L'investissement dans une station de compensation avec la SONEGAS afin de pouvoir garder le cosinus de ces consommations inférieur à 0.9. De ce fait, l'ENIEM procède à une gestion rationnelle de l'énergie à l'intérieur de ses ateliers par exemple, les machines sont allumées uniquement lorsqu'il s'agit d'un nombre important de pièces ;
- Suite à une note ministérielle pour les entreprises consommatrices d'énergie. l'ENIEM réalise en permanence des audits énergétiques par un spécialiste ;
- L'acquisition, pour la gestion et le contrôle des émissions atmosphériques, d'un compresseur d'air avec un variateur de vitesse. Auparavant, les compresseurs fonctionnaient en même temps, maintenant c'est un par un ;
- Le réglage des brûleurs pour avoir une combustion complète du gaz et éviter ainsi sa propagation dans la nature ;
- Le remplacement du gaz de type CFC R11 qui est un gaz réfrigérant très polluant par le R600 qui est un gaz moins polluant, respectueux de la nature ;
- L'encouragement pour une bonne gestion des ressources en eau, des techniques de recyclage et de réutilisation des eaux usées. Pour cela, les eaux de refroidissement sont réutilisées dans le système des chaufferies. Comme l'ENIEM, favorise également le recours au système des forages pour réduire la facturation des consommations en eaux.

Il est par ailleurs important de signaler qu'avec l'arrivée du nouveau président directeur général, ENIEM continue de prendre en considération la question de la gestion des déchets notamment les déchets liquides qui constitue un véritable problème pour l'entreprise. Parmi les mesures entreprises à cet effet, nous citons :

- La limitation des petits conditionnements ;
- L'encouragement des emballages réutilisables ;
- La maîtrise de la matière première achetée ;
- Le remplacement de la peinture en poudre par la peinture liquide ;
- La mise en place d'un processus de production qui génère moins de déchets ;

- La vente de certains déchets pour qu'ils soient recyclés ;
- Le tri à la source ;
- La mise des déchets dans des contenants spécifiques selon la nature du déchet et sa fréquence d'enlèvement.

2.2. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de NCA Rouïba.

La Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba a pris également un certain nombre de mesures pour réduire ses impacts environnementaux et atteindre ainsi sa performance environnementale et économique.

Concernant les émissions atmosphériques, les différentes émissions dans l'atmosphère de l'entreprise constituent une source de pollution. Afin de résoudre ce problème, l'entreprise a mis en place un certain nombre de politiques pour gérer convenablement ces rejets atmosphériques et contribuer à la protection et à la préservation de l'air. Parmi ces politiques nous pouvons citer :

- Le changement de fluide frigo rène R22 par R134a lors de l'acquisition d'un groupe de froid pour un montant de 8 300 000 DA qui s'inscrit dans le cadre de l'élimination des gaz CFC et la protection de la couche d'ozone ;
- Le changement du combustible des chaudières du diesel par le gaz naturel moins polluant ce qui réduit non seulement la pollution de l'air mais aussi les risques de pollution des sols et des eaux ;
- L'acquisition de deux brûleurs pour les générateurs de vapeur (chaudières) pour un montant de 1 900 000 DA.

Concernant les ressources en eaux, il est important de noter que NCA Rouïba déploie des efforts énormes pour préserver les ressources en eaux en mettant une gestion rationnelle basée sur la valorisation des eaux usées.

A l'instar de l'entreprise ENIEM, afin de réduire sa consommation en eau et avoir moins de rejets liquides qui ont un impact négatif sur la biodiversité, la NCA Rouïba a engagé des actions comme :

- Les rejets liquides industriels qui sont collectés dans une cuve d'égalisation d'une capacité de 200m³ mise en service depuis le deuxième semestre de l'année 2012, ce qui permet le rabattement de la charge polluante avant l'évacuation via le réseau d'assainissement public vers la station d'épuration de Réghaia ;

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

- Le suivi de la qualité des eaux usées par des laboratoires externes, ce qui a démontré que le niveau des paramètres de pollution DBO5 (Demande Biologique d'Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), MES (Matières En Suspension), PH, T°C, sont inférieurs aux normes exigées selon la réglementation en vigueur ;
- Le nettoyage des équipements de production qui s'effectue systématiquement après chaque cycle de production ;
- L'acquisition d'une station de neutralisation et d'épuration d'une valeur de 6 520 000 DA pour la récupération des eaux de rinçage.

Ces installations permettent à l'entreprise non seulement de réduire sa consommation d'eau mais aussi de réduire les risques de pollution. Le résultat sur l'efficacité de l'eau est tout à fait étonnant avec des réductions de la consommation d'eau jusqu'à **95 %**. Ceci a permis à l'entreprise de réaliser des économies annuelles dans l'exploitation jusqu'à 67 000€.

Par ailleurs, pour une gestion efficace de ses déchets, l'entreprise envisage de réduire de 29 % les quantités des déchets générés.

Cette réduction est obtenue grâce aux efforts consentis par l'ensemble de son effectif pour réduire les pertes en emballages et suremballages. Aussi pour une meilleure maîtrise du taux de recyclage, NCA Rouïba :

- Souhaite investir 15 MDA pour l'automatisation des NEP (optimiser l'utilisation des produits chimiques et réduire la consommation d'eau) ;
- A mis en place le projet de l'aménagement d'une nouvelle déchetterie pour la réduction des rotations vers les centres d'enfouissements techniques (CET) ;
- A acquis un tank stérile pour une valeur de **21 500 000 DA** pour le stockage des préparations lors de problèmes techniques, ce qui permet d'éviter la fermentation des préparations ;
- Envisage de mettre en place une station de filtration d'eau Tétra Pack (WFS) qui permet d'éliminer la lubrification, les résidus de l'emballage et du peroxyde d'hydrogène et qui fait circuler l'eau propre libre de tous contaminants dans le système interne des machines. Cet investissement est de 20 MDA (*cf. annexe n°2*).

Cette station contribue à la réalisation des objectifs de l'entreprise notamment atteindre la neutralité en consommation d'eau. Pour cela, NCA Rouïba :

- Envisage d'automatiser et d'optimiser ses différents cycles de production ;
- Compte éliminer des opérations manuelles (éradiquer l'intervention de l'humain dans les préparations) ;
- Souhaite mettre en place des compteurs au niveau des postes à grandes consommations d'eau, ce qui permet à l'entreprise d'avoir un tableau de bord qui permet d'évaluer et de suivre ses consommations en Eau.

2.3. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de l'entreprise Electro-Industries

Sachant bien que cette entreprise s'est engagée dans la démarche de protection de l'environnement et de développement durable de manière volontaire, le projet de la certification ISO 14001 n'est pas encore achevé au niveau de l'entreprise. Par ailleurs, cette entreprise déploie d'importants efforts dans le domaine environnemental.

Concernant la consommation des ressources énergétiques, l'entreprise mesure ses consommations et met en place les mesures nécessaires pour les réduire. A ce titre, l'entreprise achète des matières premières de sorte à éviter le gaspillage et à réduire ainsi la quantité des déchets générés. Plusieurs méthodes sont utilisées à cet effet, par l'entreprise pour la gestion de ces déchets.

D'après les responsables de l'entreprise :

- Tous les déchets générés par l'entreprise sont principalement vendus à des tiers qui les exploitent par les techniques de recyclage ;
- Certains déchets sont récupérés par le fournisseur comme le cas des « bobines de fil », ce qui est bénéfique pour l'entreprise et pour le fournisseur. Dans ce cas, l'entreprise élimine des déchets et gagne ainsi en termes de coûts ;
- D'autres sont recyclés à l'intérieur de l'entreprise comme « le bois » ;
- Certains autres déchets sont également stockés à l'intérieur de l'entreprise.

Aussi, l'entreprise met en place des actions correctives nécessaires après avoir identifié toutes les possibilités de réduction des consommations énergétiques et des déchets. Les responsables de l'entreprise considèrent alors que la connaissance et la maîtrise de la situation environnementale sont la clé de réussite de la politique environnementale particulièrement pour l'entreprise qui souhaite obtenir sa certification environnementale en 2021 sachant qu'EI s'est intéressée à la question environnementale depuis 2007.

Cependant, malgré qu'EI ne possède pas encore un système de management environnemental, il n'en demeure pas moins que l'entreprise fournit d'importants efforts pour améliorer sa situation environnementale.

3. L'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable sur les trois entreprises étudiées

L'apport de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable diffère d'une entreprise à une autre selon le secteur et la nature d'activité de chaque entreprise. Cependant, selon les responsables des trois entreprises y compris Electro-Industries, la protection de l'environnement représente :

- Un des piliers du Développement Durable et de la responsabilité sociale ;
- Un avantage concurrentiel durable ;
- Un atout stratégique pour l'entreprise.

Selon toujours les responsables commerciaux, cette intégration a apporté un changement pour l'entreprise. Il s'agit d'un changement opérationnel et stratégique. En outre, l'ENIEM et NCA Rouïba, avant l'obtention de leurs certifications environnementales ISO 14001, traitent la question de la protection de l'environnement par une utilisation rationnelle des ressources, mais qui reste toujours une mesure incomplète, et c'est le cas de l'entreprise Electro-Industries actuellement.

Ceci fait que l'intégration de la protection de l'environnement dans l'activité de l'entreprise modifie et mobilise l'ensemble des services de l'entreprise. A ce titre, la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable occupe une place stratégique vu qu'elle contribue, non seulement, à la réduction des coûts grâce à la réalisation des économies en termes de consommation d'énergie, de matières premières, de ressources en eau, mais aussi elle permet à l'entreprise de mettre sur le marché des produits différents qui portent le label environnement.

Par ailleurs, avec l'intensification de la concurrence et l'ouverture des marchés, la prise en compte de la protection de l'environnement permet aux entreprises, notamment NCA Rouïba, de pénétrer le marché mondial en toute sécurité et aussi construire une barrière à l'entrée pour les autres entreprises grâce à son label « **buvez tranquille** » obtenu en 2013 et son expérience dans le domaine environnemental depuis 2008.

De plus, avec l'apparition du mouvement des écologistes dans le cadre de l'enracinement du principe de l'économie verte et les associations de protection des

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

consommateurs, les consommateurs revendiquent, de plus en plus, la consommation des produits écologiques durables qui respectent l'environnement. Cela permet donc aux entreprises de développer des liens de confiance avec ce type de clients.

Selon les responsables environnement des trois entreprises, afin d'atteindre la performance économique tout en intégrant la protection de l'environnement dans leur politique de gestion de l'entreprise, il est indispensable de bien définir la politique environnementale tout en relevant tous les aspects environnementaux de l'entreprise et leurs impacts sur l'écologie. Cette même politique doit être traduite en véritables objectifs, pour qui, l'entreprise alloue les ressources nécessaires pour leur réalisation.

Ainsi, grâce à l'amélioration des processus de gestion de l'entreprise avec le développement d'un bon positionnement par rapport à la concurrence et la mise en place d'un système d'information écologique, les entreprises peuvent avoir la capacité d'anticiper et de s'adapter aux variations de l'environnement écologique, ce qui leur permet d'atteindre à la fois la performance environnementale et la performance économique.

Par ailleurs, les progrès apportés par l'intégration environnementale, au niveau de la consommation des ressources, la fabrication et la conception des produits, la commercialisation des produits et la gestion des circuits de distribution de l'entreprise, ont eu directement un impact sur les différentes politiques de l'entreprise, à savoir :

- ***La politique des prix ;***
- ***La politique des produits ;***
- ***La politique de communication ;***
- ***La politique de distribution.***

Il est important de noter qu'il s'agit bien d'un impact positif sur l'entreprise et sur l'ensemble de ses activités. Cependant, le positionnement stratégique de ces entreprises ENIEM et NCA Rouïba est modifié vu que ces dernières ont pu se positionner actuellement comme étant des entreprises qui participent et contribuent au bien être de la société, de manière générale, et en particulier à la protection de l'environnement écologique et au développement des principes de l'économie verte et de Développement Durable. Ce qui est important, de nos jours, vu que dans le cadre de la mondialisation des économies, ceci constitue une source de création de valeur pour les entreprises qui souhaitent intégrer le marché international.

Toutefois, la protection de l'environnement a permis à l'ENIEM et NCA Rouïba de réduire le montant des consommations des différentes ressources et la quantité de certains déchets générés par le processus de production, et à éliminer certains autres déchets. Comme ceci a permis de réduire le nombre de plaintes déposées ainsi que le nombre de non conformités enregistrées.

Enfin, les responsables des trois entreprises affirment, se basant sur leurs expériences, que les concepts de Développement Durable et de protection de l'environnement signifient un développement qui préserve le besoin des générations futures tout en assurant l'équilibre entre l'aspect économique et l'aspect environnemental.

Ainsi, aujourd'hui, dans une conjoncture économique très délicate accompagnée d'une modification dans le système écologique actuel et l'apparition des différents problèmes environnementaux suite au développement de l'industrie, la prise en considération de l'environnement par les entreprises semble être une nécessité absolue.

C'est sur cet aspect que les trois entreprises étudiées ont aussi leurs stratégies de développement. C'est dans ce cadre que nous présentons :

- Dans un premier point les investissements consacrés par les entreprises pour la protection de l'environnement ;
- Dans un deuxième point, le taux d'atteinte des objectifs environnementaux.

3.1. Les investissements consacrés pour la protection de l'environnement

Afin de rendre la politique environnementale de l'entreprise plus efficace, il est nécessaire d'investir dans le domaine environnemental et consacrer ainsi un budget spécial qui permet d'assurer la protection de l'environnement.

Dans ce qui suit nous allons présenter les investissements dans le cas de chaque entreprise étudiée dans le domaine environnemental.

3.1.1. Dans le cas de l'ENIEM

Selon les revues de la direction établies par l'entreprise à chaque fin d'année, l'apport de la protection de l'environnement est vraiment important comparée aux investissements de l'entreprise dans ce domaine. Ces investissements sont présentés dans le tableau n°40 ci-après :

Tableau n°40 : Evolution des investissements de l'ENIEM pour la protection de l'environnement de 2010 à 2015.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des investissements pour la protection de l'environnement/année.	1.3 MDA	119.23MDA (dont 15 MDA pour l'achat de 04 chariots élévateurs ; 100 MDA peinture en poudre)	15.735 MDA	07 KDA	4.11 MDA	120 MDA

Source : Etabli, par nous-mêmes, à partir des données de la revue de direction, 2019.

Nous constatons, d'après les données du tableau n°40, que l'ENIEM consacre un budget très important pour la protection de l'environnement. En 2010, ce budget est égal à 1.3 MDA et qui augmente jusqu'à 119.23MDA en 2011. Cette augmentation s'explique, entre autres, par l'acquisition de quatre (04) chariots élévateurs. En 2015, le total de ces investissements a atteint son plus haut niveau avec la somme de **120 MDA** dans le cadre du projet Email en poudre.

Le retour sur investissements est mesuré par la baisse des coûts liés aux consommations en ressources naturelles (eau, électricité et gaz), aux coûts liés aux déchets et au nombre de plaintes déposées

Depuis l'obtention de la certification environnementale, l'entreprise ne cesse de déployer des efforts énormes dans le domaine environnemental.

Le total des investissements pour la protection de l'environnement reflète l'efficacité de la politique environnementale de l'entreprise et principalement, la volonté de l'entreprise pour atteindre sa performance environnementale.

Selon les résultats obtenus, le retour sur investissement environnemental est très significatif pour l'entreprise, ce qui permet de s'engager, de plus en plus, dans ce domaine qui permet à la fois de protéger l'environnement et de développer une source de création de valeur pour l'entreprise.

L'ensemble de ces investissements permettent à l'entreprise de réaliser les objectifs environnementaux déjà fixés dans la politique environnementale de l'entreprise.

3.1.2. Dans le cas de NCA Rouïba

Les investissements de NCA Rouïba dans le domaine environnemental sont aussi importants, que dans le cas de l'ENIEM vu que cette dernière est réputée comme étant l'entreprise pilote de la responsabilité sociale en Algérie. Le tableau n°41, ci-après, nous communique le total de ces investissements au cours de ces dernières années.

Tableau n°41 : Les investissements de NCA Rouïba dans la protection de l'environnement de 2013 à 2018.

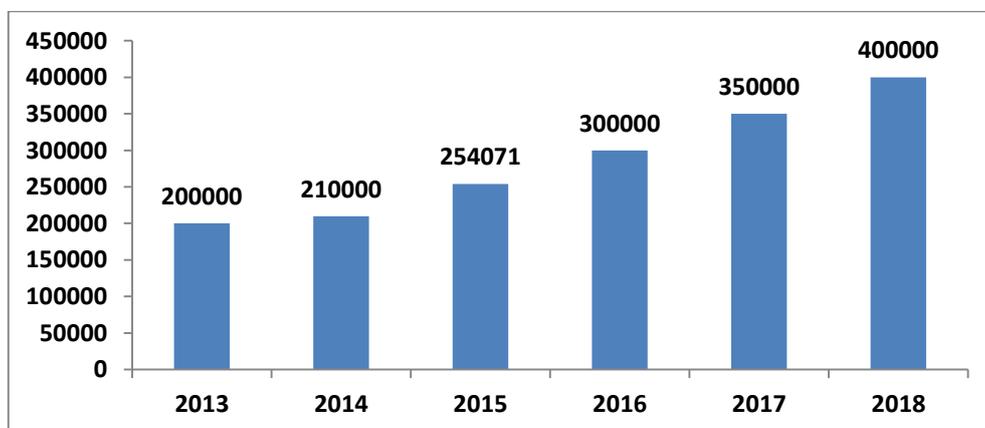
Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant (en euro)	200000	210000	254071	300000	350000	400000

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données internes à l'entreprise, 2019.

Les données du tableau n°41 montrent l'importance accordée à la protection de l'environnement par NCA Rouïba. L'entreprise alloue un budget spécial chaque année pour les investissements dans le domaine environnemental. En 2013, elle consacre un budget de 200000 Euros soit une augmentation de 5% de 2013 à 2014 avec un investissement de 210000 Euros en 2014. Le total des investissements de 2014 à 2015 enregistre une augmentation de 20.98%.

Par ailleurs, il est important de noter que le plus important investissement réalisé par NCA Rouïba date de 2018 pour un montant de 400000 euros (cf. graphe n°28) soit une augmentation de 100% de 2013 à 2018. Cet investissement reflète aussi la volonté de l'entreprise de s'inscrire et surtout de persévérer dans la démarche de Développement Durable.

Graphe n° 28 : Evolution des investissements environnementaux de 2013 à 2018.



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°41.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Dans le cas de ces deux entreprises, le retour sur investissements est vraiment significatif notamment pour NCA Rouïba. Selon les responsables concernés par cette problématique, l'entreprise identifie des économies importantes d'une moyenne de 522901 Euros par année.

Selon les responsables, le retour sur investissements se fait en un temps record estimé à six (6) mois. Ces économies sont le résultat d'une démarche de gestion centrée sur l'efficacité dans l'utilisation des ressources et de l'énergie ainsi qu'une production plus propre.

En revanche, le cas de l'ENIEM semble être différent de celui de NCA Rouïba étant donné que cette dernière appartient au secteur public, contrairement à NCA Rouïba qui évolue dans le secteur privé.

Cependant l'apport de la protection de l'environnement pour l'ENIEM malgré qu'il soit important, mais dans la situation financière actuelle de l'entreprise, il est difficile de mesurer cet apport et mettre en valeur son impact sur la performance économique de l'entreprise.

Néanmoins, le retour sur investissement est considérable si l'entreprise se trouvait dans une conjoncture différente.

A ce titre, le tableau n°42, ci-après, nous montre l'évolution du retour sur investissement dans le cas des deux entreprises **ENIEM** et **NCA Rouïba**.

Tableau n°42 : Le retour sur investissements dans le cas des deux entreprises ENIEM et NCA Rouïba.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
ENIEM	1.3MDA	1.5MDA	1.8MDA	1.4MDA	1.4MDA	1.2MDA
NCA Rouïba	1.9MDA	2MDA	2MDA	2.1MDA	2.5MDA	2.9MDA

Source : Etabli, par nous-mêmes, à partir des données internes des entreprises, 2019.

En effet, les données du tableau n°42 font ressortir la différence existante entre les deux entreprises en termes de « gains environnementaux » durant la période allant de 2013 jusqu'à 2018. L'évolution des gains environnementaux dans le cas de l'ENIEM est en

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

augmentation de 2013 à 2015, soit 1.3MDA en 2013 et 1.5MDA en 2014 et 1.8MDA en 2015, soit une augmentation de 38.46% de 2013 à 2015.

Par ailleurs, il est important de mentionner qu'à partir de 2016, les gains environnementaux sont en baisse pour l'entreprise, et cela ne signifie pas que l'entreprise n'a pas réalisé sa performance environnementale, soit une baisse d'environ 33% de 2015 à 2018.

Cependant, dans le cas de NCA Rouïba, nous constatons que les gains environnementaux sont en augmentation depuis 2013. En cette Année, elle enregistre un retour sur investissement de 1.9 MDA, en 2014 de 2 MDA, en 2015 de 2.1 MDA, en 2017 de 2.5MDA et en 2018, le retour sur investissement est égal à 2.9 MDA. De 2013 à 2016, NCA Rouïba enregistre une augmentation de 10.52%. De 2016 à 2017, l'entreprise enregistre une augmentation de 19.04%. Cependant, l'entreprise atteint le plus haut niveau des gains environnementaux en 2018 passant d'un retour sur investissement de 1.9 MDA en 2013 à 2.9 MDA en 2018.

Par ailleurs, il est important de noter que selon les responsables environnementaux de NCA Rouïba, cette entreprise a pu enregistrer *un gain de 26 000 Euros, avec zéro (0) investissement financier dans le domaine environnemental*. Selon les mêmes responsables, ceci provient d'une réorganisation interne du système de gestion environnementale et de la mise en place de certaines mesures préventives.

Après avoir présenté les investissements de l'entreprise dans le domaine environnemental, ainsi que leurs apports pour les deux entreprises l'ENIEM et NCA Rouïba, dans le point ci-après, nous allons relater le taux de réalisation des objectifs environnementaux fixés lors de l'élaboration de la politique environnementale des deux entreprises.

3.2. Le taux d'atteinte des objectifs environnementaux :

Dans le cadre de l'évaluation de sa performance environnementale, l'entreprise se fixe des objectifs environnementaux à réaliser. Le nombre d'objectifs réalisés permet à l'entreprise d'évaluer sa performance environnementale. Dans ce qui suit, nous allons présenter le taux d'atteinte des objectifs dans le cas de chaque entreprise étudiée.

3.2.1. Dans le cas de l'ENIEM

Chaque année, l'entreprise se fixe des objectifs environnementaux à atteindre. Le taux de réalisation de ces objectifs dépend de la nature des objectifs fixés et le budget consacré pour sa réalisation.

En outre, ces objectifs figurent dans la revue de direction de l'entreprise. A la fin de l'exercice, l'entreprise effectue un contrôle pour mesurer le total des objectifs atteints et pouvoir ainsi déterminer sa performance environnementale.

L'évolution du nombre d'objectifs atteint par l'ENIEM au cours de ses cinq (5) dernières années est comme le montre le tableau n°43 suivant :

Tableau n°43 : Le nombre d'objectifs environnementaux atteints par l'ENIEM de 2013 à 2018 par rapport au nombre d'objectifs fixés.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le nombre d'objectifs fixés	07	10	10	10	10	10
Le nombre d'objectifs réalisés	04	07	08	09	09	09
Le taux de réalisation (%)	57.14	70	80	90	90	90

Source : Etabli, par nous-mêmes, à partir des données de la revue de direction De l'entreprise, 2019.

De manière générale, nous pouvons annoncer que l'évolution de la performance environnementale de l'ENIEM est significative par rapport aux nombre d'objectifs fixés durant la période de 2013 à 2018. Par ailleurs, il est important de noter que l'ENIEM, dans le cadre de sa performance environnementale réalisée de 2008 à 2011, a pu décrocher sa deuxième certification environnementale en 2011.

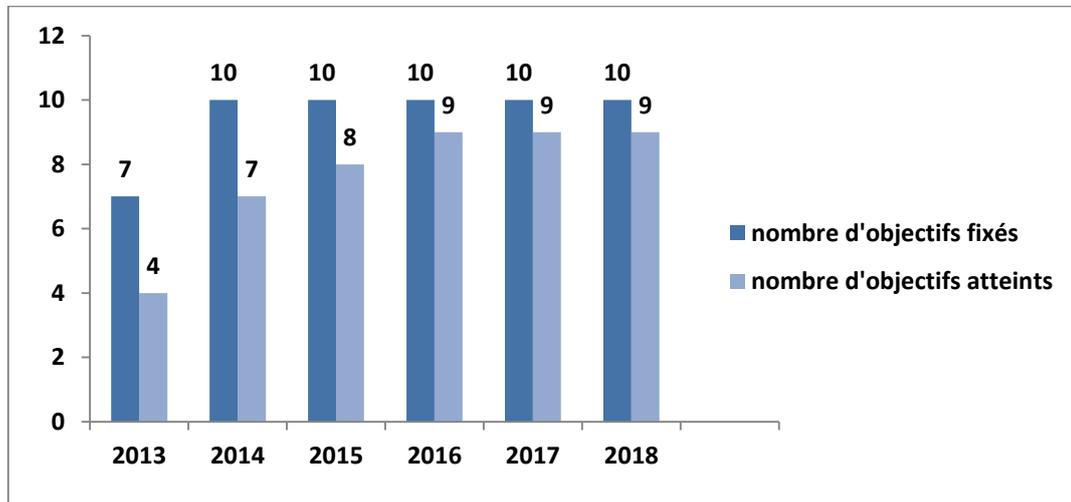
L'évolution de cette performance est positive de 2013 à 2016 comme le montre le graphe n°29. Ceci reflète les efforts fournis par les responsables de cette entreprise. Ainsi, le taux des objectifs environnementaux atteints dépasse les 60%. Les trois années successives de performance environnementale ont permis à l'entreprise d'obtenir la nouvelle version de la norme environnementale **ISO 14001** en 2015 après un audit externe.

En outre, en 2013, le nombre d'objectifs fixés était de sept (07) avec un taux de réalisation de 57.14%, le pourcentage passe à 70% en 2014 pour atteindre les 90% à partir de 2016.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

A cet effet, nous pouvons dire que l'ENIEM a atteint une performance environnementale très satisfaisante par rapport aux conditions dans lesquelles évolue cette entreprise publique.

**Graphe n°29 : Evolution de la performance environnementale de l'ENIEM
Entre 2013 et 2018.**



Source : Réalisé à partir des données du tableau n °43.

De ce fait, l'engagement de l'ENIEM dans la démarche de développement durable et de protection de l'environnement est très bénéfique pour l'entreprise que ce soit sur l'aspect économique ou sur l'aspect écologique.

En effet, grâce à l'efficacité de sa politique environnementale et à la volonté de son personnel, l'ENIEM réalise aujourd'hui un grand pas dans le domaine environnemental et ceci à travers les réalisations annuelles suivantes :

- La réduction de la génération des déchets de 2% ;
- Le niveau de tri des déchets est élevé. Pratiquement chaque année, ce niveau est de 2 à 3% ;
- Elle a pu réduire ses stocks grâce à l'efficacité de sa politique de gestion des stocks, ce qui permet à l'entreprise d'éviter les taxes de déstockage qui peuvent dépasser les 321000 DA ;
- Le maintien du ratio de la consommation de l'électricité/ la production inférieur à 365 KWH ;
- Le maintien du ratio consommation d'eau sur la production inférieure à 20m³/t ;

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

- Le maintien du ratio consommation de gaz sur la production inférieure à 1.76 KTH/T ;
- La formation, pratiquement, chaque année de plus de 200 agents sur l'environnement.

3.2.2. Dans le cas de NCA Rouïba

Tout comme l'ENIEM, NCA Rouïba se fixe également des objectifs environnementaux à atteindre durant la réalisation de son exercice annuel. Le nombre d'objectifs atteints par rapport au nombre d'objectifs fixés est l'indicateur de performance environnementale utilisé par l'entreprise.

Dans ce sens, le tableau n°44, ci-après nous informe sur l'évolution du nombre d'objectifs environnementaux réalisés entre 2013 et 2018.

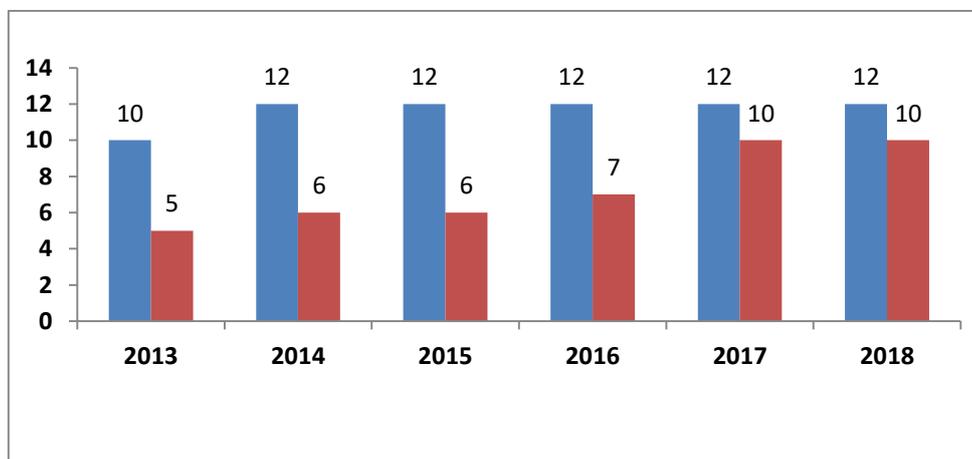
Tableau n°44 : Evolution de la réalisation des objectifs environnementaux de NCA Rouïba de 2013 à 2018.

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le nombre d'objectifs fixés	10	12	12	12	12	12
Le nombre d'objectifs atteints	05	06	06	07	10	10
Le taux de réalisation (%)	50%	50%	50%	53%	80%	80%

Source : Réalisé, par nous-mêmes, à partir des données de la revue de direction, 2019.

Le graphe n°30, présenté ci-dessous, nous renseigne sur l'évolution de la performance environnementale de l'entreprise NCA Rouïba entre 2013 et 2018.

Graphe n°30 : Evolution de la performance environnementale de NCA Rouïba.



Source : Réalisé à partir des données du tableau n°44.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

NCA Rouïba se fixe dans l'ensemble 10 à 12 objectifs par année, le nombre d'objectifs atteint est d'une moyenne de 07 objectifs par an. Globalement la performance environnementale de NCA Rouïba est très satisfaisante, son évolution est positive pendant la période allant de 2013 à 2018, ce qui fait de NCA Rouïba l'entreprise pilote de la responsabilité sociale en Algérie.

Nous exposons par la suite, les chiffres clés de l'entreprise ainsi que ses réalisations dans le domaine environnemental durant l'année 2015. Par ailleurs, il est important de noter que durant l'année 2015, l'entreprise enregistre des gains environnementaux que nous présentons dans le *tableau n°45*.

Selon les données de ce tableau n°45, l'entreprise, en suivant une démarche rationnelle pour chaque aspect environnemental, elle a pu réaliser des économies en termes de ressources et d'impacts environnementaux. Ces économies proviennent :

- **De l'optimisation du processus de production :** NCA Rouïba a procédé au développement d'un nouveau produit grâce au constat fait lors de la modification de la préparation de certains produits. Ce constat se manifeste par l'existence de dépôts au sein des cuves de mélange. Selon les responsables, ces dépôts sont le résultat de l'abondance de la pulpe de fruit dans les préparations. L'entreprise a remédié à ce problème par la présentation d'un nouveau produit. De cette manière, l'entreprise réalise une réduction de 50 m³/an de rejets liquides et 278 tonnes de CO₂/an ;
- **Du processus de conservation d'eau :** La nouvelle machine Tetra Pack permet à NCA Rouïba de recycler les eaux de (NEP) (nettoyage en place) et de réduire ainsi la consommation de produits chimiques à 25 % en moins et une réduction des rejets liquides à 84 420 m³/an.

En effet, l'entreprise a mis en place des compteurs d'eau au niveau des différents ateliers et processus avec un système de suivi et de contrôle de la consommation d'eau avec des schémas de lignes, ce qui a permis à l'entreprise d'optimiser la consommation d'eau lors de la production et la réduction des gaspillages de **8 %** dans les stations de neutralisation et d'épuration ;

- **De l'augmentation des capacités de recyclage :** La mise en place de cette mesure d'augmentation des capacités de recyclage a permis à l'entreprise de récupérer 70% des pertes pleines, l'équivalent de 1.3% du total de la production

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

de l'entreprise. Dans le cadre de cette mesure, l'entreprise réalise des économies d'environ 4096 m³ de traitement des eaux usées par an et 1024 tonnes de matières premières, soit un bénéfice opérationnel de 150592 Euros par année ;

- **De l'aspect de l'efficacité énergétique :** Afin de réduire les consommations énergétiques de l'entreprise, NCA Rouïba prend en considération les principales mesures suivantes : l'étalement de la consommation des heures de pointe vers les heures creuses et pleines ; la réduction des pertes d'air comprimé ; l'amélioration du rendement du circuit vapeur ; le maintien de la température de pasteurisation à 95°C.

Tableau n°45 : Les chiffres clés et les gains environnementaux de NCA Rouïba en 2015.

	Les chiffres économiques clés			Economies des ressources et impacts environnementaux par année		
	Investissements en (Euro)	Economies réalisés en (Euro)	Le temps de retour (année)	Les MP en tonne et l'eau en m ³	Energie Mwh	Réduction de la pollution
Optimisation du processus de production	0	31128	immédiat	50m³ 15229t	414	278t de co2
Processus de conservation de l'eau	121428	86966	1.4	109746 m³ 93 T	-	-
Désinfection des bouteilles PET	7143	-	-	-	-	-
Augmentation des capacités de recyclage	45000	150592	0.3	4096m³ 1024t	-	
L'efficacité énergétique	80500	254214	0.3	-	2919	
Total	254071	522901	0.5	113957 M³ 16346 T	3333 Mwh	8516t de CO2 113957 m³des eaux usées

Source : Données du département QHSE, 2015.

De ce fait, NCA Rouïba estime son gain énergétique dans le cadre de la mise en place de ces mesures à 2 919 MWh, ce qui correspond à une réduction de l'émission du CO2 dans la nature de 8 238 tonnes /an.

En outre, il est important de noter que pour NCA Rouïba, grâce à sa politique environnementale et à sa conscience envers les défis environnementaux, l'apport de la

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

protection de l'environnement pour l'entreprise est très significatif. Aujourd'hui, elle trace son chemin vers la démarche de développement durable et parvient ainsi à la réalisation des objectifs du développement durable, à savoir :

- Une économie des ressources de 0,06 % sur la consommation de matières première ;
- Une économie de 25,3 % sur la consommation d'eau ;
- Une économie de 20,5 % sur la consommation énergétique.

Par ailleurs, les gains environnementaux se manifestent par une réduction de :

- **8 516 tonnes du CO2 émis/an ;**
- **113 957 m3/an d'eau usée.**

En revanche, que ce soit pour l'ENIEM ou pour NCA Rouïba, avec la réalisation de toutes ces économies, les deux entreprises ont atteint facilement leur performance environnementale et économique, ce qui fait que la protection de l'environnement est une source de création de la valeur pour NCA Rouïba et pour l'ENIEM. En outre, l'engagement dans la démarche de développement durable dans le cadre de la protection de l'environnement est porteur de valeurs sur tous les plans pour les deux entreprises et ceci selon les déclarations des responsables environnementaux des deux entreprises.

Par ailleurs, le cas d'Electro-industries diffère du cas de l'ENIEM et de NCA Rouïba vu que cette dernière n'a pas encore obtenu sa certification environnementale ISO 14001 pour des raisons inconnues. Il est vrai que cette entreprise fournit des efforts énormes dans le domaine environnemental, et est toute à fait consciente de l'impact de son activité sur l'environnement, mais ceci reste insuffisant vu l'absence d'un système permettant d'identifier tous les aspects environnementaux de l'entreprise ainsi que leurs impacts environnementaux, autrement dit, d'un système de management environnemental.

Cependant, le cas d'électro-industries a servi d'un témoignage pour mettre en valeur cette question de protection de l'environnement car l'entreprise subit des coûts supplémentaires qu'elle aurait pu éviter avec l'obtention du certificat environnemental. Parmi ces coûts, nous avons ceux liés à la pollution engendrée par l'activité de l'entreprise et ceux du stockage et de déstockage des produits et des matières premières. Dans la même perspective, si l'entreprise mesure ses consommations énergétiques ainsi que sa consommation des ressources en eau, elle pourra réaliser des économies lui permettant de réduire ses coûts, ce qui lui permettra d'être plus performante sur le plan économique.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Les motivations et les freins de l'intégration environnementale des entreprises diffèrent selon la situation et l'environnement de chaque entreprise. Dans ce point nous présentons les motivations et les obstacles soulevés par les personnes interrogées au sein des trois entreprises sur la question de la protection de l'environnement et l'inscription de leurs entreprises dans la démarche de développement durable.

4. Les motivations et les obstacles à l'intégration environnementale des entreprises

Les entreprises algériennes remettent la question de l'intégration environnementale à plusieurs facteurs. Selon ces dernières, il existe des facteurs de motivations et des facteurs freins à cette problématique environnementale qui diffèrent d'une entreprise à une autre. De manière générale, ces facteurs se résument dans les point qui suivent :

4.1. Les motivations

Après le traitement des réponses obtenues dans notre questionnaire et selon les responsables des entreprises étudiées et concernées par la question environnementale, nous déduisons que les facteurs de motivations dans la mise en place d'une démarche de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable sont nombreux.

On trouve : *la conviction des responsables de l'entreprise de l'importance de la protection de l'environnement ; l'amélioration de la compétitivité et la réglementation en vigueur.*

4.1.1. La conviction des responsables de l'entreprise de l'importance de la protection de l'environnement

La protection de l'environnement est une nécessité absolue aujourd'hui, pour laquelle la plupart des dirigeants sont convaincus. Pour cela, le facteur de conviction est très déterminant pour une entreprise.

Ils expliquent, que c'est la seule solution qui permet de répondre aux enjeux environnementaux et remédier aux problèmes environnementaux dont souffre notre planète, aujourd'hui, tels que le changement climatique, le réchauffement de la planète et notamment le phénomène de l'épuisement des ressources naturelles. Si l'entreprise arrive à réduire ses impacts environnementaux, elle parviendra à la réalisation des objectifs du développement durable.

4.1.2. L'amélioration de la compétitivité

Sur le plan économique, la protection de l'environnement permet à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité grâce à la démarche de l'économie des ressources. Aussi la

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

protection de l'environnement aide les entreprises à réduire leurs coûts et donc à être plus compétitif.

Dans le même cadre, à travers les différentes actions de protection de l'environnement, l'entreprise améliore sa notoriété et son image auprès des consommateurs et véhicule le positionnement de l'entreprise citoyenne qui prend en considération les aspects environnementaux. Pour cela, les responsables considèrent que la protection de l'environnement est une source qui permet le développement d'avantages concurrentiels, comme elle constitue une source de création de valeur pour l'entreprise.

4.1.3. La réglementation en vigueur

Nous avons conclu sur le fait que les facteurs sont aussi liés à la réglementation et aux parties prenantes. En effet, la réglementation met sous peine toutes les entreprises qui causent des dégâts pour l'environnement.

Ainsi, certaines entreprises intègrent la protection de l'environnement pour obéir à la réglementation et éviter par conséquent, toutes les poursuites judiciaires. Pour les parties prenantes, l'entreprise doit prendre en considération les attentes de ses différentes parties prenantes, et essaye de réaliser ses objectifs dans le cadre des objectifs fixés par ces dernières.

4.2. Les obstacles

En s'inspirant spécialement du cas de l'entreprise Electro-Industries dans le domaine environnemental, nous pouvons faire ressortir les facteurs liés au non mise en place d'une démarche de protection de l'environnement dans certaines entreprises. Ainsi, les principaux obstacles que peut rencontrer toute entreprise souhaitant intégrer la protection de l'environnement peuvent être :

- Financiers ;
- Organisationnels ;
- Le temps et les délais ;
- Culturels.

4.2.1. Des obstacles financiers :

Certaines entreprises expliquent le problème de l'intégration environnementale par un problème lié au financement.

Selon ces entreprises la mise en place de la démarche permettant l'obtention de la certification environnementale **ISO 14001** est souvent très coûteuse et dépasse la capacité financière de l'entreprise.

4.2.2. Des obstacles organisationnels :

La structure organisationnelle de certaines entreprises constitue un frein pour l'intégration environnementale. L'organisation interne et externe de l'entreprise a un rôle très déterminant notamment par la planification et la délégation des tâches et leur suivi de manière efficace.

La question de la protection de l'environnement peut ne pas faire partie des ambitions et des valeurs des responsables de l'entreprise, accompagné par une absence totale d'une vision claire de la problématique environnementale.

4.2.3. Des obstacles en termes de temps et de délais :

Pour certaines entreprises, la mise en place d'une stratégie de développement durable en intégrant l'environnement nécessite des investissements à supporter et à réaliser dans les délais, ce que ne peuvent faire certaines entreprises.

4.2.4. Des obstacles culturels :

La culture de l'entreprise s'avère, aujourd'hui dans certains cas un obstacle pour l'intégration environnementale de l'entreprise. Ceci est lié à l'histoire de l'entreprise notamment lorsqu'il s'agit d'une entreprise familiale. Pour cela, l'entreprise doit enseigner et partager cette question de responsabilité sociale et de développement durable en interne avec son personnel et en externe avec ses parties prenantes, ce qui induit à l'enracinement de ces principes dans la culture de l'entreprise.

Si l'on se réfère aux cas des entreprises étudiées, en particulier au cas d'Electro-Industries, les principales raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas intégré la protection de l'environnement et n'a pas procédé à la certification environnementale sont liées :

- *Au fait que la protection de l'environnement engendre d'énormes investissements que l'entreprise ne peut pas supporter ;*
- *A la nature et au secteur d'activité de l'entreprise : Electro-Industries exerce dans un secteur moins concurrencé par rapport au deux autres entreprises **ENIEM et NCA Rouïba**, qui exercent dans des secteurs matures qui nécessitent des sources de diversification et de création de la valeur ;*

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

- *A la nature des clients de l'entreprise : le marché d'Electro-industries est un marché industriel et l'offre de l'entreprise est destinée aux entreprises, généralement, telles que : le groupe **SONELGAZ** qui exige uniquement des produits de qualité, ce qui pousse **Electro-Industries** à recentrer ses efforts sur l'aspect qualité et prendre aussi du temps pour procéder à l'obtention de la certification environnementale.*

Cependant, avec tous les changements liés à l'évolution des exigences des consommateurs, à l'ouverture des marchés et à la montée en puissance des mouvements écologistes, l'entreprise est tenue de réfléchir à une politique environnementale et à un changement de comportement pour intégrer, et ancrer l'aspect environnemental dans ses pratiques de gestion. Cette politique environnementale lui permettra de mesurer l'impact de ses produits et de ses procédés sur l'environnement.

Dans ce cinquième chapitre, nous avons présenté les résultats de notre étude de terrain sur l'impact des pratiques environnementales sur l'entreprise algérienne. Afin de collecter l'information nécessaire pour aboutir aux résultats obtenus, nous avons suivi une méthodologie basée à la fois sur l'aspect quantitatif via un questionnaire, distribué aux responsables des entreprises et sur l'aspect qualitatif, à travers des entretiens menés avec ses mêmes responsables. Notre objectif est de mieux interpréter les données collectées via le questionnaire. Les entreprises concernées par cette étude d'impact des pratiques environnementales sont :

- L'entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM) de Tizi-Ouzou ;
- L'entreprise Électro-Industries d'Azazga ;
- La Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba).

Après avoir interprété l'information collectée dans le cas de ces trois entreprises, nous constatons que la question de la protection de l'environnement est prise en considération par les trois entreprises mais à des degrés différents.

Par ailleurs, il est important de noter que dans le domaine environnemental, les efforts de l'entreprise sont mis en valeur, ce qui explique leur certification à la norme environnemental ISO14001. En effet, les deux entreprises ENIEM et NCA Rouïba sont certifiées **ISO 14001** pratiquement depuis 2008, Électro-Industries, par contre, n'a pas encore obtenue sa certification ISO14001.

Par ailleurs, le concept de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) est un concept indissociable des valeurs des dirigeants et responsables de NCA Rouïba. Cela fait qu'aujourd'hui, NCA Rouïba figure au sommet des entreprises certifiées ISO 26000 dans la région dite (**MENA**) qui englobe le moyen orient et l'Afrique du nord.

Toutefois, afin de mesurer et d'évaluer la politique environnementale, l'ENIEM et NCA Rouïba utilisent un certain nombre d'indicateurs comme :

- La consommation d'eau ;
- La consommation d'électricité ;
- La consommation de gaz ;
- L'émission de CO₂ dans la nature ;
- Le nombre d'agents formés dans le domaine environnemental ;
- Le nombre de plaintes ;
- Les déchets générés par l'entreprise.

Cinquième Chapitre : Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées

Ainsi, NCA Rouïba et l'ENIEM ont décidé de s'inscrire dans la démarche de développement Durable en mettant en place un véritable système de management environnemental (SME) permettant une gestion rigoureuse de l'environnement naturel.

Electro-Industries, bien qu'elle ne soit pas encore certifiée ISO 14001, il n'en demeure pas moins qu'elle accorde une grande importance aux actions de protection de l'environnement.

Nous notons, par ailleurs, que l'entreprise EI a depuis 2008 procédé au diagnostic environnemental afin d'obtenir la certification environnementale ISO 14001. L'audit environnemental est alors réalisé par le centre d'étude et gestion de projets.

Cependant, la certification à la norme environnementale n'est pas encore obtenue mais l'entreprise souhaite finaliser les procédures nécessaires pour l'obtention de cette norme.

Conclusion Générale

L'idée du Développement Durable est née de la nécessité de prendre en compte dans la gestion des entreprises l'aspect écologique et social afin de pouvoir répondre aux normes mondiales. S'intéressant à l'aspect écologique, les entreprises ont longtemps considéré l'environnement comme source génératrice de coûts ayant un impact négatif sur l'activité économique de l'entreprise. Ceci n'a pas empêché le fait que les préoccupations environnementales deviennent, ces dernières années, le souci majeur de toutes les entreprises algériennes. Soutenu par la réglementation liée à la protection de l'environnement et par les programmes de normalisation, les entreprises optent alors pour la certification ISO 14001 qui est le moyen le plus utilisé par l'entreprise pour sa reconnaissance environnementale.

L'évaluation environnementale est la mesure des actions de l'entreprise ayant pour objectif la protection de l'environnement. Cette mesure nécessite la mise en place de moyens permettant l'évaluation et le suivi des actions de l'entreprise.

Cet état des lieux est fait par l'analyse environnementale qui permet d'élaborer le diagnostic environnemental. Ce diagnostic fait ressortir les points positifs et les insuffisances de l'entreprise en termes de protection de l'environnement. Ce diagnostic va aussi lui permettre de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer dans l'avenir sa politique environnementale. Ainsi, des mises à jour sont alors nécessaires pour l'analyse environnementale.

Cette analyse de l'environnement porte ainsi sur l'étude des éléments liés :

- *A l'information et à la formation du personnel sur les questions environnementales ;*
- *A la politique de communication de l'entreprise en interne et en externe ;*
- *A la détermination des rôles ;*
- *A l'arbitrage entre la sphère économique et environnementale ;*
- *A l'identification des sources de pollution de l'entreprise ;*
- *A la politique de gestion des déchets de l'entreprise ;*
- *Aux différentes émissions atmosphériques de l'entreprise.*

La prise en considération de tous ces éléments contribue à une meilleure connaissance du domaine environnemental, non seulement, par l'entreprise mais aussi par les personnes externes.

Se référant aux résultats obtenus durant notre enquête au sein des entreprises étudiées ENIEM de Tizi-Ouzou, Électro industries d'azazga et la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba), nous pouvons dire que les trois entreprises s'intéressent à la question de protection de l'environnement et mettent en place, chacune à sa manière, toutes les mesures nécessaires afin de pouvoir réduire leurs impacts sur l'environnement écologique.

La protection de l'environnement pour ces entreprises est une démarche volontaire avant qu'elle ne soit réglementaire vu son impact sur l'activité économique de l'entreprise. Les trois entreprises utilisent un certain nombre d'indicateurs qui leur permettent de connaître la situation environnementale ainsi que de valoriser les efforts de l'entreprise dans le domaine environnemental et de mettre en place les actions correctives.

Ainsi, les trois entreprises ont décidé d'intégrer la protection de l'environnement dans leur stratégie en notant que l'entreprise Électro-industries d'Azazga se trouve dans la phase d'exploitation du domaine de développement durable et de protection de l'environnement. Par contre, l'ENIEM de Tizi-Ouzou tire déjà un avantage compétitif de son expérience dans le domaine environnemental, alors que NCA Rouïba est l'entreprise leader de la Responsabilité Sociale et du Développement Durable en Algérie. En effet, grâce à ses efforts, l'entreprise a obtenu en 2013, le meilleur prix environnemental.

En revanche, les entreprises ont un rôle très important dans le passage de l'économie linéaire vers l'économie circulaire. A cet effet, le respect de l'environnement est devenu un véritable défi pour les entreprises dans la mesure où la production sans préoccupations particulières peut entraîner des catastrophes écologiques qui sont fonction de la production des déchets et de la politique environnementale mise en place par chaque entreprise.

Suivant cette logique, l'entreprise algérienne contribue au développement du concept de Développement Durable à travers ses différentes pratiques environnementales, notamment, le mode de gestion des déchets mis en place.

Le Développement Durable est une nouvelle dynamique économique au service de l'émergence de l'économie circulaire. La mise en place d'un modèle économique qui se base sur une moindre consommation des ressources semble être, aujourd'hui, une nécessité d'où l'apparition du concept de l'économie circulaire qui privilégie le recyclage des déchets et pour conserver les ressources naturelles et faire face à la problématique de production des déchets.

Le passage de l'économie linéaire vers l'économie basée sur les principes du Développement Durable est conditionné par la participation et l'intervention, pratiquement, de tous les acteurs du Développement Durable y compris les entreprises et l'Etat.

Par ailleurs, l'Algérie a mis en place un cadre institutionnel pour la protection de l'environnement. Ce cadre est considéré comme le point de départ du processus de mise en place d'une démarche de Développement Durable. En effet, le cadre institutionnel de la protection de l'environnement oriente l'activité de l'entreprise algérienne et contribue à la réalisation de sa performance environnementale.

Tout au long de notre travail, nous avons essayé de répondre à notre problématique qui s'annonce comme suit : **Quel est l'impact de l'intégration de la protection environnementale dans la démarche de développement durable sur l'entreprise ?**

Dans ce cadre, l'étude que nous avons menée au niveau des trois entreprises, ENIEM, EI et NCA Rouïba, a révélé que la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable affecte l'activité économique de l'entreprise. En outre, l'intégration de la protection de l'environnement par l'entreprise algérienne a un impact sur sa performance globale.

Cependant, nous avons constaté à travers les résultats obtenus que ces entreprises sont bien informées de l'impact de l'intégration environnementale sur leurs activités. Ceci nous permet donc de répondre à notre question de recherche qui porte sur la détermination de l'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable sur l'entreprise.

En revanche, les résultats auxquels nous avons abouti nous permettent, également, de vérifier les hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de la réalisation de notre enquête et sur lesquelles nous nous sommes basé afin de répondre à notre problématique de recherche.

Après le traitement des réponses obtenues, nous pouvons donc confirmer **notre première hypothèse** qui porte sur le fait que *l'engagement de l'entreprise algérienne dans la démarche de protection de l'environnement peut se révéler comme une démarche efficace pour pouvoir préserver les ressources naturelles*, et contourner ainsi, le phénomène de l'épuisement des ressources et la dégradation de l'écosystème. Pour ce

faire, les entreprises étudiées mettent en place des systèmes de gestion permettant une gestion rationnelle des ressources naturelles dans leurs processus de production.

Dans ce cadre, l'entreprise NCA Rouïba, étant un exemple d'entreprise impliquée dans la démarche de Développement Durable et de Responsabilité Sociale, a mis en place des politiques permettant de développer un mode de gestion environnementale. Aujourd'hui, cette gestion permet à l'entreprise de réduire les quantités de déchets générés ainsi que la quantité des matières premières consommées.

A ce titre, si on prend l'exemple de l'eau, le résultat sur l'efficacité de l'eau est tout à fait étonnant sachant que les réductions de la consommation d'eau ont atteint presque 95 %. Ce qui permet des économies annuelles en exploitation qui peuvent atteindre, en monnaie étrangère, les 67 000 €. Ceci nous permet d'admettre, d'une part, que la protection de l'environnement représente un défi pour les dirigeants d'entreprise, ce qui confirme la **deuxième hypothèse** qui s'annonce comme suit : *la protection de l'environnement peut être une source de création de valeur à long terme pour une entreprise.*

D'autre part, les résultats obtenus notamment, dans la cadre de l'ENIEM et NCA Rouïba, nous permettent d'infirmer ainsi la **troisième hypothèse** portant sur le fait que *l'intégration du développement durable en matière de protection de l'environnement dans la stratégie globale de l'entreprise engendre d'importants coûts pour l'entreprise, ce qui ne lui permet pas réellement d'assurer un équilibre entre l'environnement et son développement autrement dit, de protéger l'environnement et d'assurer son développement.*

De la question principale découle des sous questions que nous avons développées dans le cadre de l'introduction générale. Ces dernières nous permettent de connaître et de comprendre le comportement de l'entreprise algérienne vis-à-vis la question de Développement Durable et de la protection de l'environnement.

A cet effet, nous concluons, par rapport à ces sous-questions, sur le fait que la protection de l'environnement procure pour l'entreprise algérienne des enjeux qui peuvent lui servir dans la vie économique. Parmi ces enjeux nous pouvons citer :

- Des enjeux économiques ;
- Des enjeux sociaux ;
- Des enjeux écologiques.

Cependant, l'entreprise algérienne peut assurer un équilibre entre son développement économique et la protection de l'environnement. L'apport de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable pour l'entreprise est vraiment très signifiant. Ceci est confirmé dans l'étude de cas de l'ENIEM et de NCA Rouïba comme le montre les données du quatrième chapitre.

Par ailleurs, le cas d'Electro-Industries est différent du cas de l'ENIEM et de NCA Rouïba vu que ces deux entreprises sont certifiées à la norme environnementale **ISO 14001**. Electro-Industries est l'exemple parmi d'autres entreprises algériennes qui souhaitent intégrer la démarche de développement Durable par l'obtention de la certification environnementale ISO 14001. Malgré les efforts fournis dans le domaine environnemental, ces entreprises sont confrontées à plusieurs obstacles, ce qui retarde leur intégration environnementale. Dans ce contexte, la question qui se pose *c'est comment relever le défi et surmonter ces obstacles dans un tel contexte pour relancer la compétitivité environnementale de l'entreprise algérienne ?*

Bibliographie :

Ouvrage :

Abdlmalki L., « Economie de l'environnement et du Développement Durable », Ed Boeck, Bruxelles 2010.

Alfredo S., « Commerce Mondial et Développement Durable » éd Hachette, Paris 2008.

Alain j., « Le développement durable : 100 questions pour comprendre et agir », Ed. Afnor, Paris 2004,

Atil A., « La responsabilité environnementale dans la PME Algérienne, vers une analyse typologique des freins d'intégration », L'ESDES, Lyon 2008.

Atil A. et Daden A., « La notion et le concept de la RSE dans des PME Algériennes : entre une perception floue et une représentation controversée », Paris 2012.

Belaiboud M., « Gestion stratégique de l'entreprise publique algérienne », Office des Publications Universitaires- Alger 1978.

Benchenhou A., « Le prix de l'avenir : le Développement Durable », Ed. Thotm, Paris 2005.

Bernard F. et al., « Qualité Sécurité Environnement : Construire un Système de Management intégré », Edition Afnor, Paris, 2009.

Bonnet C., « Marché et développement durable, un modèle gagnant », Ed. Alpha Paris 2006.

Bouzidi A., « Economie Algérienne : Eclairages », Edition ENAG, Alger 2011.

Bougllet J., « Stratégie d'entreprise » Ed. Lextenso, Paris 2010.

Brunel S., « Le développement durable Que Sais- je », Ed. Puf, Paris 2004.

Cabane Pierre, « Manuel de Gouvernance d'Entreprise : Les Meilleures Pratiques pour Créer la Valeur », Paris, Éditions Eyrolles 2018.

Cattan M., « L'engagement de la direction : ISO9000 : 2000 », Ed. Afnor, Paris 2001.

Cavaillé P. et al., « Management des risques pour un Développement Durable », Ed. Dunod. Paris 2009.

Coullet- Demaizière C., « ISO 26000 en action : résultats et retours d'expérience », Edition Afnor, Paris 2012.

Emmanuelle R., « Le Développement Durable au cœur de l'entreprise, pour une approche transverse du développement durable », Ed Dunod, Paris 2000, pp.7.9.

Djean F. Gond J.P., « La responsabilité sociale des entreprises : enjeux stratégiques et stratégies de recherche », Edition Economica, Paris 2002.

Faure-Rochet O., « Analyse environnementale, les clés de la réussite », Edition Afnor, Paris 2009, P13.

Garrette B et all, « Strategor : toute la stratégie d'entreprise », Edition Dunod, Paris 2009 p19.

Godard O., « Environnement et Développement Durable : une approche méta-économique ». Édition De Boeck, Bruxelles 2015, P56.

Grim N., « L'économie Algérienne, otage de la politique », Edition Casbah, Alger, 2004, p. 22.

ISO14031, « Management Environnemental-Evaluation de la performance environnementale-lignes directrices », AFNOR, Paris, 1999, p.4.

Lacolare V. et Lorek F. « Intégrer le système de management de l'entreprise » Ed Afnor, Paris 2011,

LAZZERI Y. « Les indicateurs territoriaux de développement durable : Questionnements et expériences », Edition Le Harmattan, Paris 2006.

Legendre R., « Dictionnaire actuel de l'éducation, rubrique Evaluation », 1993, in **Claude Billet**, Le guide des techniques d'évaluation : performance, compétences, connaissance », Edition Dunod, Paris 2005.

Lépineux F. Rosé J.J. et autres, « La RSE, la Responsabilité Sociale des Entreprises : Théories et Pratiques » Edition DUNOD, Paris 2010, p.162.

Loic C., « Le développement durable, produire pour tous, protéger la planète », Ed. Larousse, Paris 2009.

Martinet A. Et Reynaud., E « Stratégie d'entreprise et écologie, Édition Economica, paris 2004.

Melbouci L., « Economie de l'entreprise algérienne », Ed El-Amel, Alger 2009, pp. 24-28. Norme ISO 14001, "Système de management environnemental : spécifications et lignes directrices pour Son utilisation", Octobre 1996. Cette norme fait partie de la famille des normes ISO 14000.

Porter M., « L'avantage concurrentiel : comment devancer ces concurrents et maintenir son avance », Ed Dunod, Paris 1999.

Reynaud E. « le développement durable au cœur de l'entreprise pour une approche transverse du développement durable » paris, Dunod, 2006.

Reynaud E. et Rollet A., « Les compétences centrales comme source d'avantages concurrentiels et de légitimité », Edition Vuibert, Paris 2001., PP126-127.

Rollet Ph., « Développement durable et territoires, Paris, Ed. Harmattan, 2001.

Rygmán A. et Mayrhofer U. « Le management des firmes multinationales, Paris Vuibert 2011.

Tietenberg T. et Lewis L., « Economie de l'Environnement et Développement Durable », Edition Pearson, Paris 2013.

Verbeke A., « Handbook of research of international management, Cheltenham: Edward Elgar, 2012.

Veyret Y., « Le développement durable », éditions Sedes, Paris.

Wirtz P., « Les meilleurs pratiques de gouvernance d'entreprise », Paris, Edition la découverte 2008.

Wolff D., « Le développement durable : théories et application au management », Ed Dunod., Paris 2010.

Articles :

Bouacida. RY. « Quelle intégration de l'Algérie dans le Développement Durable, un Essai d'Analyse à partir d'Indicateurs Statistiques » in El- bahith Review 16.2016, Université du 20.08.1955, Skikda Algérie, CAE-CERGAM, AMU, France.

Boiral O., « Stratégie, compétitivité et écologie », Revue Française de Gestion, juillet 1992.

Carroll A.B. (1979), « A Three dimensional conceptual model of corporate performance », Academy of Management Review, vol. 4.

Davidson W.N. Worrel D.L. (1988), « The impact of announcements of corporate illegalities on shareholder returns », Academy of Management Journal, vol. 31.

Fry E.L., Keim G.D. et Meiners R.E. (1982), « Corporate contributions: Altruistic or for profit? », Academy of Management Review, vol. 25, n° 1.

Johnson R. et Greening D. (1999), « The effects of corporate governance and institutional ownership types on corporate social performance », Academy of Management Journal, vol. 42, n°5.

Kedia B.L. et Kuntz E.C., (1981), « The context of social performance: an empirical study of Texas banks », Research in Corporate Social Performance and Policy, vol. 3.

ISLI M A., « La création de l'entreprise en Algérie », cahier du CREAD n° 73, 2005.

Kates R., « L'atténuation des risques naturels »,2006.

Ministère de l'Industrie et des Mines, Direction Générale de la Veille Stratégique, des Etudes et des Systèmes d'Information « Bulletin d'information Statistique de la PME N°35 », Edition novembre 2019.

Seddiki Dj., Conférence de presse de Chérif Rahmani « 18 contrats de performance environnementale signés ».

Saidj S., « promotion de l'économie verte en Algérie : création de plus de 1.4 millions d'emplois à l'Horizon 2025 » article publié dans la dépêche de Kabylie le 05 Avril 2012.

Spencer B.A. et Taylor G.S. (1987), « A within and between analysis of relationship between corporate social responsibility and financial performance », Akron Business Economic Review, vol. 18, n° 3.

Taleb B. et Boudjardar R., « Les motivations d'engagement des entreprises du secteur industriel Algérien dans la Responsabilité sociale et environnementale », 2018.

Thalahit Fatiha, « Réformes et transformation économique en Algérie », Rapport présenté en vue de l'obtention du diplôme Habilitation à diriger des recherches, université Paris 13, Nord, UFR des sciences économiques et de gestion, 29 janvier 2010.

Thèses :

Arab L., « Impact de la certification environnementale ISO 14001 sur la performance environnementale d'une entreprise Algérienne : cas de l'ENIEM », Mémoire réalisé en vue de l'obtention du diplôme de Magister, UMMTO, Novembre 2012.

Bekour F., « Les modes et les formes de modernisation des entreprises publiques algériennes : les stratégies de redéploiement », Thèse de Doctorat, FSECSG de l'UMMTO, 2011-2012. P. 361.

Leininger F., « Le développement durable et ses enjeux éducatifs » Thèse pour obtenir le grade de docteur en géographie », présentée et soutenue le 09 septembre 2009, université de Lyon 2.

Rapports :

Boukadoum S., Rapport National Volontaire 2019, Progression de la mise en œuvre des Objectifs du Développement durable, « Responsabilité, culture de paix, mixité et pluralité au service de l'agenda 2030 », PP. 40-152. In consulté le 13.10.2019 à 20h56m.

Commission Européenne n°761/2001 du parlement Européen et du conseil du 19 mars 2001.

Rapport des Nations Unies sur le développement Durable, « Projets territoriaux de Développement Durable et Projet territoriaux de développement durable : agenda 21 locaux – cadre de référence ministère de l'écologie, du développement durable et de l'Aménagement » in Rapport de l'association française de normalisation sur l'environnement. Le 11 août 2005, consulté : le 14/10/2016.

La plateforme de l'engagement RSE et Développement Durable « global reporting initiative : définition, indicateurs, lignes directrices ».

GLOBAL REPORTING INITIATIVE (2010), GRI et ISO 26000 : Pour une utilisation conjointe des lignes directrices du GRI et de l'ISO 26000, GRI, Publications Recherche et Développement du GRI, Traduction réalisée par AFNOR.

Document sur le Management de l'Environnement (Site dédié au management de l'environnement et à la norme iso 14001.

Rapport du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, document PDF « Plan national d'Actions pour l'environnement et le Développement Durable (PNAE.DD) janvier 2002, P.P.24-25 in consulté le 10.10.2019.

Rapport de Meadows sur le développement durable « Il est trop tard pour le développement durable », 2012.

Sites internet :

<https://www.liberte-algerie.com> > actualité > 18-contrats-de-performance-e.. consulté le 28.11.2019 à 12h.

<https://res.net/.../global-reporting-initiative-définition-indicateurs-lignes-directrices/>

<https://www.institutmomentum.org/breves/dennis-meadows-au-smithsonian-institute/#:~:text=Le%201er%20mars,pr%C3%A9paration%20C3%A0%20l'E2%80%99effondrement.%C2%A0>

https://gaz.wiki/wiki/fr/Robert_Kates#:~:text=Les%20recherches%20de,et%20al.%2C%202006

<http://www.electro-industries.com/Historique.html>.

www.reglementatio.DD/lois.dz consulté le 15.10.2019

[.http://www.management-environnemental.com](http://www.management-environnemental.com)

www.écologie.gouv.fr/IMG/Cadre_de_reference.pdf, consulté le 05.04.2017

https://www.industrie.gov.dz/IMG/pdf/Bulletin_PME_N_35_vf.pdf

<http://tel.archives-ouvertes.fr>

www.afnor.fr

www.mins.env.gov.dz

www.globalreporting.org

www.min-affaires-étrangères.dz

www.elbahith.dz

www.revue.cread.dz

www.eniem.dz

www.NCA.dz

www.journaloficiel.dz

www.Larousse.fr/

www.theses.fr

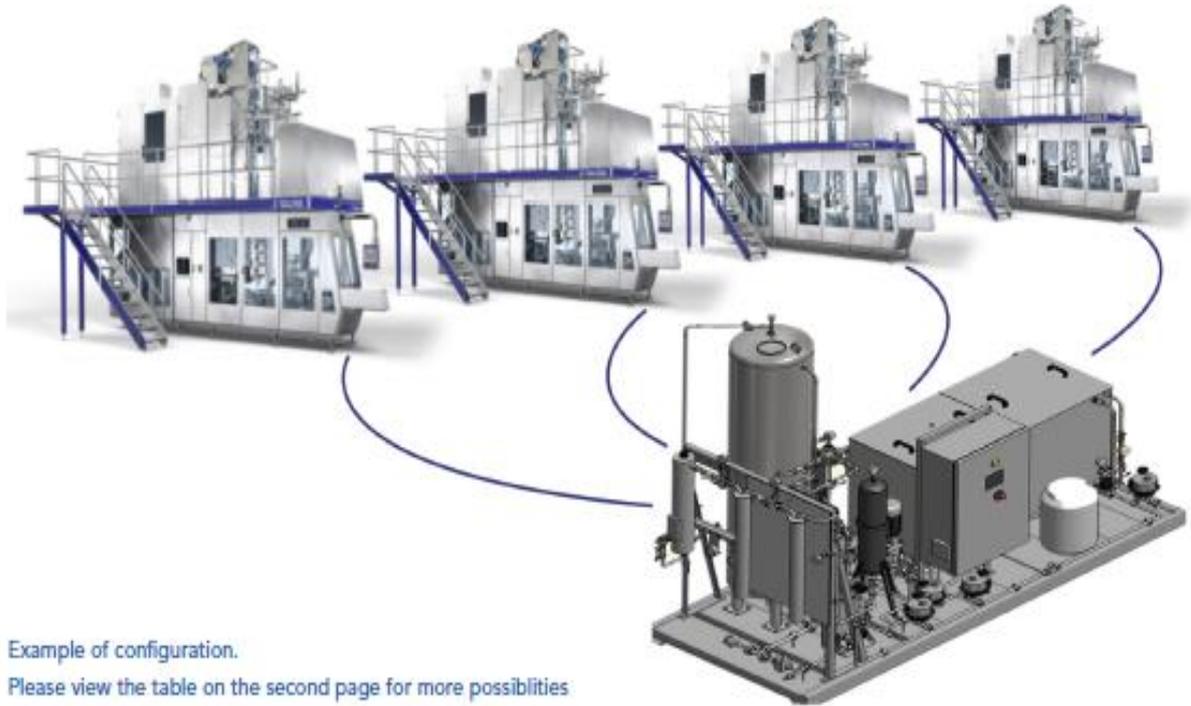
www.agenda21-cluses.fr/index.php?id=164.

www.agenda21-cluses.fr/index.php?id=164

https://www.google.fr/search?q=dictionnaire+de+1%27environnement+pdf&source=hp&ei=3XfNYdmUM7OK9u8PI6-P8AI&iflsig=ALs-wAMAAAAAYc2F7VilTQjqNXYlxppKYfaEbihqmoeq&oq=dictionnaire+de+1%27e&gs_lcp=Cgdnd3Mtd2l6EAEYBDIFCAAQgAQyBQguEIAEMgUILhCABDIFCC4QgAQyBQgAEIAEMgUILhCABDIFCAAQgAQyBQguEIAEMgUIABCABDIFCAAQgAQ6CAGAEIAEELEDOgsIABCABBCxAxCDAToOCC4QgAQQsQM6DgguEIAEELEDEMcbEK8BOggIABCxAxCDAToICC4QgAQQsQM6CwguEIAEELEDEIMBUABYsVxg2ZUBaABwAHgAgAHOCIGBICqSAQswLjguNC42LjctMZgB

Annexes

Annexe 1 : La station de neutralisation NCA Rouïba



Example of configuration.

Please view the table on the second page for more possibilities

Annexe 2 :

**LISTE DES ENTREPRISES AYANT SIGNÉES DES CONTRATS
DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**

Dénomination de l'Entreprise		
Mégisserie Aurassienne /MEGA (Batna)		
Cimenterie Aîn Touta (Batna)		
ISPAT.(complexe sidérurgique de Annaba		
ASMIDAL / FERTIAL (Annaba)		
Complexe des Corps Gras de Maghnia (Tlemcen)		
Complexe Electrolyse de zinc de Ghazaouet (Tlemcen)		
Cimenterie Hadjar Soud.(Skikda)		
Cimenterie Ain Kebira.(Setif)		
Cimenterie Hamma Bouziane (Constantine)		
Cimenterie Maa Labiod. (Tebessa)		
Unité Amiante Ciment de Meftah (Blida)		
Mégisserie Hadj Sahraoui (Mostaganem)		
Groupe GIPEC (07 filiales)	Papeteries de	Baba Ali
		Mostaganem
		Souk Ahras
		Rebahia (Saïda)
		Bourouba
	Électrolyses de	Baba Ali
		Mostaganem
Complexe Fil à Coudre /MEDIFIL(Sétif)		
Entreprise Nationale des Produits d'Electrochimie /ENPEC (Setif)		

L'entreprise HENKEL ENAD Algérie (3 unités)	Unité Chelghoum Laïd
	Unité Réghaïa
	Unité Aïn Temouchent
Danone Djurdjura (Béjaïa)	
Groupe Avicole Centre (Alger)	
La Société PROLIPOS Sarl	
Société de Production des corps gras Aîn m'Lila (Oum El Bouaghi)	
Nouvelle Conserverie Algérienne (Rouiba / Alger)	
SIM (Blida)	
Entreprise Portuaire de Béjaïa	
ORSIM groupe BCR	
Société Maghrébine des Cuirs et Peaux /SMCP (Oran)	
Groupe SAÏDAL	Filiale PHARMAL Dar El Beïda
	Filiale Biotic d'El Harrach
	Filiale Antibiotical de Médéa
Entreprise Nationale de Peinture /ENAP (Oran)	
Entreprise Nationale des Peintures./Oued Smar - Alger.	
Entreprise Nationale des Peintures./Chéraga - Alger.	
Entreprise Nationale des Produits de l'Electrochimie Oued Smar - Alger.	
Entreprise de Gestion de la zone industrielle de Skikda. EGZIK (Skikda)	
Complexe Matières Plastiques (ENIP). (Skikda)	
Hôpital Mentouri Kouba (Alger).	
Cimenterie de Meftah (Blida)	

L'entreprise Cabine Saharienne CABAM (Oum El Bouaghi)
Entreprise des travaux routiers d'Oran
L'Algérienne des Fonderies d'Oran-ALFON
L'Entreprise Nationale de Fonderie Tiaret-ALFET
Entreprise Nationale de Fonderie (ENF) (El Harrach/Alger)
Dérives Bitume Algérie (Blida)
Entreprise BENTAL Mostaganem
HALIBURTON ALGERIE
Schlumberger Nord Afrique Alger
SNC LAVALIN
Entreprise Nationale des Peintures " ENAP Souk Ahras "
Entreprise Nationale des Peintures " ENAP Sig " Mascara
Entreprise Nationale des Peintures " ENAP Lakhdaria " Bouira
SARL EMBALLAGE TONIC Tipaza
SOEXPLAST Médéa
SASACE Tipaza
Société de Fabrication d'Accumulateur " SARL SO.F.ACC " Ghardaïa
Société de Recyclage des Batteries " SARL RECIBAT " Ghardaïa
Cimenterie Raïs Hamidou Alger
Cimenterie Ouest ERCO (Cimenterie d'El Hassasna Saïda, de Ain Timochent et de Sig Mascara)
Unité Marbre – Carrelage – Aggloméré - Marbre " M.C.A" Bordj Bou Arreridj
Groupe Industriel des Produits d'Argiles Rouge "GIPAR" Bordj Bou

Arreridj
Société des Corps Gras Seybouse la Belle "CGS La Belle " Annaba
Laiterie Edough Annaba
ERIAD Médéa
Société des Corps Gras Béjaïa " COGB "
Groupe CEVITAL Béjaïa
Sarl HAAL Oran
Sarl SBGEM El Goléa Ghardaïa
Sarl El Menia Ghardaïa
SBC COCA COLA Skikda
Unité d'Aliment de Bétail El Kseur Béjaïa
Mégisserie UTAC Oran
Tannerie de la TAFNA " Spa El Amria " Ain Timouchent
SENTEX Béjaïa
ALFADITEX Béjaïa
ALCOVEL Béjaïa
ICOTAL Béjaïa.
TRANSBOIS Béjaïa
Entreprise Nationale de Liège "ENEL" filiale G.L.A Béjaïa
IRRAGRIS ex : ANABIB Bordj Bou Arredidj
PROTUIL Annaba
B.C.R Boumerdès
POVAL Médéa
ENIEM Tizi Ouzou
Société SOCOTHYD Boumerdès

Schneider Electric (Alger)
Vitajus (Blida)
Société Knauf plâtre fleurus (Oran)
Agrofilm (Sétif)
Toudja (Béjaia)
Star (Béjaia)
Linde Gaz Algérie (Annaba)
Pharmal (Annaba)
Kimial (Annaba)
Ecferal (Alger)
Dénitex (Tlemcen)
Céramique de Ghazaouet (Tlemcen)
Sidi Dris (Skikda)
Clean Ski (Skikda)
Sijuco (Skikda)
Sacser (Sétif)
Alma (Béjaia)
Moulina (Béjaia)

Annexe 3 : Les entreprises industrielles ayant la certification ISO14001.

	Nom de l'entreprise	Type de certificat	Activités	Année de certification
1	FERPHOS (filiales phosphates)	ISO14001	Activités d'exploitation Des mines, de phosphate, de fer et de pouzzolane.	19-nov-03
2	Complexe GP 1 Z de Béthioua	ISO 14001	Séparation et Transformation de GPL	mai-05
3	BROWN&ROOT-CONDOR	ISO14001	Etude, approvisionnement Et suivi du projet de construction	28-févr-05
4	GL2Z-compléxe GNL ARZEW SONATRACH	ISO14001		févr-05
5	Enterprise portuaire de BEJAIA	ISO14001	Gestion du domaine Portuaire, aides à la navigation des navires (pilotage, remorquage...) manutention et acconage des marchandises, prestations des services aux navires, transit des marchandises dangereuses ,transit des passagers et de leurs véhicules.	27-nov-00
6	ENTP (entreprise national des Travaux aux puits)	ISO 4001		juin-05
7	ENAGEO (entreprise nationale De géophysique)	ISO14001		
8	SONATRACH COMPLEXE GPIZ	ISO14001		24-mai-05
9	S.E.TANNABA	ISO14001		10-juil-06
10	SOCIETE ALGERIENNEDU ZINC ALZINC	ISO14001	Fabrication, production et commercialisation du zinc, acide sulfurique, cuivre et alliage.	12-juil-06
11	ORASCOMTELECOM	ISO14001	Télécommunications (mobile phone service provider)service de téléphone mobile.	26-oct-06

Annexes

12	UNILEVER ALGERIE	ISO14001	Développement, production et livraison de détergents et produits de toilettes.	
13	TRANSMEX	ISO14001	Ingénierie de transport et De manutention(transport conventionnel, exceptionnel, manutention exceptionnelle, manutention conventionnelle).	12-mai-07
14	BATICIM (société de construction de structures métalliques industrialisées)	ISO14001	L'étude de la fabrication Et la galvanisation de pylônes pour les lignes de transport d'énergie électriques, mats et tours de télécommunication.	
15	NCA « nouvelle conserverie Algérienne de Rouïba»	ISO14001	Entreprise de fabrication De jus de fruits.	déc-05
16	LABORATOIRE«VENUS»	ISO14001	Entreprise de fabrication Des produits cosmétiques.	déc-05
17	ONA	ISO 14001	« Office national d'assainissement»	déc-05
18	TONICEMBALLAGE	ISO 14001	Entreprise de fabrication De carton ondulé.	déc-05
19	ENIEM	ISO14001	Entreprise national de fabrication d'électroménagers.	déc-05
20	DBA «dérivé bitume algérien »	ISO14001	Entreprise de fabrication De bitume et dérivés.	déc-06
21	GROUPE SIM	ISO14001	Unité d'eau minérale de Mouzaia et Ben -Haroun.	déc-05
22	Société des ciments d'AINEL-	ISO14001	Production et	mai-06

Annexes

	KEBIRA filiale du groupe E.R.C.E		Commercialisation des ciments	
23	Société des ciments d'AIN TOUTA filiale du groupe E.R.C.E	ISO14001	Production et commercialisation des ciments	
24	Société des ciments HAMMA BOUZIANE filiale du groupe E.R.C.E	ISO14001	Production et commercialisation des ciments	
25	Mégisserie Aurassienne MEGA/SPA	ISO14001	Transformation de peaux Brutes bovines en cuir fini	
26	HENKEL	ISO14001	Production et commercialisation de détergents: poudre main et machine; détergents liquides; eau de javel; production et commercialisation de colles grand publics et industrielles.	janv-06

Source: ministèredel'industrietedel'investissement(départementenvironnement)

Annexe 4 : Questionnaire

**Mme BECHEKER Kahina
2018**

Tizi-Ouzou, Décembre

Doctorante à la FSECSG de l'UMMTO

Questionnaire sur :

L'impact de la protection de l'environnement Sur la stratégie de l'entreprise

Dans le cadre de la préparation de ma thèse de doctorat, en Management et Marketing des Entreprises, portant sur le thème « **la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable dans les entreprises** » à la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou, notre choix d'étude de cas d'entreprises algériennes est aussi porté, entre autres, sur votre entreprise en raison de la place importante qu'elle occupe dans l'économie nationale et de sa forte contribution dans le développement économique régional.

A ce titre, j'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir accepter de répondre aux différentes questions contenues dans ce présent guide d'entretien en :

1. Donnant des réponses quand il s'agit de questions liées à la présentation de l'entreprise ;
2. Mettant une croix quand il s'agit de répondre par Oui ou Non ;
3. Portant des valeurs ou des taux ;
4. Mettant une croix aux questions à réponses multiples ;
5. Mettant une croix quand il s'agit de choisir une seule réponse ;
6. Donnant votre avis s'il y a autres choses à préciser.

Comptant beaucoup sur votre importante et précieuse contribution, veuillez recevoir mes sincères remerciements et mes profonds respects.

Premier Axe: Etat des lieux de l'intégration de la protection de l'environnement dans le management stratégique de l'entreprise : Cas de l'entreprise algérienne

I. Présentation générale de l'entreprise

1. Dénomination de l'entreprise :

.....
.....
.....

2. Date de création de l'entreprise :

.....
.....
.....

3. Statut juridique de l'entreprise :

.....
.....
.....

4. Taille de l'entreprise :

- Petite
- Moyenne
- Grande

5. Marché de l'entreprise :

- National
- International

6. La structure organisationnelle adoptée par l'entreprise est :

- Hiérarchique
- Fonctionnelle
- Hiérarchique-fonctionnelle
- Divisionnaire
- Autres,
précisez.....
.....
.....

- Vous avez adopté cette structure organisationnelle par rapport à :

- La nature des produits et services de l'entreprise
- La taille de l'entreprise
- L'effectif de l'entreprise
- La technologie de l'entreprise
- Le marché de l'entreprise

Annexes

- Autres,
précisez.....
.....
.....

7. Quels sont les principaux fournisseurs de l'entreprise ?

.....
.....
.....
.....

8. La part de marché de l'entreprise, son chiffre d'affaires et l'effectif sont de :

Année	Part de marché	Chiffre d'affaires	Effectif
2015			
2016			
2017			
2018			

9. Quels sont les principaux concurrents de l'entreprise ?

Les principaux concurrents	Leur part de marché	Leur avantage concurrentiel

10. Quels sont les principaux clients de l'entreprise ?

Clients	Types de produits achetés	La quantité des produits achetés

11. Les différentes gammes de produits offertes par votre entreprise à ses clients sont de :

- Haut de gamme
- Milieu de gamme
- Bas de gamme

12. Votre entreprise véhicule vis-à-vis de ses concurrents des positionnements d'une entreprise qui :

- Qui fournit des produits de qualité
- Qui pratique des prix bas
- Qui offre des produits durables
- Une entreprise citoyenne

13. Les avantages concurrentiels développés par votre entreprise par rapport à ses concurrents sont :

- Avantage concurrentiel par les coûts
- Avantage concurrentiel par la différenciation
- Autres, précisez

.....
.....
...

14. L'objectif stratégique que souhaite atteindre votre entreprise est :

- Augmenter ses parts de marché
- Développer de nouveaux produits
- Acquérir de nouveaux clients
- S'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et de Développement Durable
- Autres, précisez.....

.....
...

Les moyens mis en place pour atteindre cet objectif stratégique sont :

- Matériels : terrains, locaux, machines
- Immatériels : la marque, le slogan, brevets
- Humains : salariés
- Financiers : emprunts, épargne de l'entreprise
- Autres, précisez.....

.....

15. A votre avis, votre entreprise envisage d'améliorer sa compétitivité en :

- Réduire les différents coûts liés à la production et au transport
- S'implanter sur des marchés non concurrencés
-

- La réduction des coûts de dépollution
- S'investir dans le domaine de la qualité
- Investir dans la recherche et développement
- Investir dans la réputation et l'image de l'entreprise
- Autre précisez

.....

.....

II. La protection de l'environnement dans la démarche stratégique de l'entreprise

1. Les objectifs environnementaux figurent dans la démarche stratégique de votre entreprise :

- Oui
- Non

2. Si c'est Oui, la décision d'intégrer la protection de l'environnement dans la démarche stratégique de votre entreprise est faite de manière :

- Volontaire
- Soumis à la réglementation (par respect aux textes)
- Les deux
- Autres,

précisez.....

.....

3. Votre entreprise est certifiée ISO 14001 :

- Oui
- Non

Si votre réponse est Oui, cette certification ISO 14001 est donc faite :

- Durant l'année :

Donnez l'année de certification :

Si votre réponse est Non, votre entreprise n'est pas certifiée ISO 14001 en raison :

- Du coût financier jugé élevé
- De la durée des procédures de certification jugée longue
- Du projet qui est encore en phase d'étude
- Autres,

précisez.....

.....

4. La structure chargée de la protection de l'environnement est une structure :

- Rattachée à la direction
- Organisée en Département
- Organisée en Service
- Qui est incluse dans les autres services

.....

5. Donnez l'année à laquelle votre entreprise a commencé à s'intéresser à la question des préoccupations environnementales (le changement climatique, les risques industriels, l'épuisement des ressources naturelles).

Donnez l'année :

6. Avez-vous déjà mené des actions sur l'importance de la protection de l'environnement pour l'entreprise et pour la société de manière générale comme :

- Des campagnes de sensibilisation
- Des formations du personnel
- D'informations et de communication au personnel
- Autres actions, précisez.....

.....

7. : Veuillez nous informer des valeurs qui montrent leurs évolutions dans le tableau ci-après :

(2005/2018)

Année	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Nombres d'actions														

8. Votre entreprise utilise des technologies conçues pour prendre en considération la protection de l'environnement :

Oui Non

Si votre réponse est Oui, ces technologies sont :

- Des stations d'épuration des eaux usées
- La technique du recyclage
- Le recours des énergies renouvelables

9. Au sein de votre entreprise, il y a des services internes **chargés** de la gestion environnementale :

- Oui
- Non

Si votre réponse est Oui, ces services permettent alors à l'entreprise de collecter l'information nécessaire pour l'évaluation, le suivi et l'amélioration de la gestion environnementale c'est-à-dire que ces services permettent :

- D'implanter un système d'information environnementale
- D'implanter un système de gestion environnementale
- De mettre en place des services de vérification de la conformité environnementale (VCE) c'est-à-dire la conformité de ses activités avec les exigences environnementales
- De mettre en place un service d'audit pour améliorer le système de gestion environnementale de l'entreprise (exigence de la norme ISO14001 version 2015)
- Autres précisez,
.....
.....

10. Votre entreprise utilise des indicateurs de mesure de la performance environnementale :

- Oui
- Non

- Si votre réponse est Oui, ces indicateurs sont :

- Indice de l'empreinte écologique
- L'émission de CO2 dans la nature
- L'accès à l'eau potable
- La pollution intérieure
- La consommation d'énergie
- Les Particules dans l'air urbain

11. Votre entreprise consacre un budget spécial pour la protection de l'environnement :

- Oui
- No

III. La gestion environnementale de l'entreprise

1. Votre entreprise est réellement consciente de l'impact de son activité économique sur l'environnement :

- Oui
- Non

2. Votre entreprise utilise certainement des moyens pour réduire les risques pour l'environnement comme :

- La mise en place des dispositifs permettant de détecter les activités les plus Polluantes
- La mise en place de dispositifs permettant ainsi la réduction des déchets
- Mettre en place des systèmes de production qui génèrent moins de déchets
- La formation et l'information des salariés sur les préoccupations environnementales

3. Votre entreprise utilise des matières premières :

- Non polluantes
 - Qui proviennent de matières recyclés
 - Polluantes
 - Autres, précisez.....
-

4. Pour transformer les matières premières en produits finis, votre entreprise consomme de :

- L'énergie
 - L'eau
 - L'oxygène
 - L'espace
 - Autres, précisez.....
-

5. Votre entreprise utilise des systèmes de production qui respectent l'environnement :

- Oui
- Non

6. Pour réduire la consommation énergétique, votre entreprise a pris des mesures comme :

- Le recours aux énergies renouvelables
- La réalisation des économies en matière d'énergie

Annexes

- L'utilisation de l'énergie solaire
- Autres, précisez.....
.....

7. Votre entreprise mesure l'évolution de sa consommation en matière :

- D'électricité
- D'eau
- De gaz
- Autres, précisez.....
.....

8. Veuillez me donner les valeurs qui montrent leurs évolutions dans le tableau ci-après :

Consommations de :	2015	2016	2017	2018
Electricité				
Eau				
Gaz				
Autres				

9. Vos objectifs environnementaux pour l'année 2019 sont :

- L'amélioration de la gestion des déchets
- La rationalisation de la consommation d'eau et énergie
- La prévention des risques de pollution
- La formation du personnel sur l'environnement
- Bilan économique favorable au recyclage ;

10. Les différents systèmes ainsi que les processus qui existent au sein de votre entreprise sont à la hauteur de vos engagements :

- Oui
- Non

11. Une fois le produit fabriqué, il faut le traiter, l'emballer, le stocker, le transporter, etc., ce qui nécessite à nouveau des ressources (comme le plastique des emballages, le bois pour les palettes de transport, le carburant pour le transport). Aussi, pour la phase de vente des biens et des produits, celle-ci implique la consommation de ressources (par

exemple, pour chauffer, éclairer, nettoyer, entretenir les magasins ou encore pour réfrigérer la marchandise) ; ma question est alors de savoir si :

- L'entreprise s'implique dans la gestion environnementale de l'ensemble de la chaîne de valeur du produit, c'est-à-dire depuis l'achat de la matière première jusqu'à la vente des produits finis sur le marché :

o Oui

o Non

12. Votre entreprise dispose de moyens permettant la réduction des pollutions provenant de son système productif comme :

o Les installations d'épuration des eaux

o Des filtres de protection

o Autres, précisez.....
.....

13. Dans le cas de l'incapacité de votre entreprise à réduire certaines pollutions, il y a alors l'application du principe de pollueur payeur :

o Oui

o Non

Si c'est Oui, alors votre entreprise paye les coûts de traitements :

o Oui

o Non

Si c'est Oui, donnez la valeur de ces coûts dans le tableau ci-après :

Années	2015	2016	2017	2018
Coûts de traitements				

14. Le montant des investissements avant et après l'engagement de l'entreprise dans la protection de l'environnement en équipements en termes de contrôle de la pollution est :

Avant l'engagement	20 05	20 06	20 07	2008
Le montant des investissements				
Après l'engagement	20 15	20 16	20 17	2018
Le montant des investissements				

15. Le type de pollution le plus produit par l'activité de votre entreprise est la pollution de :

- L'air
- L'eau
- Le sol
- Déchets
- Autres, précisez.....
.....

Concernant l'air :

16. La composition chimique de vos émissions dans la nature est à votre avis :

- O₃ (Ozone)
- NOX (Oxydes d'azote)
- COV (Composés Organiques Volatils)
- PM (particules en suspension)
- SO₂ (dioxyde de soufre)
- CO (monoxyde de carbone)
- Métaux lourds
- NH₃ (Ammoniac)
- Autres, précisez.....
.....

17. Les sources polluantes essentielles de votre activité que vous identifiez sont :

- La production
- Les matières premières
- Les émissions atmosphériques
- Le stockage des produits
- Autres, précisez.....
.....

18. Est-ce que votre entreprise mesure la progression de vos émissions atmosphériques ?

- Oui
- Non

Si c'est Oui, l'évolution de ces émissions est :

Nature de l'émission	2005	2006	2007	2008	2015	20 16	2017	2018
CO ₂								
NO _x								
SO _x								

19. Utilisez-vous des émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en tonnes d'équivalent CFC-11 ?

Oui Non

Si votre réponse est Oui, veuillez remplir le tableau suivant :

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Le taux de CFC-11 émis											

20. Les mesures que votre entreprise a mises en place pour réduire les émissions des gaz à effet de serre dans la nature sont :

- Faire des achats responsables (matières premières)
- Réduire sa consommation d'énergie
- S'investir dans la logistique et le transport
- La consommation d'énergie propre
- Le tri des déchets
- Autres, précisez

Concernant La pollution de l'eau qui est souvent causée par des rejets d'eaux usées qui sont chargées de polluants chimiques ou biologiques ou par les eaux de refroidissement :

21. Votre entreprise traite ce type de pollution en :

- Réalisant un audit permettant d'identifier les principales sources de pollution
- Réduisant la consommation d'eau directe par la mise en place de technologies nouvelles
- Réduisant la quantité d'eau contenue dans chaque produit fabriqué par l'entreprise
- Mettant en place les mesures nécessaires pour améliorer la qualité d'eau
- Utilisant des produits d'entretiens écologiques

<input type="checkbox"/>

- Mettant en place des procédures nécessaires permettant de protéger l'environnement
- Mettant en place des stations d'épuration des eaux usées
- Utilisant l'eau de pluie
- Autres, précisez

.....

Concernant les déchets solides de l'entreprise :

22. La nature des déchets générés par l'entreprise est les :

- Déchets internes
- Déchets dangereux
- Déchets non dangereux

23. Votre entreprise met en place une stratégie pour gérer les déchets issus du processus de fabrication de vos produits :

- Oui Non

Si c'est Oui, la réduction des déchets dans votre entreprise se fait par :

- La réduction
- La réutilisation
- Le recyclage
- La valorisation
- L'élimination
- Autres, précisez.....

.....

24. Votre entreprise identifie les principales sources de déchets :

- Oui Non

Si c'est Oui, les principales sources de déchets qu'identifie votre entreprise sont alors :

- Le conditionnement des matières premières achetées
- Les produits défectueux
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les rejets industriels
- Le processus de production

- Huiles usagées
- Autres, précisez.....
.....

25. Les actions qui permettent une meilleure gestion des déchets qu'adopte votre entreprise sont de :

- Limiter les petits conditionnements
- Privilégier les emballages réutilisables
- Favoriser la réutilisation en interne (c'est-à-dire utiliser l'emballage des matières premières pour emballer les produits finis)
- Mettre en place des processus les moins générateurs de déchets afin de limiter les pertes sous forme de déchets
- Donner une seconde vie aux déchets (le recoure au recyclage)

La gestion interne des déchets :

26. Votre entreprise opte pour un tri sélectif des déchets :

- Oui
- Non

27. Le choix des contenants au sein de votre entreprise se fait par rapport à :

- La nature des déchets
- La fréquence d'enlèvement
- Autres, précisez

28. Le coût de traitement des déchets fait par votre entreprise est :

Coût de traitement par Types de déchets :	2005	2006	2007	2008	2010	2012	2015	2016	2017	2018
Déchets internes										
Déchets banals										
Déchets liquides										
Déchets dangereux										

29. Certains déchets sont stockés dans l'entreprise avant qu'ils ne soient expédiés à l'extérieur, ce qui engendre des coûts supplémentaires pour l'entreprise notamment les coûts de stockage comme suit :

Coût de stockage Types de déchets :	2005	2006	2007	2008	2010	2012	2015	2016	2017	2018
Déchets internes										
Déchets banals										
Déchets liquides										
Déchets dangereux										

Deuxième Axe : Analyse de l'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans le cas de l'entreprise

I. Les facteurs de motivation pour l'intégration de la protection de l'environnement dans votre entreprise sont :

- Par conviction
(Vous êtes convaincu de la nécessité de protéger l'environnement)
- Pour répondre aux enjeux environnementaux
(Changement climatique, réchauffement de la planète, épuisement des Ressources naturelles)
- Pour améliorer la compétitivité de l'entreprise
(La protection de l'environnement aide les entreprises à réduire les coûts donc devenir plus compétitif)
- Pour la notoriété et l'image de l'entreprise
(À travers les différentes actions de protection de l'environnement, l'entreprise véhicule le positionnement de l'entreprise citoyenne qui répond aux attentes des consommateurs)
- Liés à la pression des parties prenantes
(Il ne faut pas sortir du cadre et de l'objectif fixé par toutes les parties qui composent l'entreprise)
- Liés à la réglementation
(La réglementation met sous peine toute entreprise qui cause des dégâts pour l'environnement)
- Pour fuir les pressions des mouvements écologistes

Annexes

4. Votre entreprise a déjà fait des contestations en justice :

Oui Non

Si c'est Oui, donnez son évolution dans le tableau ci-après :

	2005	2006	2007	2008	2010	2012	2015	2016	2017	2018
Le nombre de plaintes des non conformités déposés à votre rencontre										
Partie déposant la plainte (origine de la plainte)										

5. Le nombre de plaintes déposées influence-t- il le résultat de votre entreprise ?

Oui Non

Si votre réponse est Oui, veuillez remplir le tableau ci-après :

Année	2005	2006	2007	2008	2010	2012	2015	2016	2017	2018
Chiffre d'affaires										
Montant des indemnités versées										

6. Selon votre activité, les dommages causés par votre activité sur l'environnement sont :

- Des dommages de type explosifs : accident d'explosion
- Des dommages non accidentels
- La détérioration des sols
- La pollution des sites de production
- La pollution des sites naturels et de la biodiversité
- La pollution des eaux
- La pollution de l'air
- Autre, précisez.....

7. Selon votre expérience, l'environnement pour une entreprise représente :

- Un coût supplémentaire externe ;
- Une contrainte nouvelle pour les entreprises
- Un avantage concurrentiel durable

- Un élément de la responsabilité sociale
- Un atout stratégique
- Autre précisez

III. Impact de la protection de l'environnement sur la stratégie de l'entreprise

1. Avant l'obtention de votre certification environnementale, votre entreprise traite les questions liées à l'environnement :

- Par la mise en place de processus de gestion économes
- Par une utilisation optimale des ressources
- Par des mesures incomplètes
- La recherche de gain pour l'entreprise à tous prix
- Autre, précisez

.....

2. A votre avis, l'intégration de la protection de l'environnement au sein de votre organisation apporte un changement à votre entreprise :

- Oui
- Non

Si votre réponse est Oui, ce changement se manifeste au niveau :

- Stratégique
- Opérationnel

3. Intégrer l'environnement dans son activité revient à modifier l'activité économique de l'entreprise, à votre avis, ceci signifie que l'environnement occupe une place dans la stratégie de l'entreprise vu que la protection de l'environnement :

- Contribue à la réduction des coûts
- Permet d'offrir des produits distincts
- Permet de constituer une barrière à l'entrée
- Permet de créer des partenariats avec les clients qui revendiquent les produits écologiques.

4. A votre avis, pour avoir un impact de la politique de protection de l'environnement sur la performance de l'entreprise, il est nécessaire de :

- Mettre en place d'une politique environnementale
- Traduire la politique environnementale en objectifs
- Réaliser des objectifs définis au préalable
- Réaliser une meilleure allocation des ressources

Annexes

- Développer un avantage concurrentiel écologique
- Réaliser une amélioration des processus de gestion de l'entreprise
- Réaliser un bon positionnement par rapport à la concurrence
- Mettre en place d'un véritable système d'information écologique
- Avoir la capacité d'anticiper et de s'adapter aux changements en termes d'environnement
- Autre, précisez

5. Le système de gestion environnementale de votre entreprise apporte-il des progrès et des améliorations ?

6. Identifiez- vous les différentes parties prenantes de votre entreprise ?

Oui Non

Si votre réponse est Oui, ces parties prenantes sont :

- Les cadres dirigeants
- Les salariés de l'entreprise
- Les actionnaires
- Les partenaires (fournisseurs)
- Les clients
- Les investisseurs
- Les pouvoirs publics
- Les associations

7. Votre relation avec les différentes parties prenantes de l'entreprise est :

- Une relation d'influence
- Une relation de pouvoir
- Une relation d'interdépendance
- Une relation de partenariats
- Autres, précisez.....

8. Le positionnement stratégique de votre entreprise a été modifié après l'intégration de la protection de l'environnement dans sa stratégie :

Oui Non

Si votre réponse est Oui, le nouveau positionnement permet à votre entreprise de se positionner par rapport :

- Aux entreprises qui par leur politique environnementale participent au bien-être de la Société
- Aux concurrents directs et indirects du secteur
- Aux services environnement des autres entreprises (les objectifs environnementaux Définis par ces entreprises)

9. Après avoir intégré l'environnement dans votre stratégie, est ce que vous avez réduit :

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | Oui | Non |
| ○ Le montant de consommation des différentes ressources | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ○ Le total des déchets générés | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

10. Afin de pouvoir mesurer la politique environnementale de votre entreprise, veuillez remplir le tableau suivant :

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Résultats opérationnels										

11. L'environnement, dans le cadre de la mondialisation de l'économie, constitue-il à votre avis une source de création de valeur pour votre l'entreprise ?

12. En se basant sur votre expérience, est ce que la réglementation algérienne en matière de protection de l'environnement est suffisante pour parvenir aux objectifs du développement durable ?

Oui Non

IV. Les obstacles à l'intégration de la protection de l'environnement dans la gestion et la stratégie de l'entreprise

1. La politique environnementale est donc selon vous :

- Savoir mesurer l'impact de ses produits et ses procédés sur l'environnement
- Un changement de comportement pour intégrer l'aspect environnemental dans ses pratiques de gestion
- Une bonne communication en interne et en externe
- Autre, précisez

2. La protection de l'environnement est selon vous :

Annexes

- Une source de création de valeur pour l'entreprise
 - Une source de surcoût pour l'entreprise
3. Votre entreprise tient compte des attentes de ses clients :
- Oui Non
4. Les principales raisons pour lesquelles votre entreprise n'a pas intégré la protection de l'environnement et n'a pas procédé à la certification environnementale sont liées :
- A la nature du secteur d'activité
 - A l'organisation de l'entreprise
 - A la culture de l'entreprise
 - Aux clients de l'entreprise
 - Au coût financier de la certification
 - Au fait que la protection de l'environnement engendre d'énormes investissements que l'entreprise ne peut pas supporter
 - Autres, précisez.....
5. Que signifie le concept de développement durable pour vous ?
6. Avec tous les changements liés à l'évolution des exigences des consommateurs, à l'ouverture des marchés et à la montée en puissance des mouvements écologistes, est-ce que vous ne pensez pas que votre entreprise envisage de revoir sa stratégie environnementale ?
7. Se basant sur votre expérience dans le domaine environnemental, quels sont les principaux obstacles que peut rencontrer toute entreprise souhaitant intégrer la protection de l'environnement ?

Nous vous remercions pour votre précieuse contribution.

Table des matières

Sommaire	I
Remerciements.....	III
Liste des abréviations :	IV
Table des illustrations :.....	VI
Introduction Générale.....	1
Premier chapitre :	6
Cadre théorique du développement durable	6
1 L'évolution historique du Développement Durable	9
1.1 La Genèse du Développement Durable :	9
1.1.1 Le Développement Durable et les sociétés traditionnelles	9
1.1.2 Le Développement Durable et l'économie	11
1.2 Les événements historiques de l'évolution du Développement Durable.....	12
1.3 Les différentes définitions attribuées au Développement Durable.....	13
1.3.1 Les définitions des acteurs du Développement Durable	14
1.3.1.1 La définition des Nations Unies.....	14
1.3.1.2 La définition des scientifiques.....	14
1.3.1.3 La définition des entreprises.....	15
1.3.2 Les définitions des économistes	16
1.3.2.1 L'Agenda 21.....	16
1.3.2.2 La Commission des Communautés Européennes (CCE).....	17
1.3.2.3 L'Organisation de Coopération et Développement Economique OCDE	17
1.3.2.4 Le rapport Brundtland.....	17
1.4 Les dimensions du Développement Durable	18
1.4.1 La dimension économique.....	19
1.4.2 La dimension sociale.....	20
1.4.3 La dimension environnementale.....	21
1.5 Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	22
2 Les principes, les indicateurs et les normes de Développement Durable	23
2.1 Les principes du développement durable.....	23
2.1.1 La prise en considération des trois dimensions du Développement Durable	24
2.1.2 La réaction des individus sur la question du Développement Durable	24
2.1.3 Le rôle des parties prenantes de l'entreprise.....	24
2.2 Les indicateurs du Développement Durable :	27
2.2.1 L'indicateur de bien-être économique (IBEE).....	28

2.2.2	L'Indice de Performance Environnementale (IPE)	28
2.2.3	L'Indice de Planète Heureuse (IPH)	29
2.2.4	L'Empreinte Ecologique(EE)	30
2.3	Les normes relatives au Développement Durable	30
2.3.1	La norme Environnementale ISO 14001	31
2.3.2	La norme Qualité 9001	33
2.3.3	La norme OHSAS 18001	34
3.	Les enjeux et les objectifs du Développement Durable	35
1.1	Les enjeux du Développement Durable	35
1.1.1	Les enjeux globaux	36
1.1.1.1	La Satisfaction des besoins de chacun aujourd'hui.....	36
1.1.1.2	Vivre dans un environnement sûr et de qualité	36
1.1.1.3	Une gestion et un partage équitable des ressources.....	37
1.1.1.4	La production et la consommation durable.....	37
1.1.2	Les enjeux majeurs dans le management de l'entreprise	37
1.1.2.1	L'approche des parties prenantes.....	37
1.1.2.2	L'approche de l'entreprise	38
1.1.2.1.1	Les enjeux transversaux :.....	38
1.1.2.1.2	Les enjeux économiques :.....	38
1.1.2.1.3	Les enjeux liés à la gouvernance :	38
1.2	Les objectifs du Développement Durable	39
1.2.1	La santé	39
1.2.2	L'éducation	39
1.2.3	La pauvreté	39
1.2.4	L'égalité sociale	40
1.2.5	L'environnement	40
1.2.6	La mortalité infantile et maternelle	40
	Deuxième chapitre :	44
	La protection de l'environnement et le système de management environnemental	44
1	La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable	47
1.1	Définition et types d'environnement.....	47
1.1.1	Définition de l'environnement	47
1.1.2	Les types d'environnement	49
1.1.3	Les critères d'analyse de l'environnement PESTEL	49

1.1.4 L'objectif de l'analyse de l'environnement PESTEL	51
1.2 Les différentes approches de l'environnement	51
1.2.1 Les modèles pour l'intégration environnementale des entreprises	51
1.2.1.1 L'avantage concurrentiel de M. Porter	51
1.2.1.2 L'approche par les compétences	52
1.2.1.3 La théorie des parties prenantes (stakholders)	53
1.2.2 Les modèles remettant en cause l'intégration environnementale des entreprises....	54
1.2.2.1 Le Boston Consulting Group (BCG).....	54
1.2.2.2 Le modèle d'ANSOFF.....	54
1.3 Le diagnostic environnemental et la performance environnementale	55
1.3.1 Le diagnostic environnemental	55
1.3.1.1 Les caractéristiques de l'environnement de l'entreprise	56
1.3.1.2 Les problèmes environnementaux.....	57
1.3.2 La performance environnementale	59
1.3.2.1 Les indicateurs d'évaluation de la performance environnementale	60
1.3.2.1.1 La norme européenne ISO 14031.....	61
1.3.2.2 Les indicateurs suivant la norme ISO 26000 de 2010	62
1.3.2.2.1 Les indicateurs suivant le Global Reporting Initiative	64
2 Le Système de Management Environnemental dans les entreprises (SME).....	66
2.1 Définition et objectifs du SME	67
2.1.1 Définition et du SME.....	67
2.1.1.1 La définition de l'ISO 14001	67
2.1.1.2 La définition de la Commission Européenne (CE)	67
2.1.1.3 Les définitions de certains auteurs	68
2.1.2 Les objectifs du SME.....	69
2.1.2.1 Les objectifs généraux du SME.....	69
2.1.2.2 Les objectifs spécifiques du SME.....	70
2.1.2.2.1 Les objectifs économiques	70
2.1.2.2.2 Les objectifs organisationnels	70
2.1.2.2.3 Les objectifs administratifs.....	70
2.1.2.2.4 Les objectifs institutionnels	71
2.1.2.2.5 Les objectifs de compétitivité.....	71
2.2 Les étapes d'implantation d'un SME.....	72
2.2.1 L'identification des objectifs environnementaux	72

2.2.2 L'organisation interne et la mise en œuvre.....	73
2.2.3 L'intégration de la politique environnementale dans la culture de l'entreprise.....	73
2.2.4 L'évaluation, le contrôle et le pilotage du SME	74
2.2.5 La réaction et l'amélioration	76
2.3 Les référentiels et les organismes de certification environnementale pour l'entreprise	77
2.3.1 La certification pour l'environnement ISO 14001	78
2.3.1.1 La certification écologique des produits	78
2.3.1.1.1 La marque NF Environnement.....	78
2.3.1.1.2 Le label écologique communautaire	79
2.3.1.2 La certification des systèmes de management..... environnemental	79
2.3.1.3 Le règlement européen SMEA	79
2.3.2 La démarche de certification selon L'SMEA.....	80
2.3.2.1 La différence entre ISO 14001 et SMEA.....	81
2.3.3 Les autres systèmes d'évaluation pour l'environnement.....	81
3 L'analyse environnementale.....	83
3.1 La démarche de l'analyse environnementale	83
3.2 Le contenu de l'analyse environnementale.....	86
3.2.1 Les généralités.....	86
3.2.2 Les parties prenantes.....	86
3.2.3 Les données économiques relatives à l'environnement.....	87
3.2.4 L'état des lieux des pratiques de management en matière d'environnement avant la mise en place de la norme ISO 14001	87
Troisième chapitre :	91
La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable au sein des entreprises algériennes	91
1 Le développement du concept de Développement Durable dans le contexte algérien	94
1.1 La genèse du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie	94
1.2 Les conditions d'émergence du concept de Développement Durable en Algérie.....	94
1.2.1 La décennie entre 1970 - 1980	95
1.2.2 La décennie entre 1980-1990	95
1.2.3 La décennie entre 1990 et 2000.....	96
1.3 Les stratégies de Développement Durable en Algérie.....	97
1.3.1 Les politiques publiques pour le Développement Durable en Algérie	97
1.3.2 Les acteurs du développement durable en Algérie	99

Table des matières

1.4 Les Enjeux et les Objectifs du Développement Durable en Algérie	102
1.4.1 Les enjeux du Développement Durable en Algérie.....	102
1.4.1.1 Les enjeux économiques du développement durable en Algérie.....	102
1.4.1.2 Les enjeux sociaux du Développement Durable en Algérie.....	102
1.4.1.3 Les enjeux écologiques du développement durable en Algérie	103
1.4.2 Les objectifs du Développement Durable en Algérie.....	104
1.5 Le cadre réglementaire et institutionnel du Développement Durable et de la protection de l'environnement en Algérie.....	109
1.5.1 Le cadre juridique de la protection de l'environnement en Algérie.....	110
1.5.2 Le cadre institutionnel de la protection de l'environnement en Algérie.....	117
2 L'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes	119
2.1 L'évolution historique de l'entreprise algérienne.....	119
2.1.1 L'environnement de l'entreprise algérienne	119
2.1.1.1 La période avant 1830.....	119
2.1.1.2 La période coloniale 1830-1962.....	120
2.1.1.2.1 La période avant 1940	120
2.1.1.2.2 Pour la période après 1940	120
2.1.1.3 La période post coloniale à partir de 1962	121
2.1.1.3.1 La période entre 1962 et 1988	122
2.1.1.3.2 La période entre 1989 et 1993	124
2.1.1.3.3 La période entre 1994 et 2000	124
2.1.2 Les grandes entreprises algériennes.....	124
2.1.2.1 Le secteur public	124
2.1.2.2 Le secteur privé	126
2.2 La protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises algériennes	129
2.2.1 Les motivations de l'intégration environnementale dans les entreprises.....	129
2.2.1.1 Les motivations individuelles	130
2.2.1.2 Les motivations organisationnelles.....	130
2.2.1.3 Les motivations institutionnelles	130
2.2.2 Les modes d'intégration environnementale dans les entreprises.....	132
2.2.2.1 Les contrats de performance environnementale (CPE)	132
2.2.2.2 La certification internationale ISO	133

2.2.3 L'apport stratégique de la démarche de développement durable /RSE pour l'entreprise.....	136
2.2.3.1 Les freins de l'intégration environnementale dans les entreprises algériennes	137
2.2.3.1.1 Les freins internes.....	137
2.2.3.1.2 Les freins externes	137
Quatrième Chapitre :	141
Etat des lieux de l'intégration des pratiques environnementales au sein des entreprises algériennes.....	141
1 Présentation de la démarche de recherche empirique	146
1.1 Présentation de la méthodologie de la recherche.....	146
1.2 Présentation des entreprises étudiées	147
1.2.1 Présentation de l'Entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM)148	
1.2.1.1 L'évolution historique de l'entreprise.....	148
1.2.1.2 Le domaine d'activité de l'entreprise	149
1.2.1.3 La structure de l'entreprise.....	149
1.2.1.4 L'effectif de l'ENIEM.....	150
1.2.1.5 L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise.....	152
1.2.1.6 Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'entreprise	152
1.2.2 Présentation de l'entreprise Electro-Industries d'AZAZGA	154
1.2.2.1 L'évolution historique de l'entreprise.....	154
1.2.2.2 Les activités de l'entreprise.....	155
1.2.2.3 L'organisation de l'entreprise	156
1.2.2.4 L'évolution de l'effectif de l'entreprise.....	157
1.2.2.5 L'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise.....	158
1.2.2.6 Les principaux fournisseurs, clients et concurrents de l'EI	159
1.2.2.7 La certification de l'entreprise	160
1.2.2.8 Le projet d'Electro-Industries avec l'entreprise indienne Vijai Electricals.....	161
1.2.3 La présentation de l'entreprise NCA Rouïba	162
1.2.3.1 L'évolution historique de l'entreprise.....	162
1.2.3.2 Les produits de l'entreprise NCA Rouïba	164
1.2.3.3 L'organisation de l'entreprise	164
1.2.3.4 L'évolution de l'effectif de l'entreprise.....	165
1.2.3.5 L'évolution du Chiffre d'Affaires de l'entreprise.....	166
1.2.3.6 Les principaux concurrents, clients et fournisseurs de NCA Rouïba.....	167

Table des matières

1.2.3.7 Les réalisations et les certifications de l'entreprise ISO9000, ISO14001 et ISO 26000 et ISO 22000	168
2. Etat des lieux de la protection de l'environnement dans la démarche de développement durable des entreprises étudiées	170
2.1. La politique environnementale des entreprises	172
2.1.1. La politique environnementale de l'ENIEM	172
2.1.2. La politique environnementale de NCA Rouïba	173
2.1.3. La politique environnementale dans le cas d'Electro-Industries	173
2.2. Les cibles environnementales des entreprises	174
2.2.1. Dans le cas de l'Entreprise Nationale des Industries Electroménager (ENIEM).....	174
2.2.2. Dans le cas de la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba (NCA Rouïba).....	175
2.2.3. Dans le cas d'Electro-Industries	175
Cinquième chapitre :.....	178
Présentation des résultats de l'étude de l'impact de l'intégration des pratiques environnementales dans les trois (03) entreprises étudiées	178
1. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale	180
1.1. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise ENIEM.....	180
1.1.1. La consommation d'eau	181
1.1.2. La consommation d'électricité.....	182
1.1.3. La consommation de Gaz	182
1.1.4. L'émission du CO ₂ dans la nature	184
1.1.5. Le nombre d'agents formés dans le domaine environnemental	185
1.1.6. Le nombre de plaintes.....	186
1.1.6. Les déchets générés par l'entreprise	187
1.2. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de l'entreprise Electro-industries (EI)	191
1.2.1. La consommation énergétique	192
1.2.2. La consommation d'eau	194
1.2.3. Les déchets.....	195
1.3. Les indicateurs de mesure de la performance environnementale dans le cas de la Nouvelle Conserverie Algérienne de Rouïba	197
1.3.1. La consommation énergétique de l'entreprise.....	197
1.3.2. La consommation d'eau	199
1.3.3. Les formations dans le domaine environnemental	201

Table des matières

1.3.4. Les déchets de l'entreprise :	203
1.3.4.1. Pour les déchets solides :	204
1.3.4.2. Pour les rejets liquides.....	205
2. La gestion environnementale au sein des trois entreprises	206
2.1. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de l'ENIEM	209
2.2. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de NCA	211
Rouïba. 211	
2.3. Les mesures pour la réduction des impacts environnementaux dans le cas de	
l'entreprise Electro-Industries	213
3. L'impact de l'intégration de la protection de l'environnement dans la démarche de Développement Durable sur les trois entreprises étudiées	214
3.1. Les investissements consacrés pour la protection de l'environnement	216
3.1.1. Dans le cas de l'ENIEM	216
3.1.2. Dans le cas de NCA Rouïba.....	218
3.2. Le taux d'atteinte des objectifs environnementaux :	220
3.2.1. Dans le cas de l'ENIEM	221
3.2.2. Dans le cas de NCA Rouïba.....	223
4. Les motivations et les obstacles à l'intégration environnementale des entreprises.....	227
4.1. Les motivations.....	227
4.1.1. La conviction des responsables de l'entreprise de l'importance de la protection de l'environnement.....	227
4.1.2. L'amélioration de la compétitivité	227
4.1.3. La réglementation en vigueur	228
4.2. Les obstacles.....	228
4.2.1. Des obstacles financiers :	228
4.2.2. Des obstacles organisationnels :	229
4.2.3. Des obstacles en termes de temps et de délais :.....	229
4.2.4. Des obstacles culturels :.....	229
Conclusion Générale	233
Bibliographie :	239
Annexes	244
Table des matières.....	276

Table des matières

Résumé :

Le développement durable constitue de nos jours une question problématique pour tous les pays du monde. Ceci est du certainement aux différents défis qu'il représente pour les nations. La protection de l'environnement est l'une des sphères du développement durable qui figure parmi ses objectifs fixés lors de la rencontre de Rio 1992. La mise en place de ces objectifs nécessite la collaboration et la contribution de tous les acteurs de la société à savoir : l'Etat, le citoyen, l'entreprise, etc.

L'entreprise algérienne contribue aussi à la mise en place des principes de développement durable en intégrant la dimension environnementale dans ses pratiques de gestion. Par conséquent, l'intégration de cette dimension environnementale dans le cadre du développement durable permet à l'entreprise algérienne de réaliser, d'une part, des économies en réduisant les coûts environnementaux lui permettant d'atteindre sa performance environnementale et de développer des avantages concurrentiels en mettant sur le marché une offre durable et d'autre part, l'entreprise participe à la protection de l'environnement écologique et à la préservation des besoins des générations futures. Pour cela, elle met en place des indicateurs de mesure et de suivi de cette performance environnementale.

Mots clés : Développement durable ; Protection de l'environnement ; Entreprise ; Performance environnementale ; Indicateurs.

ملخص

التنمية المستدامة هي قضية إشكالية للبلدان في جميع أنحاء العالم. هذا بالتأكيد يرجع إلى التحديات المختلفة التي تشكلها للدول. تعد حماية البيئة أحد مجالات التنمية المستدامة التي تظهر ضمن أهداف التنمية المستدامة المحددة في اجتماع ريو عام 1992. ويتطلب تنفيذ أهداف التنمية المستدامة تعاون ومساهمة جميع الأطراف. الجهات الفاعلة في المجتمع وهي: الدولة والمواطن والشركة. تساهم الشركة الجزائرية في تطبيق مبادئ التنمية المستدامة من خلال دمج البعد البيئي في ممارساتها الإدارية. وبالتالي ، فإن دمج هذا البعد البيئي في إطار التنمية المستدامة يتيح للشركة الجزائرية ، من ناحية ، تحقيق أرباح من خلال خفض التكاليف البيئية مما يسمح لها بتحقيق أداؤها البيئي وتطوير المزايا التنافسية من خلال طرح عرض مستدام على السوق ومن ناحية أخرى ، تشارك الشركة في حماية البيئة والحفاظ على احتياجات الأجيال القادمة. للقيام بذلك، فإنها تستعمل مؤشرات لقياس ومراقبة هذا الأداء البيئي.

الكلمات المفتاحية: التنمية المستدامة؛ حماية البيئة؛ شركة ؛ الأداء البيئي؛ المؤشرات.